



# Contrat de convergence et de transformation de La Réunion 2019-2022



- 
- 
- 
-



*Vu l'article 9 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique,*

*Vu le plan de convergence et de transformation de La Réunion,*

*Vu la délibération du Conseil Régional de La Réunion en date du 2 juillet 2019 autorisant le Président à signer l'avenant de clôture du contrat de plan Etat - Région 2015-2020 et à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération du Conseil Départemental de La Réunion en date du 19 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Sud en date du 5 juillet 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté intercommunale du Nord de La Réunion en date du 20 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté intercommunale Réunion Est en date du 27 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté intercommunale des Villes solidaires en date du 27 juin 2019 autorisant le Présidente à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022.*

*Il est convenu entre :*

*D'une part,*

*L'État, représenté par Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Région Réunion,*

*Et d'autre part,*

*- Le Conseil Régional de La Réunion, représenté par Monsieur Didier ROBERT, Président du Conseil Régional de La Réunion,*

*- Le Conseil Départemental de La Réunion, représenté par Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental de La Réunion,*

*- La communauté d'agglomération du Sud, représentée par Monsieur André THIEN AH KOON, Président de la communauté d'agglomération du Sud,*

*- La communauté intercommunale du Nord de La Réunion, représentée par Monsieur Gérald MAILLOT, Président de la communauté intercommunale du Nord de La Réunion,*

*- La communauté intercommunale Réunion Est, représentée par Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE, Président de la communauté intercommunale Réunion Est,*

*- La communauté intercommunale des Villes solidaires, représentée par Monsieur Michel FONTAINE, Président de la communauté intercommunale des Villes solidaires,*

***-La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, représentée par Monsieur Joseph SINIMALE, Président de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest,***

***que le présent document constitue le contrat de convergence et de transformation de La Réunion pour la période 2019-2022, déclinant le plan de convergence et de transformation. Les parties s'engagent à mettre conjointement en œuvre les actions contenues dans le présent contrat. Les participations financières contractualisées sont précisées dans l'annexe financière.***

Paris, le 08 juillet 2019

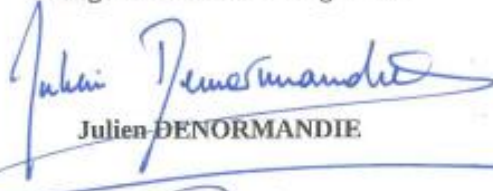
En présence de M. Emmanuel MACRON, Président de la République,

Le Premier Ministre,



Edouard PHILIPPE

Le Ministre auprès de la Ministre  
de la Cohésion des territoires et des Relations  
avec les collectivités territoriales,  
chargé de la ville et du logement




Julien DENORMANDIE

Le Préfet de la Région Réunion,  
Préfet de La Réunion



Jacques BILLANT

Le Président du Conseil  
Régional



Didier ROBERT

Le Président du Conseil  
Départemental



Cyrille MELCHIOR

Le Président de la communauté  
d'agglomération du Sud



André THIEN AH KOON

Le Président de la  
communauté intercommunale  
du Nord de La Réunion



Gérald MAILLOT

Le Président de la communauté  
intercommunale Réunion Est



Jean-Paul VIRAPOULLE

Le Président de la communauté  
intercommunale des Villes  
solidaires



Michel FONTAINE

Le Président de la  
communauté d'agglomération  
du Territoire de la Côte Ouest



Joseph SINIMALE



# Contrat de convergence et de transformation de La Réunion

<b>Rappel des priorités du territoire réunionnais .....</b>	<b>15</b>
<b>Détail des volets thématiques .....</b>	<b>20</b>
<b>Volet 1. COHESION DES TERRITOIRES .....</b>	<b>22</b>
<b>1.1. Aménagement durable .....</b>	<b>24</b>
1.1.1. Fonds régional d'aménagement foncier et urbain .....	24
1.1.1.1. Le FRAFU, Eco quartier, réhabilitation du logement social, amélioration des espaces urbains du logement social ex 2.1.3. & 2.1.4 .....	24
A. Finalité et enjeux : .....	24
B. Présentation technique : .....	25
C. Présentation financière présentée en million d'euros : .....	27
D. Evaluation : .....	28
E. Services référents : .....	28
1.1.2. Revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs .....	29
1.1.2.1. Les espaces publics structurants ex 2.2.3. ....	29
A. Finalités et enjeux : .....	29
B. Présentation technique : .....	29
C. Présentation financière présentée en million d'euros : .....	30
D. Evaluation : .....	31
E. Services référents : .....	31
1.1.2.2. Attractivité des hauts – FEDER ex 2.4.2. ....	32
A. Finalité et enjeux : .....	32
B. Présentation technique : .....	32
C. Présentation financière présentée en million d'euros : .....	33
D. Evaluation : .....	33
E. Services référents : .....	33
1.1.3. Politique de la ville et renouvellement urbain .....	34
1.1.3.1. Equipements et aménagements de proximité .....	34
A. Finalité et enjeux : .....	34
B. Présentation technique : .....	34
C. Présentation financière présentée en million d'euros : .....	35
D. Évaluation : .....	36
E. Services référents : .....	36
1.1.4. Relever le défi du logement outre-mer .....	37
1.1.4.1. La structuration d'un écosystème d'entreprises en travaux de réhabilitation des logements sociaux – mesure transversale du plan logement ex 211 .....	37
A. Finalité et enjeux : .....	37
B. Présentation technique : .....	37
C. Présentation financière en million d'euros : .....	38
D. Evaluation : .....	38
E. Services référents : .....	38
1.1.4.2. CIRBAT – Centre D'innovation et de Recherche du Bâti Tropical - Amiante : Plateforme SS3 et laboratoire d'analyses - Nouveau Projet .....	39
<b>1.2. Structuration et dynamiques territoriales .....</b>	<b>43</b>
1.2.1. Ingénierie et interterritorialité .....	43
1.2.1.1. Projet global structurant ex 222 .....	44
A. Finalités et enjeux : .....	44
B. Présentation technique: .....	45
C. Présentation financière en million d'euros: .....	46
D. Evaluation : .....	46

E.	Services référents : .....	46
1.2.1.2.	Développement et structuration des Hauts - FEADER ex 2.4.3. ....	47
A.	Finalité et enjeux : .....	47
B.	Présentation technique : .....	47
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	48
D.	Evaluation : .....	49
E.	Services référents : .....	49
1.2.1.3.	Volet expérimentation et innovation de la politique des Hauts ex 244 .....	50
A.	Finalité et enjeux : .....	50
B.	Présentation technique : .....	50
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	51
D.	Evaluation : .....	51
E.	Services référents : .....	51
1.2.1.4.	Etudes des dynamiques territoriales – Nouveau projet .....	52
1.2.2.	Soutien aux initiatives locales .....	55
1.2.2.1.	Ecocité (ex 221) .....	55
A.	Finalité et enjeux : .....	55
B.	Présentation technique : .....	56
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	56
D.	Evaluation : .....	57
E.	Services référents : .....	57
1.3.	<i>Accès aux services</i> .....	58
1.3.2.	Transition numérique : développement des usages et des infrastructures .....	58
1.3.2.1.	Développement des services et des usages numériques ex 711 – Développement de la communauté French Tech .....	58
A.	Finalité et enjeux : .....	58
B.	Présentation technique : .....	59
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	60
D.	Evaluation : .....	61
E.	Services référents : .....	61
1.3.4.	Infrastructures culture .....	62
1.3.4.1.	Infrastructures et développement culturel .....	62
A.	Finalités et enjeux : .....	62
B.	Présentation technique : .....	64
C.	Présentation financière en million d'euros .....	64
D.	Evaluation : .....	65
E.	Services référents : .....	66
1.3.4.2.	Développement culturel, volet international (ex 124) .....	67
A.	Finalités et enjeux : .....	67
B.	Présentation financière en million d'euros: .....	68
C.	Evaluation : .....	68
D.	Services référents : .....	68
1.3.5.	Infrastructures sport .....	69
1.3.5.1.	Coach sportif d'insertion - Nouveau projet .....	70
<b>Volet 2. MOBILITES MULTIMODALES.....</b>		<b>72</b>
2.1.	<i>Investissements portuaires</i> .....	73
2.1.1.1.	Développement du Grand Port Maritime (GPM) ex 651 .....	74
A.	Finalité et enjeux : .....	74
B.	Présentation technique : .....	74
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	74
D.	Evaluation : .....	75
E.	Services référents : .....	75
2.2.	<i>Investissements routiers</i> .....	76
2.2.1.1.	Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)(ex 231) .....	76
A.	Finalités et enjeux : .....	76
B.	Présentation technique: .....	76
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	77
D.	Évaluation : .....	78



E.	Services référents : .....	78
<b>2.5.</b>	<b>Transports collectifs .....</b>	<b>79</b>
2.5.1.1.	Mobilité et transport durable, étude transport par câble .....	80
A.	Type de projet.....	80
B.	Thème.....	80
C.	Responsable du projet.....	80
D.	Autres acteurs institutionnels/partenaires .....	80
E.	Diagnostic, contexte et enjeux .....	80
F.	DESCRIPTION DU PROJET .....	81
G.	COÛT DU PROJET (HT, en €).....	82
2.5.1.2.	Pôles d'échange multimodale et urbanisation autour des pôles.....	83
A.	Finalité et enjeux : .....	83
B.	Présentation technique :.....	83
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	83
D.	Evaluation :.....	84
E.	Services référents : .....	84
<b>2.6.</b>	<b>Actions transversales sur la mobilité .....</b>	<b>85</b>
2.6.1.1.	Etudes et observatoires de la mobilité ex 234 .....	85
A.	Finalités et enjeux :.....	85
B.	Présentation technique:.....	85
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	86
D.	Evaluation :.....	86
E.	Services référents : .....	86
<b>Volet 3. TERRITOIRES RESILIENTS.....</b>		<b>87</b>
<b>3.1.</b>	<b>Prévention des risques naturels .....</b>	<b>90</b>
3.1.1.	Prévention de l'aléa inondation .....	90
3.1.1.1.	Gestion des risques et inondations .....	90
A.	Finalités et enjeux :.....	90
B.	Présentation technique :.....	91
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	92
D.	Evaluation :.....	93
E.	Services référents : .....	93
3.1.2.	Prévention des autres aléas .....	94
3.1.2.1.	Le risque incendie – DFCI ex 1.3.5.....	94
A.	Finalités et enjeux :.....	94
B.	Présentation technique :.....	94
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	94
D.	Evaluation :.....	95
E.	Services référents : .....	95
3.1.2.2.	Les retenues collinaires de grandes capacités – DFCI .....	96
ex 1.3.6.....		96
A.	Finalités et enjeux :.....	96
B.	Présentation technique :.....	96
C.	Présentation financière en million d'euros : .....	96
D.	Evaluation :.....	97
E.	Services référents : .....	97
3.1.2.3.	Dispositif de veille permanente du Volcan « Piton de la Fournaise »- Nouveau projet .....	98
3.1.3.	La gestion du risque en mer.....	101
3.1.3.1.	La gestion du risque en mer (ex 135) .....	101
A.	Finalités et enjeux :.....	101
B.	Présentation technique :.....	101
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	102
D.	Evaluation :.....	102
E.	Services référents : .....	102
3.1.3.2.	Observatoire requins et pêche préventive (ex 322) .....	103
A.	Finalités et enjeux :.....	103
B.	Présentation technique :.....	103

C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	104
D.	Evaluation : .....	104
E.	Services référents : .....	104
3.1.4.	Prévention des risques volet international.....	105
3.1.4.1.	Plateforme d'intervention régionale de l'océan indien (PIROI) de la Croix-Rouge française - Nouveau projet .....	105
3.1.4.2.	Prévention des risques volet international .....	112
3.2.	<i>Gestion et valorisation des déchets</i> .....	114
3.2.1.	Promotion de l'économie circulaire .....	114
3.2.1.1.	Economie circulaire et valorisation des déchets .....	115
3.2.2.	Gestion durable des déchets.....	119
3.2.2.1.	Rattrapage structurel dans la gestion et valorisation des déchets .....	119
3.3.	<i>Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées</i> .....	123
3.3.1.1.	L'assainissement, l'eau potable, l'eau brute, le bon état écologique des eaux ex 112 .....	123
A.	Finalités et enjeux : .....	123
B.	Présentation technique : .....	124
C.	Présentation financière en million d'euros : .....	125
D.	Evaluation : .....	127
E.	Services référents : .....	127
3.4.	<i>Changement climatique et transition énergétique</i> .....	128
3.4.1.	Efficacité énergétique .....	130
3.4.1.1.	Confort thermique et éclairage public ex 132 .....	130
3.4.2.	Energies renouvelables (EnR) .....	137
3.4.2.1.	Développement et production d'énergie renouvelable .....	137
3.4.3.	Actions transversales .....	145
3.4.3.1.	Actions d'accompagnement et de promotion de la transition énergétique ex 313 ....	145
3.4.3.2.	Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) ex 324 .....	150
A.	Finalités et enjeux : .....	150
B.	Présentation technique : .....	150
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	150
D.	Evaluation : .....	151
E.	Services référents : .....	151
3.5.	<i>Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources</i> .....	152
3.5.1.	Reconquête de la biodiversité .....	152
3.5.1.1.	Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux ex3.2.1 .....	153
A.	Finalités et enjeux : .....	153
B.	Présentation technique : .....	153
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	154
D.	Evaluation : .....	155
E.	Services référents : .....	155
3.5.1.2.	Gestion des milieux et de la biodiversité, volet international (ex 323) .....	156
A.	Finalités et enjeux : .....	156
B.	Présentation technique : .....	156
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	156
D.	Evaluation : .....	157
E.	Services référents : .....	157
3.5.1.3.	Communication pour la protection de la nature aux frontières de l'île de la Réunion - Nouveau projet .....	158
3.5.2.	Préservation des ressources .....	162
3.5.2.1.	Croissance bleue .....	162
A.	Finalités et enjeux : .....	162
B.	Présentation technique : .....	162
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	163
D.	Evaluation : .....	163
E.	Services référents : .....	163
3.5.3.	Lutte contre l'errance animale .....	164

3.5.3.1.	Plan de lutte contre l'errance animale phase 2.....	164
<b>Volet 4.</b>	<b>TERRITOIRES D'INNOVATION ET DE RAYONNEMENT .....</b>	<b>168</b>
<b>4.1.</b>	<b><i>Enseignement supérieur</i> .....</b>	<b>169</b>
4.1.1.1.	Enseignement supérieur et vie étudiante ex 113.....	170
A.	Finalités et enjeux :.....	170
B.	Présentation technique :.....	170
C.	Présentation financière en million d'euros : .....	172
D.	Evaluation :.....	173
E.	Services référents : .....	173
4.1.1.2.	2e phase de la réalisation de l'UFR santé du campus de Saint-Pierre- Nouveau projet .....	174
4.1.1.3.	Etude pour la construction d'un gymnase bioclimatique sur le campus universitaire du Tampon- Nouveau projet.....	178
<b>4.2.</b>	<b><i>Recherche et innovation</i> .....</b>	<b>180</b>
4.2.1.	Projets de recherche .....	181
4.2.1.1.	Soutien aux programmes de recherche ex 422 .....	181
A.	Finalités et enjeux :.....	181
B.	Présentation technique :.....	181
C.	Présentation financière en million d'euros : .....	182
D.	Evaluation :.....	184
E.	Services référents : .....	184
4.2.2.	Projets innovation-transfert .....	185
4.2.2.1.	Projet d'innovation et de transfert - Soutien aux pôles régionaux d'innovation ex 431 .....	185
A.	Finalités et enjeux :.....	185
B.	Présentation technique:.....	185
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	186
D.	Origine des crédits :.....	186
E.	Evaluation :.....	187
F.	Services référents : .....	187
4.2.2.2.	Projet d'innovation et de transfert dans le domaine agricole .....	189
ex 4.3.2.....	.....	189
A.	Finalités et enjeux :.....	189
B.	Présentation technique:.....	189
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	189
D.	Services référents : .....	190
4.2.2.3.	Laboratoire amiante Centre D'innovation et de Recherche du Bâti Tropical – CIRBAT – Nouveau projet.....	191
4.2.3.	Infrastructures de recherche .....	198
4.2.3.1.	Infrastructures et soutien aux programmes de recherche .....	198
A.	Finalités et enjeux :.....	198
B.	Présentation technique:.....	198
C.	Présentation financière en million d'euros: .....	198
D.	Evaluation :.....	199
E.	Services référents : .....	199
<b>4.3.</b>	<b><i>Accompagnement des entreprises et ouverture internationale</i> .....</b>	<b>200</b>
4.3.1.	L'accompagnement des entreprises .....	200
4.3.1.1.	Démarche d'intelligence territoriale.....	200
A.	Finalité et enjeux :.....	200
B.	Présentation technique :.....	201
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	201
D.	Evaluation :.....	201
E.	Services référents : .....	202
4.3.1.2.	Actions collectives .....	203
A.	Finalité et enjeux : .....	203
B.	Présentation technique :.....	203
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	204
D.	Evaluation :.....	204

E.	Services référents : .....	204
4.3.1.3.	Etudes d'intérêt général .....	205
A.	Finalité et enjeux : .....	205
B.	Présentation technique : .....	205
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	205
D.	Evaluation : .....	206
E.	Services référents : .....	206
4.3.2.	Ouverture internationale du territoire .....	207
4.3.2.1.	L'accompagnement à l'ouverture internationale du territoire .....	207
ex 634	.....	207
A.	Finalité et enjeux : .....	207
B.	Présentation technique : .....	207
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	208
D.	Evaluation : .....	209
E.	Services référents : .....	209
4.3.3.	Foncier économique .....	210
4.3.3.1.	Création d'immobilier d'entreprise .....	210
A.	Finalité et enjeux .....	210
B.	Présentation technique : .....	210
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	211
D.	Evaluation : .....	212
E.	Services référents : .....	212
4.3.3.2.	Modernisation des ZAE existantes .....	213
A.	Finalité et enjeux .....	213
B.	Présentation technique : .....	213
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	214
D.	Evaluation : .....	214
E.	Services référents : .....	214
4.4.	<i>Soutien aux filières de production</i> .....	215
4.4.1.	Bioéconomie .....	216
4.4.1.1.	Accompagnement technique et diffusion des savoirs ex 6.1.1 .....	216
A.	Finalité et enjeux : .....	216
B.	Présentation technique : .....	216
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	216
D.	Evaluation : .....	217
E.	Services référents : .....	217
4.4.1.2.	Programme d'action du CIRAD, y compris volet Interreg V (ex 6.1.2) .....	218
A.	Finalité et enjeux : .....	218
B.	Présentation technique : .....	218
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	219
D.	Evaluation : .....	219
E.	Services référents : .....	219
4.4.1.3.	Expérimentation – RITA ex 6.1.3 .....	220
A.	Finalité et enjeux : .....	220
B.	Présentation technique : .....	220
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	220
D.	Evaluation : .....	220
E.	Services référents : .....	221
4.4.1.4.	Valorisation locale et circuits courts ex 6.1.4 .....	222
A.	Finalité et enjeux : .....	222
B.	Présentation technique : .....	222
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	222
D.	Services référents : .....	222
4.4.1.5.	Modernisation de l'outil agro-industriel ex 6.1.5 .....	223
A.	Finalité et enjeux : .....	223
B.	Présentation technique : .....	223
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	224
D.	Evaluation : .....	224
E.	Services référents : .....	224
4.4.1.6.	Renouvellement du potentiel de production de canne à sucre ex 6.1.6 .....	225

A.	Finalité et enjeux :	225
B.	Présentation technique :	225
C.	Présentation financière présentée en million d'euros :	225
D.	Evaluation :	226
E.	Services référents :	226
4.4.1.7.	Mise en place d'outils de valorisation des sous-produits et des déchets (MRO) ex	
6.1.7		227
A.	Finalité et enjeux :	227
B.	Présentation technique :	227
C.	Présentation financière présentée en million d'euros :	227
D.	Evaluation :	228
E.	Services référents :	228
4.4.2.	Economie bleue	229
4.4.2.1.	Aménager et favoriser les activités liées à la pêche sur le littoral ex 622	229
A.	Finalité et enjeux :	229
B.	Présentation technique :	229
C.	Présentation financière présentée en million d'euros :	230
D.	Evaluation :	230
E.	Services référents :	230
4.4.2.2.	Plan d'avenir pour la pêche professionnelle – Nouveau projet	232
4.5.	<i>Développement de projets touristiques</i>	235
4.5.1.	Projets touristiques	235
4.5.1.1.	Création d'un sentier du tour de l'île (ex 121)	235
A.	Finalités et enjeux :	235
B.	Présentation technique:	236
C.	Présentation financière en million d'euros:	237
D.	Evaluation:	237
E.	Services référents :	237
4.5.1.2.	Reconstruction des gîtes publics de montagne ex 122	238
A.	Finalités et enjeux :	238
B.	Présentation technique :	238
C.	Présentation financière en million d'euros:	239
D.	Evaluation :	239
E.	Services référents :	239
<b>Volet 5. COHESION SOCIALE ET EMPLOYABILITE</b>		<b>240</b>
5.1.	<i>Egalité femme homme</i>	241
5.1.1.1.	Promouvoir l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et lutter contre les stéréotypes sexistes – Nouveau projet	242
5.1.1.2.	Programme d'actions régional de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes- Nouveau projet	247
5.1.1.3.	L'accueil de proximité en commissariat et gendarmerie :	250
Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) - Nouveau projet		250
5.2.	<i>Solidarité intergénérationnelle</i>	253
5.2.1.	Engagement pour la jeunesse	253
5.2.1.1.	Actions innovantes en faveur de la jeunesse	253
A.	Finalité et enjeux :	253
B.	Présentation technique :	253
C.	Présentation financière présentée en million d'euros :	254
D.	Evaluation :	255
E.	Services référents :	255
5.3.	<i>Investissement dans les compétences</i>	256
5.3.1.	Adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences	257
5.3.1.1.	Mission d'analyse et d'adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences	257
5.3.2.	Développement de l'apprentissage	263
5.3.2.1.	Développement de l'offre de formation par l'apprentissage et promotion de l'apprentissage	263

5.3.3.	Formation professionnelle adaptée au territoire .....	266
5.3.3.1.	Plan anglais .....	266
A.	Finalité et enjeux : .....	266
B.	Présentation technique : .....	266
C.	Présentation financière présentée en million d'euros : .....	267
D.	Evaluation : .....	268
E.	Services référents : .....	268
5.3.4.	PIC – Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences .....	269
5.4.	<i>Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise</i> .....	271
5.4.1.	EDEC, GPEC, outils RH filières sur le territoire .....	271
5.4.1.1.	Appui aux filières et branches sur le territoire, EDEC, GPEC .....	271
ex 5.1.3	.....	271
5.4.2.	Accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire .....	276
5.4.2.1.	Soutien et développement de l'économie sociale et solidaire .....	276
	<b>Mise en œuvre et suivi du contrat</b> .....	<b>279</b>
	<b>Annexe</b> .....	<b>280</b>
	<b>Maquette financière</b> .....	<b>280</b>

---

# Rappel des priorités du territoire réunionnais

- 
- 
-

---

Dans le prolongement des « Assises des outre-mer » organisées entre octobre 2017 et mars 2018 qui se sont conclues par la rédaction du Livre Bleu, et de l'article 9 de la loi « EROM », le contrat de convergence et de transformation est mis en place avec pour objectif de partager une stratégie de territoire entre l'État, le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI.

Le plan de convergence, d'une durée de 10 ans, intègre les grandes orientations de la convergence, et est décliné de manière opérationnelle par le présent contrat de convergence et de transformation. Il vise réduire les écarts de développement entre La Réunion et la métropole.

Le contrat de convergence et de transformation est élaboré en cohérence avec les éléments de diagnostic réalisés dans le cadre des stratégies régionales des programmes opérationnels européens (POE), du CPER 2015-2020, du schéma d'aménagement régional (SAR), du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), ainsi que des éléments issus des Assises des outre-mer. Il est mis en œuvre, pour une durée de quatre ans (2019-2022). Il reprend les engagements figurant dans le CPER 2015-2020 pour les années 2019 et 2020, sous réserve des modifications qui résulteraient du bilan de ce contrat. Il y associe les projets identifiés comme prioritaires issus des Assises, dont la faisabilité est établie, et la temporalité compatible avec l'horizon du présent contrat.

Il dresse les principaux enjeux du territoire autour des axes stratégiques du livre bleu Outre-mer : territoires à vivre, territoires pionniers, territoires de rayonnement et d'influence. Ces enjeux sont déclinés en objectifs concrets liés à la cohésion du territoire, à la mobilité multimodale, à la résilience, à l'innovation et au rayonnement, à la cohésion sociale et l'employabilité. Cette structuration doit être réalisée avec la prise en compte transversale de la préservation de l'environnement, et de la place de la femme dans ce développement.

Le relief et la géographie de l'île de La Réunion représentent un atout pour le territoire, comme en témoigne l'inscription de ses pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, le relief et le climat limitent l'équipement en infrastructures et augmentent l'exposition aux risques naturels.

D'une surface totale de 2 500 km<sup>2</sup>, dont 1174 km<sup>2</sup> sont des espaces naturels protégés, La Réunion comprend 1 000 km<sup>2</sup> aménageables qui doivent concentrer l'accueil de plus de 860 000 personnes, mais aussi toutes les activités nécessaires aux besoins de cette population. La densité est de 120 habitants au km<sup>2</sup>, dans les « Hauts » de l'île dont une partie est en zone de protection forte correspondant au parc national (qui représente 40% de la superficie de l'île). La bande littorale concentre près de 1000 habitants au km<sup>2</sup>.

Le territoire réunionnais est par ailleurs exposé à des risques naturels multiples, en raison de conditions climatiques tropicales et de la morphologie géologique de l'île. Parmi les huit aléas naturels majeurs identifiés, La Réunion est exposée à sept d'entre eux, dont des glissements de terrain et éboulements, ainsi que les risques d'inondation. Pour autant cette nature intense est également le pilier de l'attractivité de La Réunion, avec son patrimoine humain, historique et culturel.

L'île doit ainsi en permanence rechercher un équilibre harmonieux entre la croissance de sa population, le développement indispensable des activités économiques et la préservation de son environnement naturel exceptionnel.

La démographie réunionnaise se caractérise par son dynamisme, bien que la transition démographique soit achevée, et par l'essor de sa population active, qui peine à être absorbée par le marché du travail. Il en résulte de la précarité sociale et des tensions sur l'offre de logement, les services aux populations et la préservation du patrimoine naturel.



---

Avec un taux de pauvreté important, les enjeux liés à l'enseignement à la formation, et au mieux vivre ensemble sont prioritaires dans les années à venir. De même le soutien de la vie associative, l'accès aux services, et à la couverture numérique constituent des enjeux sociaux majeurs au regard du relief et de la répartition de la population. Le renforcement des mesures d'inclusions passe également par l'accompagnement de vecteurs sportifs et culturels déjà existants ou à créer et qui permettent à l'île d'exister sur le globe.

Avec 17% de population supplémentaire attendue d'ici 2030 nécessitant la construction de 180 000 logements supplémentaires, La Réunion doit s'engager résolument dans une gestion et un aménagement durables de son territoire. Les travaux sur la ville réunionnaise de demain, sur la ville tropicale durable, sur les cœurs de ville, l'inscription du territoire de la Côte Ouest dans le programme national des éco-cités, sont autant de démarches qui visent à intégrer tous les enjeux du développement durable au cœur des projets urbains: transports, densification, éco-construction mais aussi mixité sociale et participation de la société civile.

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant à La Réunion reste bien moins élevé qu'en métropole, mais il augmente plus rapidement. Le taux de croissance économique, supérieur à celui de la métropole depuis 10 ans, repose avant tout sur la consommation intérieure et la dépense publique. Soutenue et créatrice d'emplois, la croissance avec plus de 3% par an ces dernières années, a bénéficié à la plupart des secteurs. Malgré des créations d'emplois dynamiques, seuls 46 % des Réunionnais en âge de travailler occupent un emploi (contre 66 % en métropole). Bien qu'il soit en progression, le taux d'emploi des femmes reste ( avec un taux de 43% en 2017) très inférieur à celui de la métropole (61.7%) ainsi qu'à celui des hommes. Les emplois sont rares dans les secteurs marchands et industriels hors agroalimentaire, le conseil aux entreprises, les finances et assurances, l'information et la communication, qui sont des secteurs à forte productivité.

Le territoire est industrialisé et possède des infrastructures de premier plan : port, aéroports, structures scolaire et d'enseignement, réseaux routiers, CHU, réseaux Internet, réseaux électrique et d'eau. Dans de nombreux domaines La Réunion a fait la preuve d'incontestables évolutions. L'émergence de Port Réunion, qui devient le 4ème port français de trafic conteneurisé, ou encore l'obtention du label FrenchTech, le développement de l'activité touristique et la structuration des filières autour du potentiel de l'économie bleue, verte ou numérique, vont dans le sens d'un modèle de croissance plus innovant, pérenne et ouvert vers l'extérieur. L'intégration récente de 2 EPCI réunionnaises (la CIREST et le TCO) dans le programme national Territoire d'industrie atteste de la réflexion stratégique en cours sur le développement industriel du territoire. De nombreux écarts persistent néanmoins par rapport à la France métropolitaine, notamment en termes de cohésion sociale et d'inclusion.

Les défis à relever restent nombreux dans un contexte de mondialisation de l'économie et des échanges, source d'opportunités, mais aussi d'inquiétudes quant aux inégalités sociales, et d'urgence écologique dont elle peut être porteuse. La période de contractualisation qui s'ouvre doit permettre à La Réunion d'évoluer pour affronter ce nouveau contexte, en suscitant un développement endogène qui prenne mieux en compte les atouts et spécificités de l'île, mais également par une internationalisation de l'économie intégrant son environnement régional.

Cette évolution passe par :

- La poursuite de la convergence en termes d'infrastructures, routières, maritimes et aéroportuaires, tout en intégrant des réels critères de la mobilité durable, l'atteinte des objectifs en termes de constructions de logements et de bâtiments publics, la mise aux normes de services essentiels à la population

---

(assainissement, déchets, etc.), et la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique de façon transversale dans tous les nouveaux chantiers ;

- L'accompagnement des nouveaux moteurs de croissance et l'organisation de l'économie en filières compétitives (numérique, énergie, tourisme, agriculture, pêche, services à la personne, etc.), fondés à la fois sur une stratégie ciblée d'innovation comme les énergies renouvelables et sur des secteurs à haute intensité de main d'œuvre comme les services et le tourisme.
- L'ambition de l'insertion régionale et plus largement de l'ouverture au monde du territoire réunionnais. La Réunion peut en effet jouer un rôle dans l'océan Indien à la fois dans les domaines universitaire et de la recherche, économique, scientifique et culturel.

Le développement économique doit être en adéquation avec la protection des ressources naturelles, tant marines que terrestres, et compatible avec une approche durable de l'utilisation de la ressource et des énergies. Les enjeux liés à cette question représentent un véritable défi pour l'île. Une des ambitions partagée du territoire est de développer la transition énergétique et écologique et de réduire la consommation en ressources fossiles.

C'est toujours dans la perspective d'une moindre utilisation de ressources énergétiques importées, que de plus en plus de filières, et notamment l'agriculture, réfléchissent à la mise en place de démarches vertueuses d'économie circulaire, par la valorisation des circuits courts notamment et le développement des surfaces agricoles labélisées bio.

La problématique de la gestion des déchets à la Réunion est également cruciale aujourd'hui en l'absence à très court terme de solutions de traitement pérennes, et génère un objectif ambitieux de passer à zéro déchets dès 2030.

Pour ces nouveaux défis, le territoire de La Réunion s'appuie sur l'expertise en recherche liée aux ressources naturelles tropicales, dont il a su se doter et qui lui a permis d'acquérir une reconnaissance internationale à plusieurs reprises et peut représenter de réelles opportunités pour le rayonnement de la France. Le centre du CIRAD présent à La Réunion est le second de France en nombre de chercheurs présents. Cela lui donne une capacité de rayonnement dans toute la zone océan indien, mais en priorité dans les domaines des cultures et élevages tropicaux présents sur le territoire.

Cette mise en synergie des acteurs autour de la valorisation des ressources naturelles tropicales est reconnue par le niveau national avec l'implantation et le soutien d'un pôle de compétitivité. Le territoire nourrit l'ambition de maintenir cette dynamique, mais aussi d'en faire émerger de nouvelles dans des secteurs porteurs d'innovation tel que les outils du numérique ou encore le tourisme et la mer.

La mer a fait l'objet, au cours des assises des Outre-mer, d'une réflexion approfondie sur les potentiels qu'elle offre pour la France du sud de l'océan Indien. La traduction contractuelle qui en est faite pour la période à venir est d'inscrire La Réunion dans une stratégie de croissance bleue. Cette démarche à long terme vise à soutenir la croissance durable des secteurs maritimes dans leur ensemble (littoral et espaces marins). Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie et une richesse en terme de biodiversité à protéger.

Il en est de même pour la couverture numérique du territoire. La Réunion est aujourd'hui l'un

---

des territoires les plus fibré de France. Trois câbles sous-marins, bientôt quatre, la relie au monde. Cela s'inscrit dans le développement de l'ouverture du territoire, des entreprises et de sa population à l'international. Cette ouverture continue à être un axe prioritaire vis-à-vis des entreprises avec le maintien des soutiens déjà existants.

Ainsi le contrat de convergence et de transformation, tel qu'il se compose en cinq objectifs prioritaires traite de l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus.

---

# Détail des volets thématiques

- 
- 
-

---

*Ce contrat intègre des mesures reprises du CPER 2015-2020, ainsi que les nouveaux projets issus des travaux des Assises des Outre-mer, dont la présentation est effectuée dans ce document selon deux modèles de fiches distincts.*

---

## Volet 1. COHESION DES TERRITOIRES

---

## Volet 1. COHESION DES TERRITOIRES

---

L'enjeu de ce volet est de renforcer la cohésion des territoires de la Réunion en poursuivant les dynamiques initiées par le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoriales du CPER 2015-2020. L'exercice du présent contrat de convergence et de transformation doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations à l'échelle territoriale la plus pertinente, en ciblant les intercommunalités qui en seront signataires. L'enjeu est d'améliorer l'efficacité de l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants conformément aux objectifs de la loi EROM.

De façon générale, les travaux des Assises des outre-mer ont témoigné de l'importance d'une approche transversale, intégrée, territorialisée et participative. Les différents instruments de coopération et outils contractuels pilotés par le ministère de la cohésion des territoires seront mobilisés.

Le contrat de convergence intègre, pour valorisation, les conventions ou contrats territoriaux signés avec des collectivités ou des territoires de projets infrarégionaux, avec une articulation à l'échelle territoriale la plus adaptée, notamment intercommunale :

- o les conventions cadres du plan Action Cœur de ville,
- o les contrats de ruralité,
- o les contrats de ville
- o les contrats de bourgs signés avec les territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « Revitalisation des centres-bourgs »
- o les conventions du programme Territoire d'industrie.

Les actions des contrats de convergence s'inscrivent en contrepartie et non en concurrence des fonds structurels européens dans les cas où les périmètres d'éligibilité sont similaires. Les crédits d'Etat et/ou des collectivités du contrat de convergence pourront ainsi constituer la contrepartie nationale nécessaire.

L'enveloppe du contrat au titre du BOP 112 (FNADT) sera mobilisée en priorité sur des actions réalisées dans le prolongement du CPER 2015-2020 et en accord avec les thématiques listées dans le mandat de négociation. Tout en poursuivant les dynamiques initiées dans le cadre du CPER 2015-2020, les projets qui seront financés dans le cadre de ce volet cohésion des territoires s'inscriront en lien avec les orientations de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Lors de la programmation des crédits et la sélection des projets, il conviendra également de tenir compte des enjeux d'articulation entre le FNADT (BOP 112), et les dotations d'équipement des collectivités (DSIL et DETR).

Une attention particulière sera portée aux projets issus des assises de l'outre-mer en favorisant les initiatives locales, notamment citoyennes.

---

## 1.1. Aménagement durable

Etroitement lié aux enjeux d'aménagement, l'objectif de développement durable dans l'aménagement vise à assurer un logement et des services de base pour tous, au meilleur coût.

### 1.1.1. Fonds régional d'aménagement foncier et urbain

L'accroissement démographique doit être accompagné et maîtrisé sur le plan de l'urbanisation, en lien avec l'accès aux services essentiels. L'étalement urbain doit donc être encadré par une densification accrue des villes, comme prévu par le Schéma d'aménagement régional (SAR).

La politique du logement à La Réunion doit intégrer l'évolution de la population et des solidarités familiales. Face à l'augmentation de la demande qui s'ensuit, l'offre, en termes de logements neufs et de reconquête de l'existant (réhabilitation), doit être suffisante pour assurer un prix des logements raisonnable et accessible au plus grand nombre. Cela suppose de disposer d'un cadre de vie adapté grâce à des espaces privés collectifs de qualité, qu'il convient d'aménager ou le cas échéant de résidentialiser, de requalifier.

*1.1.1.1. Le FRAFU, Eco quartier, réhabilitation du logement social, amélioration des espaces urbains du logement social ex 2.1.3. & 2.1.4*

#### **A. Finalité et enjeux :**

FRAFU : Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) intervient dans le cadre d'un protocole tripartite Etat – Région – Collectivités territoriales qui fixe les objectifs et les modalités d'intervention et de fonctionnement du FRAFU conformément aux articles L340-1, L340-2, R340-1 à R340-6 du Code de l'Urbanisme et à la circulaire du 5 août 2010. Ce protocole décline notamment les orientations du FRAFU au regard du contrat de plan Etat-région, des programmes opérationnels (PO) FEDER et des objectifs des schémas d'aménagement régionaux ou de tout autre document d'orientation concernant l'aménagement du territoire concerné.

Il précise les objets éligibles au FRAFU ainsi que les orientations sur la participation financière de chaque contributeur. Une clé de répartition entre les différentes sources de financement permet d'optimiser les ressources du fonds au regard des besoins du territoire.

Ecoquartier : La démarche Ecoquartier vise à inciter les collectivités territoriales à s'engager résolument dans une politique d'aménagement durable, favorable à l'épanouissement des citoyens et à un développement équilibré et solidaire des territoires. Elle nécessite de réinterroger les pratiques d'aménagement, pour la construction de la ville durable.

Cette pratique poursuit des objectifs ambitieux et vise à apporter une réponse aux enjeux de société, qu'ils soient d'ordre social, environnemental ou économique : la lutte contre la fracture sociale, la construction de logements pour tous, la création d'emplois et la redynamisation du tissu économique, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Réhabilitation du logement social : Un des enjeux est d'intervenir hors périmètre ANRU afin d'être complémentaire aux crédits consacrés par l'Etat à la réhabilitation des opérations de logements sociaux dans le cadre des conventions de renouvellement urbain signées au titre des interventions de l'ANRU.



---

Les travaux plus particulièrement ciblés ont pour objectif l'amélioration d'une manière générale du cadre de vie des habitants et notamment, l'amélioration du confort thermique, acoustique et énergétique des logements.

Amélioration des espaces urbains du parc social : L'État accorde des subventions pour l'amélioration des logements locatifs sociaux, lorsque ceux-ci sont achevés depuis plus de 15 ans. La subvention est versée au bailleur social propriétaire ou gestionnaire des logements. Elle participe au financement des travaux destinés à économiser l'énergie, à la réalisation d'économies de charges, à l'amélioration de la vie quotidienne dans le logement, à conforter les bâtiments vis-à-vis des risques sismiques, à mettre en conformité les logements avec des normes minimales d'habitabilité ou d'en améliorer la qualité.

Toutefois, il est constaté que l'amélioration de la vie quotidienne dans un logement est liée à la qualité de l'environnement de la résidence. Les bailleurs sociaux accompagnent leur projet d'amélioration de l'habitat par un projet plus global de requalification des espaces liées à la résidence.

### ***B. Présentation technique :***

FRAFU : Le protocole tripartite prévoit la programmation des dossiers sur toute la durée de réalisation du contrat de convergence et de transition (CCT).

Le dispositif FRAFU « aménagement à vocation sociale » constitue un appui aux communes et/ou à leurs opérateurs pour aménager les nouveaux quartiers ou densifier les quartiers existants, sous la condition de produire un minimum 40 % de logements aidés. Cet outil subventionne, sur la base du déficit des bilans d'opérations d'aménagement : les acquisitions foncières, les travaux de voiries et de réseaux divers (création et recalibrage des réseaux d'assainissement des eaux usées, pluviales, eau potable) destinés à mettre en place les équipements secondaires et raccorder l'opération d'aménagement à vocation sociale au réseau existant le plus proche. Ce levier d'action publique permet, en concertation avec les collectivités et les aménageurs, d'apporter un soutien à la production de logements aidés en répondant aux objectifs de mixité sociale dans le respect des préconisations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Ecoquartier : La candidature au dispositif de labellisation Ecoquartier est une démarche volontaire des porteurs de projets, qui peuvent dans certains cas solliciter en parallèle une aide du FRAFU. Ce sont ces opérations qui sont ciblées dans le cadre de cette mesure.

Il s'agit d'apporter « une bonification » à l'aide FRAFU accordée à une opération compte-tenu de sa labellisation éco-quartier.

Les projets seront éligibles aux aides suivantes :

- le financement des études de programmation urbaine et des études pré-opérationnelles d'aménagement à hauteur de 80% des dépenses, couvrant l'ensemble des enjeux contribuant à la démarche Ecoquartier ;
- l'augmentation du plafond de subvention FRAFU de 15 000 € à 20 000 € par logement aidé.

C'est cette seconde aide qui est financée dans le cadre de cette mesure, la première étant financée par ailleurs sur une enveloppe de crédits nationaux non contractualisés.

Pour le dispositif FRAFU comme la bonification des Ecoquartiers, les dossiers sont instruits par la DEAL, puis examinés entre les différents partenaires en Comité Technique Aménagement, qui formule un avis sur chaque dossier avant engagement des subventions par chacun des partenaires. Une synthèse et évaluation de l'intervention du Fonds est présentée annuellement en Commission Aménagement, composée de représentants de

---

l'Etat et d'élus des collectivités partenaires.

**Réhabilitation du logement social :** La réhabilitation est un programme de travaux de rénovation et de remise aux normes d'un bâtiment. Il comprend notamment des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges (eau, électricité, ...), au renforcement de la sécurité (renforcement des portes, sécurité incendie...), à l'amélioration du confort dans les logements (isolation thermique...), mais aussi des travaux destinés à l'amélioration de la vie quotidienne. La réhabilitation concerne les parties communes, l'intérieur mais aussi l'extérieur des logements.

Les projets attendus devront s'intégrer dans une approche durable, considérant à la fois le confort des ménages, le confort thermique et la maîtrise des consommations et la sécurité des personnes.

Pour être éligibles, les projets devront intégrer le plus possible, de manière équilibrée techniquement et financièrement, les dimensions détaillées dans les 3 axes suivants :

- la résidentialisation (aménagement des espaces extérieurs autour et en pied d'immeubles, favoriser la cohésion sociale et la sécurisation) ;
- le traitement thermique (ventilation, protection solaire, isolation) ;
- la maîtrise de l'énergie et des consommations, la réduction des charges (équipements performants, gestion, sensibilisation et information).

Des appels à projets pourront également être lancés pour sélectionner les projets qui seraient soutenus par la Région.

**Amélioration des espaces urbains du parc social :** Les opérations intègrent désormais des travaux d'aménagement des espaces extérieurs participant à l'amélioration de la vie quotidienne des résidents, qui ne sont pas compris dans l'assiette des travaux subventionnables pour l'amélioration de l'habitat en sens de l'article R323-13 du CCH : délimitation des espaces, de leurs accès, des stationnements et des parkings intérieurs, création ou amélioration des locaux favorisant le tri, la collecte sélective et l'enlèvement des déchets, accessibilité aux personnes à mobilité réduite et autres situations de handicap, amélioration de la sécurité des personnes et des biens à travers la reconfiguration des espaces collectifs, ...

Le taux maximum de financement applicable à l'assiette de subvention, constituée des dépenses hors taxes relatives à l'opération, comprenant les coûts des travaux et le coût d'éventuelles acquisitions foncières indispensables à l'opération, est de 50 %. A titre exceptionnel, ce taux pourra être modulé à la hausse dans la limite de 80% de l'assiette de subvention, pour les opérations présentant un caractère social très marqué ou pour les organismes en situation financière fragile engagés dans un plan avec la CGLLS.

Les dossiers sont instruits par la DEAL.

**Partenaires financiers :** Etat - Conseil régional – Collectivités Locales.

**Maîtres d'ouvrages :** collectivités territoriales, SEM d'aménagement et de construction, les Entreprises sociales de l'habitat

---

### C. Présentation financière présentée en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRES COLLECTIVITES	TOTAL FINANCE
Hors fonds européens	11.868 FRAFU 1.8 écoquartier	6,794 (FRAFU) 6 (Réhabilitation de logements sociaux)		24,662
Crédits valorisés LBU	32			
Total	45.668	12.794		58.462

#### Origine des crédits :

- Etat : BOP 123 pour FRAFU, réhabilitation du logement social et amélioration des espaces urbains du parc social – BOP 123 pour les Ecoquartiers
- Europe : Pas d'intervention

**Calendrier de réalisation :** Cette mesure est un soutien financier annuel à un programme pluriannuel d'investissements réalisés par les collectivités ou leurs opérateurs.

#### Critères de sélection :

- pour le FRAFU : Les opérations retenues doivent s'inscrire dans le cadre du protocole de gestion adopté par la CEA en 2018 (qui fait aussi référence à la bonif éco-quartier)
- pour les Ecoquartiers : les projets Ecoquartier qui, après examen par la commission régionale Ecoquartier seront proposés à l'admission à la démarche nationale

Les opérations de réhabilitation du logement social retenues doivent être inscrites dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire unique. Cette procédure permet d'accompagner jusqu'à la programmation la mise au point progressive des projets, qui doivent s'inscrire dans une logique de construction de la ville durable. S'agissant des opérations co-financées par la Région, elles seront sélectionnées sur la base d'appels à projets.

- pour l'amélioration des espaces urbains du logement social : opérations qui s'adosent à des opérations de réhabilitation inscrites dans le cadre de la programmation pluriannuelle relative à la ligne budgétaire unique.

#### Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :

**Critère national d'éligibilité :** engagement du porteur de projet d'intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable (L110,1-III Cenvt).

**Critère régional de classification :** coordination environnementale des travaux avec application de la charte eco-responsable comprenant un suivi environnemental ; équipements lumineux peu consommateurs en énergie et conformes aux préconisations de la SEOR s'il existe un risque d'échouage d'oiseaux marins.

---

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des travaux réalisés sous coordination environnementale.

***D. Evaluation :***

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations financées
- Indicateurs de résultats : Pourcentage du nombre de logements sociaux réalisés rapporté au nombre total de logements.

***E. Services référents :***

Etat : **DEAL**

Conseil régional : **Direction de l'Aménagement**

---

## 1.1.2. Revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs

Au-delà des opérations d'aménagement et de l'amélioration de l'offre de logements, la cohésion des territoires nécessite le maintien d'une politique de la ville ambitieuse ayant pour objectif de favoriser la mixité sociale, tout en poursuivant un objectif de qualité en termes de normes et de responsabilité écologique. A ce titre, en complément des actions de type Eco quartier, les opérations du plan d'action cœur de ville prennent tout leur sens et doivent être soutenues. En leur sein, l'aménagement d'espaces publics constitue un enjeu majeur, pour améliorer la qualité de vie, en jouant notamment sur la limitation des îlots de chaleurs et la facilitation des mobilités douces.

La stratégie d'aménagement de l'espace urbain doit être complétée par une politique volontariste en matière d'aménagement des Hauts. Concernant la revitalisation des centres anciens et des bourgs, le CCT accompagne la mesure Attractivité des hauts du FEDER pour répondre aux besoins en termes d'habitat, d'accès aux services et de valorisation touristique. Cela passe notamment par l'aménagement de villes relais et bourgs de proximité.

### 1.1.2.1. Les espaces publics structurants ex 2.2.3.

#### **A. Finalités et enjeux :**

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion a été approuvé le 22/11/2011. Il prévoit notamment de réaliser 180 000 logements y compris les équipements et infrastructures associés, sur la perspective démographique d'un million d'habitants en 2030. Le SAR 2011 poursuit des objectifs directement associés à une démarche de développement urbain :

- Répondre aux besoins d'une population croissante
- Protéger les espaces agricoles et naturels.
- Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain.

L'objectif est de promouvoir et d'accompagner la mise en œuvre d'un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie, les usages et la sociabilité (centralités, rapports habitat/activités intégrés, organisation viaire, trames urbaines et paysagères...).

Il fait écho aux différents programmes de développement territorial lancés par le gouvernement pour assurer un développement plus équitable sur certains territoires et renforcer leur attractivité , et notamment le plan action cœur de ville.

La population étant à 80 % concentrée sur le littoral, l'aménagement des fonds de mer en espaces qualitatifs au service de la qualité de vie des urbains, est notamment une priorité.

#### **B. Présentation technique :**

Les opérations visent à la création et la requalification des espaces publics et de loisirs. Elles visent notamment des interventions qualitatives sur les parcs, jardins et espaces publics des centres villes, des fronts de mer et des espaces verts et ludiques à vocation intercommunale.

---

L'éligibilité à la mesure est subordonnée à l'inscription de l'opération dans un véritable projet global de territoire (densification, développement de l'offre de logements, diversification, développement économique et touristique, qualité de vie...) à l'échelle du quartier, de la commune ou du bassin de vie (Ecoquartier, PLU, convention action cœur de ville, SCOT...)

Ce dispositif finance les études et les travaux.

**Partenaires financiers** : Europe - Conseil régional – Collectivités Locales - Etat

Le taux de co-financement lorsque la mesure ciblée relève du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : établissements publics, collectivités territoriales, SEM d'aménagement et de construction.

### ***C. Présentation financière présentée en million d'euros :***

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>Union européenne</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds Européens	0.372 488	2.388 500	1.553	5.490	8.250988
Hors fonds européens	0.670 325				0.670 325
Total	1.042 813				8.921313

#### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112
- Europe : PO FEDER

La fiche action FEDER du PO 2014-2020 relève de la démarche relative aux Investissements territoriaux Intégrés (ITI). Les actions doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

Les opérations ne faisant pas appel au financement FEDER pourront être implantées dans des localisations complémentaires à celles ciblées par la fiche action FEDER.

**Calendrier de réalisation**: les projets présentés interviendront au fil de l'eau en fonction de leur maturité.

**Critères de sélection** : Les projets devront être situés dans l'espace urbain de référence ou dans les zones préférentielles d'urbanisation prévues par l'armature urbaine déclinées dans le Schéma d'Aménagement Régional, en privilégiant les centres villes urbains.

Seuls les projets d'aménagement de fronts de mer, pourront être situés en dehors de ces espaces.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : engagement du porteur de projet d'intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable (L110,1-III Cenvt).

---

**Critère régional de classification** : coordination environnementale des travaux avec application de la charte écoresponsable comprenant un suivi environnemental.

**D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines en m<sup>2</sup> ;
- Indicateurs de résultats : une amélioration des conditions de vie par la création ou la réhabilitation d'équipements publics ou de proximité, de voiries et d'espaces publics.

**E. Services référents :**

Etat : DEAL

Conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

### 1.1.2.2. Attractivité des hauts – FEDER ex 2.4.2.

#### **A. Finalité et enjeux :**

Dans un contexte de croissance démographique maintenue, la Réunion connaît depuis plusieurs années une urbanisation de ses territoires aussi bien dans les Hauts que les Bas. Il est prévu un million d'habitants à la Réunion à horizon 2040, dont 20% seraient dans les Hauts.

Il s'agit en fonction des besoins des territoires et populations, de proposer des opérations d'aménagement qui permettent :

- d'aménager les villes-relais, les bourgs de proximité et multi-sites des Hauts,
- de répondre aux besoins des populations rurales, et des visiteurs, en terme d'habitat, d'accès aux services et infrastructures, y compris unités de potabilisation situées dans les hauts,
- de répondre aux impératifs de préservation des espaces,
- de participer à la valorisation, notamment touristique, des bourgs ruraux engagés dans une démarche "portes de parc national",
- de renforcer l'ancrage territorial d'équipements culturels et de contribuer à l'égalité d'accès à l'art et à la culture,
- de créer des plateformes multiservices dédiées à l'entrepreneuriat, l'insertion et l'emploi (secrétariat d'entreprise, comptabilité, conseils et accompagnement/animation, télétravail, formation, etc.).
- d'accompagner la construction et scénographie d'équipements culturels structurants

#### **B. Présentation technique :**

Les projets soutenus s'inscrivent dans une des orientations de la politique partenariale des Hauts de l'île qui se décline notamment à travers l'OT 9 du FEDER 2014-2020 – Développement et structuration de l'attractivité des Hauts.

Les opérations devront avoir pour principes et objectifs de privilégier des modes de renouvellement urbain qui prennent en compte l'existant (pour limiter ou éviter des extensions urbaines) en :

- créant ou en réhabilitant les équipements publics de proximités,
- créant ou en requalifiant des surfaces de voiries et des espaces publics.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil régional

Le taux de co-financement lorsque l'action ciblée relève du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contrepartie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Associations, établissements publiques, collectivités territoriales, entreprises privées



---

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	AUTRE PUBLIC	FEDER	TOTAL
Fonds européens	1	2	0		4,86	7.86

Origine des crédits :

•Etat : BOP 112

•Europe : FEDER

Le montant FEDER sera mobilisé au titre de la mesure 7.05 et de la fiche action « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » du PO FEDER 2014-2020 (hors équipement culturel).

La fiche action relève de la démarche relative aux Investissements territoriaux Intégrés (ITI). Les actions doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

**Calendrier de réalisation** : Cette mesure est un soutien financier annuel à un programme pluriannuel d'investissements réalisés par les opérateurs publics. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,250 M€

**Critères de sélection** : Seront retenues en priorité : les équipements situés dans les bourgs définis au SAR des « hauts » correspondant à l'aire d'adhésion maximale du Parc National fixées par décret n°2007-296 du 5 mars 2007.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification** : Pour les travaux : coordination environnementale des travaux avec l'application de la charte eco-responsable comprenant un suivi environnemental

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : Part des marchés des travaux prévoyants une coordination environnementale.

### **D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

•Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations ou d'actions financées

•Indicateurs de résultats : Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou renouvelées.

### **E. Services référents :**

Etat : **SGH** Conseil régional : **Guichet unique des fonds européens/DADT**

---

---

### 1.1.3. Politique de la ville et renouvellement urbain

S'agissant des restructurations urbaines, six collectivités actuellement inscrites au titre de la mise en œuvre d'un NPNRU bénéficient de la Dotation Politique de la Ville (DPV). Le besoin de soutien de petites opérations d'aménagement au sein des QPV existe également pour les sept autres collectivités également signataires d'un contrat de ville (communes généralement plus petites).

La préservation et l'adaptation du patrimoine aux usages contemporains sont un enjeu des restructurations urbaines.

#### 1.1.3.1. Equipements et aménagements de proximité

##### **A. Finalité et enjeux :**

Les mesures de cet objectif interviennent en complémentarité d'actions financées par ailleurs sur le P.147 (et non en substitution) dans le cadre d'un protocole additionnel relatif à la politique de la ville signé en même temps que le CPER.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion a été approuvé le 22/11/2011. Il prévoit notamment de réaliser 180 000 logements y compris les équipements et infrastructures associés, sur la perspective démographique d'un million d'habitants en 2030.

Par ailleurs, l'ANRU établissement public dont le but est de rénover, par des financements pluriannuels garantis, les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants a pour objectif :

- le renouvellement de l'offre de logements sociaux pour l'adapter aux besoins de la population du quartier prioritaire avec un renforcement de la mixité sociale,
- l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers : désenclavement, diversification des fonctions urbaines, création et réhabilitation des équipements publics, création d'un environnement de qualité (requalification des espaces de proximité et des voiries), promotion du développement économique du secteur, insertion par l'emploi des habitants du quartier.

Dans le cadre de la structuration des quartiers prioritaires, les équipements et aménagements de proximité sont des éléments importants de la revitalisation, de la cohésion sociale. Éventuellement, leur création ou leur réaménagement sont l'occasion de créer les conditions de chantiers écoles prioritairement destinés aux habitants du quartier concerné.

##### **B. Présentation technique :**

Ce dispositif permet d'intervenir sur l'aménagement des quartiers prioritaires en accordant des aides prioritairement en faveur du logement social pour la création ou la requalification d'espaces publics (cheminements piétons, voiries de circulation douces, parc, etc) intégrant dans la programmation la création ou la réhabilitation d'un équipement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (à l'exclusion du logement).

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le FEDER interviendra en complément de l'ANRU et ciblera des équipements structurants à plus-value sociale et environnementale (type d'action extrait PO p.163).

Pour cette période 2019-2022 l'engagement de l'Etat pourra être acté à l'issue des

---

---

comités d'engagement ANRU et sans attendre la signature des conventions ANRU.

La tranche ferme de l'actuel contrat de convergence et de transition contient les projets des 6 NPNRU retenus à l'échelle de l'île qui verront leur mise en œuvre dès 2019.

Il s'agit notamment des projets de « Bois d'Olives » de la commune de Saint-Pierre, du projet « Ariste Bolon - SIDR Haute » pour la commune de Le Port, du projet de renouvellement urbain Nord-Est Littoral, dit PRUNEL, pour la commune de Saint-Denis et du projet « Centre-ville » pour la commune de Saint André.

**Partenaires financiers :**

Les opérations soutenues s'inscrivent dans à la mise en œuvre de l'OT 9 du FEDER 2014-2020.

Le taux de co-financement lorsque l'action ciblée relève du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contrepartie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Collectivités locales ou territoriales, SEM d'aménagement

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens	1		4.563	12.980	18.543

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112
- Europe : PO FEDER

La fiche action relève de la démarche relative aux Investissements territoriaux Intégrés (ITI). Les actions doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

Calendrier de réalisation : Cette mesure est un soutien financier annuel à un programme pluriannuel d'investissements réalisés par les opérateurs publics. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,250 M€

**Critères de sélection :** l'action étant concernée par l'outil d'Investissement Territorial Intégré (ITI), les critères seront déterminés en fonction de la stratégie territoriale de la zone géographique concernée.

**Restructuration des quartiers sensibles :** création ou réhabilitation d'équipements publics et de proximité, de voiries et d'espaces publics.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** engagement du porteur de projet d'intégrer dans la conduite du projet, quelque soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable (L110,1-III Cenvt)

**Critère régional de classification :** coordination environnementale des travaux avec application de la charte écoresponsable comprenant un suivi environnemental.

---

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : Part des marchés des travaux prévoyant une coordination environnementale

**D. Évaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont co-financées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'espaces non bâtis – nombre d'équipements créés ou réhabilités dans des zones urbaines.
- Indicateurs de résultats : Augmentation des surfaces des espaces publics et du nombre d'équipements publics restructurés.

**E. Services référents :**

Etat : **DEAL**

Conseil régional : **Guichet unique fonds européens**

---

#### 1.1.4. Relever le défi du logement outre-mer

Le CCT prévoit également pour la rénovation du logement outre-mer la mise en place de partenariats entre entreprises spécialisées dans le traitement de l'amiante et le laboratoire CIRBAT, la mise en place de formations de spécialistes dans le traitement de l'amiante, des chantiers écoles, en vue de la structuration d'une filière.

##### *1.1.4.1. La structuration d'un écosystème d'entreprises en travaux de réhabilitation des logements sociaux – mesure transversale du plan logement ex 211*

#### **A. Finalité et enjeux :**

Cette mesure affiche un double enjeu. Celui de permettre à des petites et moyennes entreprises de répondre, soit par lot, soit de façon groupée, aux appels d'offres lancés par les maîtres d'ouvrages sociaux pour leurs opérations de réhabilitation de logements, mais aussi celui de mettre en œuvre une filière de formation pour spécialiser certaines d'entre elles dans le traitement de l'amiante.

Une meilleure réponse aux appels d'offres : les opérations de réhabilitation sont des opérations dont l'estimation des coûts de travaux est toujours plus complexe que lors d'une opération de logements neufs. En effet, l'intervention sur un bâti existant nécessite des adaptations de travaux qui ne peuvent être chiffrées qu'à partir de la structure visible. Ce qui peut entraîner au moment de la réalisation effective du chantier des différences importantes. Néanmoins, si certaines entreprises sont spécialisées dans ce type d'opérations, leur nombre pourrait être augmenté à travers un transfert de savoir faire d'entreprise à entreprise.

Par ailleurs, toujours au titre des chantiers de réhabilitation, notamment de logements sociaux, plusieurs bâtiments devront faire l'objet au moment du chantier d'un traitement de l'amiante présente dans les constructions existantes. Cette matière demande un traitement particulier et au regard de la masse d'intervention que cela représente, il apparaît nécessaire d'accompagner certaines entreprises en formation pour l'acquisition de savoir-faire pour ce type d'opération.

Cela s'avère indispensable pour permettre au volet réhabilitation du plan logement qui cumule des financements de l'Etat à travers la LBU et de La Région (dispositifs de formation ou mesures d'accompagnement des entreprises susceptibles d'être mobilisées).

#### **B. Présentation technique :**

Les opérations soutenues devront se dérouler sous la forme d'un partenariat entre entreprises, afin de permettre une formation de professionnels par des professionnels. A titre d'exemple, les chantiers écoles pourront entrer dans ce cadre. Cette mesure a vocation à soutenir le surcoût engendré par ce type d'opérations

Pour ce qui concerne la structuration d'une filière destinée au traitement spécifique de l'amiante, un partenariat entre les maîtres d'ouvrage confronté à cette problématique et une chambre consulaire pourrait être envisagé. C'est ce type de démarche collaborative qui sera soutenue à travers cette mesure.

**Partenaires financiers :** Etat, Conseil régional, Caisse des dépôts et consignations

**Maîtres d'ouvrages :** SEM d'aménagement et de construction, Chambres Consulaires, association

---

### **C. Présentation financière en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES COLLECTIVITES</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Hors fonds européens	1.400			1.400

**Calendrier de réalisation :** Cette mesure nouvelle devrait être mobilisée à compter de 2019 pour ensuite se répartir régulièrement durant les quatre années suivantes, soit une mobilisation des crédits d'Etat à hauteur de 0,350 M€ par an.

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : Pas d'intervention

**Critère de sélection :** les opérations retenues doivent afficher une collaboration formative contractualisée entre entreprises ayant un savoir-faire dans les chantiers de réhabilitation et une ou plusieurs TPE.

### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** en référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations soutenues ;
- Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises formées.

### **E. Services référents :**

Etat : **SGAR**

Conseil régional : **Direction de l'Aménagement**

1.1.4.2. CIRBAT – Centre D’innovation et de Recherche du Bâti Tropical  
- Amiante : Plateforme SS3 et laboratoire d’analyses - Nouveau Projet

**IDENTIFICATION**  
**NOUVEAU PROJET**

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l’objet d’une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »

Proposition de modification législative ou réglementaire

**Thème**

Agriculture/pêche

Collectivités (financement, appui à l’ingénierie, questions institutionnelles)

Culture

Développement économique/emploi/formation

Tourisme

Eau/assainissement/déchets

Education/enseignement supérieur/recherche

Energie

Environnement/biodiversité

Jeunesse/sports/vie associative

Logement/foncier

Numérique

Santé/protection sociale

Sécurité

Transports/infrastructures

Egalité femmes-hommes

Autre (à préciser)

**DETAIL DU PROJET**  
**RESPONSABLE DU PROJET**

Jérôme VUILLEMIN – RESPONSABLE CIRBAT et ORLAT

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

**Partenaires financiers et techniques :** Conseil régional - CGSS Prévention - Région - CCCA BTP - DEAL - DIECCTE

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

L’amiante est un terme désignant certains minéraux à texture fibreuse utilisés dans l’industrie depuis la fin du XIXe siècle pour sa résistance à la chaleur, au feu, à la tension, aux agressions électriques et chimiques, ainsi que pour son pouvoir absorbant. La structure et les propriétés de l’amiante en ont fait une substance

---

largement utilisée dans la composition des matériaux du bâtiment, ainsi qu'en isolation et protection incendie.

Mais ce matériau est toxique. En France, interdit depuis 1997, l'amiante reste un risque important pour diverses professions selon l'INRS.

Ainsi, la réglementation prévoit la réalisation de diagnostics avant-vente et travaux afin d'éviter l'exposition aux fibres d'amiante des travailleurs et des occupants.

Lors de la réalisation des diagnostics, les opérateurs réalisent des prélèvements de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante qui sont soumis à analyse dans des laboratoires accrédités afin de déterminer la composition précise. De plus, des mesures d'empoussièrement doivent être réalisés avant et après travaux.

Aucun laboratoire n'existe à la Réunion, ni dans les pays de la zone. Ainsi, le surcout d'analyse est certain et limitant.

De plus, la CMAR dispose, à l'URMA de St André d'une plateforme de formation SS4. Il convient de compléter l'offre de formation par la création d'une plateforme de formation SS3.

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical est un service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région – Île de La Réunion. Celui-ci a été créé en 2008 par le regroupement de deux laboratoires : le Laboratoire d'Essais de Menuiseries (LEM - créé en 1996) et l'Observatoire Régional de Lutte Anti-Termite (ORLAT – créé en 1998) et labellisé PIAR en 2009. Il s'est ensuite développé en fonction des besoins des PME/TPE avec, en 2012, la création d'un troisième laboratoire, le LVM (Laboratoire de vieillissement des matériaux) et d'une mission d'accompagnement des entreprises, la MATRICE (Mission d'Appui Technique, Recherche, Innovation, Certification et Environnement).

Les actions développées par le CIRBAT consistent à adapter les matériaux de construction et leur mise en œuvre, ainsi que les normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales afin de permettre aux entreprises artisanales de disposer localement de ressources matérielles et humaines nécessaires à l'innovation de leurs techniques et de leurs produits dans une démarche intégrée de développement durable.

Aussi, le CIRBAT a pour objectif de mettre à disposition des acteurs de la construction une offre cohérente et pertinente en termes d'études techniques, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'innovation. En effet, en complément de l'accompagnement direct des projets d'innovation des entreprises, les actions mises en place par le CIRBAT ont pour objet de favoriser la production locale de matériaux.

Le projet consiste à réaliser des études de faisabilité pour créer une SS3 et un laboratoire d'analyse de l'amiante au CIRBAT. Il est à noter que cette action est inscrite dans le livre bleu OUTRE MER à l'issue des assises de 2018.

## **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**



- 
- Déterminer la faisabilité technique et financière d'une plateforme de formation SS3
  - Déterminer la faisabilité technique et financière d'un laboratoire d'analyse de l'amiante
  - Elaboration d'un plan d'action tenant compte des résultats des études

**Indicateurs d'évaluation :**

Nature de l'indicateur	Nb
Nombre de cahier des charges réalisés	1
Nombre d'études réalisées	1 ou 2

**Phasage :**

**Année 2019 :** Rédaction du/des cahiers des charges et consultation

**Année 2020 :** Réalisation des études et bilan

**Année 2021 :** Analyse des résultats des études et élaboration d'un plan d'actio

---

**COUT DU PROJET (HT, en €)**

---

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

(BOP 123)

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût total</b>	Coût Etat	Investissement				
		Fonctionnement	20 000	160 000	20 000	200 000
	Coût Feder	Investissement				
		Fonctionnement				
	Coût Région	Investissement				
		Fonctionnement				
	Fonds Propres (prestations)	Investissement				
		Fonctionnement				
	<b>Coût total</b>	Investissement				
		Fonctionnement	20000	160000	20000	200000

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

■ Non

**Service instructeur :**

SGAR

**Durée totale de l'action : 2 à 3 ans**

Déclinaison du projet	2019				2020				2021				2022			
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	AE															

---

## 1.2. Structuration et dynamiques territoriales

Le territoire de La Réunion est structuré selon un axe Hauts Bas, très caractérisé. Conjointement au développement programmé des hauteurs, le domaine littoral s'est développé à un rythme soutenu dans des formes urbaines plus ou moins denses, saturant progressivement l'espace tout en offrant un large panel des commodités de la vie moderne. L'extension progressive de cette tache urbaine a gagné les mi-pentes.

La préservation du foncier cultivable, souvent consommé au cours des dernières années au profit des aménagements urbains, est devenue un enjeu majeur à la Réunion. Par conséquent la structuration du territoire suppose des efforts constants en termes de densification urbaine.

Il est prévu un million d'habitants à la Réunion vers 2040, dont 20% dans les Hauts, nécessitant de structurer l'accueil de cette population tout en limitant la consommation d'espaces pour préserver les activités agricoles et les espaces naturels.

Le territoire réunionnais s'est doté depuis 2015 d'un secrétariat général des Hauts (SGH) en charge d'assurer le développement et la structuration des Hauts de l'île dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités locales.

### 1.2.1. Ingénierie et interterritorialité

Les mesures du CCT en lien avec l'objectif ingénierie et interterritorialité reprennent les enjeux du cadre stratégique partagé en faveur des Hauts, à savoir :

- Le renforcement de l'attractivité des territoires en misant sur leurs atouts
- Le développement de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur les NTIC
- La promotion du potentiel humain des acteurs ruraux
- L'accès à la culture pour le plus grand nombre
- La préservation et la promotion de la biodiversité
- La préservation et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le Parc National est également engagé avec le SGH auprès des communes dans la démarche « portes de parc » qui vient en contrepartie du FEADER. Certains territoires se sont d'ores et déjà véritablement mobilisés sur cette mesure, et cette dynamique devra être poursuivie.

Par ailleurs l'ensemble des communes rurales de l'île sont engagées dans un contrat de ruralité englobant l'ensemble des Hauts depuis 2017, cadre structurant leur développement.

---

### 1.2.1.1. *Projet global structurant ex 222*

#### **A. Finalités et enjeux :**

L'augmentation de la population réunionnaise qui atteindra le million d'habitants à l'horizon induit des besoins non seulement en logements, mais également en équipements urbains.

La réponse à ces besoins doit être réalisée sans entamer le capital territorial naturel et agricole, nécessaire à l'équilibre environnemental, économique et identitaire de La Réunion.

La seule solution est donc de réussir la ville réunionnaise de demain. Cela se traduit par la réalisation de nouvelles formes urbaines, concentrées, dans lesquelles il faut faire vivre des valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine. C'est passer par une véritable structuration et une armature urbaine. C'est renforcer des pôles économiques attractifs en valorisant le potentiel de l'ensemble du territoire. Et c'est sécuriser le territoire des aléas environnementaux et climatiques.

C'est sur ces bases que le Schéma d'Aménagement Régional a fixé trois objectifs :

- Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels
- Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain
- Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire
- Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques.

Ce qui fait aujourd'hui défaut en matière d'urbanisation est la notion d'avenir et de gouvernance partagée. Gardons en mémoire qu'une décision d'urbanisme, tel un nouvel aménagement, une création de voirie, ou une autorisation de construire, a des conséquences pour au minimum 100 ans. Avant d'être une question de moyens, l'aménagement soutenable du territoire passe par la définition d'un projet partagé.

La ville réunionnaise de demain ne peut pas résulter d'une juxtaposition de quartiers et d'une succession d'initiatives, publiques ou privées, ou d'opportunités, foncières ou financières. La cohérence entre les échelles du territoire et d'une prise en compte simultanée des différentes composantes de la ville s'obtient nécessairement par la définition, au préalable d'un projet. Ce projet est à la fois l'expression d'une volonté politique qui affirme quelle ville nous voulons pour demain, et d'une intention spatiale et géographique qui la concrétise, l'inscrit sur le territoire. Le projet permet également d'ancrer dans la durée les objectifs et la direction vers laquelle nous souhaitons aller, sans pour autant figer des décisions qui doivent naturellement pouvoir être adaptées à l'évolution possible du contexte, des besoins, mais en garantissant que les choix structurants soient préservés.

Un projet qui doit s'adapter aux spécificités du territoire auquel il se rattache : un site et une histoire propres, une organisation et un caractère particuliers, une agriculture et une économie propres, des habitants et des besoins particuliers.

Tout projet thématique, porté par une collectivité, qu'il s'agisse d'une infrastructure de transport, d'un nouveau quartier d'habitat, d'une zone d'activité, etc. doit être inscrit dans un projet stratégique plus large, à l'échelle de l'intercommunalité, de la commune ou d'une zone infra communale.

---

Par ailleurs, l'émergence de projets de développement territorial, aux échelles pertinentes selon les enjeux, nécessitent d'avoir recours à une réflexion avec l'ensemble des partenaires impliqués, nécessitant d'adopter une méthode et une animation adaptée. De nombreux appels à projets du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, visent cet objectif pour répondre à des problématiques spécifiques « plan action coeur de ville », repenser la périphérie commerciale », revitalisation centre bourgs ».

L'objectif de cette action est de soutenir et accompagner les collectivités inscrites dans la construction de projets de développement territorial.

### **B. Présentation technique:**

L'objectif de cette action est de soutenir et accompagner les collectivités dans la construction de projets stratégiques d'aménagement et de développement territorial, construits autour d'équipes pluridisciplinaires rassemblant les acteurs impliqués. Ainsi, la condition minimale à respecter pour déposer un dossier de demande d'aide est de proposer un projet de démarche transversale pluri-thématique et attachée à un territoire préalablement défini.

La subvention accordée sera calculée en fonction de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération. Elle ne pourra pas dépasser 80% des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage et calculées à partir du montant engagé et justifié pour chacun des 3 types de dépenses éligibles.

La subvention accordée pourra être portée à 50% chacun par l'Etat et le Conseil régional, ou bien de façon unilatérale à l'un des deux partenaires du contrat de plan.

3 types de dépenses éligibles :

- **Soutien à l'ingénierie**

L'intervention du CCT pour soutenir les territoires qui se dotent d'ingénierie se fonde sur le cadre suivant :

Un chef de projet expérimenté à temps plein est exigé pour l'animation générale du projet. Cet ETP est assis sur un contrat pérenne. Ce chef de projet pourra s'entourer d'animateurs thématiques sur des priorités resserrées.

Le dossier doit contenir une note de présentation de l'équipe précisant la feuille de route, le rôle de chaque intervenant (profil et curriculum vitae) ainsi que le détail du programme d'actions en lien avec les études menées et les résultats attendus.

Les dépenses subventionnables sont les salaires chargés et frais annexes liés directement au poste (formations, déplacements). La dépense annuelle prise en charge par ETP est plafonnée à 75 000 euros HT.

- **Soutien aux études et à l'évaluation :**

Pour des études stratégiques, pré-opérationnelles et d'évaluation en lien avec le projet.

- **Soutien aux démarches de concertation avec la population :**

Les dépenses subventionnables sont : des outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil, toujours dans le domaine de la communication et de l'information.

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département, Collectivités locales

---

---

**Maîtres d'ouvrages** : collectivités territoriales, prioritairement EPCI et communes, Région, Département, GIP (aménagement structurant et à vocation économique)

**C. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEMENT</b>	<b>AUTRES COLLECTIVITES</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Hors fonds européens	0.600	0.556 054	0.700		1.856 054

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112
- Europe : Pas d'intervention

**Calendrier de réalisation:** La mobilisation financière se fera au fil de l'eau, selon la maturité des projets et les stratégies nationales de développement de certains territoires.

**Critères de sélection** : démarche pluridisciplinaire.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche.

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : en référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif significatifs après application des mesures « éviter-réduire-compenser ».

**D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets globaux soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre de projets globaux d'aménagement contractualisés.

**E. Services référents :**

Etat : **SGAR/DEAL**

Conseil régional : **Direction de l'Aménagement**

### **A. Finalité et enjeux :**

Les orientations stratégiques pour les Hauts s'articulent autour de cinq grands chapitres :

- Renforcer l'attractivité de ces territoires en rapport avec leur potentiel naturel et agricole en misant sur la qualité, la valeur ajoutée et le niveau de services offerts à la population. La mise en œuvre de projets qualitatifs et expérimentaux (opérations d'aménagement et de logement exemplaires en s'appuyant sur le patrimoine bâti), faisant des Hauts un « laboratoire » pour l'ensemble de La Réunion doit être recherchée.
- Développer de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur les secteurs d'avenir (NTIC, services...) tout en consolidant les filières économiques en place. Il s'agit de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs dans les Hauts. Les filières de produits identitaires à forte valeur ajoutée seront développées (marketing territorial).
- Promouvoir le potentiel humain et anticiper sur la qualification des acteurs ruraux et notamment des jeunes. L'ambition est d'accompagner une nouvelle génération de leaders et d'entrepreneurs en innovant en matière tant de parcours que de dispositifs d'accompagnement (formation, mise en place de microprojets, compagnonnage, apprentissage et dispositifs d'ingénierie financière spécifiques).
- Faire de l'accès à la culture pour le plus grand nombre un facteur d'épanouissement personnel et de résorption de la précarité, de l'illettrisme et de la lutte contre la pauvreté. L'ambition vise à favoriser des créations artistiques d'envergure en s'appuyant sur les patrimoines et l'identité des Hauts. Le monde artistique et culturel sera invité à se saisir de ces patrimoines naturels et culturels exceptionnels.
- Préserver la biodiversité de ces territoires sera également une priorité. Un programme de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'environnement sera conduit en associant les populations locales.

D'autant que la mise en place de la stratégie adoptée est partagée par l'ensemble des acteurs au travers notamment d'une gouvernance renouvelée de la conduite de ces politiques entre les collectivités, le parc national et les services de l'Etat. Cette gouvernance est nécessaire pour la bonne déclinaison opérationnelle de ces politiques.

### **B. Présentation technique :**

Cette mesure a pour objet le soutien des initiatives visant à doter ces territoires d'une gouvernance propre, tant en terme de moyens d'animation territoriale, que de moyens d'ingénierie spécifique (conduite de projets complexes) pour accompagner par exemple les acteurs touristiques, ou encore l'émergence des projets de portes de parc national

- de soutenir les structures associatives et professionnelles jouant un rôle d'interface entre l'ambition affichée pour ces territoires et les acteurs et porteurs de projets potentiels
- de soutenir les collectivités locales dans leur capacité à prendre en maîtrise d'ouvrage un certain nombre d'opérations structurantes
- de soutenir toute action visant à développer les capacités d'expertise et d'observation des évolutions et des tendances à l'œuvre sur ces territoires singuliers.

•de faciliter la promotion, la communication et la diffusion des actions conduites, ainsi que le transfert de compétences et l'échange d'expériences en terme de coopération dans la zone océan indien et au niveau national et européen.

Ces axes font l'objet d'une déclinaison dans la construction du programme de développement rural de La Réunion (PDRR), notamment au titre de la mesure 7, services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, mesure 1 ainsi que du volet LEADER. Une contractualisation financière des contreparties nationales apportées par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général permettra leur réalisation sur la période à venir.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil régional – Conseil Départemental

Le taux de co-financement prévu dans le PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : Associations, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION*	CCT DEPARTEMENT*	Union européenne	TOTAL
Fonds européens BOP 112	4.100	7.75	3.22	54	69.070
Hors Fonds européens			3.936		3.936
Total	4.100	7.75	7.156		19.006 (hors UE)

*\* Montant CPN Région calculé sur la base de la maquette FEADER initiale, susceptible d'être ajusté en fonction des taux de cofinancement retenus.*

#### **Origine des crédits :**

- BOP 112
- Europe : FEADER

**Calendrier de réalisation** : La déclinaison du programme de développement des Hauts va se réaliser au fur et à mesure des 6 années à venir. La mobilisation des crédits de l'Etat se fera de façon régulière, soit une enveloppe estimée à 1,025 M€ par an.

**Critères de sélection** : Opérations retenues dans le cadre des mesures « Hauts » du PDRR

- Mesure 1.1 : Accroître les compétences des acteurs en milieu rural
- Mesure 6.4 : Développement économique et hébergement touristique, secteur privé
- Mesure 7.5 : Aménagements et équipements touristiques
- Mesure 7.6 : Promotion de la biodiversité et préservation des paysages
- Mesure 16.7 : Animation territoriale et approche collective
- Nouveau programme LEADER TO 19.2, 19.3 et 19.4



---

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** Pour les travaux : coordination environnementale des travaux avec l'application de la charte éco-responsable comprenant un suivi environnemental

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** Part des marchés des travaux prévoyants une coordination environnementale.

***D. Evaluation :***

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

• Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations ou d'actions financées

• Indicateurs de résultats : Nombre de personnes concernées.

***E. Services référents :***

Etat : **SGH** Conseil régional : DADT

### **A. Finalité et enjeux :**

Au titre de la nouvelle période de gouvernance renouvelée des Hauts depuis 2015, les partenaires locaux (Etat, Conseil régional et Conseil général) ont ouvert le droit à l'expérimentation et à l'innovation.

La structure atypique de ces territoires, leurs caractéristiques géophysiques, ainsi que la bonne capacité des habitants à être les acteurs de leur propre développement en fait le creuset d'initiatives pouvant faire école.

La mise en place de la stratégie adoptée et qui se décline dans les deux mesures précédentes est partagée par l'ensemble des acteurs au travers notamment d'une gouvernance renouvelée de la conduite de ces politiques entre les collectivités, le parc national et les services de l'Etat.

### **B. Présentation technique :**

Cette mesure a pour objet le soutien des initiatives comportant une expérimentation large ainsi que des projets innovants au vu du contexte et des multiples facettes des territoires des Hauts. La singularité du territoire doit permettre à l'Etat d'anticiper de nouvelles formes d'activités, de ressources, de mutation et de gouvernance.

A titre d'exemple :

- les actions visant à développer les capacités d'expertise et d'observation des évolutions et des tendances à l'œuvre dans les Hauts,
- les opérations portées par les collectivités et qui présentent une organisation en chefferie de projet,
- les études nécessaires pour ouvrir de nouvelles perspectives pour les politiques des Hauts
- l'ingénierie et le fonctionnement de la nouvelle gouvernance des Hauts

La subvention accordée à un porteur de projet sera calculée en fonction de la capacité financière de celui-ci. Elle ne pourra pas dépasser 80% des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage et calculées à partir du montant engagé et justifié pour chacun des 2 types de dépenses éligibles :

- Soutien aux études et à l'évaluation :

Pour des études stratégiques, de diagnostic, d'évaluation en lien avec une meilleure connaissance des enjeux des Hauts de l'île. La dépense subventionnable est de 200 000 euros maximum HT par étude.

- Soutien aux démarches de concertation avec la population et les acteurs locaux :

Les dépenses subventionnables sont : des outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil, dans le domaine de la communication et de l'information.

---

Le fonctionnement du secrétariat général des Hauts est en cohérence avec les actions qui entrent dans cette mesure. Il pourra, à ce titre, être soutenu.

**Partenaires financiers** : collectivités territoriales

**Maîtres d'ouvrages** : Associations, établissements publics, collectivités territoriales.

L'Etat pourra être maître d'ouvrage d'opérations destinées à une meilleure connaissance et appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés aux Hauts de l'île.

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU PDRR</b>
Hors fonds européens BOP 112	0.564	0.160		0.724
Hors fonds européens BOP 123	0.252 356			
Total	0.816 356			

#### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112 - BOP 123

**Calendrier de réalisation** : La déclinaison du programme d'expérimentation et d'innovation va se réaliser au fur et à mesure des 4 années à venir Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,114 M€

**Critères de sélection** : Seront retenues dans ce cadre les opérations présentant un caractère innovant soit au regard de l'action menée, soit en terme d'ingénierie ou de gouvernance.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations ou d'actions financées ;
- Indicateurs de résultats : Nombre de personnes concernées.

#### **E. Services référents :**

Etat : **SGH/SGAR**

---

### 1.2.1.4. Etudes des dynamiques territoriales – Nouveau projet

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »

- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Logement/foncier
- Numérique
- Transports/infrastructures
- Egalité femmes-hommes
- Prospective territoriale

#### RESPONSABLE DU PROJET

SGAR chargé de mission étude et prospectives

Autres référents métiers en prospective et cellules statistiques des services déconcentrés de l'Etat

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DAAF, DEAL, DJSCS, Rectorat, DIECCTE, DAC, IRT, DDFE, région, EPCI, INSEE, AGORAH, autres organismes de statistique et d'études

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion concentre sur un petit territoire au relief marqué de nombreux aléas d'expositions aux risques naturels et d'enjeux d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, l'extension de l'urbanisation et la saturation des réseaux de transport vont s'amplifier avec l'essor démographique d'ici 2030. Cette situation impacte le milieu naturel

---

et l'équilibre du territoire. De nombreux enjeux de développement territorial et de construction de modèles économiques insulaires durables se posent. Ils nécessitent une bonne connaissance des forces et des faiblesses du territoire dans le but d'appuyer l'aide à la décision en vue de limiter les externalités négatives et d'accompagner le territoire vers la trajectoire outre-mer 5.0 :

1. Zéro carbone : des territoires « bas carbone » ;
2. Zéro déchet : des sociétés économes, voire préservatrices des ressources ;
3. Zéro polluant agricole : des populations protégées des pollutions et des substances chimiques ;
4. Zéro exclusion : des sociétés inclusives luttant contre toute forme d'exclusion ;
5. Zéro vulnérabilité : des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels.

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

Afin d'accompagner les décideurs régionaux, une analyse prospective des dynamiques du territoire réunionnais est nécessaire.

Comment projeter La Réunion dans son devenir et comprendre le sens de ses évolutions ? Comment bâtir des politiques publiques répondant aux besoins des habitants, avec l'aide des données et des tendances de l'aménagement du territoire ?

Il convient de construire une stratégie collective de prospective territoriale qui facilitera le partage des analyses au sein du territoire et avec d'autres ainsi que le repérage de méthodes et de bonnes pratiques à diffuser.

La production d'études territoriales sera menée à l'échelle régionale, infrarégionale voire interterritoriale. Des comparaisons avec d'autres territoires sont possibles.

Les projets soutenus auront un impact en termes d'analyse de la cohésion des territoires (études bilan ou analyses prospectives) ou d'appui à la mise en œuvre d'actions publiques en faveur de la cohésion des territoires (évaluations, expérimentations). Ils seront réalisés en partenariat avec d'autres services déconcentrés de l'Etat et/ou des collectivités territoriales.

Les projets d'études soutenus dans le cadre du contrat de convergence se feront selon les axes suivants :

l'emploi et l'économie,  
les analyses territoriales et les coopérations interterritoriales,  
les mobilités et transports  
la cohésion sociale et la pauvreté.

## **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

L'objectif de cette mesure est d'accompagner les besoins en études et prospectives des différents services de l'Etat à La Réunion, SGAR inclus, compte tenu du besoin de disposer de données récentes et pertinentes propres à alimenter la réflexion prospective du territoire. Les études devront être valorisées par leur publication écrite ou sur les sites internet des services et ou collectivités concernées.

---

Participation au développement de l'observatoire des territoires et des outils en cours de création par le CGET (2019).

Evaluation :

Nombre d'étude finalisées par an

Nombre d'études valorisées par an

## COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : BOP 123

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement	62 500	62 500	62 500	62 500	250 000
	Fonctionnement					
Coût partenaire	Investissement	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
	Fonctionnement					
Total	Investissement					290 000
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

**Service instructeur**

SGAR

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	[AE]															

---

## 1.2.2. Soutien aux initiatives locales

Les travaux sur la ville réunionnaise de demain et sur la ville tropicale durable ont autant de démarches qui visent à intégrer à l'échelle de l'île, d'une intercommunalité, d'un quartier, tous les enjeux du développement durable : transports, densité, formes urbaines, écoconstruction, mixité sociale et fonctionnelle...

En particulier, le projet d'Ecocité sur le Territoire de la Côte Ouest, est un projet ambitieux s'étendant sur une surface de 5000 ha sur 3 communes. Il prévoit notamment la création en 30 ans de 35 000 logements dans une série d'écoquartiers, conduisant à un doublement de la population du « cœur d'agglomération », qui passera de 70 000 à 140 000 habitants.

De par sa dimension, ce projet régional est considéré comme d'intérêt national. Il s'agit aujourd'hui de le concrétiser et de passer dans une phase opérationnelle. Celle-ci dépend de la réalisation coordonnée d'un ensemble d'éléments structurants du projet, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par différents acteurs du fait de leur compétences différenciées: aménagement, route, transport, agriculture, énergie... Cette synergie s'opérera à travers une entité de gouvernance partenariale, le groupement d'intérêt public (GIP) Ecocité créé à cet effet le 12 décembre 2018.

Le développement de la spécialité « architecture en milieu tropical » portée par la future école supérieure d'architecture de La Réunion est également un atout pour inscrire le territoire à l'avant-garde de la problématique relative à la ville tropicale durable.

### 1.2.2.1. Ecocité (ex 221)

#### **A. Finalité et enjeux :**

L'Ecocité est un projet ambitieux s'étendant sur une surface de 5 000 ha, dont 1500 mutables au croisement des territoires de 3 communes et d'une communauté d'agglomération, le TCO. Il prévoit notamment la création en 30 ans de 35 000 logements dans une série d'écoquartiers, conduisant à un doublement de la population du « cœur d'agglomération », qui passera de 70 000 à 140 000 habitants. Il répond aux objectifs d'un développement équilibré de La Réunion tels que définis dans le schéma d'aménagement régional (SAR), en visant à l'intensification du cœur d'agglomération dans un souci de préservation des équilibres naturels et urbains.

La convention cadre Ecocité signée en 2016 entre l'État, le Conseil régional et le TCO, a affirmé le caractère stratégique du projet de territoire, exprimé dans le plan guide de l'Ecocité, approuvé en 2015 par l'ensemble des acteurs impliqués et qui dessine la vision de long terme pour le cœur de l'agglomération, des bas de La Possession au centre-ville de Saint Paul, en englobant Le Port et la plaine de Cambaie.

Par sa dimension, ce projet est un projet régional considéré comme d'intérêt national.

Sa mise en œuvre concrète dépend aujourd'hui de la réalisation coordonnée d'un ensemble d'éléments structurants du projet, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par différents acteurs du fait de leurs compétences respectives : aménagement, routes, transports, agriculture, énergie, logement, habitat...

Un GIP « Ecocité la Réunion » a été créé fin 2018, en cohérence avec l'importance

---

stratégique de ce projet, par l'État et les collectivités territoriales et EPCI concernés pour coordonner et piloter leurs actions.

Il conviendra de pouvoir accompagner l'émergence de ce projet en participant aux investissements en études et animations à réaliser par le GIP et à la réalisation des éléments structurants du projet.

### **B. Présentation technique :**

Cette mesure a pour objet d'assurer la participation de l'état et de la Région au financement du budget d'investissement du GIP et de participer le cas échéant aux cofinancements de certains éléments structurants du projet, portés en maîtrise d'ouvrage par un membre du GIP.

La subvention accordée pourra être portée par l'Etat ou le Conseil régional, ou bien de façon unilatérale par l'un des deux partenaires du contrat de plan

3 types de dépenses éligibles :

- **Soutien aux études et à l'évaluation :**

Pour des études stratégiques, pré-opérationnelles et d'évaluation retenues par le GIP dans son plan d'action annuel.

- **Soutien aux démarches de concertation avec la population :**

Les dépenses subventionnables devront avoir été retenues par le GIP dans son programme de travail annuel : des outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil, toujours dans le domaine de la communication et de l'information

- **Soutien aux travaux pour des éléments structurants du projet :**

Les travaux retenus devront avoir fait l'objet d'engagement de réalisation des membres du GIP.

La subvention accordée sera calculée en fonction de la capacité financière de la collectivité, maître d'ouvrage de l'opération. Elle ne pourra pas dépasser 50% des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage et calculées à partir du montant engagé et justifié pour chacun des 3 types de dépenses éligibles.

**Partenaires financiers** : membres du GIP « Ecocité la Réunion » (Conseil régional – collectivités locales)

**Maîtres d'ouvrages** : GIP « Ecocité la Réunion » collectivités territoriales, membres du GIP et leurs mandataires

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES COLLECTIVITES</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Hors fonds européens	3	3.452		6.452

#### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123



- 
- Europe : pas d'intervention

**Calendrier de réalisation:** une partie de la mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2019-2022, une autre sera en fonction de la maturité des projets.

**Critères de sélection :**

- pour les études, être au programme de travail du GIP « Ecocité la Réunion »
- pour les projets, avoir fait l'objet d'engagement par un maître d'ouvrage dans le cadre du GIP « Ecocité la Réunion »

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental significatifs après application des mesures « éviter-réduire-compenser ».

***D. Evaluation :***

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : réalisation du programme de travail du GIP
- Indicateurs de résultats : mise en place d'une stratégie de communication, finalisation de la conception de la première tranche du projet

***E. Services référents :***

Etat : **SGAR/DEAL**

Conseil régional : **Direction de l'Aménagement**

---

## 1.3. Accès aux services

### 1.3.2. Transition numérique : développement des usages et des infrastructures

La démarche suppose une stratégie d'ensemble portant à la fois sur le développement des infrastructures et sur un accompagnement des usages. Pour mettre ces infrastructures au service de la transformation du territoire, il est important de favoriser les nouveaux usages du numérique, et les expériences pilotes.

Les axes prioritaires portent sur le développement numérique local et notamment :

- les projets numériques au service de la population réunionnaise ;
- Les projets pilotes participant au développement de l'entrepreneuriat numérique et des start-up ;
- les projets relevant de la transition numérique.

En lien avec la structuration territoriale, le territoire des Hauts de par son enclavement et sa structuration sociale concentre plusieurs inégalités en terme d'accès aux services, qu'ils soient publics ou marchands. Les accès aux services seront soutenus par des mesures en lien avec l'extension du très haut débit dans les territoires les plus reculés, ainsi que par la création de maisons de services au publique situées dans les Hauts (une dizaine de projet en cours) comportant un volet usage numérique.

#### *1.3.2.1. Développement des services et des usages numériques ex 711 – Développement de la communauté French Tech*

##### **A. Finalité et enjeux :**

Le numérique doit être au service du désenclavement et de l'essor du territoire. Et ce désenclavement numérique est nécessaire à l'aspiration des outre-mer à une continuité territoriale qui la relie non seulement l'hexagone mais aussi au reste du monde.

La démarche suppose une stratégie d'ensemble portant à la fois sur le développement des infrastructures et sur un accompagnement des usages.

Dans le cadre du plan France très haut-débit, l'Etat s'est engagé pour soutenir le déploiement de réseaux d'initiative publique. Ces crédits non inclus dans le contrat de plan 2015-2020, étaient destinés à financer les infrastructures publiques de 23 communes (hors Saint-Denis). En définitive, il restera finalement 6 communes sur lesquelles seront déployés des réseaux d'initiatives publiques (Cilaos, Salazie, Sainte-Rose, Les Avirons, Saint-Philippe, Entre-Deux), à hauteur de 37 M€ (19,5 M€ de crédits UE au titre du Feder + 4,9 M€ de crédits Etat au titre du fonds pour la société numérique + 12,5 M€ de recettes prévues)

Ces capacités supplémentaires aboutissent à une très forte augmentation du besoin en connectivité internationale, et celle-ci a un coût plus élevé dans les outre-mer qu'en métropole. C'est pourquoi, l'Etat a souhaité apporter une aide à l'achat de capacités sur les systèmes de communications électroniques extraterritoriaux, pour les fournisseurs d'accès à internet dans les outre-mer, afin de les encourager à mieux dimensionner leur connectivité internationale et à en diminuer le coût. (soutien évalué à 20 M€ pour les outre-mer).

Pour mettre ces infrastructures au service de la transformation du territoire, il est important de favoriser les nouveaux usages du numérique, et les expériences pilotes

Les axes prioritaires portent sur le développement numérique local et notamment :

- les projets numériques au service de la population réunionnaise notamment la culture et la mobilité ;

- 
- les projets relevant de la transition numérique ;
  - la mise à disposition des données publiques (opendata) afin de permettre l'élaboration d'informations à valeur ajoutée et encourager les projets de mutualisation à l'échelle pertinente de territoire, grâce à des jeux de données normalisés ;
  - la création de services innovants dans les secteurs renforcés : tourisme, de l'agro-alimentaire, innovation, environnement ;
  - Et enfin les projets french tech participant au développement de l'entrepreneuriat numérique et des start-up ;

En effet, la Réunion a été labellisée en 2016 en Réseau thématique #HealthTech. En ce début d'année 2019, La French Tech évolue pour coller au plus près des besoins et attentes des entreprises, toutes filières confondues. L'objectif de la Mission French Tech, au sein de l'Agence du numérique, est aujourd'hui de faire de la French Tech l'un des meilleurs écosystèmes au monde pour démarrer, faire grandir et accélérer les leaders mondiaux de la Tech.

Il faut pour cela fédérer et accélérer la dynamique des écosystèmes French Tech existants. Ainsi à partir de cette année, deux nouvelles typologies d'écosystème voient le jour et remplacent définitivement ceux que nous connaissions jusqu'alors : les Communautés French Tech et les Capitales French Tech.

De fait, La Réunion aurait vocation à se muer en Communauté French Tech : une bannière unique sous laquelle seraient rassemblés tous les acteurs de l'innovation qui souhaitent en faire partie, quel que soit leurs secteurs d'activité. Des actions d'impulsion et de coordination seront accompagnées à ce titre.

Il apparaît naturel également d'alimenter la réflexion avec des communautés existantes telles que l'Ocean Tech, porteurs de développement et les start-up du Digital et des secteurs Economie Bleue, Health&Agri Tech, Clean Tech et Sport durable.

### ***B. Présentation technique :***

Cette mesure a vocation à soutenir les initiatives publiques ou privées visant à améliorer l'accès aux usages et aux e-services à la population.

Elle a pour objectif également de soutenir les actions des acteurs publics et des communautés French tech au bénéfice des start-ups et des PME réunionnaises

Les opérations soutenues doivent répondre à un projet de développement au service de la population et/ou des entreprises.

Dans ce cadre les dépenses éligibles sont :

- Études,
- Fourniture et installation d'équipements (serveurs,...),
- Création de sites Internet,
- Développement de logiciels et d'applications innovantes,
- Développement de plateforme,
- Achat de licences logicielles,
- Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,...),
- Formation initiale aux outils financés,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment dans la création des premiers

- contenus du service créé,
- Achat de prestations de services liées à la coordination des communautés french tech,
- Organisation d'évènements dans le cadre des communautés french tech,
- Dépenses liées au soutien technique et logistique dans le cadre des communautés french tech.

Les opérations soutenues dans le cadre du CCT sont en priorité celles inscrites au PO FEDER 2014-2020. Elles relèvent dans ce cas titre de l'objectif thématique 2-action GTT 02-19.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil régional – Etat - Collectivités Locales

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER peut être de 80% EU et de 20% pour la contrepartie nationale.

Pour la part de budget Etat non contrepartie nationale des fonds européens, l'Etat pourra être maître d'ouvrage d'actions mises en œuvre.

**Maîtres d'ouvrages** : associations, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, SCIC.

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT	CCT	CCT	EU	EPCI	TOTAL
	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	PO FEDER	CINOR (Ocean Tech)	FINANCE
BOP 112	0.800	1	1.300	5.400	0.400	8.9

#### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112
- Europe : PO FEDER
- CINOR : pour le projet OCEAN TECH

#### **Calendrier de réalisation:**

Cette mesure est un soutien financier à des opérations qui nécessitent une réflexion préalable. Néanmoins, une répartition régulière par an peut être retenue à compter de 2019, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,150 M€.

#### **Critères de sélection :**

- Investissements en maîtrise d'ouvrage publique dans des dispositifs de dématérialisation de services publics, de protection de données et d'action publique de l'ouverture des données publiques ;
- Investissements en maîtrise d'ouvrage publique et privée dans le cadre de projets

---

d'intérêt général, de projets de services ou d'usages à la population, d'accès aux marchés internationaux et d'évènements participant au développement d'un écosystème de startup et d'entreprise de croissance ;

- Investissements en maîtrise d'ouvrage publique et privée pour le développement d'actions et d'expériences pilotes qui concourent à placer le territoire à la pointe des développements numériques.

### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité :**

**Critère régional de classification :** Les projets d'envergure régionale ou à échelle de territoire réduit mais pouvant être étendus à l'ensemble de l'île de La Réunion.

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

#### ***D. Evaluation :***

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- **Indicateurs de réalisation** : Nombre de portails, nombres d'utilisateurs, nombre d'applications ou de projets mutualisés réalisés ;
- **Indicateurs de résultats** :
  - Augmentation du nombre de services et d'utilisateurs innovants à la population,
  - Nombre d'opérations organisées par la communauté french Tech pour les startups,
  - Nombre de startups adhérentes

#### ***E. Services référents :***

Etat : **SGAR**

Conseil régional : **Guichet unique fonds européens**

---

### 1.3.4. Infrastructures culture

#### 1.3.4.1. Infrastructures et développement culturel

##### **A. Finalités et enjeux :**

La richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel de La Réunion constitue un vecteur d'attractivité du territoire et plus particulièrement touristique insuffisamment mis en valeur. Ainsi plusieurs actions sont retenues au titre de ce contrat de convergence. Elles ont vocation à contribuer au socle du vecteur culturel de la mise en tourisme de l'île.

##### a) Restauration du pont de la Rivière de l'est.

Le projet consiste à restaurer le pont classé monument historique afin d'en assurer sa conservation et permettre sa réouverture au public. La restauration du pont s'inscrit dans un projet à vocation touristique d'un niveau régional dont l'objectif est la valorisation du patrimoine et de l'histoire de l'île à travers un circuit de visite : le sentier du littoral et la route des laves. Le pont symbolise l'entrée du territoire de l'Est et dynamise son attractivité touristique. L'accueil des visiteurs sera géré aux abords du pont, des zones de stationnement, des départs de chemin de randonnée, des kiosques d'information et des points de ventes de produits régionaux seront créés dans une parfaite intégration au site. Le pont piéton offrira aux visiteurs un point de vue sur la rivière de l'Est et sur l'océan. Sa restauration sera également un support de communication sur l'histoire sucrière et du développement économique de l'île. Une médiation pourra être envisagée en liaison avec le musée de Stella Matutina dont le pont serait l'antenne de l'Est.

##### b) Rénovation du musée historique de Villèle.

Le musée historique de Villèle a été créé en 1974 sur le grand domaine de la famille Desbayssins situé à Saint-Gilles-les-Hauts. Le musée actuel accueille environ 40 000 visiteurs par an. Le projet consiste en la restauration des bâtiments anciens, l'agrandissement des surfaces d'exposition et de conservation des collections et d'accueil du public. Les jardins et les vestiges de l'usine sucrière seront également aménagés. L'identité du musée évoluera vers un musée de l'histoire de la plantation et de l'esclavage. La fréquentation attendue est de 80 000 visiteurs par an : touristes et locaux.

La restauration du pont de l'est et du musée de Villèle s'inscrivent dans un programme global d'accompagnement des projets concourant à la revalorisation culturelle touristique du territoire. En effet, la richesse du patrimoine culturel réunionnais est un atout touristique. Valoriser l'identité culturelle de la Réunion à travers la structuration et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel est une ambition forte du comité d'orientation stratégique du tourisme. D'autres projets s'inscrivant dans la valorisation globale du patrimoine matériel et immatériel, pourront bénéficier d'un financement.

---

### c) Développement de l'école d'architecture.

L'évolution de l'antenne du Port de l'école nationale d'architecture de Montpellier vers une école autonome est un projet qui a été retenu au Livre bleu de l'outre-mer. Grâce à une spécialité en architecture tropicale et une formation sur les enjeux de la préservation du patrimoine paysager de La Réunion, les architectures participeront à la préservation du patrimoine architectural et paysager. Cette évolution nécessite la construction de nouveaux locaux en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'école.

Les objectifs sont les suivants :

Proposer une formation complète d'architecte offrant une spécialité en architecture tropicale : licence + master + HMNOP (habilitation à la maîtrise d'œuvre).

Projet : Construction d'un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup>. La Ville du Port met à disposition le foncier.

### d) Réserves MADOI et STELLA

Le MADOI possède environ 3 000 objets, essentiellement du mobilier et des objets décoratifs. Le Ministère de la culture a mené une inspection des musées de France de La Réunion au mois d'octobre 2018. Le rapport d'inspection fait état de l'état déplorable de la réserve actuelle qui met en danger les collections. Le volume des collections abritées dans les réserves actuelles du musée Stella Matutina va diminuer avec l'exposition prochaine des dernières pièces volumineuses. Le projet de réserves mutualisées des deux musées s'inscrit dans un souci de rationalisation des coûts et d'optimisation des conditions de conservation.

### e) Les lieux de création et de diffusion :

Les artistes ultramarins opèrent dans des marchés restreints. Le niveau de vie moins élevé des populations ultramarines limite leur capacité à investir dans des œuvres culturelles. Le nombre de lieux de diffusion et de création est encore restreint. Le Livre Bleu de l'outre-mer fait état de cette situation. Il est nécessaire d'accompagner la rénovation des lieux existants et la création de nouveaux lieux afin de maintenir et développer la qualité des outils culturels et favoriser l'activité économique du secteur culturel. Plusieurs lieux sont concernés : la villa Bédier qui abrite le FRAC, avec un aménagement des extérieurs et une rénovation des longères, le théâtre du Grand marché (labellisé centre dramatique national), le théâtre du Tampon, la création d'un studio de danse au Port, la création et la réhabilitation d'ateliers collectifs d'artistes plasticiens, etc.

### f) La numérisation de la diffusion :

La préservation des patrimoines matériels et immatériels (maloya, moringue, tradition littéraire, orale, etc.) et sa diffusion auprès des populations peut être facilitée. La numérisation est le vecteur le mieux adapté aux conditions de diffusion et d'appropriation par les habitants.

---

## **B. Présentation technique :**

Ces projets ont vocation à être portés par l'Etat et les collectivités locales, soit en maîtrise d'ouvrage simple, lorsque la propriété du ou des lieux est unique, soit en co-maîtrise d'ouvrage ou en équipe projet lorsque la situation est plus complexe. Les propriétaires privés de sites patrimoniaux sont également éligibles sous réserve de remplir certaines conditions : site protégé ou labellisé, présentant un intérêt architectural et/ou historique avéré et/ou ouvert au public.

Ce volet du CCT 2019-2022 s'inscrit en cohérence avec les axes d'intervention retenus dans le cadre du comité orientations stratégiques du tourisme.

Le présent dispositif vise à soutenir les opérations de mise en tourisme et de valorisation du patrimoine culturel et de la création réunionnaise présentant des qualités remarquables dans leur conception et leur réalisation, un caractère inédit et un potentiel d'exploitation économique.

Pourront être financées dans ce cadre, les opérations de :

- réalisation et réhabilitation d'équipements à visées muséographique, scientifique, éducative, artistique et culturelle ;
- valorisation du patrimoine matériel et immatériel y compris le petit patrimoine présentant un intérêt architectural et/ou historique avéré.
- Revalorisation du patrimoine immatériel au travers de la langue créole, de la musique traditionnelle et des savoir-faire artisanaux relevant des métiers d'art.
- Réalisation d'équipements connexes aux opérations de valorisation touristiques d'éléments patrimoniaux ;

Les études et actions en vue de l'amélioration des connaissances, de la protection et de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel ainsi que les programmes de sensibilisation et de médiation pourront être soutenus dans la mesure où ils concourent directement à une opération de mise en tourisme et contribuent à leur qualité.

Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre de produits de découverte accessibles, notamment à tout type de public, mis en œuvre dans le cadre de démarches et de programmes de valorisation globaux (sentier du tour de l'île, circuits de visites, routes touristiques thématiques, labels décernés à des équipements culturels, des monuments historiques, des périmètres et/ou territoires tels que « Plus beaux villages de France », « Ville d'art et d'histoire »...). Les lieux de création et de diffusion soutenus devront proposer s'inscrire dans les politiques dans les politiques de création et de diffusion soutenues par les politiques publiques.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil régional – collectivités locales – mécènes privés ou associatifs

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contre partie nationale. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens. La fiche action concernée est la GTT 14-06

**Maîtres d'ouvrages :** Etat, collectivités territoriales, associations, services à compétence nationale, propriétaires privés.

---

## **C. Présentation financière en million d'euros**



	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	Autres partenaires financiers	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
BOP 123	4.7	1.359 100	10			
BOP 175, 131, 224	1.500	2.080 (Pont de la Rivière de l'Est)	(musée Villèle)			
BOP 175 131 hors CCT*	0.500					
BOP 132 hors CCT	0.500					
Total	7.2	3.439	10			20.639

\*Crédits valorisés : 0,500M€

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123, BOP 175, BOP 224 et BOP 131
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** la durée du contrat de convergence

**Critères de sélection :** valeur ajoutée dans la caractérisation des patrimoines, de la création et des savoir-faire de l'île de la Réunion et cela dans le but d'accroître l'attractivité touristique.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** La réalisation des infrastructures structurantes pourront être exemplaires et innovantes en matière de conception bioclimatique et d'utilisation rationnelle de l'énergie (référentiel PERENE et guide ADEME / CAUE, ACERBAT et démarche HQE partielle ou complète.

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des projets prévoyant une démarche de qualité environnementale

**D. Evaluation :**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus, augmentation de la surface de lieux patrimoniaux restaurés, augmentation de la surface des lieux de création et de diffusion (ré)aménagés, augmentation de la numérisation des contenus culturels et amélioration de leur diffusion

- 
- Indicateurs de résultats : augmentation du nombre d'œuvres conservées dans des conditions nécessaires, développement de produits touristiques « porteurs de sens », telle que des routes ou itinéraires touristiques patrimoniaux, nombre de visiteurs et de touristes. Augmentation du nombre de lieux de création et de diffusion, rénovation du nombre de lieux de création et de diffusion, création de contenus numériques culturels, création d'outils de diffusion numérique (site web, plateforme numérique)

***E. Services référents :***

Etat : **DAC-Réunion/SGAR**

Conseil régional : **Guichet unique  
des fonds européens**

---

### 1.3.4.2. Développement culturel, volet international (ex 124)

#### **A. Finalités et enjeux :**

L'ensemble des réalisations et des actions qui contribuent à la promotion et à une meilleure connaissance de la culture et du patrimoine réunionnais et indo-océanique à l'international peut faire l'objet d'un soutien au titre du contrat de convergence. L'ouverture au voisinage et la logique de réciprocité sont des leviers fondamentaux qu'il appartient d'inclure.

L'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique (SDATR 2018) insiste sur les possibilités de différenciation importantes qu'apporterait le rapprochement entre les deux secteurs culture et tourisme. L'objectif de cette mesure est d'appuyer le rayonnement du territoire sur les vecteurs culturels et historiques par le biais d'actions ciblées notamment :

- Les événements ayant pour objectif de développer une réflexion et une coopération autour des patrimoines des pays de l'océan Indien. C'est ainsi que « les entretiens du patrimoine océan Indien » (EPOI) se sont imposés comme un outil de coopération régionale dans le domaine patrimonial. La prochaine édition est prévue en 2020.
- Les travaux permettant de développer des réseaux partenariaux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.
- Des actions de formation menées par les opérateurs culturels de La Réunion contribuent également au renforcement du réseau régional culturel : FRAC (Fond régional d'art contemporain), CEROI (Centre d'étude et de restauration de l'océan Indien).
- Les opérations concourant au rayonnement culturel du territoire à l'international, notamment dans l'espace indo-océanique, notamment les événements emblématiques susceptibles de renforcer sa notoriété, affirmer son identité, et de développer son attractivité. L'enjeu étant de développer le tourisme culturel, de rapprocher la culture et le tourisme.

#### Présentation technique :

Ces projets ont vocation à être portés par l'Etat, ou les collectivités locales, les associations, soit en maîtrise d'ouvrage simple, soit en co-maîtrise d'ouvrage ou en équipe projet lorsque la situation est plus complexe.

Le présent dispositif vise à soutenir les opérations de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel et son rayonnement.

**Partenaires financiers** : Europe – Etat – Conseil Régional – collectivités locales – mécènes privés ou associatifs – Académie de La Réunion – Etablissements publics ou privés d'enseignement – autres

Pour le volet international, le taux de co-financement de cette mesure du programme Interreg V est de 85% EU et de 15% pour la contre partie nationale. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages** : services de l'Etat, collectivités territoriales et leur groupement, établissements publics, associations, services à compétence nationale.

---

## **B. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU INTEREG</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens BOP 123	0.250	0.040		0.490	0.730
Hors fonds européens ( EPOI) crédits valorisés hors CCT	0.70				
Total	0.320	0.040			0.360

### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123, BOP 175 hors CCT ( 0.07ME), BOP 131 et BOP 224 hors CCT
- Europe : Interreg V

**Critères de sélection :** qualité culturelle et scientifique des projets de collaboration entre l'Ile de la Réunion et les pays partenaires de la zone océan Indien. Implications des institutions locales.

Visibilité internationale des opérations et des évènements.

### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** avoir recours au numérique (numérisation de collection, visioconférences pour les réunions préparatoires de l'action pour limiter les déplacements ; dématérialisation pour limiter la consommation de papier et autres.

Contribution du projet au développement de réseaux partenariaux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des réunions/échanges ne nécessitant pas de déplacements ou de contacts physiques et qui ont été réalisés en visioconférence ou par voie dématérialisée.

## **C. Evaluation :**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission soient soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus, de formations ;
- Indicateurs de résultats : nombre de participants, nombre d'actions de formation

## **D. Services référents :**

Etat : **DAC-Réunion/SGAR** conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

### 1.3.5. Infrastructures sport

Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022, le Ministère des Outre-mer (P 123 - FEI) et l'Agence nationale du Sport financeront à parité à hauteur 11M€ des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs ainsi que l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive. L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs ultramarins en tenant compte des diagnostics territoriaux approfondis (DTA) ou des schémas régionaux de développement du sport, réalisés ou en cours de finalisation afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club.

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront être complets et répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention de l'Agence notamment celui relatif aux équipements, ainsi qu'à ses procédures propres. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'Agence nationale du Sport ne pourra se faire qu'après examen et avis du Comité de programmation composé de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

A titre indicatif, les projets suivants sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence : Dispositif vigie requin, Construction d'un nouveau gymnase site de Champ-Fleuri à Saint-Denis.

Concernant la participation du P123-FEI sur le Volet Sports, les projets éligibles devront être remontés annuellement au MOM pour instruction.

L'Agence du sport et le ministère des outre-mer ont vocation à financer des projets portés en maîtrise d'ouvrage par les collectivités signataires du contrat. Toutefois, des projets portés en maîtrise d'ouvrage par une commune pourront également être financés sur cette même enveloppe de crédits. Dans ce cas précis, pour le suivi de l'exécution du contrat, les montants engagés seront comptabilisés en "crédits valorisés" et non en "crédits contractualisés".

Pour objectiver la hiérarchisation des projets financés dans le cadre du contrat de convergence, l'Etat et la Région s'appuient sur le schéma territorial de développement du sport dont le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des collectivités et le mouvement sportif.

En outre deux orientations ciblées doivent être envisagées :

D'une part, il apparaît nécessaire de rénover et étendre les sites de Saint-Denis et de la Plaine-des Cafres du CREPS de La Réunion. Leur vétusté, la saturation de leurs hébergements et de leurs installations sportives compromettent la faculté du sport réunionnais à former et accompagner vers le haut niveau ses talents les plus prometteurs.

D'autre part il apparaît également nécessaire de soutenir et étendre le dispositif « vigies requins renforcées » (VRR), seul dispositif ayant véritablement fait ses preuves dans le cadre de la pratique du surf à La Réunion.

---

Sur la base de ces éléments concertés, la liste indicative des projets d'investissement éligibles est la suivante :

- Construction d'un gymnase à Champ-Fleuri (Saint—Denis), à destination du public scolaire et des sportifs du CREPS
- Réhabilitation du CREPS, site de la Plaine-des-Cafres
- Réhabilitation du CREPS, site de Saint-Denis

### *1.3.5.1. Coach sportif d'insertion - Nouveau projet*

#### **A) Type de projet**

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### **B) Thème**

- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Numérique

#### **C) RESPONSABLE DU PROJET**

**CINOR**

#### **D) AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

APPELS, ETAT, REGION

#### **E) DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

Un besoin au cœur des quartiers d'un dispositif innovant d'insertion par le Sport

#### **F) DESCRIPTIF DU PROJET**

COACH SPORTIF D'INSERTION : Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires vers l'autonomie et l'emploi, à travers un cadre qui place les valeurs du sport au cœur de

l'accompagnement, en mobilisant les outils numériques.

### G) OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge.
- Promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

### H) COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 1<sup>er</sup> expérimentation > 80 à 120K€ pour 1<sup>ère</sup> année pour 20 coach touchant 1000 jeunes. Budget Cinor pour 120 K€ pour donner l'impulsion mais attente de mobilisation de fonds Etat, partenaires....

		2019	2020	2021	...	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investissement					
	Fonctionnement	0,04M€	0,04M€	0,04M€		0,120M€
Coût partenaire	Investissement					
	Fonctionnement	0,04M€	0,15M€	0,15M€		0,340M€
Coût CINOR	Investissement	0,04 M€	0,04 M€	0,04 M€		0,120 M€
	Fonctionnement					-
Total	Investissement					
	Fonctionnement	0,120 M€	0,230M€	0,230M€		0,580M€

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

#### Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	[AE]															

---

## Volet 2. MOBILITES MULTIMODALES



---

## Volet 2. Mobilités multimodales

---

### 2.1. Investissements portuaires

Le grand port maritime de La Réunion, Port Réunion est le principal port de La Réunion. Situé sur le territoire communal du Port, il est le seul port de France à cumuler les cinq fonctions de gare maritime, port de commerce, base navale, port de plaisance et port de pêche. Il bénéficie d'un positionnement géostratégique favorable au carrefour des routes maritimes reliant l'Asie, l'Afrique, l'Europe, et l'Amérique du sud. Il est classé au deuxième rang des ports des RUP et au quatrième rang des ports à conteneurs français.

Afin de développer le rôle de hub régional du transport maritime de La Réunion, le développement du Grand Port Maritime aura pour axes stratégiques la modernisation des infrastructures pour fiabiliser le trafic domestique et développer le trafic de transbordement, la recherche d'une meilleure structuration de l'intermodalité, la mise en place de nouveaux services de transports de voyageurs, l'optimisation de la logistique au service du développement de la compétitivité.

Les projets qui seront soutenus en priorité portent principalement sur l'extension des installations portuaires de réception des conteneurs et des passagers ainsi que l'aménagement des infrastructures pétrolières et de la zone arrière portuaire. Ces projets sont la concrétisation du Projet Stratégique 2014-2018 de Port Réunion.

### 2.1.1.1. Développement du Grand Port Maritime (GPM) ex 651

#### A. Finalité et enjeux :

Après une première phase de modernisation du GPM de la Réunion (notamment l'extension de la darse du Port Est), il est indispensable de poursuivre l'accompagnement du développement du port.

Dans le prolongement des actions engagées, l'objectif est de contribuer principalement à mettre en œuvre le projet stratégique du Grand port maritime de la Réunion sur la période considérée, et ses principaux axes stratégiques de développement (en particulier la modernisation du port pour accompagner le hub de transbordement régional, le développement des offres foncières pour l'activité logistique et industrielle, le haut niveau d'exigence environnementale et l'accompagnement des secteurs pêche et croisière).

#### B. Présentation technique :

Le cadrage de l'engagement financier de l'Etat pour l'ensemble des aménagements portuaires portera sur les opérations suivantes :

Ports concernés	Intitulé de l'opération	Estimation du montant total des opérations inscrites CPER 2015-2020 (M€)
GPM de la Réunion	Poursuite de l'extension du port Est (phase 3)	46,07
GPM de la Réunion	Mise aux normes et le confortement du port ouest	7,19
GPM de la Réunion	Mise à niveau environnementale	2,68
		<b>55,94</b>

Dans le respect du montant total défini ci-dessus pour la part Etat du volet portuaire, des ajustements à la marge pourront être opérés, en veillant à conserver un équilibre d'ensemble proche de celui défini ci-dessus. Et cela notamment au regard de l'analyse qui sera faite par la commission européen du dossier grand projet

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional – Etablissement public

Le taux de co-financement de cette mesure du PO sera fixé dans le cadre du dossier grand projet à constituer par le maître d'ouvrage.

**Maîtres d'ouvrages :** Etablissement grand port maritime de La Réunion.

#### C. Présentation financière présentée en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens	12.410	1	8.630	32.450	54.490

#### Origine des crédits :

- Etat : BOP 203

- 
- Europe : PO FEDER

**Dossier grand projet à constituer.**

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection :** pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Amélioration et augmentation des capacités d'accueil portuaires » de l'axe surcoût du PO FEDER 2014-2020.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critères nationaux d'éligibilité :** introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs... ;

- Autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétiques ;
- Introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;

**Critère régional de classification :** coordination environnementale du chantier

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** Part des projets prévoyant une coordination environnementale de chantier

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : montant d'investissement réalisés
- Indicateurs de résultats : superficie des installations portuaires créées ou améliorées en m<sup>2</sup>.

***E. Services référents :***

Etat : **SGAR/DEAL**

conseil régional : **Guichet unique fonds européens**

---

## 2.2. Investissements routiers

Le territoire réunionnais reste fortement dépendant de son réseau routier.

Afin de répondre aux risques d'éboulements et de glissements de terrain et de limiter la congestion du trafic routier qui en découle, les travaux de sécurisation des routes doivent être poursuivis. La création de nouvelles voies de circulation pour désengorger les axes stratégiques est également une priorité. Enfin l'amélioration de la voirie doit contribuer au renforcement de la sécurité routière, en particulier sur le réseau des Hauts.

La réponse à l'engorgement de certaines entrées de villes passe par une augmentation de capacité de la voirie en complément des projets de transport en commun doux.

La programmation régionale de l'intermodalité doit mettre en cohérence l'ensemble des projets en matière de transport jusqu'en 2022, avec une gouvernance associant les parties au présent contrat sous la forme d'un comité de suivi.

Le volet routier de cette stratégie est dominé par le projet de Nouvelle route du littoral, dans lequel l'État est fortement engagé aux côtés de la Région Réunion, pour un achèvement de la section en viaduc entre la Grande chaloupe et Saint-Denis prévu en 2021.

### 2.2.1.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)(ex 231)

#### A. Finalités et enjeux :

Le Front de Mer au nord de Saint-Denis est un site remarquable et une zone de fortes pratiques sociales mais largement dégradé par une fréquentation automobile excessive. En effet, 60 000 véhicules empruntent quotidiennement la route du littoral entre Saint-Denis et la Possession à l'ouest, et on atteint au niveau de Sainte-Marie un trafic de 90 000 véhicules jours sur la RN2 entre Saint-Denis et Saint-Benoît à l'Est. La continuité de ces infrastructures à 2x2 voies est interrompue au niveau de Saint-Denis, avec un trafic qui se répartit entre le boulevard Sud (boulevard urbain : 30 000 à 35 000 véhicules par jour) et l'axe littoral à 2x1 voie (près de 25 000 véhicules par jour au niveau du Barachois). Cet espace demeure un point singulier de discontinuité à résoudre sur l'itinéraire littoral de la moitié nord de l'île.

La Ville de Saint-Denis, la CINOR et la Région ont souhaité repenser les déplacements sur cette portion du territoire de la ville de Saint-Denis pour compléter la mise en service de la nouvelle route du Littoral (NRL). Ce projet, dénommé NEO (Nouvelle Entrée Ouest), cherche à fournir une offre d'axes structurants et un aménagement du littoral Nord favorisant l'ouverture de la Ville sur la mer.

#### B. Présentation technique:

Le scénario global de raccordement de la NRL (qui a bénéficié d'un financement de 151 M€ de FEDER et de 532 M€ de financement État au titre du protocole de Matignon) et d'organisation des flux dans l'agglomération de Saint-Denis, retenu par la Commune, la CINOR et la Région comprend le raccordement à la future NRL et le contournement de la ville historique du Barachois Ouest à l'Espace Océan, en passant à 2x2 voies l'actuelle voie à double sens avec une partie en tranchée couverte, le raccordement du TCSP de la NRL, l'ouverture et l'aménagement de la ville historique sur l'océan. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 2 février 2018 entre la CINOR, la Région Réunion et la Ville de Saint-Denis, qui organise le programme et le pilotage de l'opération.

La réalisation de NEO ne pourra intervenir avant plusieurs années. Au vu de la livraison prochaine de la NRL, il a été décidé de lancer un projet intermédiaire, autonome et fonctionnel dit « Nouveau Pont de la rivière Saint-Denis » ou NPRSD, sous maîtrise

---

d'ouvrage de la Région Réunion, concernant particulièrement les échanges avec la RD41 et un nouveau franchissement de la rivière pour y améliorer les conditions de circulation en entrée et sortie de ville. Le projet NEO, concernant les travaux d'aménagement plus consistants du Barachois : passage en 2x2 voies avec tranchée couverte, aménagement urbain du Barachois, prise en compte des transports en commun, protections maritimes, déplacements des réseaux, etc... sera réalisé ultérieurement en intégrant l'ouvrage de franchissement de la rivière Saint Denis qui aura déjà été réalisé dans l'opération NPRSD.

C'est pour la réalisation des différentes phases d'études, en particulier des études préalables de l'opération NEO qu'est prévu un financement Etat dans le cadre du contrat de plan.

**Partenaires financiers** : État - Conseil Régional - Collectivités locales - Europe

Le taux de co-financement lorsque la mesure ciblée relève du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : Région, commune de Saint Denis, CINOR

Jusqu'en 2017, la maîtrise d'ouvrage du projet était assurée par la ville. Une convention a permis de fixer les modalités de cofinancement des études et reconnaissances préalables à parité entre la Ville et la Région, intégrant également du CPER.

Une convention sur le projet NEO a été signée par les 2 parties précédentes et la CINOR, le 2 février 2018, confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Région Réunion et précisant les modalités d'une première phase d'études

### **C. Présentation financière en million d'euros:**

Le plan de financement des études et reconnaissances préalables sous MOA communale (déjà lancées - CPER) est le suivant :

	ÉTAT	RÉGION	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCÉ
financement (HT)	0.900	1.200	1.200 (Ville)		3.300

Le plan de financement de la première phase d'études sous MOA Région (à lancer - CCT) est le suivant :

---

(TVA payée par la Région)

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	3.100	4	2.950 (Ville et CINOR à parité)		10.05

Le montage financier est, à ce jour, incomplet. Il a été décidé de réaliser les études de la première phase qui permettent de chiffrer le programme avec un niveau de précision plus stabilisé.

Le plan de financement global de l'opération sera arrêté à l'issue de ces études d'avant-projet, qui permettront de stabiliser les coûts totaux des études (estimées à 26M€) et des travaux (estimés à 340M€). Il devra prendre en compte les participations de chaque partie ainsi que les recettes attendues (Part Etat du CCT, Fonds européens,...).

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : FEDER

**Calendrier de réalisation:** à définir

**Critères de sélection :** Opération répondant aux critères de sélection retenus au titre de la fiche action ciblée du PO FEDER 2014-2020

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

Engagement du porteur du projet d'intégrer dans la conduite des études, quelque soit leur stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable ainsi que la séquence « éviter, réduire, compenser » pour cerner les améliorations en phase de définition du projet.

Quand l'avancement du projet le permettra, en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet, puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet

**D. Évaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Rendu d'études préalables qui permettront de stabiliser les coûts totaux des études et travaux.

**E. Services référents :**

Etat : **DEAL** conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

## 2.5. Transports collectifs

Outre les enjeux démographiques et topographiques, la stratégie régionale de transport prévoit la réduction de la dépendance aux importations d'énergie fossile, le secteur des transports étant responsable de 49 % des émissions de CO2 du territoire. Cette stratégie passe par un report de la part modale des véhicules individuels vers les transports collectifs ainsi que la réduction de la consommation d'énergie fossile dans les transports. Il s'agit d'assurer en particulier la convergence avec le niveau national de l'indicateur « part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun ».

Afin d'atteindre cet objectif, les leviers sont, outre la connaissance fine des habitudes de déplacement, l'amélioration de l'offre des transports collectifs, le développement des modes doux, l'amélioration de la logistique urbaine et la promotion de la mobilité électrique adaptée. Les projets à soutenir en priorité seront ceux de transports en commun comme les bus à haut niveau de services ou en site propre et les transports guidés. Le covoiturage sera également facilité par la réalisation d'espaces dédiés.

Le volet transports collectifs a fait l'objet d'appels à projets dont certains ne sont pas encore engagés. Les autres projets d'infrastructures de transports collectifs urbains s'inscriront dans le cadre d'appels à projets nationaux dédiés dans le cadre de la future loi de programmation des infrastructures de transports.

En matière de mobilité électrique, le plan climat de 2017 fixe l'objectif d'arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en France en 2040. Cet objectif peut être anticipé par le déploiement des véhicules électriques à La Réunion avec les bornes de recharge à énergie renouvelable.

Dans le cadre du Livre Bleu :

- L'État accordera une priorité particulière aux projets de transports en commun en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux.
- La Réunion bénéficiera également des appels à projets nationaux prévus pour développer des solutions de mobilité alternatives respectueuses de l'environnement, qui soutiendront les projets issus des Assises des outre-mer.
- Un soutien sera apporté aux plans de déplacement inter-entreprises et Établissements scolaires.

---

### 2.5.1.1. Mobilité et transport durable, étude transport par câble

#### **A. Type de projet**

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### **B. Thème**

- Transports/infrastructures

#### **C. Responsable du projet**

ADEME

#### **D. Autres acteurs institutionnels/partenaires**

- Région Réunion pour les actions en faveur du covoiturage et de l'électromobilité – co financeur potentiel lors des AAP
- SMTR pour l'animation d'un conseil en mobilité, l'animation des mobilités alternatives et douces et l'animation de la charte CO2 transporteurs de voyageurs

#### **E. Diagnostic, contexte et enjeux**

CONTEXTE GLOBAL :

Le thème de la mobilité et des transports est partie prenante de la Gouvernance énergie mise en place en janvier 2014.

Le transport est un sujet sensible à la Réunion

La PPE prévoit des objectifs ambitieux pour l'évolution des modes de déplacement. Ces objectifs sont basés sur le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) de la Réunion de 2014 :

- Augmentation significative de la part des transports en commun, de 6 % aujourd'hui à 8 % en 2018 et 11 % en 2023 ;
- Baisse de la consommation des énergies fossiles du secteur des transports terrestres, de 4 % en 2018 et 10 % en 2023 par rapport aux consommations de 2014.

Pour atteindre ces objectifs, la PPE prévoit l'amélioration de l'offre des transports collectifs, le développement des modes doux et du transport par câble, l'amélioration de la logistique



---

urbaine et la promotion de la mobilité électrique adaptée.  
La PPE est en cours de révision.

Bilan (2018) :

Véhicules électriques :

- Suivi de l'expérimentation SUNIMO OV d'EDF
- Suivi de l'étude « implantation des bornes de recharge des VE » portée par SPL Energie (partenaire Région Réunion et AFD)

PDE et conseil en mobilité :

- Communication sur l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018, de la réglementation obligeant les entreprises accueillant plus de 100 salariés sur un même site et situées sur un territoire couvert par un Plan de Déplacement Urbain (PDU) à avoir élaboré un Plan de mobilité (PDM).
  - o Organisation d'un séminaire en partenariat avec le SMTR (conseil en mobilité) sur les PDM et le conseil en mobilité,
- Suivi du lancement du PDA de la ville de Saint Denis
- Suivi du PDE de la SEMADER

« Charte CO2 : les transporteurs d'engagent » :

- Organisation d'une opération de communication avec le SMTR pour le volet transport de voyageur.

SEM 2018 :

- Participation de l'ADEME à l'évènement avec le SMTR

Covoiturage :

- Suivre des projets des acteurs retenus dans la cadre de l'AAP 2016 : KAROS, COVICO, TRANSDEV

## **F. DESCRIPTION DU PROJET**

- Reconduction du partenariat avec le SMTR en 2019
- Accompagnement des grands projets de la CINOR : transport par câble ...
- Soutien aux investissements de PDM
- Lancement d'un AAP IRVE en ZNI en 2019
- Accompagnement des chartes CO2 : 2 entreprises par an
- Accompagnement de la politique vélo : action de communication
- Accompagnement de l'observatoire de la mobilité

### **Indicateur d'évaluation :**

De réalisation : nombre de projets accompagnés par catégorie de projets

De résultat : % de transfert modal

---

### **G. COUT DU PROJET (HT, en €)**

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

Etat : 0.200M€ ( crédits ADEME)

Région : 0.300M€ (mobilité et transport durable)

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

Oui

**Service instructeur**

ADEME

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Projet	0.100	0.100	0.200	0.100

---

### 2.5.1.2. Pôles d'échange multimodale et urbanisation autour des pôles

#### A. Finalité et enjeux :

À La Réunion, l'organisation des déplacements interurbains autour d'un seul axe circulaire, l'étalement urbain, l'augmentation de la population et du nombre de véhicules, l'augmentation des besoins de mobilité, contribuent toujours plus à la saturation du trafic. Cette saturation se manifeste sur les routes nationales au niveau des entrées d'agglomérations mais aussi aux principaux points de rabattement des populations des mi-pentes sur le littoral. Les transports collectifs (TC), qu'ils soient interurbains ou urbains, assurent une desserte du territoire satisfaisante en matière de couverture géographique mais souvent insuffisante en matière de service de transports (fréquence des lignes, temps de parcours, régularité, etc.). Dans ces conditions, il est nécessaire de revaloriser et d'améliorer l'offre de transport en commun, d'une part, et d'autre part de favoriser l'intermodalité par la création de pôles d'échanges entre les lignes de TC urbaines et interurbaines.

L'objectif sera également de promouvoir et accompagner la mise en œuvre d'un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie, les usages, la sociabilité et la mobilité des réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrés, organisation viaire, trames urbaines et paysagères, etc.).

#### B. Présentation technique :

Sans chercher l'exhaustivité, les principaux aménagements concernés sont présentés ci-après :

- les pôles d'échanges multimodaux
- les gares routières urbaines et interurbaines
- les parkings relais connectés à une ligne de TC
- travaux et équipements d'aménagements et d'espaces publics liés à des projets d'urbanisation liées aux gares de TCSP et/ou RRTG visées dans la fiche « pôle d'échanges superstructures transport ».

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional

**Maîtres d'ouvrages :** collectivités territoriales,

#### C. Présentation financière présentée en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRES COLLECTIVITE S	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens		1.248		15.980	17.228

Origine des crédits :

- Etat : Pas d'intervention de l'Etat sur cette mesure
- Europe : PO FEDER

La fiche action FEDER du PO 2014-2020 relève de la démarche relative aux Investissements territoriaux Intégrés (ITI). Les actions doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les

---

---

règlements européens.

**Calendrier de réalisation:** les projets sont inclus dans des contractualisations locales en cours ou à venir. La mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2015-2020

**Critères de sélection :** Les projets retenus devront répondre à un besoin de déplacements, d'intermodalité et d'accueil des usagers des transports en commun. Pour le transport par câble, les équipements devront être connectés à des réseaux publics urbains aux gares d'arrivée et de départ.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critères nationaux d'éligibilité :** introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs... ;

- Autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétiques ;
- Introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;

**Critère régional de classification :** coordination environnementale des travaux avec l'application de la charte éco-responsable comprenant un suivi environnemental

**Indicateur d'éco-conditionnalité:** Part des marchés des travaux prévoyants une coordination environnementale.

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre de gares/pôles construits ou réhabilités
- Indicateurs de résultats :

***E. Services référents :***

Etat : **DEAL**

conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

## 2.6. Actions transversales sur la mobilité

Afin d'influencer les déplacements dans le sens des mobilités douces et de répondre au mieux au besoin, la connaissance des usages en matière de transports est essentielle. Cette connaissance est nécessaire aux pouvoirs publics mais aussi aux entreprises et aux organisations en vue de mettre en place des plans de déplacement interconnectés et optimisés.

### 2.6.1.1. Etudes et observatoires de la mobilité ex 234

#### A. Finalités et enjeux :

La Réunion continue de connaître une forte croissance démographique, avec un rythme de progression annuelle supérieure à 1,5 % sur la période 1996 – 2008 (contre 0,6 % en métropole). Cette croissance démographique soutenue aura une grande influence sur les déplacements et la mobilité des Réunionnais. Cet impact sera d'autant plus fort, qu'aujourd'hui la voiture individuelle reste encore le moyen de transport privilégié des Réunionnais pour les déplacements domicile – travail (en 2008, ils étaient 77 % à l'utiliser, contre 70 % en métropole). De même, l'augmentation moyenne annuelle du trafic routier est de l'ordre de 3 à 4 % sur la dernière décennie, avec une apparente accélération de cette croissance depuis l'ouverture de la route des Tamarins. Cette tendance au fil de l'eau pose les bases d'un doublement de la circulation automobile et des nuisances qui l'accompagnent sur une période de 20 ans. Aussi cette évolution de la structure de la société doit-elle se traduire pour les pouvoirs publics par le maintien d'un effort significatif, en termes d'infrastructures, et par le développement d'une offre de TCSP structurée et efficace.

Les transports en commun n'assurent aujourd'hui qu'une faible part des déplacements sur l'ensemble de l'île de la Réunion, à peine plus de 6%. La couverture des différents réseaux de transport collectif est relativement bonne, mais le niveau de service proposé ne permet pas d'en constituer une alternative satisfaisante à la voiture ; les usagers étant en grande majorité des captifs, n'ayant pas accès au véhicule individuel.

L'offre de transports en commun est un des enjeux majeurs de l'aménagement futur de la Réunion, puisqu'elle constitue la seule réponse à la paralysie systématique des infrastructures routières existantes et même futures.

Cependant La Réunion ne dispose toujours pas à ce jour d'un observatoire des déplacements qui s'appuierait sur une connaissance fine des habitudes des ménages. La conduite d'une enquête ménage déplacement est indispensable pour connaître les pratiques de déplacement des personnes sur le sol réunionnais et disposer d'un état 0 nécessaire à la mise en place d'un observatoire. Elle apporte des connaissances essentielles sur la mobilité locale, et constitue ainsi un préambule incontournable pour la définition des politiques de déplacements et transports établie par les A.O.T.

De même une étude sur la logistique permettrait d'élaborer une réelle politique de gestion des flux de transport logistique sur le territoire de La Réunion

#### B. Présentation technique:

- Réalisation d'une enquête ménage déplacement à l'échelle de l'île selon les modalités définies par le CERTU. Réalisation d'enquête sur la desserte logistique.
- Création d'un observatoire de la mobilité

**Partenaires financiers :** Collectivités locales, Etat

**Maîtres d'ouvrages :** Syndicat Mixte des transports

---

### C. Présentation financière en million d'euros:

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens	0.800	0.155	0.357	2	3.312
Hors fonds européens					

Origine des crédits :

- Etat : ADEME
- Europe : FEDER

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien à la mise en place d'un outil d'observation.

**Critères de sélection :** pour les opérations relevant du PO FEDER 2014-2020, les critères de sélection de la fiche action « Promotion de l'intermodalité, harmonisation des tarifs et coordination des offres de transports collectifs » seront retenus.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** en référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

### D. Evaluation :

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Mise en place de l'observatoire ;
- Indicateurs de résultats : Nombre de publication faites à partir des données récoltées.

### E. Services référents :

Etat : **SGAR/DEAL/ADEME**

conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

## Volet 3. TERRITOIRES RESILIENTS

Les crédits contractualisés ont vocation à permettre de conclure, des conventions pluriannuelles tripartites Etat/ADEME/collectivités, sur la base des grandes orientations suivantes :

Sur le volet « Efficacité Énergétique et Maîtrise de la Demande en Énergie », les actions à retenir dans la contractualisation devront permettre d'engager une diminution de la consommation énergétique, compatible avec les objectifs de l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.

- La performance énergétique des bâtiments publics et privés en neuf et en rénovation :
- L'efficacité énergétique des acteurs économiques :
- Les économies d'énergies au sein des collectivités :

S'agissant des énergies renouvelables, les actions retenues dans le cadre de la contractualisation devront permettre d'augmenter la part des ENR dans le mix énergétique en vue de l'atteinte l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 (objectif SRCAE), tenant compte des contraintes propres à un territoire non interconnecté.

Pour l'électricité renouvelable, grâce au partenariat souvent développé avec Edf SEI, il s'agira principalement de :

- soutenir la production d'électricité renouvelable et son intégration sur le réseau électrique ;
- soutenir les opérations exemplaires et innovantes de production d'électricité renouvelable ;
- soutenir les technologies innovantes en matière de stockage d'énergie et de réseau intelligent permettant d'accompagner l'intégration des énergies renouvelables intermittentes ;
- accompagner le programme d'exploration géothermique là où le potentiel existe.

La contractualisation pourra concourir à renforcer la dynamique de territorialisation en matière de développement durable, en faisant émerger des projets territoriaux de développement durable, axés sur les objectifs suivants :

- lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre ;
- développement local et territorial adoptant des modes de consommation, de production industrielle, de mobilité et d'aménagement éco-responsables ;
- déploiement des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Les actions contractualisées pourront également contribuer à renforcer les activités d'observation comme outils pertinents d'aide à la programmation des actions territoriales et au suivi de l'action dans le domaine de l'énergie, des déchets et de la lutte contre le changement climatique.

En accord avec la loi sur la transition énergétique, seront déployées des actions renforcées en matière :

- 
- d'accompagnement aux activités des observatoires et la mise à disposition périodique de bilans régionaux « Energie et gaz à effet de serre » ;
  - de montée en compétence des observatoires en les enrichissant de données thématiques, sectorielles, particulières et territoriales ;
  - de partenariat avec les autres observatoires régionaux (environnement, qualité de l'air, déplacements, ...) et autres instances pertinentes (Universités, EdF, ...).

Les crédits contractualisés de l'ADEME pourront également soutenir la « réalisation de projets territoriaux exemplaires » via ses réseaux régionaux :

- Territoires Energie Climat : regroupant les chargés de mission en charge de l'animation et du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle intercommunal ;
- Territoire Durable regroupant les acteurs de l'urbanisme à tous les échelons (animation d'un réseau Territoire Durable Martinique par l'ADEME) ;
- approches territoriales en termes de transport et de mobilité.

L'objectif poursuivi est d'encourager les démarches transverses répondant aux engagements régionaux fixés dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le cadre du partenariat et en accord avec la loi de la transition énergétique, seront déployées des actions renforcées en matière :

- d'accompagnement de relais territoriaux :  
les collectivités via des démarches intégrées et exemplaires relevant des thématiques énergie et gaz à effet de serre (Contrat d'Objectif, Cit'ergie, TEPOS, etc.) en soutenant des actions de sensibilisation en lien avec les politiques locales (PCAET, SRCAE) et en fournissant des moyens techniques et méthodologiques à ces territoires ;
  - o urbanisme : soutenir les démarches de planification et d'aménagement durable (SAR, SCOT, PLU, opérations d'aménagement...)
  - o mobilité durable : soutenir les démarches de Plans de Déplacements Inter-Entreprises dans les zones d'activités et de Plans de Déplacements Etablissements Scolaires ;
- de mise à disposition d'outils et de compétence au service de la décision, permettant aux acteurs de se saisir de thématiques émergentes ;
- de développement d'une offre de formation et de recherche permettant une montée en compétence des acteurs et le déploiement de programmes de recherche.

S'agissant du développement de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, les actions à privilégier viseront principalement à :

- finaliser la révision des plans de gestion des déchets (déchets dangereux, déchets du BTP) et de les fusionner ;
- accompagner les équipements prévus dans ce(s) plan(s) ;
- développer et de moderniser les unités de traitement des déchets déjà existantes dans un objectif de mise à niveau technique par rapport aux nouveaux enjeux industriels et économiques nationaux ;
- promouvoir et accompagner de nouvelles filières de prétraitement et/ou de valorisation des déchets dont le territoire n'est pas encore pourvu ;
- soutenir les initiatives de réemploi et de réutilisation ;
- soutenir les opérations de transformation des déchets en matières premières - secondaires et/ou en nouveau produit ;



- 
- résorber les dépôts sauvages ou les stocks, dans le cadre de la mise en place de filières ;
  - soutenir les projets territoriaux exemplaires (Zéro Gaspi Zéro Déchets, agriculture...) ;
  - contribuer à l'observation régionale.

---

## Volet 3. Territoires résilients

---

### 3.1. Prévention des risques naturels

La notion de risque naturel couvre l'ensemble des menaces et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

La Réunion est particulièrement vulnérable aux risques naturels qui augmentent avec la modification du climat, et doit se préparer à faire face à l'ensemble des conséquences du changement climatique.

#### 3.1.1. Prévention de l'aléa inondation

La poursuite de la mise en œuvre des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est nécessaire. Alors que les intercommunalités s'approprient leur nouveau champ de compétence en matière de prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 01/01/2018, elles commencent à réaliser les premières mesures opérationnelles associées à ces programmes d'actions.

##### 3.1.1.1. Gestion des risques et inondations

#### A. Finalités et enjeux :

L'île est soumise aux aléas climatiques de zone tropicale présentant des caractéristiques géographiques exceptionnelles. La raréfaction des zones potentielles d'accueil de la population au regard de l'augmentation du nombre d'habitants nécessite qu'une attention particulière soit portée sur la réduction et la prévention du risque inondation des zones habitées.

L'histoire récente de la Réunion (village de Grand Sable enseveli en 1875, 63 morts ; glissement de terrain à Grand Ilet en 1980, 10 morts ; éboulement du Bras de Mahavel en 1965, 46 millions de m<sup>3</sup>) rappelle la vulnérabilité de celle-ci, notamment dans le secteur des Hauts. Les évolutions démographiques attendues (1 million d'habitants en 2030) sont par ailleurs susceptibles d'accroître encore la vulnérabilité de ces zones.

Les aléas mouvements de terrain et inondation affectent ainsi 93% du territoire réunionnais. L'objectif majeur est la protection de la population avec des coûts de protection acceptables.

Les actions contractualisées visent à accompagner les opérations de sécurisation des infrastructures stratégiques, les aménagements du littoral et des zones urbaines pour limiter l'exposition à l'érosion et aux inondations.

Par ailleurs pour ce qui concerne plus spécifiquement le risque inondation, la directive européenne 2007/60/CE du 23/10/2007 relative à l'évaluation et la gestion du risque inondation, transposée en droit français par la loi Grenelle II, vise à la mise en œuvre progressive d'une politique de gestion du risque inondation dans chacun des districts. L'évaluation préliminaire du risque inondation a été conduite en 2011/2012 afin de déterminer la liste des territoires à risques importants d'inondation (TRI) conformément à l'article L.566-5.II du code de l'environnement. A La Réunion, compte tenu de la taille du territoire et du travail considérable déjà réalisé en termes d'études ou de travaux, la mise en œuvre de la directive a été établie dans la continuité des démarches passées (plan d'endiguement des ravines) ou actuelles (PGRI et PAPI).

La directive inondation constituant un processus d'amélioration continue sur 6 ans, le deuxième cycle 2016-2021 en cours vise à réviser les étapes du 1<sup>er</sup> cycle dans une logique

---

de capitalisation des éléments déjà produits lors du premier cycle et en recherchant la simplification. Cette période sera également consacrée à la mise en œuvre des stratégies locales à travers des actions concrètes.

Ainsi la liste des TRI définie dans l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2013 est conservée pour le second cycle, ce qui permet de compléter, voire conforter les démarches déjà lancées ou prévues. L'ensemble cohérent de ces dispositifs, concourant à la mise en œuvre de la Directive inondation, pourra être soutenu financièrement.

La Réunion compte actuellement 7 PAPI contractualisés et 6 PAPI d'intention. De nombreuses opérations devraient donc émerger dès le début de la période 2019-2022.

Les évolutions réglementaires récentes, apportées par la loi MAPTAM notamment, ont consacré les EPCI comme intervenant unique pour les opérations de protection contre les inondations. Les communes restent cependant maîtres d'ouvrage de certaines mesures inscrites aux PAPI (notamment sur les actions générales d'information préventive et de gestion de crise).

Les communes restent les maîtres d'ouvrage privilégiés pour les actions de lutte contre les mouvements de terrain.

### ***B. Présentation technique :***

Il s'agit d'élaborer, de tester et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de communication et de protection des populations soumises aux risques liés aux phénomènes naturels de grande ampleur.

Dans cet objectif, les soutiens sont notamment destinés à :

- Des actions de sensibilisation et communication à l'égard de la population sur les risques d'inondation et de mouvement de terrain et sur les actions à mener ;
- Des études notamment expertises, études de faisabilité et de définition, études réglementaires et études opérationnelles (maîtrise d'œuvre) ;
- Des travaux de correction torrentielle dans les ravines où l'aléa est le plus critique, complétés, le cas échéant, par des travaux de lutte contre l'érosion superficielle ;
- Des travaux de correction secondaire et de lutte contre l'érosion superficielle à l'échelle du programme applicable à des bassins versants dans leur ensemble.
- Étudier et mettre en œuvre des travaux de lutte contre les glissements de grande ampleur

Parmi les secteurs présentant des risques, il apparaît indispensable de poursuivre les actions concernant Grand Ilet mais il est également important d'élargir la réflexion à d'autres sites.

Pour ce qui concerne le volet inondation, l'objectif est de permettre la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions permettant une réduction des impacts des inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation.

De façon plus concrète, il s'agit de protéger les personnes et les biens et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention :

- En réduisant leur vulnérabilité aux inondations ;

- En les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe ;
- En organisant le retour à la normale.

Le programme d'actions retenues donne une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations sur un territoire donné, il orchestrera toutes les composantes de la gestion des risques d'inondations : information préventive, connaissance, surveillance, prévision, prévention, réduction de la vulnérabilité, protection, organisation du territoire, gestion de crise, retour d'expérience.

Outre ces actions de prévention/prévisions, les actions de protection suivantes seront mises en œuvre :

- les travaux d'aménagement de réduction de la vulnérabilité du bâti et du territoire (ouvrages de protection) ;
- les actions/travaux de rétention hydraulique à l'amont des cours d'eau ;
- la mise aux normes des ouvrages particuliers identifiés dans le cadre des SLGRI et essentiels à la gestion de crise.

Sur les actions cofinancées sur le BOP123, (voir tableau de présentation financière plus loin), des opérations sont prêtes à être engagées dès 2019 (étude globale liée aux mouvements de terrain sur la commune de Salazie, étude et travaux sur Mare à goyaves à Cilaos, travaux suite étude Petite-Ile...) et consommeront l'intégralité des crédits prévus sur la mesure.

Sur les actions cofinancées avec du Fonds Barnier, l'opération relative aux travaux de protection contre les inondations pour le centre-ville de Saint-Joseph dans le cadre du PAPI « Rivière des Remparts » est en cours; les travaux et les financements associés seront engagés dès 2019-2020.

**Partenaires financiers :** UE – Etat – EPCI – Communes - Région

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% UE et de 30% pour la contrepartie nationale. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages :** collectivités locales, prioritairement EPCI et communes.

### **C. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>UE PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
FPRNM	1.413 332	0.440	7.016	21.970	31.599
BOP 123	1.096 676				
Total	2.510				

**Origine des crédits :**

- Etat : FPRNM, BOP 123
- Europe : PO FEDER

**Critères de sélection des opérations:** actions prévues dans les PAPI, ou présentant une démarche justifiant leur pertinence en intégrant notamment les éléments suivants :

- Le niveau d'aléas pour la population concernée ;

- 
- L'importance du bâti (publics et privés) ;
  - Coûts des infrastructures (routes, réseaux...) et impact sur la vie économique et sociale en cas de destruction ;
  - L'importance de l'activité économique (chiffre d'affaire, emploi...)
  - Le coût financier et social d'une réimplantation de la population dans un autre quartier (achat de foncier, reconstruction, intégration dans le nouveau quartier...);
  - Le coût des investissements des travaux de protection au regard des points précédents.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ ou opération labellisée Plan Submersion Rapides et compatibilité avec les stratégies locales : SDAGE, PGRI

**Critère régional de classification** : démarche de coordination environnementale des travaux ; Espèces végétales pour l'intégration paysagère choisie parmi la liste DAUPI.

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des marchés de travaux prévoyant une coordination environnementale de chantier

#### ***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets réalisés ;
- Indicateurs de résultats : Nombre de bâtis protégés du fait des travaux réalisés ;  
population bénéficiant de mesures de protection.

#### ***E. Services référents :***

Etat : **DEAL**

conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

### 3.1.2. Prévention des autres aléas

La prévention des risques naturels majeurs doit réduire le nombre de personnes atteintes et contenir les pertes économiques liées à celles-ci.

Au titre des crédits de l'État, la mesure « études, travaux et équipements des collectivités territoriales » du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pourra être mobilisée.

Pour améliorer le dispositif de prévision et de recherche météorologique à La Réunion, le radar le plus ancien sera renouvelé dans le cadre de la convention Météo France — DGPR, selon les engagements du Livre Bleu.

#### 3.1.2.1. Le risque incendie – DFCI ex 1.3.5

##### **A. Finalités et enjeux :**

La Réunion a subi en 2010 et 2011 des incendies destructeurs. Le massif du Maïdo composé d'écosystèmes rares et d'une diversité endémique a été majoritairement détruit. Ces espaces remarquables inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO nécessitent une attention particulière. Le plan départemental de défense de la forêt contre les incendies, adopté par arrêté préfectoral, est en cours de révision partielle. Il se décline en schémas de massif qui encadrent l'aménagement et le déploiement d'équipements lourds de lutte contre les incendies.

Compte-tenu de la fragilité des écosystèmes endémiques, de leur éloignement et donc du temps d'intervention en moyens lourds, une attention particulière est portée sur toutes les actions visant à améliorer les temps et l'efficacité des moyens mis en œuvre.

##### **B. Présentation technique :**

Ainsi, au regard de la situation spécifique du risque incendie à La Réunion, un soutien aux investissements, ainsi qu'aux études préalables nécessaires, est retenu comme axe d'intervention du CCT :

- Les investissements et les travaux liés à la réalisation d'infrastructures : pistes, points d'eau, pare-feux, zones débroussaillées, etc.
- Les frais de maîtrise d'œuvre, les études préalables, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

Les opérations soutenues dans le cadre du CCT persistent, y compris au-delà de la fin du PDRR, jusqu'en 2022.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil départemental

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% UE et de 25% pour la contrepartie nationale. L'Etat et le Conseil Départemental apportent chacun 50% de la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages :** ONF (en priorité), collectivités locales

##### **C. Présentation financière en million d'euros:**

---

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEME NT	UE PDRR	TOTAL FINANCEME NT
Fonds européens	0.5			3	3.5

**Origine des crédits :**

- Etat: BOP 123
- Europe : PDRR (FEADER)

**Calendrier de réalisation:** Une répartition régulière d'environ 1 M€ par an d'opération est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,125 M€

**Critères de sélection des opérations:** Inscrite dans le cadre du déploiement d'un schéma de massif issu du plan départemental de défense de la forêt contre les incendies (PDDFCI).

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** Intégration environnementale et paysagère du projet dès la conception (implantation, aménagements connexes...).

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des marchés de travaux prévoyant une coordination environnementale de chantier.

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'équipements réalisés ;
- Indicateurs de résultats : Evolution de la surface de forêts équipées.

***E. Services référents :***

Etat : DAAF

Conseil départemental : **Guichet unique  
des fonds européens**

---

### 3.1.2.2. Les retenues collinaires de grandes capacités – DFCI

#### ex 1.3.6

#### **A. Finalités et enjeux :**

Cette mesure vise à réaliser des retenues collinaires de grandes capacités à usage mixte : agricole (ou diversification agricole), protection des milieux naturels et lutte contre les incendies de forêt afin de sécuriser l'alimentation en eau dans les Hauts.

#### **B. Présentation technique :**

Cette mesure financera pour partie les études, les travaux et les équipements de ces retenues collinaires de grandes capacités.

Les opérations soutenues dans le cadre du CCT sont inscrites au PDRR 2014-2020.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil régional.

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% UE et de 25% pour la contrepartie nationale.

Les fiches actions du FEADER correspondants à ces opérations sont à consulter pour obtenir la maquette financière.

**Maîtres d'ouvrages :** Collectivités locales.

#### **C. Présentation financière en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEM ENT</b>	<b>UE PDRR</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.200	0.383 750			0.583 750
Hors fonds européens			0.153 974		

#### **Origine des crédits :**

- Etat: BOP 123
- Europe : PDRR (FEADER)

**Calendrier de réalisation:** Une répartition régulière d'environ 1 M€ par an d'opération est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,125 M€.

**Critères de sélection des opérations:** inscrites dans le cadre du déploiement d'un schéma de massif issu du plan de défense de la forêt contre les incendies (PDFCI) ou dont l'utilisation dans la lutte contre les incendies de forêt est démontrée et fait l'objet d'une contractualisation.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification:** Intégration environnementale et paysagère du projet dès la conception (implantation, aménagements connexes...).

**Indicateur d'éco-conditionnalité:** part des marchés de travaux prévoyant une coordination environnementale de chantier.



---

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'équipements réalisés.
- Indicateurs de résultats : Evolution du nombre de M3 d'eau ainsi mis à disposition de la lutte contre les incendies de forêt.

#### **E. Services référents :**

Etat : **DAAF**

conseil régional :

3.1.2.3. Dispositif de veille permanente du Volcan « Piton de la Fournaise »- Nouveau projet

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Education/enseignement supérieur/recherche
- Environnement/biodiversité
- Sécurité

Priorité pour le territoire :

### RESPONSABLE DU PROJET

Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (OVPF), organisme dépendant de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenariat opérationnel avec l'Etat-Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien (Préfecture de la Réunion – Cabinet)

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Une action expérimentale de surveillance renforcée de l'activité volcanique du Piton de la Fournaise a été lancée en 2017, en lien entre l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise et la préfecture de La Réunion, dans le cadre du dispositif spécifique ORSEC « Volcan du Piton de la Fournaise ».

Dans ce cadre, l'OVPF est défini comme étant le premier maillon de la chaîne d'alerte en cas d'éruption volcanique. Aussi, en cas d'apparition de signes d'activité du Piton de la Fournaise, l'OVPF en informe la préfecture (cadre d'astreinte de l'Etat-major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien : EMZPCOI) et propose au Préfet le déclenchement des différents niveaux d'alerte. L'évaluation de ce dispositif a démontré sa pertinence et la nécessité de sa pérennisation pour les années à venir.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet a pour objet d'assurer une veille permanente de l'activité volcanique du Piton de la Fournaise, ce qui conduit l'OVPF :

- de manière pérenne :
- à assurer une veille instrumentale volcanique et sismique du massif du piton de la **fournaise**

---

24h/24,

- à assurer la maintenance des réseaux d'appareillages nécessaire à cette mission,
- lors des phases éruptives :
- à mobiliser du personnel 24h/24, au besoin en recourant à des renforts nationaux,
- à transmettre quotidiennement en préfecture un ou plusieurs bulletins d'analyse de l'activité volcanique et de ses évolutions,
- à participer aux reconnaissances de terrain en lien avec les services de l'Etat.

### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

Objectifs :

- Réalisation de missions de surveillance permanente de l'activité volcanique prévu par le dispositif ORSEC spécifique « Volcan Piton de la Fournaise » ;
- Apport d'informations et expertises scientifiques afin que la préfecture puisse sécuriser l'accès du public au volcan lors des phases éruptives ;
- Recueil d'observations à valeur scientifique.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bulletins quotidiens émis par l'OVPF et comptes rendus exceptionnels produits ;
- Nombres de reconnaissances in situ réalisées ;
- Nombres d'alertes effectuées auprès de l'astreinte EMZPCOI ;
- Nombre de réunions auxquelles a participé l'OVPF pour le compte de la préfecture ;
- Participation aux RETEX organisés par l'EMZPCOI ;
- Nombre de rapports et de réponses aux sollicitations diverses de l'administration ;
- Identification des données d'observation pouvant utilement concourir à l'élaboration de programmes de recherche scientifique au long cours ;
- Liste nominative des personnels ;
- Justification des dépenses encourues (production des états de salaire ou d'un état de mandatements certifié par le comptable public).

### **COUT DU PROJET (HT, en €)**

**COUT DU PROJET (HT, en €)**

---

Les dépenses annuelles en personnel nécessaires à la surveillance des crises éruptives sont évaluées sur la base de 292 jours de vigilance et 26 jours d'éruption dans l'année.

Coût lié aux astreintes en phase de vigilance (80 % du temps annuel) une personne le week-end, hors période éruptive	29 000 €
Coût estimatif de la mobilisation à temps plein (heures ouvrées) de 2 ingénieurs et 2 scientifiques (à l'OVPF et à Paris) pendant 20 jours	33 000 €
Coût des astreintes renforcées pendant 20 nuits, 3 samedis et 3 dimanches	10 000 €
<b>Coût total en personnel</b>	<b>72 000 €</b>

### Origine des crédits : BOP 123

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	<b>Coût total</b>
Coût Etat	Investissement					
	Fonctionnement	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
<b>Coût total</b>	Auto financement					
	Fonctionnement	42 000	42 000	42 000	42 000	168 000
<b>Coût total</b>	Investissement					
	Fonctionnement	72 000	72 000	72 000	72 000	288 000

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

Non

**Service instructeur**

SGAR/EMZ

**Durée totale de l'action : 4 ans**

---

### 3.1.3. La gestion du risque en mer

En priorité figure le risque requin, qui doit faire l'objet de capacités d'études et de programmes de régulation des populations spécifiques, afin de concilier la sécurité des personnes en mer et la préservation des espèces.

#### 3.1.3.1. La gestion du risque en mer (ex 135)

##### **A. Finalités et enjeux :**

La France, dont la zone économique en Océan Indien représente 2 875 300 km<sup>2</sup>, dispose à La Réunion d'une expérience reconnue et de moyens significatifs pour en assurer la surveillance. Ils ne sont toutefois pas suffisants dans le cadre d'une politique régionale de coopération maritime au regard des espaces à couvrir et des objectifs nécessaires de développement durable des activités maritimes de la zone que sont la surveillance des activités de pêche, la sécurité de la navigation et la lutte contre les pollutions maritimes

Le programme s'appuie sur la stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture. Elle s'intègre dans le cadre de la déclaration finale du sommet des chefs d'Etat de la Commission de l'océan indien du 22 juillet 2005 (Coopération économique et commerciale) en faveur d'une stratégie régionale du développement des pêches et de lutte contre les pratiques et les opérations de pêche illégale.

L'expérience reconnue de la France, depuis la Réunion, dans ces domaines, notamment celui de la lutte contre la pêche illégale, et la contiguïté des zones économiques exclusives des états riverains de l'océan indien rendent nécessaire la conduite d'actions de coopération concertées entre les États riverains, sous une impulsion attendue de la Réunion

##### **B. Présentation technique :**

Des opérations de prévention contre ces risques seront conduites à travers la surveillance des pollutions marines par satellite.

La formation des équipes de la sécurité civile et des agents de l'Etat des îles de l'océan Indien permettra d'améliorer les capacités de protection contre les pollutions marines par hydrocarbures touchant les littoraux

Il s'agit de soutenir :

- des campagnes de surveillance en Océan Indien par le patrouilleur des affaires maritimes OSIRIS avec l'embarquement d'observateurs français et étrangers dans le cadre de la coopération régionale ;
- des actions de surveillance des pollutions maritimes par satellite, la mise en commun des informations relatives à la sécurité des navires détenues par les stations de pilotage ;
- la formation d'agents en charge de la surveillance des pêches, du pilotage maritime et des pollutions marines en océan indien ;
- la coopération et la coordination entre Etats de la Commission de l'océan Indien pour la protection et la valorisation des ressources halieutiques de la zone...

Les opérations soutenues dans le cadre du CCT sont inscrites au programme Interreg V 2014-2020. OT5 – V3

**Partenaires financiers :** Europe - Etat

---

---

Le taux de co-financement de cette mesure du programme Interreg V est de 85% UE et de 15% pour la contrepartie nationale. L'Etat apporte la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages** : Autorités publiques locales, établissements publics, organisations professionnelles

### **C. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU Inter reg V</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.236 890			1.460	1.696 890

#### **Origine des crédits :**

- Etat: BOP 123
- Europe : Interreg V

**Calendrier de réalisation:** Une répartition régulière d'environ 0,300 M€ par an d'opération est retenue, soit un besoin moyen annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,050 M€

**Critères de sélection des opérations** : Participe à l'amélioration des connaissances et permet une meilleure prévention des risques en mer

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification** : avoir recours au numérique (visioconférences pour limiter les déplacements ; dématérialisation pour limiter la consommation de papier et autres)

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des réunions/échanges ne nécessitant pas de déplacements ou de contacts physiques et qui ont été réalisés en visioconférence ou par voie dématérialisée

### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : nombre d'outils de veille mis en place, nombre de sessions de formation organisées ;
- Indicateurs de résultats : nombre de pollutions marines identifiées ; nombre d'observateurs COI formés, nombre de pollutions détectées.

### **E. Services référents :**

Etat : DMS-OI

---

### 3.1.3.2. Observatoire requins et pêche préventive (ex 322)

#### **A. Finalités et enjeux :**

La recrudescence des attaques de requins et leur impact sur le territoire réunionnais dans son ensemble ont entraîné une prise en charge de ce risque par les acteurs publics, engagés dans un plan global de réduction du risque requin.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ce plan, l'ensemble des acteurs réunis au sein des instances de concertation sur le risque requin ne sont associés au sein d'une structure partenariale dénommée « Association pour le Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque Requin ».

Le plan interministériel du risque requins à la Réunion du 6 février 2018 revalorise l'intervention de l'Etat et des collectivités locales ciblée sur le développement d'une approche intégrée de la gestion du risque requins qui se traduit par :

- le financement annuel du Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin qui a vocation à appuyer et assister les pouvoirs publics et les acteurs associés dans leurs initiatives de réduction du risque requin ;
- des contributions financières pour la mise en œuvre du programme de pêche de prévention de requins côtiers qui a fait l'objet d'un accord-cadre sur 6 lots.

#### **B. Présentation technique :**

- Financement du fonctionnement de la structure.

Il s'agit d'accompagner financièrement le centre de ressources et d'appui en vue :

- d'améliorer la connaissance relative aux espèces de requins côtiers à La Réunion,
- de soutenir la recherche et l'innovation de dispositifs afin d'améliorer la sécurité des usagers de la mer face au risque requin,
- de diffuser les connaissances et valoriser le savoir-faire réunionnais dans le domaine de la gestion du risque requin.

Dans cet objectif, cette mesure soutiendra l'installation matérielle du centre de ressources et d'appui ainsi que son fonctionnement et les programmes d'action engagés par la structure sur la durée du nouveau contrat de convergence.

Pour cela, l'ACRAR précisera annuellement aux partenaires et membres de l'association, les actions conduites et le plan de charge prévisionnel qui en découle. Une maquette financière y sera présentée.

- La participation au programme de pêche de prévention de requins côtiers.

L'objectif est de cibler la pêche de prévention des requins aux abords des zones d'activité nautiques. La mise en œuvre du dispositif post-attaque se fera également dans ce cadre.

La coordination et le suivi de l'ensemble du programme se fait au sein du CRA.

Partenaires financiers : Etat- Conseil Régional – collectivités locales

---

A ce stade aucun financement dédié à cette structure au titre du PO FEDER 2014-2020

**Maîtres d'ouvrages** : Association pour le Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque Requin

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Programme de pêche préventive	1.680	3.200			4.88
Fonctionnement CRA	1.300				1.3
Total	2.980				6.180

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123

Calendrier de réalisation: les projets sont inclus dans des programmes d'actions définis au préalable. Pour le CRA, la mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2019-2022, soit un engagement annuel de crédits d'Etat d'un montant de 0,325 M€.

Concernant la pêche préventive, la mobilisation annuelle sera de 0.420 € par an.

**Critères de sélection des opérations:** inscrites ou en cohérence avec le contrat d'objectif du centre de ressource, inclusion au programme annuel de l'ACRAR validé en conseil d'administration.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : inscription dans les stratégies régionales (SDAGE, SRCE, stratégie pour la biodiversité)

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

**D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : nombre d'actions par nature conduites par le centre de ressource
- Indicateurs de résultats : diffusion de connaissance sur les requins à La Réunion.

**E. Services référents :**

Etat : **DEAL/DMSOI**

conseil régional : **Guichet unique fonds européens**



---

### 3.1.4. Prévention des risques volet international

La Réunion souhaite améliorer son intégration dans son environnement régional. Cela passe entre autre par la création d'un centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques naturels et au changement climatique dans l'océan indien (projet de la PIROI). Les territoires insulaires et côtiers de la région sud-ouest de l'océan Indien, marqués par de fortes contraintes topographiques, comptent parmi les plus vulnérables au changement climatique.

Par ailleurs, l'augmentation de la mobilité inter continentale des voyageurs a fait émerger de nouvelles dynamiques qui obligent les acteurs à mieux réfléchir l'articulation entre gestion des catastrophes naturelles et gestion des crises sanitaires.

#### *3.1.4.1. Plateforme d'intervention régionale de l'océan indien (PIROI) de la Croix-Rouge française - Nouveau projet*

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Agriculture/pêche
- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme
- Eau/assainissement/déchets
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Logement/foncier
- Numérique
- Santé/protection sociale
- Sécurité

- 
- Transports/infrastructures
  - Egalité femmes-hommes
  - Autre (à préciser) : connaissance du risque – Information, Éducation – Gestion de crise et retours d'expérience

## RESPONSABLE DU PROJET

Croix-Rouge française.

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

#### Partenaires nationaux et régionaux

- Académie de la Réunion
- Agence française de développement (AFD)
- BRGM
- Collectivités territoriales françaises
- Préfecture / EMZPCOI
- Conseil régional de La Réunion
- Conseil départemental de La Réunion
- Conseil départemental de Mayotte
- DEAL
- FAZSOI
- France Volontaires
- Institut de formation Bioforce, universités métropolitaines
- Météo-France,
- Observatoire des risques naturels (AGORAH)
- ONF
- OVPF
- Préfecture de Mayotte
- SDIS
- SEAS-OI
- Secteur privé...
- Université de La Réunion

#### Partenaires internationaux :

- Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR)
- Centre Climat de la Croix-Rouge
- Commission de l'océan Indien (COI)
- Fédération Internationale de sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Représentations diplomatiques françaises et étrangères
- Réseau de surveillance SEGA One Health
- Services de Protections civiles des pays de l'océan Indien
- Universités de l'océan Indien

## DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

*Augmentation des risques dans un contexte de changement climatique*

---

Le rapport « Le coût humain des catastrophes liées au climat » publié en novembre 2015 par l'UNISDR (bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes) et le CRED (Centre de Recherches sur l'Épidémiologie Des catastrophes) montre que durant ces vingt dernières années environ 90% des catastrophes enregistrées dans le monde ont été causées par des phénomènes liés au climat tels que les inondations, les tempêtes, les canicules et les sécheresses, soit des phénomènes en augmentation et symptomatiques des changements climatiques en cours<sup>1</sup>.

Certaines zones du monde sont particulièrement vulnérables aux aléas naturels, qu'ils soient d'origine géologique (éruption volcanique, séisme, glissement de terrain, tsunami) ou climatique (cyclone et tempête tropicale, inondation, sécheresse, feu de forêt). Le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup> en 2014 a ainsi confirmé que la variabilité et la modification du climat sont causes d'augmentation des catastrophes naturelles, mais aussi de maladies transmissibles telles que les maladies à transmission vectorielle comme le paludisme, la dengue ou la fièvre jaune et les maladies diarrhéiques comme le choléra.

Ces risques naturels sont donc accrus par le processus de changement climatique qui influe sur la fréquence, l'intensité mais aussi l'imprévisibilité des aléas, imposant un effort et un rythme d'adaptation soutenus des populations et des institutions. Ce constat est d'autant plus urgent dans la région sud-ouest de l'océan Indien où les populations des petits états insulaires et des zones côtières densément peuplées sont considérées comme particulièrement vulnérables.

Depuis plusieurs années, la gestion des catastrophes et le changement climatique occupent une place de plus en plus importante dans les préoccupations citoyennes et dans l'agenda politique international. Cela se traduit par une série de cadres juridiques nationaux et internationaux venant acter la préoccupation globale des conséquences du changement climatique. Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC), approuvé par l'assemblée générale des nations unies en mars 2015, en est un exemple, tout comme l'accord de Paris conclu plus récemment. Ce dernier prévoit de réduire le réchauffement climatique, « bien en-deçà de 2°C » sur la base de l'équité entre les nations et de la solidarité envers les pays du sud et insiste sur la « nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les événements météorologiques extrêmes et les phénomènes à cinétique lente tels que les sécheresses ou inondations ».

### *L'océan Indien au cœur des préoccupations*

Les territoires insulaires et côtiers de la région sud-ouest de l'océan Indien, marqués par de fortes contraintes topographiques, comptent ainsi parmi les plus vulnérables au changement climatique.

L'ensemble des risques naturels majeurs y est présent et cause des pertes humaines et matérielles importantes qui compromettent le développement des populations. au cours des dix dernières années, plus de dix millions de personnes ont été affectées par des catastrophes naturelles<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'augmentation de la mobilité inter continentale des voyageurs a fait émerger de nouvelles dynamiques qui obligent les acteurs de la GRC à mieux réfléchir l'articulation entre gestion des catastrophes naturelles et gestion des crises sanitaires.

---

<sup>1</sup>Cela représente en moyenne 335 désastres par an et dans le monde, soit 14 % de plus

---

que la période 1995- 2004 est presque le double du chiffre enregistré entre 1985 et 1995

2 Site internet : [https://www.ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml)

3 Source : International Disaster Database – EM-DAT, <http://www.emdat.be/>

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise à construire un Centre régional d'expertise, de formation d'innovation, dédié à la gestion des risques et au changement climatique dans la zone sud-Ouest de l'océan Indien.

Les différentes évaluations ont permis de définir le contenu de l'offre de services du futur centre d'expertise. Les activités proposées dans le cadre de la Création du Centre régional d'expertise de formation et d'innovation sont les suivantes :

1. Construction d'un bâtiment pouvant accueillir en son sein l'ensemble des activités prévues dans le cadre du centre d'expertise.
2. Plaidoyer en faveur de l'intégration de la gestion des risques et de l'adaptation changement climatique comme priorité au sein des politiques publiques. (Notamment à travers la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la gestion des risques de la région OI par le lancement d'initiatives de recherche, l'organisation d'ateliers de travail, la publication de documents de plaidoyer...).
3. Sensibilisation des populations face aux risques de catastrophes et aux conséquences du changement climatique.
4. Renforcement des moyens de réponse aux catastrophes à travers la préparation et la formation des équipes de réponse et le repositionnement de matériel d'urgence.
5. En cas de catastrophes : mise en œuvre d'une réponse efficace et coordonnée avec les acteurs locaux de la gestion des crises.
6. Augmentation de l'offre de formation par et pour les acteurs de la région OI dans le domaine de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique.
7. Développement et promotion d'outils et de « process » innovants pouvant contribuer à la gestion des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique dans l'océan indien.
8. Lancement de sujets de recherche et la mise à disposition de terrains de stage dans le domaine de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique.

Dans un souci de développement progressif des activités du centre sans compromettre la continuité des activités de la PIROI et afin d'initier une montée de puissance sans attendre la livraison du bâtiment, un plan de développement en deux phases a été défini :

- Développement des activités >> PIROI Renforcée
- Livraison du nouveau bâtiment >> PIROI Center

Les activités « renforcées » sont définies comme une évolution des actions dans le domaine de la gestion des risques dans un espace sous contraintes — locaux et installations actuelles.

Dans le plan de développement du Centre, le passage des « activités renforcées » au Centre d'expertise se fait entre 2018 et 2020. Cette période sera essentiellement consacrée à la montée en puissance progressive des activités de GRC, de formation ainsi qu'à la mise en place des premières expériences pilotes dans les domaines de

la recherche et des outils innovants. Cette période sera également consacrée à la construction du bâtiment du PIROI Center.

La seconde phase se fera à partir de 2021, dès que le site sera construit, équipé et investi par les équipes, le Centre d'expertise pourra être officiellement lancé avec un ensemble de nouvelles fonctions cohérentes. Les activités initiées au cours de la phase 1 seront alors consolidées comme des activités pleinement intégrées au programme du Centre.

#### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Malgré la forte exposition aux risques de catastrophes naturelles et sanitaires présentée ci-dessus et un large panel d'acteurs intervenant dans ce domaine (monde scientifique, universités, institutions, ONG, Nations-Unies, Mouvement Croix-Rouge Croissant-Rouge), il n'existe pas, aujourd'hui, dans la zone sud-ouest de l'océan indien, de structure à vocation régionale permettant de rassembler et de mutualiser la connaissance, l'expertise et les moyens opérationnels liés à la gestion des risques de catastrophes. Le changement climatique ne s'arrêtant pas aux frontières des États ou des territoires d'Outre-mer, il semble indispensable d'initier une démarche régionale de coopération et de partage d'expérience, englobant l'ensemble des territoires de la zone sud-ouest de l'océan Indien.

L'objectif du projet proposé est donc de : Réduire de la vulnérabilité des populations du sud-ouest de l'océan Indien par la création d'un centre régional d'expertise, de formation et d'innovation, dédié à la gestion des risques et au changement climatique dans la zone.

Indicateurs visés sur la période 2019-2022 :

Activités	Indicateurs	Cibles 2022
A0	Centre construit, équipé et investi par les équipes	1 bâtiment
A1	Participation/intervention dans les forums de coopération nationale et internationale (au moins 4 interventions chaque année)	16 interventions
	Nombre de campagnes de communication/plaidoyer lancées	2 campagnes
A2	Nombre de personnes sensibilisées à La Réunion (10 000 chaque année)	40 000 personnes
	Nombre de projets de réduction des risques mis en place dans le zone (hors Réunion) (3 par Pays/an)	12 projets
	Nombre d'outils pédagogiques de sensibilisation créés ou mis à jour (2 /an)	8 outils
A3	Les capacités de stockage passent de la réponse aux besoins prioritaires de 3 000 familles à 5 000 familles.	5 000 Familles

A4	La PIROI coordonne sa réponse d'urgence avec ses partenaires	Coordination
	La PIROI organise un atelier de Retour d'expérience après chacune de ses interventions d'urgence	1 atelier RetEx
A5	Création d'un parcours universitaire (licence et Master) sur la GRC avec l'université de La Réunion	1 parcours L3 et 1 parcours M1/M2
	Nombre de formations (locales ou régionales) organisées (en moyenne, 1 tous les 2 mois)	24 formations
	Nombres de nouvelles formations créées/proposées (2 tous les ans)	8 formations
A6	Nombre d'outils ou process innovants testés (en moyenne 2/an)	8
A7	Nombre de sujets de recherches lancés en partenariats avec des universités sur la période (3 sujets lancés)	3

### COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 666 667 €\*
- Phase 2 : 1 333 333 €\*

\* la répartition des coûts du projet pourra être soumise à ajustements en fonction des résultats des études préliminaires à la construction.

		Année 1 (2019)	Année 2 (2020)	Année 3 (2021)	...	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investissement	0	666 667 €	1 333 333 €		2 000 000 €
	Fonctionnement					
Coût partenaire AFD - UE	Investissement		1 376 569 €	2 753 138 €		4 129 707 €
	Fonctionnement					
Total	Investissement		2 043 236 €	4 086 471 €		6 129 707 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

Durée totale de l'action : 2 ans

---

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022						
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T16
Projet/crédit Etat		x	x							

---

### 3.1.4.2. Prévention des risques volet international

#### a) Finalités et enjeux :

La Réunion et les pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien partagent un certain nombre de caractéristiques communes d'ordre environnemental, climatique et humain. L'espace Océan Indien est ainsi particulièrement vulnérable aux risques naturels, qu'ils soient géologiques (séisme, volcanisme, tsunami etc.), climatiques (cyclones, tempêtes tropicales etc.) ou directement liés aux changements climatiques (sécheresses, feux de forêts, inondations etc.). La zone est également soumise à des risques importants d'épidémies sanitaires, comme l'a montré concrètement la crise du chikungunya à La Réunion et à Mayotte, mais aussi sans aucun doute dans d'autres pays de la zone en 2006.

Réduire les impacts humains et économiques des catastrophes naturelles dans les Etats membres de la COI constitue une priorité. Ainsi, afin de contribuer à réduire l'impact de ces catastrophes, la mise en œuvre d'un réseau régional de protection civile a été évoquée lors du sommet des chefs d'Etat de la COI de juillet 2005 à Antananarivo. Il a pour objectif de mettre en œuvre un réseau d'assistance mutuelle entre Etats-membres afin de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles.

Ce projet s'appuie sur, notamment, une plate-forme régionale de secours d'urgence et d'aide humanitaire basée à La Réunion et sur le développement d'un pôle de compétences et de formation par la mise en réseau d'experts des pays membres, ainsi que par l'appui au développement des politiques de prévention et de gestion des crises.

#### b) Présentation technique :

Le programme vise prioritairement le renforcement des capacités des pays de la Commission de l'Océan Indien (COI), en valorisant les ressources et le savoir-faire de La Réunion en tant que base régionale de protection civile.

Les actions soutenues sont notamment des actions contribuant aux objectifs de réduction des conséquences des risques naturels sur la zone, et au renforcement des capacités régionales de veille, d'alerte, et de mobilisation de moyens de secours pour la prévention et la gestion de catastrophes naturelles ou de maladies à potentiel épidémique.

Peuvent être ainsi retenues les actions suivantes :

- Systèmes de veille et d'information, mise en réseau des connaissances ;
- Actions et investissements matériels permettant la réponse aux catastrophes ;
- Formation de personnels spécialistes en matière de prévention des risques et de réponse aux catastrophes ;
- Opérations de communication et de sensibilisation des populations ;
- Les opérations soutenues dans le cadre du CCT sont inscrites au programme Interreg V 2014-2020. OT5 – V1.

**Partenaires financiers :** Europe

Le taux de co-financement de cette mesure du programme Interreg V est de 85% UE et de 15% pour la contrepartie nationale. Le conseil régional apporte la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages :** Associations, collectivités locales, établissements publics



---

**c) Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>UE Interreg V</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens		0.200		4.130	4.330

**Origine des crédits :**

- Europe : Interreg V

**Critères de sélection des opérations:** Contribution du projet au développement de réseaux partenariaux de prévention et de gestion des risques

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** avoir recours au numérique (visioconférences pour limiter les déplacements ; dématérialisation pour limiter la consommation de papier et autres)

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des réunions/échanges ne nécessitant pas de déplacements ou de contacts physiques et qui ont été réalisés en visioconférence ou par voie dématérialisée

**d) Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre de plans de secours opérationnels, nombre de réunions régionales d'échanges et d'expertise, nombre de formations organisées pour les équipes de réponse aux catastrophes naturelles.
- Indicateurs de résultats : Nombre de participants à ces formations, amélioration de la préparation des populations aux risques : oui / non

**e) Services référents :**

Conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

## 3.2. Gestion et valorisation des déchets

Les crédits contractualisés par l'ADEME ont vocation à permettre de conclure une convention pluriannuelle tripartites Etat/ADEME/collectivités sur les enjeux de développement de l'économie circulaire et de gestion des déchets (par avenant à la convention pluriannuelle 2015-2020 annexé au CPER).

S'agissant du développement de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, les actions de l'ADEME à privilégier viseront principalement à :

- finaliser la révision des plans de gestion des déchets (déchets dangereux, déchets du BTP) et de les fusionner;
- accompagner les équipements prévus dans ce plan;
- développer et de moderniser les unités de traitement des déchets déjà existantes dans un objectif de mise à niveau technique par rapport aux nouveaux enjeux industriels et économiques nationaux;
- promouvoir et accompagner de nouvelles filières de prétraitement et/ou de valorisation des déchets dont le territoire n'est pas encore pourvu;
- soutenir les initiatives de réemploi et de réutilisation;
- soutenir les opérations de transformation des déchets en matières premières - secondaires et/ou en nouveau produit;
- résorber les dépôts sauvages ou les stocks, dans le cadre de la mise en place de filières;
- soutenir les projets territoriaux exemplaires (Zéro Gaspi Zéro Déchets, agriculture...);
- contribuer à l'observation régionale.

En vue d'améliorer la gestion des déchets face à la saturation des espaces d'enfouissement et à la faiblesse des filières locales pour le recyclage et la valorisation des matériaux produits, la priorité est d'abord la réduction du volume de déchets produits.

Les unités de traitement des déchets existantes devront être modernisées et de nouvelles créées, en parallèle du développement de nouvelles filières, notamment celles de responsabilité élargie des producteurs.

### 3.2.1. Promotion de l'économie circulaire

L'adoption des principes de l'économie circulaire peut contribuer à la réduction du poids de déchets ménagers et assimilés produits par habitant. En accompagnant les acteurs économiques dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire (FREC, 2018) par des mesures financières incitatives, il sera possible de réduire la part des déchets non recyclables à l'entrée du territoire, d'encourager l'achat écoresponsable et les modes de consommations durables et d'optimiser ainsi la production et gestion des déchets en réduisant les coûts collectifs. Les entreprises seront donc accompagnées afin de les inciter au passage à l'économie circulaire.

Dans le cadre du Livre Bleu, une mise en œuvre adaptée des objectifs de réduction de mise en décharge, de recyclage des plastiques et de valorisation de la feuille de route pour l'économie circulaire est prévue. L'amélioration du taux de collecte et le développement de nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs) devront faire l'objet de plans d'actions territorialisés.

La Réunion sera candidate à l'expérimentation soutenue par l'ADEME, dans le cadre du Livre Bleu, de la consigne pour réemploi et réutilisation, de même qu'à celle des consignes solidaires dans les collectivités volontaires.

---

### 3.2.1.1. Economie circulaire et valorisation des déchets

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Eau/assainissement/déchets
- Environnement/biodiversité

#### RESPONSABLE DU PROJET

ADEME

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

- Région Réunion pour les actions en faveur de l'économie circulaire – co financeur des appels à projets économie circulaire ( EC ) et des associations
- Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion (SICR) pour l'animation des filières responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Cellule économique régionale du BTP (CERBTP) pour la mission déchets du BTP
- Chambre d'Agriculture pour la mission déchets des intrants agricoles

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

##### CONTEXTE GLOBAL :

Les territoires d'Outre-mer se trouvent très dépendants des importations de matières premières et des exportations pour les flux de déchets spécifiques. En considérant les déchets comme une ressource, l'économie circulaire participe au développement endogène et répond ainsi aux enjeux ultramarins. Alors que la population connaît un fort taux de chômage et un pouvoir d'achat relativement faible, la pratique du réemploi et de la réparation offrent de nouvelles perspectives d'activités. Les Outre-mer apparaissent donc comme des terres d'expérimentation et d'innovation de l'économie circulaire.

D'autre part, les déchets représentent un véritable enjeu économique pour les entreprises. En accompagnant les acteurs économiques dans leurs actions d'optimisation de la gestion des déchets, nous les aidons à mettre en œuvre des actions de réduction à la source et de gestion de leurs déchets dans les conditions techniques, économiques, réglementaires et environnementales optimales.

Une évolution du contexte favorise le développement d'initiative locale en faveur de l'économie circulaire : les marchés à l'export sont de plus en plus contraints (voir fermés) , les éco organismes souhaitent prioriser les solutions de valorisation matière de proximité,

---

etc... ainsi certains acteurs privés locaux se mobilisent sur des études de faisabilité de boucle d'économie circulaire à l'échelle de La Réunion.

Bilan (2018) :

L'économie circulaire :

Lancement d'un AAP EC co porté par l'ADEME et la région Réunion portant sur tous les volets de la boucle de l'EC (sauf le volet consommation responsable).

Journée de lancement de l'AAP à la Région : REX d'acteurs œuvrant dans l'EC, présentation de la session 2018 de l'AAP et après midi dédié à une sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité.

Une centaine de participants à la matinée et une vingtaine l'après midi

Bilan :

36 porteurs de projet se sont positionnés en phase pré dépôt  
36 auditions  
28 projets déposés en phase définitive

Le soutien aux entreprises

Opération MFCA :

Suivre l'opération « entreprises réunionnaises témoins » lancée en 2017 qui vise à tester la méthode MFCA ; les 6 entreprises retenues en décembre 2017 sont accompagnées par les BE (ISODOM & OID CONSULTANTS) pendant 6 mois avec des points réguliers avec l'ADEME pour évaluer le coût complet de leurs déchets. Création de fiche de communication / REX en juillet/août et valorisation des entreprises lors de la SERD 2018 dans le but de créer une dynamique sur le sujet de la méthode MFCA.

Bilan :

Les 6 fiches REX ont été formalisées et présentées en partie lors du forum des éco entreprises d'octobre.

- « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Le groupement de BE retenu par marché ADEME : DISCADERE (matières et déchets) et ENEOR (eau et énergie)

Lancement et suivi de l'opération sur La Réunion et Mayotte

Campagne de communication nationale pour recruter les entreprises en début d'année 2018

Bilan :

5 entreprises inscrites dans le dispositif (20-49 salariés) dont 1 à Mayotte  
Le marché prévoit un minimum de 15 entreprises pour la Réunion et Mayotte dont 6 max sur le segment 20-49 salariés et 9 sur le segment 50-250 salariés ; ce dernier segment est difficile à mobiliser.

Une action de communication du premier REX a été réalisée lors du forum des éco entreprise et une nouvelle action est prévue lors de la SERD (fin novembre)

- AAP HETEL(écolabel hôtels) :

Suivi de l'AAP HETEL en partenariat avec l'AFNOR et l'IRT : 7

établissements touristique plus de 3\* se sont engagés dans l'obtention de l'Ecolabel Européen, fin de phase 1 en décembre 2017

---

## Bilan :

6 établissements sont allés jusqu'à la certification EE  
6 nouveaux établissements certifiés EE à La Réunion (8 en tout)  
Remise officielle des certificats lors du forum des éco entreprises en présence de l'AFNOR international

## Les filières REP :

- Filière REP :
  - Plateforme OI des filières REP : lancement officiel de la plateforme en juin.
  - Bilan des filières annuel en mai
  - Organisation d'une visio conférence avec ECO DDS et les collectivités

### Déchets du BTP :

Renouvellement du partenariat pour 3 ans (2018-2020) avec la CERBTP  
Pour Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des acteurs de la filière BTP (MOE, MOA, etc...)

### Déchets des intrants agricoles non organiques :

Conférence de presse de lancement de l'éco organisme ECO AGRI  
Suivi de la filière avec la chambre d'agriculture

## DESCRIPTION DU PROJET

- Lancement annuel d'AAP EC (cadre à préciser annuellement : volets couverts, etc...)
- Lancement annuel d'AAP Ecolabel Européen à destination des établissements hôteliers (cibles spécifiques à préciser annuellement : catégories d'établissements, etc...)
- Communication sur le dispositif « TPE&PME gagnantes » en cours en 2019 puis sur la généralisation du dispositif à partir de 2020.
- Enclenchement de la dynamique autour de la méthode MFCA avec organisation annuelle de session de présentation des fiches REX et lancement d'opération collective
- Créer une dynamique autour de l'écologie industrielle territoriale en partenariat avec la Région Réunion et le réseau A3P
- Reconduction les partenariats :
  - SICR en 2019
  - CERBTP en 2021
  - Chambre d'agriculture en 2019
- Accompagnement de l'arrivée des nouvelles filières REP par des études de préfigurations (en lien avec l'étude ADEME sur les filières REP à venir – mai 2018)

## **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

Nombre de projets soutenus dans et hors appel à projets

Quantités valorisées ou évitées

---

### COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 2M €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement	0.5	0.5	0.5	0.5	2
	Fonctionnement					
Coût Région	Investissement	0.340	0.340	0.340	0.340	1.360
	Fonctionnement					
Total	Investissement					3.360
	Fonctionnement					

#### Origine des crédits :

ADEME

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

#### Service instructeur :

ADEME

#### Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Projet	0.5	0.5	0.5	0.5

---

### 3.2.2. Gestion durable des déchets

Les actions contractualisées avec les crédits de l'ADEME viseront à finaliser l'achèvement de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, accompagner les équipements prévus dans ces plans, développer et moderniser les unités de traitement des déchets déjà existantes, promouvoir de nouvelles filières de prétraitement et de valorisation, soutenir les initiatives de réemploi et de réutilisation, les opérations de tri, recyclage et transformation de déchets en matières premières secondaires ou nouveaux produits, résorber les dépôts sauvages ou les stocks dans le cadre de la mise en place de filières, et soutenir les projets territoriaux exemplaires.

Les actions contractualisées de l'ADEME pourront contribuer à renforcer les activités d'observation comme outils d'aide à la programmation d'actions territoriales, ainsi que les actions de formation et de recherche.

#### 3.2.2.1. Rattrapage structurel dans la gestion et valorisation des déchets

##### IDENTIFICATION

###### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

###### Thème

- Agriculture/pêche
- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme
- Eau/assainissement/déchets
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Logement/foncier
- Numérique
- Santé/protection sociale
- Sécurité

- 
- Transports/infrastructures
  - Egalité femmes-hommes
  - Autre (à préciser) : Priorité pour le territoire

Priorité pour le territoire :

## DETAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

ADEME

## AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

CONSEIL REGIONAL (planificateur déchets)  
EPCI de collecte (CINOR, CIREST, TCO, CIVIS, CASUD)  
Syndicat de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE)

## DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La gestion des déchets à La Réunion porte de réels enjeux, notamment en termes de réduction des déchets à la source, de traitement des déchets recyclables et ultimes, et de sensibilisation de la population sur ces thèmes. Mais celle-ci s'est nettement améliorée ces dernières années. Des actions de prévention des déchets et de sensibilisation de la population ont été menées. La création de deux syndicats de traitement des déchets a permis de mutualiser les moyens et les compétences des acteurs pour optimiser le traitement.

Le contexte insulaire de La Réunion tend à complexifier la situation, notamment pour atteindre une rentabilité économique. La problématique la plus prépondérante concerne le traitement des déchets du territoire. L'absence de filières locales pour la valorisation des matériaux collectés reste un problème très important, nécessitant l'export des déchets valorisables hors département pour valorisation. Une autre difficulté majeure sur l'île est la saturation imminente des deux décharges existantes, au Nord Est et au Sud Ouest de l'île. Des projets de complexes multifilières sont aujourd'hui en cours de développement pour faire face à ce problème.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agira principalement de :

1. Achever l'élaboration du plan régional déchets (PRPGD) portant révision des plans de gestion des déchets (déchets non dangereux, déchets dangereux, déchets du BTP),
2. Accompagner la création des équipements prévus dans ce plan,
3. Développer et moderniser certaines installations déjà existantes dans un objectif de mise à niveau technique par rapport aux nouveaux enjeux industriels et économiques nationaux,
4. Promouvoir et accompagner de nouvelles filières de prétraitement et/ou de valorisation des déchets dont le territoire n'est pas encore pourvu ...
5. Promouvoir les actions de soutien (observation, formation, sensibilisation, études ...)

Bilan 2018 : Accompagnement technique et financier de :

1. Planification : poursuite de l'élaboration du PRPGD (Plan unique déchets), signature et animation d'un CODREC (Contrat d'Objectif pour une Dynamique Régionale Economie Circulaire) avec La Région, accompagnement des EPCI pour les



---

## PLPDMA

2. Nouveaux équipements prévus dans le PPGDND actuellement en vigueur :
  - 2 Création de déchèteries (CIVIS)
  - 1 Compostage domestique (CASUD)
3. Modernisation des unités de traitement déjà existantes :
  - 2 rénovation de déchèteries (CINOR et CASUD)
  - 2 Réhabilitations de décharge (ILEVA et CINOR)
4. Nouvelles filières :
  - 1 Gestion de Proximité des Déchets Verts (CIVIS)
5. Actions de soutien :
  - Observation : Lancement de l'Observatoire Régional des Déchets, Coordination avec les enquêtes et outils SINOE/ROLD, 1 campagne MODECOM de caractérisation des Déchets
  - Formation : 2 formations : Exploitation de la matrice des coûts 2017 du service public des déchets, élaborer de mettre en œuvre un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
  - Sensibilisation : 3 évènements : 1 Prévention/Economie Circulaire (module élus), 1 PLPDMA (journées techniques A3P), 1 Biodéchets (journées techniques A3P)
  - Etudes :
    - 2 études Tarification Incitative (CINOR et CIREST),
    - 1 étude modernisation des centres de tri
    - 1 diagnostic des déchèteries existantes (CASUD)
    - 2 études de préfiguration Contrats d'Objectif CODEC (CINOR), CODOM (ILEVA)
  - Chargé de Mission : 1 programme d'actions Economie Circulaire (CASUD)

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Projections 2019-2022 : Actions / Indicateurs

1. Planification : poursuite de l'accompagnement au PRPGD à travers le CODREC
2. Actions de soutien : poursuite structuration Observation (flux, coûts, caractérisation...), formations/sensibilisation (Tarification Incitative en 2019, RRR/EIT 2020 etc...), études TI/Biodéchets/opti SPGD, accompagnement d'actions des programmes de prévention...
3. Equipements : prévisions selon les intentions exprimées : Nombre de projets 17 en 2019, 26 en 2020

## FOCUS GRANDS PROJETS (GP) :

Les grands projets seront définis conformément au PPE et au PRPGD.

---

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de projets soutenus  
Quantité valorisées et enfouies

### **COUT DU PROJET (HT, en €)**

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 94 ME en 2019, 74 en 2020, 40 en 2021, 35 en 2022

#### FOCUS GRANDS PROJETS (GP) :

Les grands projets seront définis conformément au PPE et au PRPGD.

Financement Etat ADEME 5 M€

#### **Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

Non

#### **Service instructeur :**

ADEME

#### **Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Projet	1,25	1.25	1.25	1.25

---

### 3.3. Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées

La réunion connaît un retard structurel en terme de politique globale de gestion de l'eau, comme les autres DOM. La problématique de la potabilisation et de l'assainissement fait l'objet d'un plan spécifique « eau DOM », le volet potabilisation étant piloté par l'ARS Océan Indien, le volet assainissement par la DEAL. Ce plan a notamment pour objectif de diminuer grandement le risque sanitaire en terme de consommation de l'eau y compris en période de crise et d'accompagner les communes faisant l'objet d'une mise en demeure par les autorités nationales et communautaires.

Le CCT accompagne la mise en œuvre du plan eau DOM sur la période 2019-2022 et la mesure FEDER associée sur la période 2015-2020.

#### *3.3.1.1. L'assainissement, l'eau potable, l'eau brute, le bon état écologique des eaux ex 112*

##### **A. Finalités et enjeux :**

Il s'agit de mettre en œuvre une politique globale de l'eau en assurant un assainissement des eaux résiduaires urbaines et un approvisionnement en eau potable de qualité et la mise en œuvre des mesures permettant d'atteindre le bon état des eaux (au sens de la directive cadre sur l'eau). Le respect des échéances de mise en conformité avec la directive « eaux résiduaires urbaines » (DERU) devra guider le choix des projets d'assainissement et les prioriser.

De même le respect des exigences de la directive-cadre « eau potable » privilégiera un objectif de rattrapage structurel en matière d'infrastructures de potabilisation des eaux, pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée à la population.

Les financements seront réservés aux projets répondant à des conditionnalités techniques et financières.

Le soutien à la création et la révision d'autres équipements permettant d'optimiser le fonctionnement des stations de traitement (type déversoirs d'orage), et le raccordement au réseau de collecte sur certains secteurs stratégiques permettront également, pour un rapport coût-efficacité optimisé, de compléter l'effort substantiel de rattrapage concernant l'assainissement réalisé lors du cycle de gestion précédent.

La qualité de la ressource et des systèmes de distribution pour les différents usages, et plus particulièrement la qualité de l'eau potable de consommation humaine constituent une préoccupation majeure pour le territoire, en termes de risque sanitaire mais aussi de développement urbanistique, économique et touristique.

En effet, les communes de La Réunion accusent un important déficit en infrastructures publiques d'adduction d'eau, tout particulièrement en matière d'usines de potabilisation des eaux superficielles (captages en ravines ou rivières). Au total, 52% de la population est actuellement alimentée en totalité ou en partie par des eaux superficielles insuffisamment potabilisées, sujettes à des dégradations microbiologiques ponctuelles ou à des phénomènes de turbidité, notamment lors des pluies.

Ce retard structurel, qui s'est amplifié lors de la dernière décennie, se traduit par des problèmes de qualité sanitaire insuffisante de l'eau distribuée sur certains secteurs ou à certaines périodes ; situation qui ne satisfait pas aux exigences de sécurité sanitaire définies

---

par le code de la santé publique et les directives européennes.

Concernant l'eau de consommation humaine, un programme d'amélioration de la sécurité sanitaire de l'eau distribuée a été élaboré dans le cadre du plan régional en santé-environnement, en vue d'atteindre les objectifs fixés par la directive européenne n°98/83/CE. Ainsi, des arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été adressés aux collectivités pour mise en conformité de leurs installations (création d'usines de potabilisation sous 3 à 5 ans). Compte tenu de son impact sur les dépenses de première nécessité des ménages, cette exigence d'investissement, valant rattrapage structurel, nécessite l'instauration d'un contexte financier incitatif, de manière à soutenir et accompagner les collectivités.

Pour ce qui concerne l'eau brute, l'objectif est de poursuivre les efforts en matière de protection des captages, de favoriser la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques structurants, lesquels constituent, par une gestion globale et durable des ressources en eau, des facteurs essentiels de satisfaction des différents besoins en eau du territoire, de sécurisation de l'approvisionnement pour l'ensemble des usages, de préservation des milieux aquatiques, d'atténuation de la pression sur la ressource souterraine, en privilégiant un objectif de gestion qualitative des ressources en eau en fonction des usages, et de retour en bon état des masses d'eau.

Enfin, les actions relatives au « retour au bon état des eaux » s'inscrivent dans les orientations du SDAGE 2016-2021 et dans celles de son programme de mesures (le cas échéant en complément de celles précédemment évoquées), pour l'amélioration de l'état des eaux souterraines (quantitatif, chimie), des eaux superficielles (écologie, chimie). Les études et travaux liés à l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau seront notamment visés, dans un contexte où certaines portions de cours d'eau font l'objet aujourd'hui d'un classement au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

### **B. Présentation technique :**

Les projets immédiatement opérationnels seront hiérarchisés et prioritaires.

Le programme concourt en priorité à la réalisation des actions suivantes :

- Traitement collectif des eaux usées : stations de traitement des eaux usées (réalisation, extension), y compris les systèmes complémentaires de traitement des eaux (émissaires en mer, traitement des eaux grises, traitement tertiaire,...) et des boues (épaississement, déshydratation, séchage), réhabilitation des déversoirs d'orage;
- Potabilisation de l'eau distribuée : réalisation, extension, réhabilitation des usines de potabilisation (sous réserve de la protection effective de la ressource à savoir procédure administrative d'instauration de périmètre de protection engagée de façon concomitante). Une priorité sera accordée aux projets permettant aux collectivités de mettre en conformité leurs procédés de potabilisation pour régulariser leur situation administrative et améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée aux abonnés.

***NB pour ces deux actions : En cas de nécessité, la révision des schémas directeurs datant en matière d'eau potable et d'assainissement sera rendue éligible afin d'améliorer la planification des investissements et de faciliter l'anticipation des mises en conformité nécessaires. Ces révisions s'inscriront dans la mise en œuvre du 2nd cycle de la directive-cadre « Eau », dans le futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de son programme relatif à la protection des eaux continentales et littorales.***

- Développement des réseaux hydrauliques structurants : prolongement des actions menées au niveau des microrégions Ouest et Sud (mise en œuvre des réseaux hydrauliques du Bras de la Plaine, du Bras de Cilaos et du Littoral Ouest ; mise en œuvre d'un aménagement hydraulique structurant au niveau des microrégions Nord et Est, dans le cadre du projet MEREN).

Retour au bon état en poursuivant la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : soutien aux études d'amélioration de la connaissance sur la quantité et la qualité des

masses d'eau, l'écologie des espèces et habitats (espèces amphihalines...) en eau douce et en eaux salées, les flux de pollution, l'assainissement industriel, la lutte contre la contamination des substances dangereuse, la gestion globale des bassins versants (notamment pour lutter contre les pollutions diffuses), l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative des aquifères côtiers, les débits minimums biologiques ; appui à la mise en œuvre des actions planifiées dans les SAGE et le SDAGE ; aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel de collecte de données, les opérations de communication et de sensibilisation en matière d'économie d'eau et de lutte contre les pollutions. Enfin, cette action vise également à soutenir la réalisation de travaux pour la restauration des milieux aquatiques et leur retour au bon état (zones humides, cours d'eau, plan d'eau, masses d'eau côtières), la libre circulation des espèces, la mise en œuvre des débits minimums biologiques.

**Partenaires financiers** : Europe – Collectivités locales – Office de l'eau - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% UE et de 30% pour la contre-partie nationale pour l'interconnexion des réseaux (action 5.04) et le retour au bon état (action 5.05). Pour l'eau potable (action 5.06) et l'assainissement (action 5.07), le taux FEDER est un taux pivot fixé à 60 %. Compte tenu des critères de modulation (bonus/malus), ce taux de participation du FEDER peut varier entre 55 % et 70 %. La contrepartie nationale est donc constituée de la part variable (entre 20 % et 35%) supportée par le maître d'ouvrage et d'une participation fixe de 10 % d'aide complémentaire (Région ou Etat).

**Maîtres d'ouvrages** : Les collectivités locales et leurs groupements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les sociétés publiques locales, les régions dotées d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, SPL, établissements publics.

### C. Présentation financière en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	AUTRE PUBLIC Y compris MO	UE PO FEDER	TOTAL FINANCES
AFB	6.480					6.480
Fonds européens BOP 123	5.261	0.920	4.277	33	77.580	121.038
Hors fonds européens BOP 123	2.400		2.378 746			4.778 746
TOTAL	14.141	0.920	6.655 746	33	77.580	132.296 746

**NB** : La maquette présentée cumule les lignes assainissement, eau potable, retour au bon état et interconnexion. La répartition des crédits d'Etat est susceptible d'être modifiée en fonction des discussions à mener avec les partenaires des mesures du PO FEDER identifiées.

#### Origine des crédits :

Etat : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) (financement dédié aux projets d'assainissement et de retour au bon état selon les critères définis par son conseil d'administration), BOP 123

Europe : PO FEDER 2014-2020

---

**Précision :** L'intervention de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) doit découler de la mise en œuvre d'une démarche de Contrat de progrès.

Ces montants seront acceptés après une instruction technique destinée à vérifier la viabilité technique des projets et suite à leur examen par les instances de décision respectives, selon les modalités en vigueur propres à l'établissement, et notamment en conformité avec son programme d'interventions.

Les montants mentionnés pour l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sont inscrits, sous réserve des budgets votés par son Conseil d'administration et par celui du futur Office français de la biodiversité.

La participation financière de la Région est ciblée sur la mesure potabilisation (contrepartie publique nationale au PO FEDER 2014-2020) qui concerne des unités de plus de 5000 habitants.

**Calendrier de réalisation:** les projets sont en majorité portés par les communes et les EPCI. Un tableau de programmation pluriannuel sera mis en place, afin d'avoir une lisibilité sur les engagements financiers et leur suivi.

**Critères de sélection des opérations :**

- Pour les opérations contribuant à un meilleur traitement collectif des eaux usées :
  - Projets visant à la mise en conformité des systèmes de traitement des eaux usées cités dans les contentieux européens à la Réunion par rapport à la directive ERU;
  - Projet contribuant à augmenter la population bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées
- Pour les opérations contribuant à une meilleure potabilisation de l'eau distribuée :
  - Projets visant à sortir des procédures de mise en demeure préfectorales, portant sur la mise en conformité des procédés de potabilisation ;
  - Projets contribuant à prévenir le risque de contentieux européen portant sur l'application de la directive n°98/83/CE ;
  - Projets visant à mettre en conformité les systèmes de distribution, sur lesquels ont été identifiées des situations sanitaires critiques (cf. gestion du risque parasitaire, dépassement de la norme pesticides...)
- Pour les opérations contribuant au retour au bon état:
  - Pour les actions de travaux d'amélioration de la continuité écologique : priorisation des projets concernant les cours d'eau ou portion de cours d'eau concernés par un classement au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures ; compatibilité avec les plans « eau potable » et « assainissement » ; compatibilité avec le Plan Eau dans les DOM ; hydraulique : compatibilité avec un projet de territoire visant la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement.

---

**Critère régional de classification** : coordination environnementale des travaux

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des marchés de travaux prévoyant une coordination environnementale de chantier

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus dénombrés dans chacune des quatre thématiques

Indicateurs de résultats :

Assainissement : évolution du nombre de foyers raccordés - objectif : une population supplémentaire de 40 000 habitants bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées ;

Eau potable : Evolution du pourcentage d'abonnés desservis par un système de potabilisation conforme – objectif : une population supplémentaire de 100 000 habitants bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau ;

Aménagements hydrauliques structurants : réalisation d'aménagements hydrauliques structurants ;

Retour au bon état : réalisation de travaux d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau.

***E. Services référents :***

Etat : **DEAL et ARS**

conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

**Office de l'Eau**

---

### 3.4. Changement climatique et transition énergétique

Les crédits contractualisés par l'ADEME ont vocation à permettre de conclure une convention pluriannuelle tripartites Etat/ADEME/collectivités sur les enjeux de transition énergétique (par avenant à la convention pluriannuelle 2015-2020 annexé au CPER).

Sur le volet « Efficacité Énergétique et Maîtrise de la Demande en Énergie », les actions à retenir dans la contractualisation devront permettre d'engager une diminution de la consommation énergétique, compatible avec les objectifs de l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.

- La performance énergétique des bâtiments publics et privés en neuf et en rénovation
- L'efficacité énergétique des acteurs économiques
- Les économies d'énergies au sein des collectivités.

S'agissant des énergies renouvelables, les actions retenues dans le cadre de la contractualisation devront permettre d'augmenter la part des ENR dans le mix énergétique en vue de l'atteinte l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 (objectif SRCAE), tenant compte des contraintes propres à un territoire non interconnecté.

Pour l'électricité renouvelable, grâce au partenariat souvent développé avec Edf SEI, il s'agira principalement de :

- soutenir la production d'électricité renouvelable et son intégration sur le réseau électrique ;
- soutenir les opérations exemplaires et innovantes de production d'électricité renouvelable ;
- soutenir les technologies innovantes en matière de stockage d'énergie et de réseau intelligent permettant d'accompagner l'intégration des énergies renouvelables intermittentes ;
- accompagner le programme d'exploration géothermique là où le potentiel existe.

La contractualisation pourra concourir à renforcer la dynamique de territorialisation en matière de développement durable, en faisant émerger des projets territoriaux de développement durable, axés sur les objectifs suivants :

- lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre ;
- développement local et territorial adoptant des modes de consommation, de production industrielle, de mobilité et d'aménagement éco-responsables ;
- déploiement des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Les actions contractualisées pourront également contribuer à renforcer les activités d'observation comme outils pertinents d'aide à la programmation des actions territoriales et au suivi de l'action dans le domaine de l'énergie, des déchets et de la lutte contre le changement climatique.

En accord avec la loi sur la transition énergétique, seront déployées des actions renforcées en matière :

- d'accompagnement aux activités des observatoires et la mise à disposition périodique de bilans régionaux « Energie et gaz à effet de serre » ;
- de montée en compétence des observatoires en les enrichissant de données thématiques, sectorielles, particulières et territoriales ;
- de partenariat avec les autres observatoires régionaux (environnement, qualité de



---

l'air, déplacements, ...) et autres instances pertinentes (Universités, EdF, ...).

Les crédits contractualisés de l'ADEME pourront également soutenir la « réalisation de projets territoriaux exemplaires » via ses réseaux régionaux :

- Territoires Energie Climat : regroupant les chargés de mission en charge de l'animation et du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle intercommunal ;
- Territoire Durable regroupant les acteurs de l'urbanisme à tous les échelons (animation d'un réseau Territoire Durable Martinique par l'ADEME) ;
- approches territoriales en termes de transport et de mobilité.

L'objectif poursuivi est d'encourager les démarches transverses répondant aux engagements régionaux fixés dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le cadre du partenariat et en accord avec la loi de la transition énergétique, seront déployées des actions renforcées en matière :

- d'accompagnement de relais territoriaux :
- de mise à disposition d'outils et de compétence au service de la décision, permettant aux acteurs de se saisir de thématiques émergentes ;
- de développement d'une offre de formation et de recherche permettant une montée en compétence des acteurs et le déploiement de programmes de recherche.

### 3.4.1. Efficacité énergétique

Pour atteindre les objectifs du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2028) de réduction de la consommation d'électricité en 2028 par rapport à l'évolution tendancielle, des mesures volontaristes de maîtrise de la demande en énergie devront être mises en œuvre dans tous les secteurs résidentiels, tertiaires ou industriels. Un accompagnement sous forme d'ingénierie de projet sera notamment mis en œuvre (soutien de Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique, programme d'audits, diagnostic énergétique...). Des investissements dans des programmes pilote de réhabilitation thermique, des bâtiments démonstrateurs du programme PREBAT, la rénovation de l'éclairage public seront également soutenus comme le prévoit le cadre territorial de compensation de La Réunion, validé par la commission de régulation de l'énergie adopté par délibération du 17 janvier 2019.

#### 3.4.1.1. Confort thermique et éclairage public ex 132

## CONFORT THERMIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC Ex 312

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

### Thème

- Energie
- Environnement/biodiversité
- Logement/foncier

Priorité pour le territoire :

## DETAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

ADEME

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

EDF – Cofinancement des études, CSPE

Obligés au titre du dispositif CEEs

FEDER – Mesure 4.05

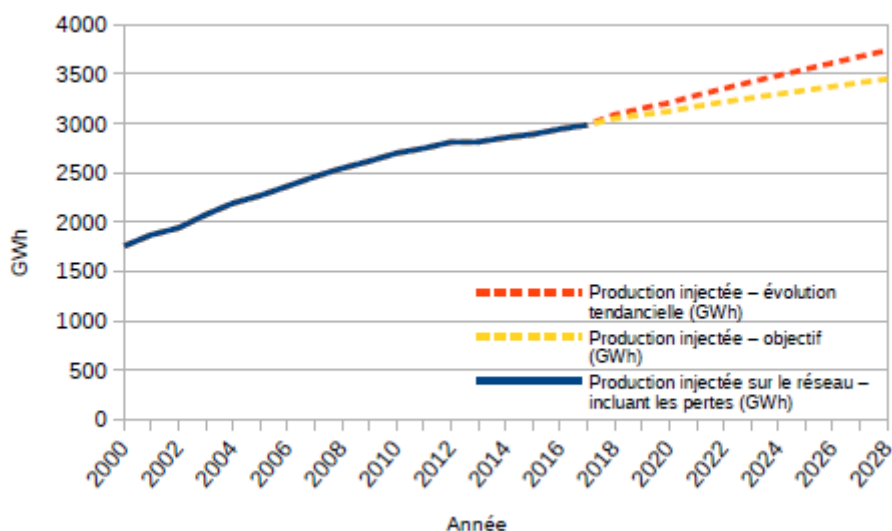
Caisse des dépôts (SWAC, prêt chez les bailleurs sociaux,...)

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le futur projet de Programmation Pluriannuelle de l’Energie La PPE vise un objectif de réduction de 8 % de consommation d’électricité en 2028 par rapport à l’évolution tendancielle définie en B-1. Cela correspond à une croissance limitée de la consommation d’électricité de 1,3 %/an de 2016 à 2028.

Les objectifs que se fixe la PPE pour le développement en matière de MDE sur l’île sont les suivants à échéance 2030 :

#### Evolution tendancielle et objectif de production injectée



Trajectoire visée à 2028	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Énergie annuelle moyenne (GWh)	3011	3049	3089	3123	3174	3217	3259	3452
Taux de croissance annuel moyen sur 5 ans		1,3 %						1,2 %
Pointe annuelle moyenne (MW)	473	479	485	490	499	504	511	540
Taux de croissance annuel moyen sur 5 ans		1,3 %						1,1 %

Tableau 19: Prévisions d'évolution des consommations – Source EDF

Les gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE à mettre en place se répartissent à partir de 2019 comme suit (projet PPE) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Résidentiel – Pros	40	43	45	48	52
Tertiaire – Industrie	20	23	26	30	35
SWAC (SUD et NORD)	-	-	7	7	-
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>87</b>

Tableau 15: Gisements annuels en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023

## DESCRIPTIF DU PROJET

Axe résidentiel :

---

L'ADEME accompagne principalement l'ingénierie de projet via la rénovation à travers le soutien des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE).

3 PTREs ont été déjà contractualisé sur la CIVIS, TCO et Etang-salé. A moyen terme, elle pourrait préfigure le futur service du SPREH décrit dans la loi de transition énergétique.

Ces Plateformes qui ont pour mission d'accompagner les ménages propriétaires dans les travaux de rénovation énergétique de leur logement participent également à structurer/animer les acteurs de la filière de la réhabilitation privée.

L'un des enjeux se situe pour les propriétaires-occupant concernés par des problématiques liées à l'inconfort thermique (surchauffe, froid dans les hauts) ou encore à l'eau chaude solaire.

En effet sur l'île, d'après une étude de l'observatoire de l'énergie, 76000 foyers en situation de précarité énergétique vivent dans un logement non équipés d'eau chaude sanitaire et 2750 foyers situés au-dessus de 800m d'altitude vivent dans un logement non isolé ce qui engendre des dépenses énergétiques excessives en chauffage.

Les plateformes de rénovation énergétique constituent donc un service public de la performance énergétique de l'habitat. Elles assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complètent le dispositif des Points de Rénovation Info Service (PRIS). 3 collectivités ont été retenus : la ville d'Etang Salé, le TCO et la CIVIS.

Ces plateformes de rénovation énergétique doivent décliner sur leur territoire :

- La mobilisation des structures et des acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux;
- La stimulation la demande en travaux de rénovation des particuliers propriétaires et faciliter leur passage à l'acte ;
- La contribution à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- L'engagement du secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

Sur la période 2019/2023, l'ADEME souhaite accompagner 2 autres intercommunalités sur le dispositif et assurer un recouvrement du territoire.

#### Programme Batipéi : programme pilotes de réhabilitation

Le programme De Caumont à St-Pierre et Europe (ANRU St-Benoit) ont été évalués en étude et visent à réaliser des réhabilitations thermiques exemplaires dans la suite des programmes réalisés dans le cadre des ANRUs des Camélias.

300 logements réhabilités thermiquement sur les 3 ans.

#### Axe tertiaire :

Les actions ont été décomposés en 3 axes :

- De l'audit instrumenté sur des sites tertiaires existants,
- De l'accompagnement de bâtiments démonstrateurs,
- De l'animation et de la formation

#### Audit sur sites existants

Plusieurs sites ont été accompagnés en 2017 de façon à mieux appréhender et évaluer des potentiels d'économie s d'énergie : la ville de la Possession sur 5 sites, la clinique Ylang Ylang, un collège du Conseil Général, l'aéroport du Gillot, le futur centre commercial de St-Joseph. EN moyenne, l'ADEME accompagne 6 à 10 opérations par an, pour un montant moyen de 15 keuros.

#### Bâtiments démonstrateurs du programme PREBAT :

L'ADEME Réunion a poursuivi le programme PREBAT qui vise à développer les bâtiments

---

---

à faible impact carbone et à forte valeur environnementale. Le cahier des charges ADEME initial du programme PREBAT composé de sept thématiques : Implantation du projet, Conception de l'enveloppe, Choix des équipements, Performance (énergie et environnement), Confort, Suivi en phase chantier, Pérennité des performances. Le programme impose désormais un taux de couverture en énergie renouvelables sur les projets et d'élargir la réflexion au poids carbone globale des projets.

#### Axe industrie

Les actions se répartissent en deux axes :

- Accompagnement ponctuel de diagnostic énergétique
- Accompagnement via le programme ASSURE (Actions de Suivi Sur l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) qui vise à promouvoir le management de l'énergie (objectif de certification environnementale ISO50001)

Ce dispositif vise à implémenter le Management de l'Énergie et à créer une plateforme collaborative regroupant notamment les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) adaptées au contexte réunionnais.

#### SWAC sud :

Le CHU a sollicité officiellement l'ADEME pour être appuyé techniquement sur ce dossier. Le projet devrait se situer dans une fourchette de 30 à 40 millions d'euros pour une puissance de 10 MWf.

#### Etudes de marché de l'efficacité énergétique sur le territoire :

Une grande partie des actions liés au investissements seront portés par 2 types s'aide à l'investissement : les certificats d'économie d'énergie et la CSPE évité. Sur ces dispositifs, l'Etat s'est toujours appuyé sur l'ADEME qui se doit et se devra de consolider son expertise avec le cadre signé (délibération du 2 février 2017 sur la petite MDE qui fixe l'examen des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité dans les zones non interconnectées). La CRE pour maintenir ses financements gérés localement par le fournisseur historique demande une justification et une évaluation régulière des offres financières pratiquées sur le territoire, mais imposent notamment une actualisation forte des données socio-économiques des secteurs concernés. Dès lors, l'ADEME souhaite se doter d'un budget d'études a développer sur des sujets bien identifiés.

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

#### PTRE

En 2019, l'ADEME prévoit de décliner la mise en œuvre des PTRE sur d'autres territoires. 2 EPCIs pourraient se positionner : CINOR et CIREST. Vue la taille des territoires, il peut être fixé un objectif annuel de 150 maisons/rénovés /an /EPCI, soient 900 à l'horizon 2023.

#### Programme Batipéi /habitat social :

Rénovation de 300 logements avec un degré de surchauffe maîtrisé à 2°C.

#### 2/ MDE réseaux/éclairage public

Voir fiche EP

#### Efficacité énergétique tertiaire :

A travers ces 30 audits réalisés sur la période et sur le secteur, l'ADEME vise à toucher un gisement de 75 GWh (7% du secteur), et vise un potentiel d'économies d'énergie par les mesures proposées de 5 GWh/an à terme à 2023.

Les actions seront décomposées suivant 3 axes :

- optimisation de l'enveloppe (isolation, protection solaire),

- 
- Gestion de la climatisation (technologie plus performantes et mieux régulés)
  - Gestion des charges internes (éclairage, informatique.)

L'ADEME souhaite accompagner des rénovations exemplaires sur le tertiaire existant qui est un enjeu majeur dans la PPE.

Elle vise 4 programmes pilotes de rénovation ::

- La réfection du campus de l'université de Saint-Denis
- La rénovation de l'hôtel de ville de la Possession,
- La rénovation énergétique du programme Jeanne d'arc au Port,
- La rénovation énergétique du Mercure Creolia à Saint-Denis

L'ADEME ambitionne 1 GWh/an d'économie sur ces différents projets.

Bâtiment démonstrateurs (axe PREBAT):

5 projets sont déjà en étude : la future aérogare, le siège de la société Testoni, le nouveau centre de l'IRSAM à ST-Louis, l'extension du CIRAD, la clinique Eucalytus, et vont postuler à une aide à l'investissement si l'objectif de performance énergétique est atteint.

Plusieurs programmes vont également rejoindre le volet étude : le nouveau centre administratif du Tampon, les sièges des sociétés OSR Sécurité et SECAB veulent s'engager, comme le projet de médiathèque du Chaudron.

On estime 20000 m<sup>2</sup> /an tertiaire en moyenne seront traités à travers ces projets, dont le déroulement de projets sera variable. Les gains estimés et gérés en mode basse consommation à travers ces différents projets. Ces projets génèrent, 1 GWh/an d'économie en moyenne.

Efficacité énergétique industrie :

La réalisation globale du projet est prévue pour toucher 20 industriels sur 3 années. Le programme a été lancé en août 2017. 5 entreprises sont conventionnées. 15 seront à identifier avec un accompagnement sur la période dans le but de devenir certifié ISO50001. Un objectif ambitieux de générer à la fin des trois ans, des économies de 2 GWh/an grâce aux actions de maîtrise de l'énergie mises en œuvre sur les 20 entreprises sélectionnées, si le potentiel de gisements de celles-ci représente à minima 50 GWh/an.

SWAC :

Le lancement du programme SWAC Sud devrait être validé cette année. Il propose une économie de 25 GWhf, soit 10 GWh élec, pour un coût de 40 Meuros.

Le SWAC nord sur la zone aéroport devrait se concrétiser fin d'année 2018 et présenterait une faisabilité favorable, mais avec une puissance plus proche de 3 MWf.

Enfin, le projet SWAC/ETM sur la zone du GIP bois rouge pourrait voir le jour. Ce projet pourrait permettre d'améliorer le cycle de condensation des futures centrales biomasses.

Etudes de marché de l'efficacité énergétique sur le territoire :

Pour les prochaines années, voici les sujets envisagés qui devront être explorés :

- Une caractérisation actualisée dite étude benchmark du parc tertiaire (actualisation de l'étude 2021),
- Une analyse fine du secteur et du tissu hôtelier,
- Une analyse fine du secteur et du tissu santé,
- Une analyse fine du secteur et du tissu commerces alimentaires,

Les 3 derniers secteurs mentionnés représentent à eux seuls 45% des enjeux du tertiaire soit, répartis sur un faible nombre de sites, d'où la nécessité de bien suivre et connaître spécifiquement les usages énergétiques.

Indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Kwh ou tep économisés

## COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 3.5M€ crédits ADEME

PTRE/Batipéi		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Investissement	200	200			400 keuros
	Fonctionnement	750 Keuros	0	0		750 kEuros
Coût partenaire	Investissement					
	Fonctionnement					
Total	Investissement	200	200			
	Fonctionnement	750				

PTRE		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Investissement					
	Fonctionnement	750 Keuros	0	0		750 kEuros
Coût partenaire	Investissement					
	Fonctionnement					
Total	Investissement					
	Fonctionnement	750 Keuros	0	0		750 kEuros

Efficacité énergétique tertiaire		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Investissement	600 keuros	350 keuros	400 keuros		1,350 keuros
	Fonctionnement	100 keuros	100 keuros	100 keuros		300 keuros
Coût partenaire	Investissement					
	Fonctionnement					
Total	Investissement	600 keuros	350 keuros	400 keuros		
	Fonctionnement	100 keuros	100 keuros	100 keuros		

Efficacité énergétique industrie		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Investissement					
	Fonctionnement	100 Keuros	100 Keuros	100 keuros		300 kEuros
Coût partenaire région	Investissement					
	Fonctionnement	100 Keuros	100 Keuros	100 keuros		300 kEuros
Coût partenaire EDF	Investissement					
	Fonctionnement	100 Keuros	100 Keuros	100 keuros		300 keuros
Total	Investissement					
	Fonctionnement	300 keuros	300 keuros	300 keuros		900 keuros

SWAC		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Investissement	15 Meuros	10	10		35 Meuros
	Fonctionnement		0	0		
Coût partenaire FEDER	Investissement	8	5	5		
	Fonctionnement					
Total	Investissement	23	15	15		53 Meuros
	Fonctionnement					

Etude de marché		Année 1	Année 2	Année 3	...	Coût total
Coût ADEME	Fonctionnement	150	150	150		450

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Oui, en totalité

**Service instructeur :**  
ADEME

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Projet	0.875	0.875	0.875	0.875



### 3.4.2. Energies renouvelables (EnR)

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2028) reprend les objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte pour les régions d'Outre-mer : objectif d'atteindre 50% d'EnR en 2020 et l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. C'est l'ensemble des énergies renouvelables, thermiques ou électrique, qui doivent être résolument développées et se substituer aux énergies fossiles (charbon pétrole) par l'accompagnement technique et financier de projets de collecte, tri et transformation (biomasse, CSR), de stockage et de production : solaire thermique et photovoltaïque, éolien, biomasse, récupération de chaleur fatale, énergies marines, géothermie. Une attention particulière sera portée au développement des filières émergentes au travers de programmes de R&D et de démonstrateurs.

Les déchets représentent une opportunité dans la transition énergétique outre-mer, en constituant une matière première pour la fourniture d'électricité. Leur valorisation pourra être assurée en développant la filière des combustibles solides de récupération par la création de centres de transformation et de valorisation. Dans ce contexte, le soutien aux unités de valorisation énergétique doit être poursuivi, en vue de faire des déchets une future source d'énergie, avec les crédits de l'ADEME.

#### 3.4.2.1. Développement et production d'énergie renouvelable

## Energies renouvelables

# IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Agriculture/pêche
- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme
- Eau/assainissement/déchets
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité

- 
- Jeunesse/sports/vie associative
  - Logement/foncier
  - Numérique
  - Santé/protection sociale
  - Sécurité
  - Transports/infrastructures
  - Egalité femmes-hommes
  - Autre (à préciser) : Priorité pour le territoire

#### DETAIL DU PROJET

##### RESPONSABLE DU PROJET

ADEME

##### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Région et SPL Energies Réunion – EDF (Réseaux électriques, ECS solaire) – Sidelec (PV et IRVE – électrification Mafate) – EPCI (dans le cadre de leurs PCAET) – Université/Cirad (R&D solaire, biomasse)

##### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le SRCAE et la Loi de Transition énergétique fixe des objectifs ambitieux pour les Régions d'Outre-mer : 50% d'ENR en 2020 et l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), volet énergie du SRCAE, s'inscrit dans ces objectifs.

Du fait de son insularité, le taux de dépendance énergétique de la Réunion vis-à-vis de l'extérieur est de 86,6 % en 2016 (ressources fossiles uniquement). Les ressources locales valorisées pour l'énergie se répartissent principalement entre la bagasse, l'hydraulique, le photovoltaïque et le solaire thermique. Les filières biogaz, éolien et bois énergie représentent très peu dans le mix énergétique actuel.

Pour la période 2019 -2023 - 2028, les objectifs révisés fixés dans la PPE (en cours de révision) sont les suivants pour les différents types d'énergie :

Pour la production d'électricité d'origine renouvelable :

Source	Types d'énergies	Puissances cumulées MW		Productible estimé hors contraintes du système électrique GWh	
		2023	2028	2023	2028
Soleil	Photovoltaïque	340	540	475	755
Biomasse	Combustion en centrale thermique	211	215	1 230	1 242
Biomasse	Méthanisation*	3,3	4,1	10	12
Biomasse	Gazéification	0,6	0,6	2	2
Mer	Énergies Marines (éolien offshore flottant)	0	40	0	80
Mer	Énergies Marines – Autres	2	10	14	70
Terre	Géothermie	5	5	29	29
Eau	Hydraulique	139,8	140,8	519	523
Stockage	STEP / Batteries	18	30	- 5	- 8
Vent	Éolien terrestre	66,5	116,5	73	128
Énergie de récupération	ORC : valorisation de la chaleur fatale des centrales thermiques existantes	1,5	1,5	11	11
	<b>TOTAL</b>	<b>782</b>	<b>1 097</b>	<b>2 357</b>	<b>2 843</b>

Ces puissances cumulées correspondent pour 2023 aux augmentations suivantes par rapport à 2016 :

Photovoltaïque : +150 MW par rapport à 2017, soit +25 MW/an entre 2018 et 2023

- Eolien : +50 MW/2016
- Hydroélectricité : + 6,6 MW/2016
- ETM : + 2MW/2016
- Géothermie : +5MW/2016
- Biomasse combustion : +210 MW/2016 en conversion du charbon, + 0,9 MW/2016 (nouveaux projets)
- Gazéification de biomasse : + 0,6 MW/2016
- Méthanisation : +3,3 MW/2016.

A ces objectifs, qui concernent le développement des ENR électriques, s'ajoutent le développement des ENR thermiques et de récupération, principalement le solaire thermique, la biomasse et la récupération de chaleur fatale. Les objectifs fixés dans la PPE révisés sont les suivants :

- Solaire thermique : + 40 000 chauffe-eau solaires/2018, soit + 8 000/an de 2019 à 2023 (pas d'objectifs pour le tertiaire)
- Biomasse (chaleur) : + 3,5 MWh th/ 2016

L'objectif est d'augmenter la part des ENR dans le mix énergétique en vue de l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2030 avec les contraintes propres à un territoire non interconnecté (notamment en termes d'intégration d'ENR intermittente sur le réseau électrique).

---

## DESCRIPTIF DU PROJET

Pour les ENR thermiques (chaleur renouvelable), il s'agira de poursuivre et d'amplifier le soutien aux projets en améliorant leur complémentarité et leur combinaison avec les autres fonds publics et financiers (FEDER...). L'ADEME pourra accompagner les acteurs par la mise en place de Contrat de Développement Territorial ou Patrimonial des ENR.

Pour l'électricité renouvelable, Il s'agira principalement de :

- Soutenir la production d'électricité renouvelable et son intégration sur le réseau électrique
- Soutenir les opérations exemplaires et innovantes de production d'électricité renouvelable
- Soutenir les technologies innovantes en matière de stockage d'énergie et de réseau intelligent (smart grid) permettant d'accompagner l'intégration des énergies renouvelables intermittentes
- Accompagner les programmes d'exploration géothermique là où le potentiel existe (2022 ?)

Il s'agira en particulier d'accompagner techniquement et financièrement le développement de projet de production d'énergie renouvelable thermique ou électrique dans les filières suivantes:

### 1. Filière solaire thermique :

- Poursuivre le soutien aux installations solaires de production d'eau chaude sanitaire collective pour le logement social existant, les secteurs tertiaire, industriel et agricole, en lançant notamment un AAP/AMI par an « solaire thermique dans le tertiaire » et en communiquant plus spécifiquement vers le secteur de l'industrie (via le programme ASSUR ?).
- Accompagner les collectivités dans la mise en place de « Village Solaire », au travers notamment des PCAET des EPCI.
- Favoriser et accompagner toute démarche régionale en faveur de l'amélioration de la qualité et des performances des installations solaires individuelles et collectives, en particulier dans le cadre du « club solaire thermique » dont l'animation est assurée par le CIRBAT
- Soutenir la création d'une plateforme pédagogique et de recherche pour les travaux solaires collectifs, puis création de la formation RGE Travaux solaires collectifs ou Qualisol Collectif.
- Expérimenter d'autres modes de production d'eau chaude à partir d'ENR ou économe en énergie (eau chaude solaire photovoltaïque – Chauffe-eau thermodynamique...), et REX sur ces technologies.
- Climatisation solaire (thermique ou photovoltaïque) : Poursuivre le soutien aux études, et acquérir des connaissances (suivi, diagnostic...) plus fines sur les climatisations solaires en place à la Réunion. Des projets de climatisation solaires pourront aussi être aidés.

### 2. Filière biomasse (y.c. biomasse déchet) :

- Soutenir la valorisation énergétique (chaleur ou électricité) des gisements existants, accompagner à la création de plateforme de transformation et de stockage
- Explorer de nouveaux types de gisement
- Etudier des modes de valorisation plus performants
- Promouvoir et soutenir l'utilisation d'équipements performants pour le chauffage au bois dans « les Hauts ».
- Soutenir le développement des projets de méthanisation

- Soutenir le développement de filières de valorisation innovantes (gazéification...) pour la production de chaleur ou d'électricité.
3. Récupération de chaleur fatale
- Lancer une étude sur les « gisement de chaleur fatale »,
  - Accompagner techniquement et financièrement les opérations de récupération de chaleur fatale
4. Solaire photovoltaïque
- Poursuivre l'accompagnement technique et financier des projets photovoltaïque en autoconsommation (cibles tertiaires, industries, agriculture)
  - Accompagner le territoire à la réalisation d'un cadastre solaire
  - Accompagner le développement de smart grid
  - Poursuivre l'accompagnement à l'électrification des habitants de Mafate
  - Développer les bornes de recharges photovoltaïques pour VE, de manière cohérente afin de mailler le territoire.
5. Stockage
- Accompagner techniquement et financièrement les projets innovants de stockage d'énergie associé à une production d'énergie renouvelable ou permettant d'augmenter le taux d'ENR sur le réseau électrique (STEP, Hydrogène...)
5. Autres ENR
- Promouvoir la production éolienne et hydraulique, la géothermie et les technologies marines. Accompagner à la réalisation des études (faisabilité, dimensionnement, potentiel...), et à l'investissement au cas par cas.
  - Soutenir les essais sur le prototype à terre d'énergie thermique des mers situé à Saint-Pierre, et accompagner le développement de la filière ETM
  - Soutenir l'installation de technologies innovantes pour la production d'eau chaude, de vapeur ou d'électricité.  
Ces technologies devront montrer un intérêt en termes de TEP fossiles évitées, ou de kWh produit, de GES économisés, et en termes de coût. Elles seront comparées à une solution de référence utilisant les énergies fossiles, ainsi qu'à une solution de référence renouvelable utilisant une solution « classique » d'énergie renouvelable, si elle existe.
  - Développer les filières émergentes au travers de programmes de R&D, et démonstrateurs pour valider au plan industriel des solutions compétitives de production d'électricité, de chaleur ou de biocarburants à partir des énergies renouvelables.

Bilan 2017 - 2018 : accompagnement technique et financier de :

	2017		2018	
	Etudes	Investissements	Etudes	Investissements
ECS solaire	15	17 – 1,39 MWh/an évités	9	18
ECS PV	4	REX en cours	2	REX en cours
Climatisation solaire	9	Non financé par ADEME	5	Non financé par ADEME
PV autoconso	7	6 – 0,37 MWc	16	4 -1,6 MWc
PV sites isolés	1 (Mafate)	Mafate tranche 1 Possession + Tromelin	0	Mafate Tranche 1 St Paul

Biomasse	1 étude méthanisation		1 étude chaudière biomasse 1 étude Gisement biomasse 1 étude cogénération biogaz	1 plateforme préparation biomasse énergie (KW Biomasse)
Autres ENR	1 étude géothermie		1 étude chaleur fatale Autre : Etude COV ; Etude IRVE et VE	

Autres actions en 2017 :

- Clubs solaires
- Participation à l'écriture du SRB
- Séminaire bioélectricité (coopération avec Ile Maurice)

Autres action en 2018 :

- Séminaire bioélectricité (Ile Maurice)
- Clubs solaire
- Suivi des consommations d'ECS et production d'ECS sur des CESI (en cours)

Budget engagé en 2018 : 1 487 000 €, dont 533 600 € pour la biomasse (à ajuster fin 2018, y.c plateforme transformation biomasse) ; 524 000 € pour le solaire thermique ; 385 700 € pour le solaire PV

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Projections 2019 - 2022 : Actions / indicateurs

Actions :

- Etudes de faisabilité ENR, toutes ENR confondues : 40/an, soit 160 études
- Investissements ECS solaire : 20/an, soit 80 installations
- Investissement PV autoconso : 1,5 à 3 MWc/an – 10 à 14 installations/an
- Investissement PV site isolé : Mafate tranche 2 St Paul et Tranche 2 Possession, îles d'Amsterdam (TAAF), autre
- Investissement biomasse énergie : 3 à 4 sur les 4 ans (chaudière, gazeification, plateforme approvisionnement...)
- Investissement méthanisation : 2 en 4 ans
- Investissement bornes de recharges PV : 5 à 10/an, avec montée en puissance
- Investissement récupération de chaleur fatale : 1 à 2 par an (AMI à lancer ?) + étude de gisement en 2019
- Opérations exemplaires et REX : 1/an, domaine : Chauffe-eau thermodynamique, stockage innovant, smart grid...
- Autres études d'aide à la connaissance : étude de potentiel ENR sur les 5 EPCI, Cadastre solaire (EPCI, Région ?), Etude de potentiel micro hydraulique (sur eau usée et autres), autres
- Etudes de R&D : 1/an, sujet à définir
- Autres ENR : ETM, Microhydroélectricité, éolien...

	2019	2020	2021	2022
Etudes de faisabilité	40	40	40	40
Investissements ECS solaire	14 lgts sociaux (avec FEDER) 6 tertiaires, ind. (dont CHU Félix Guyon, clinique Durieux, Calcial transition)	20	20	20
Investissement PV autoconso	10 installations (autre GTSolar00x, CAF, Logistisud, Géant Eperon, projets Green Yellow, Pisciculture Akuo)	12 (Conseil départemental, autre)	14	14
Investissement PV sites isolés	Mafate tranche 2 St Paul et Tranche 2 Possession ; Ile Amsterdam	2	2	2
Investissement biomasse énergie	RBI (à l'étude), + 1 ?	Plateforme biomasse SPL Energie, 1 gazeification ?	2	2
Investissement méthanisation	DRM	Serto (méthanisation agricole et IAA)	1	1
Investissement IRVE PV	5, dont : Ville de St Pierre, Ville de Salazie, Orange, Albioma	7	10	10
Investissement Chaleur fatale	2, dont RBI, étude de giement	2	2	2
Opération exemplaire et REX	1 sur CET (projet Semader)	1	1	1
Autres études ENR	Cadastre solaire CINOR (Région ?), potentiel ENR CINOR + un autre EPCI	3, dont potentiel micro hydro	3	3
Etude R&D	1, Canne fibre (SPL – Quadran)	1	1	1
Autres ENR	2 à 4, dont ETM (dans le CTE),	2 à 4	2 à 4, dont suite études	2 à 4

			géothermie Volcanergie	
Animation	Club solaire, IRVE, PV...			

Indicateurs :

- Nb. De MWh évités par ECS solaire thermique et ECS PV, nb. De réalisation
- Nb. De MWc installés en PV
- Nb. De bornes IRVE PV et couverture du territoire
- Nb. De réalisation de chaudière biomasse, P installée, nb. De plateforme d'approvisionnement biomasse, nb. De MWh biomasse produits (chaleur et électricité)
- P installée en méthanisation, nb. De m3 de biogaz produits et nb. De MWh électrique produits
- Nb. De mWh évités par récupération de chaleur fatale
- Indicateurs qualitatifs : REX, Résultats des études et des projets R&D

### COUT DU PROJET (HT, en €)

**Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 4M€**

		Année 1 2019	Année 2 2020	Année 3 2021	Année 4 2022	Coût total
Coût Etat	Investissement	1	1	1	1	4 M€
	Fonctionnement					
Coût Région	Investissement	3.590	3.590	3.590	3.590	14.360 801 M€
	Fonctionnement					
Total	Investissement					
	Fonctionnement					

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

X    Oui

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Toutes actions ENR	1.000	1.000	1.000	1.000



### 3.4.3. Actions transversales

Au-delà des aspects techniques (économie d'énergie, production d'énergie renouvelable), il convient également d'agir sur le facteur humain pour réussir la transition énergétique et écologique. Le renforcement de la dynamique de territorialisation en termes de lutte contre le changement climatique par la décarbonisation du mix électrique, la réduction des gaz à effet de serre et de déploiement des stratégies d'adaptation au changement climatique, sera recherché. Il s'agit de favoriser les changements de comportement, d'informer et de conseiller, à travers des actions et des outils variés : espace info énergie, observatoire de l'énergie de La Réunion (OER), démarches territoriales intégrées énergie climat (PCAET, CTE), cit'ergie, audits énergétiques, bilans d'émission de gaz à effet de serre, conseillers en énergie partagés, actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

#### 3.4.3.1. Actions d'accompagnement et de promotion de la transition énergétique ex 313

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Energie
- Environnement/biodiversité

### DETAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

ADEME

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DEAL  
EPCI  
Région et SPL Energies

#### DESCRIPTIF DU PROJET

Objectif : Renforcer la dynamique de territorialisation en termes de :

- Lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre.
- Déploiement des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Il s'agira plus particulièrement de :

1. Soutenir la gouvernance de l'énergie notamment via la mission Observatoire

---

Energie confiée à la SPL Energie Réunion mais aussi les différentes participations aux actions internationales.

2. Engager les collectivités territoriales à mettre en place des stratégies énergétiques et à développer des programmes opérationnels en lien avec les PCAET.
3. Accompagner les petites collectivités de l'île à réaliser des actions d'économies d'énergie via le conseiller en énergie partagé
4. Informer, sensibiliser, accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique ou de construction via le réseau des Espaces Infos Energie.

Il s'agit de favoriser les changements de comportement, d'informer et de conseiller tous les acteurs. Le développement d'outils et de compétences favorisera la prise de décisions.

- L'Observatoire de l'Energie de la Réunion (OER) et la gouvernance énergie  
Outil d'observation et d'information de la situation énergétique de l'île de La Réunion, l'Observatoire de l'Energie de La Réunion (OER) traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les données de l'observatoire permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place de leur politique énergétique et de lutte contre le changement climatique. L'OER est un outil indispensable de suivi. L'ADEME continuera à en être partenaire technique et financier.

La gouvernance énergie animée par la SPL permet à l'ensemble des acteurs de l'énergie d'échanger et de définir autant que possible une stratégie et des objectifs communs (cf. révision de la PPE)

- Démarches Territoriales intégrées (énergie climat) et CTE

Les 5 EPCI de la Réunion ont l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET d'ici fin 2018. La CINOR est pour l'instant le seul EPCI à avoir déposé son PCAET. Les autres collectivités sont en cours de diagnostic territorial ou d'élaboration. Le PCAET a une durée de 6 ans. Il est décliné en plan d'actions.

Afin de mettre en œuvre le plan d'action d'un PCAET, il est indispensable que la collectivité se dote d'un ou plusieurs chargés de mission dédiés.

Il s'agira d'accompagner les collectivités via des démarches intégrées et exemplaires relevant des thématiques énergies et gaz à effet de serre (Contrat d'Objectif, Cit'ergie, TEPOS, etc) en soutenant des actions de sensibilisation en lien avec les politiques locales (PCAET, SRCAE) et en fournissant des moyens techniques et méthodologiques à ces territoires. Il s'agira de :

- Accompagner les relais territoriaux dans les collectivités (5 EPCI)
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur PCAET
- Inciter et accompagner les collectivités dans la démarche Cit'ergie.
- Développer (lien avec fiche ENR) des contrats territoriaux ou patrimoniaux de développement des ENR

- Espaces Info Energie

La Réunion est dotée depuis plusieurs années d'un EIE porté par la SPL Energies Réunion et composé de 4 CIE. Le réseau est financé pour 3 ans, de 2015 à 2018. En 2016, une partie des actions d'éducation à l'environnement et de précarité énergétique ont été réorientées vers :

- accentuer les actions de communication et de sensibilisation (tenue de stand, visite de site, fête de l'énergie, article presse et radio, page web),
- améliorer le conseil technique (mise en place d'outils) et monter en compétence pour augmenter le passage à l'acte.

Une étude d'évaluation et d'accompagnement du réseau des EIE de la Réunion est en cours. L'objectif pour la période 2019 – 2020 est de recentrer les actions des EIE vers leur

---

cœur de métier (conseils techniques pour rénovation énergétique et construction, sensibilisation), afin d'augmenter de manière significative le nombre de contacts et le passage à l'acte.

- Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Le CEP est porté par le Sidelec, et travaille actuellement à l'accompagnement et au suivi énergétique de 8 communes, dans les domaines du développement des ENR, de la MDE (notamment éclairage public), et de la rénovation énergétique.

Objectif : pérenniser le poste de CEP au Sidelec, augmenter le nombre de communes couvertes par le dispositif.

Bilan 2018 : accompagnement technique et/ou financier de :

- CEP : conseiller en énergie partagé (financement 2016) porté par le SIDELEC – Bilan de la 1<sup>ère</sup> année positif, avec 8 communes/8 visitées, début du suivi des consommations, préconisation d'amélioration immédiate (notamment sur l'EP)
- EIE : 4 conseillers info Energie (financement 2015) portés par la SPL Energies – étude d'évaluation et d'accompagnement en cours.
- OER : Bilan Energie 2018 (Chiffres 2017) et IEGES (bilan Gaz à effet de serre)
- Gouvernance énergie : principalement orientée en 2018 sur la révision de la PPE
- Démarche Climat Energie (démarches intégrées) des collectivités : accompagnement technique et financier de 2 chargés de mission PCAET et Cit'ergie à la CINOR ; 2 prédiagnostic Cit'ergie (CINOR et la Possession) et engagement dans la démarche pour ces deux collectivités ; Suivi des réunions de réseau PCAET avec la DEAL.

Budget engagé en 2018 : 350 000 €, sachant que les EIE (2015 -2018) et le CEP (2018-2019) ont été financés les années précédentes

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Projections 2019 - 2022 : Actions / indicateurs

Actions :

- OER et gouvernance énergie : poursuivre le partenariat et l'accompagnement financier et technique sur ces actions, en recentrant le financement de l'OER sur les bilans énergies et GES.
- CEP : pérenniser le dispositif et augmenter le nb. De communes touchées
- EIE : Continuer à soutenir les EIE, en déterminant un programme d'actions ambitieux et opérationnel
- Chargés de mission PCAET : accompagner les 4 EPCI non dotés de chargés de mission PCAET dédiés, à en embaucher, définir un programme d'actions en lien avec les objectifs de l'ADEME en matière d'énergie et de climat. Inciter notamment dans le cadre de actions PCAET à la mise en œuvre de contrat de développement des ENR (autant que possible)
- Cit'ergie : accompagner les 4 EPCI non engagés dans la démarche Cit'ergie, à intégrer la démarche. Accompagner les communes sensibles au dispositif

	2019	2020	2021	2022
OER	oui	oui	oui	oui
Gouvernance Energies	oui	oui	oui	oui
CEP	Dispositif en	Renouvellemen	Financement en	Financement en

	cours	t du CEP pour 3 ans, si concluant	2020	2020
EIE	Financement EIE (FAIRE) sur 3 ans, avec nouveau programme ambitieux	Financement en 2019	Financement en 2019	Peut être transfert du financement aux Régions ou EPCI
Chargés de mission PCAET	1 Casud pour 3 ans	1 CIREST, 1 TCO, 1 CIVIS pour 3 ans	Financement en 2018, 2019 et 2020	Chargés de mission CINOR (2018) à pérenniser
Cit'ergie	CINOR, la Possession	CASUD + 1 autre EPCI	2 collectivités	2 collectivités ?
Animations	PCAET, EIE...			

Indicateurs :

- OER et Gouvernance : Bilan énergie de la Réunion et leges, un par an, bilan de la gouvernance énergie.
- CEP : Nb. de communes suivies par le CEP, kWh évités grâce aux actions du CEP, Travaux réalisés dans les communes suivies par le CEP, nb. De nouvelles communes adhérentes au dispositif
- Nb. De chargés de mission PCAET/EPCI, suivi du programme d'actions et des indicateurs de chaque PCAET
- Nb. De collectivités engagées dans la démarche Cit'ergie.

### COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 1.5€ crédits ADEME

		Année 1 2019	Année 2 2020	Année 3 2021	Année 4 2022	Coût total
Coût Etat	Investissement	375 000	375 000	375 000	375 000	1.5M€
	Fonctionnement					
Coût Région	Investissement	1.5	1.5	1.5	1.5	6M€
	Fonctionnement					
Total	Investissement					
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

- Oui, en totalité

---

**Service instructeur :**  
ADEME

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4
Toutes actions	0.375	0.375	0.375	0.375



---

### 3.4.3.2. Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) ex 324

#### A. Finalités et enjeux :

Il convient de poursuivre ou de renforcer la convergence et la mutualisation des actions d'éducation et de connaissance de l'environnement et du développement durable, pour un accompagnement optimal de la mise en œuvre des plans et schémas régionaux en faveur de la transition écologique et énergétique.

Dans cet objectif, le soutien de plateformes régionales d'actions partenariales d'EEDD associant les collectivités, les acteurs associatifs, les services déconcentrés et établissements publics de l'Etat et le rectorat est privilégié. Les outils de connaissance, de valorisation et de communication relatifs à l'environnement et au développement durable sont également visés.

#### B. Présentation technique :

Il s'agit d'accompagner les associations et collectivités locales, qui sont à l'initiative d'actions de sensibilisation, de formation et de prise de connaissance en faveur de la transition écologique. Ces actions devront s'inscrire dans les 5 enjeux jugés prioritaires à La Réunion lors des assises EEDD en 2016 : climat, air énergie / déchets / eau / risques naturels / biodiversité et paysages.

L'ingénierie nécessaire au lancement de ce type d'actions pourra être accompagnée.

**Partenaires financiers :** Collectivités territoriales

Le taux de financement de cette mesure est de 50% Etat et de 50% Collectivité territoriales.

**Maîtres d'ouvrages :** établissements publics, collectivités territoriales, associations

#### C. Présentation financière présentée en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRES COLLECTIVITES	EU	TOTAL FINANCE
Maquette BOP 217 Hors fonds européens	0.204 200		0.300**		0.504
Maquette BOP 123 Hors fonds européens	0.291 731				0.291 731
Total	0.495 731				0.795 731

\*montant financier indicatif, sous réserve de négociation avec les collectivités

#### Origine des crédits :

- Etat : BOP 217, BOP 123

**Calendrier de réalisation:** Sur le BOP 217 la mobilisation financière sera régulière au cours de la période, soit un engagement annuel de 50 000€.

---

Sur le BOP 123, la mobilisation financière sera régulière au cours de la période, soit un engagement financier annuel 110 000€ pour financer les autres actions d'éducation et en lien avec la transition écologique.

**Critères de sélection des opérations:** au regard de leur cohérence avec les orientations de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, la charte du Parc national, les plans de gestion et d'action existants, en fonction de l'étendue et de la qualité du partenariat établi.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

***D. Evaluation :***

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations soutenues
- Indicateurs de résultats : Nombre de participants.

***E. Services référents :***

Etat : **DEAL**

---

## 3.5. Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

### 3.5.1. Reconquête de la biodiversité

La Réunion, en tant qu'île océanique tropicale avec une occupation humaine relativement récente, constitue un véritable laboratoire naturel du vivant et de l'évolution, qui a été reconnu en 2010 par l'inscription par l'UNESCO des Pitons, cirques et remparts de La Réunion sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. C'est une situation à préserver sur le long terme. Les récifs coralliens réunionnais présentent également une biodiversité exceptionnelle, malgré leur faible surface.

L'unicité de la biodiversité à La Réunion ne la rend pas pour autant robuste face aux modifications des conditions environnementales consécutives à l'action humaine, avec une faible résilience des habitats naturels et une fragilité des espèces endémiques. Ainsi des menaces sérieuses pèsent sur ce patrimoine. L'action massive des espèces exotiques envahissantes (invasives), la fragmentation des habitats naturels par les infrastructures, l'action directe du braconnage ou indirecte de certains usages (pollutions, plastiques) sur les espèces devenues rares, imposent de manière permanente une pression forte sur les milieux naturels et les espèces, et provoquent leur régression, parfois leur disparition.

Les enjeux prioritaires pour préserver cette biodiversité exceptionnelle portent donc sur :

- Une meilleure connaissance de ce patrimoine (inventaires, recherche scientifique, connaissances opérationnelles)
- La mise en œuvre de plans de conservation pour un réseau d'habitats fonctionnels, et pour les espèces les plus menacées
- La lutte contre les espèces envahissantes : en prévention (interdiction d'introduction dans le milieu naturel ou sur le territoire réunionnais), en détection précoce/réponse rapide (espèces nouvelles à un endroit donné), en opération de lutte sur les territoires prioritaires, etc.
- L'optimisation de la complémentarité des actions en faveur de la biodiversité par la mise à disposition des connaissances acquises en matière d'espèces, d'habitats naturels et d'action de conservation réalisées et à mener (bases de données, partage des actions de conservation, etc.)
- L'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles
- La mobilisation citoyenne par la sensibilisation de tous les publics, en leur rendant accessible ces enjeux
- La structuration d'une gouvernance de la biodiversité à La Réunion, en s'appuyant sur les acteurs et les évolutions de compétence et de gouvernance inscrites dans les dernières lois.

Si ces enjeux portent sur l'île de La Réunion, ils doivent être partagés à l'échelle de l'Océan Indien (voire au-delà), du fait d'enjeux similaires, de connaissances et savoir-faire à mutualiser, et d'espèces partageant ce même territoire.

Les actions prévues dans le Plan Biodiversité répondent à ces enjeux et se traduisent dans les mesures à mettre en œuvre.



---

### 3.5.1.1. Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux ex3.2.1

#### **A. Finalités et enjeux :**

La Réunion héberge un patrimoine naturel d'exception, reconnu comme l'un des 34 « hot spot » de biodiversité, Madagascar et îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien, cumulant sur un espace restreint une grande variété d'écosystèmes primaires et de nombreuses espèces endémiques, une biodiversité exceptionnelle dont la préservation constitue un enjeu majeur.

Les projets relatifs à la restauration des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité à La Réunion contre l'impact des espèces invasives seront privilégiés.

#### **B. Présentation technique :**

Il s'agit d'accompagner les structures publiques, qui sont à l'initiative de programmes d'actions visant à la préservation et à la reconquête de la biodiversité locale.

L'ingénierie nécessaire au lancement de nouvelles initiatives pour ce type d'actions pourra être accompagnée. Un financement pourra notamment être apporté au CBNM sur la période 2019-2021 afin de procéder à la réécriture de sa stratégie conservatoire, comportant un volet internationalisation. Cette priorité est partagée par les autres co-financeurs : conseil régional et conseil départemental.

Les opérations soutenues dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 relèvent de l'OT 6.

La mesure a vocation à intervenir sur les actions proposées dans les documents de coordination et de planification précités, qui entrent dans les champs suivants :

- Acquisition de connaissances (inventaire, études écologiques sur les espèces ou les milieux)
- Amélioration de la gestion des espaces et des espèces (chantiers pilotes investissements, évaluation)

Peuvent ainsi être retenues les actions s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité :

- le développement de l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité et leur valorisation (structuration des bases de données nature...)
- la protection et la gestion des espaces patrimoniaux : équipements de biosécurité vis à vis des exotiques autour des espaces prioritaires (équipement, communication)
- l'action en faveur des espèces patrimoniales
- la mise en œuvre des actions pilotes de lutte contre les espèces invasives
- développement des itinéraires techniques de restauration d'habitats naturels sur les espaces prioritaires suite aux actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et valorisation des itinéraires déjà existants
- projet de développement d'une ou des techniques de suivi innovantes de dynamiques de colonisation des espèces exotiques envahissantes
- participation aux actions figurant dans les plans de conservation (PDC) des Baleines à Bosse et Dauphins côtiers .

---

**Partenaires financiers** : Etat – Conseil Régional - Collectivités territoriales

Le taux de co-financement des opérations financées dans le cadre du PO FEDER est de 70% EU et de 30% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : établissements publics, collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt public et organismes gestionnaires d'espaces naturels, organismes de recherche

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
BOP 123	0.300	0.700	14.04		3.990	19.03
BOP 123 hors fonds européens	0.800		0.755 réserve marine/ CBM			
Conservatoire Botanique des Mascarins	0.260					
BOP 113	2.565					
Total	3.925	0.700	14.795 545			19.420 545

*Le Bop 113 est destiné au soutien de la réserve marine et du conservatoire national botanique des Mascareignes*

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 113, BOP 123
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** les projets sont inclus dans des contractualisations locales en cours ou à venir. La mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2019-2022.

**Critères de sélection des opérations:** au regard de leur cohérence avec les orientations de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, la charte du Parc national, les plans de gestion et d'action existants et en fonction de l'étendue et de la qualité du partenariat établi.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : inscription dans les stratégies régionales (SDAGE, SRCE, stratégie pour la biodiversité)

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

---

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : nombres d'actions soutenues, superficie des habitats en meilleur état de conservation (ha)
- Indicateurs de résultats : l'amélioration et la diffusion des connaissances sur ces espèces et leurs habitats.

#### **E. Services référents :**

Etat : **DEAL**

conseil régional :

**Guichet  
européens**

**unique**

**fonds**

---

3.5.1.2. *Gestion des milieux et de la biodiversité, volet international (ex 323)*

**A. Finalités et enjeux :**

L'aire couverte par la COI abrite d'importantes ressources naturelles et culturelles. La biodiversité des pays de la COI se caractérise par son fort taux d'endémisme et par le degré de menace qui pèse sur elle. Les milieux insulaires sont, en effet, particulièrement menacés par la destruction des habitats et l'arrivée d'espèces envahissantes. Face à ces menaces, le développement d'outils de connaissances et de suivi, ainsi que la mutualisation des informations, permettant une préservation et une gestion plus efficaces, est nécessaire.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette mesure sont :

- Une meilleure préservation des richesses du patrimoine culturel et naturel des pays de l'Océan Indien;
- Une gestion durable commune des ressources et milieux naturels de l'Océan Indien ;
- Une valorisation notamment touristique et pédagogique du patrimoine naturel et culturel de l'Océan Indien.

**B. Présentation technique :**

Les actions éligibles sont des actions conjointes de valorisation et présentation de l'environnement et de la biodiversité dans la zone OI

- Mise en réseau des acteurs de la biodiversité pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone (projet PNR,...)
- Amélioration de la connaissance en appui aux décideurs publics
- Valorisation des résultats en faveur d'autres secteurs et/ou avec un objectif de formation
- Valorisation d'expertises en ingénierie environnementale / diffusion, éducation
- Actions de suivi, de valorisation et de préservation de la biodiversité à l'échelle de la zone

**Maîtres d'ouvrages :** établissements publics, collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt public et organismes gestionnaires d'espaces naturels, organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur.

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU Interreg V</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.200	0.105		3.16	3.465
Hors Fonds européens	0.100				
Total	0.300	0.105			0.405

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : Interreg V

---

**Calendrier de réalisation:** La mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2019-2022, soit un engagement annuel des crédits Etat de 0,050 M€

**Critères de sélection des opérations:** au regard de leur cohérence avec les orientations de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, la charte du Parc national, les plans de gestion et d'action existants et en fonction de l'étendue et de la qualité du partenariat établi.

Contribution du projet au développement de réseaux partenariaux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** inscription dans les stratégies régionales (SDAGE, SRCE, stratégie pour la biodiversité)

**Critère régional de classification :** recours au vecteur numérique pour les échanges

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des réunions réalisées en visioconférence

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : nombres d'actions soutenues
- Indicateurs de résultats : l'amélioration et la diffusion des connaissances sur ces espèces et leurs habitats.

***E. Services référents :***

Etat : **DEAL**

conseil régional :

**Guichet unique fonds européens**

---

3.5.1.3. *Communication pour la protection de la nature aux frontières de l'île de la Réunion - Nouveau projet*

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Agriculture/pêche
- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Culture
- Développement économique/emploi/formation
- Tourisme
- Eau/assainissement/déchets
- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Logement/foncier
- Numérique
- Santé/protection sociale
- Sécurité
- Transports/infrastructures

- 
- Egalité femmes-hommes
  - Autre (à préciser) : Priorité pour le territoire

#### DETAIL DU PROJET

##### RESPONSABLE DU PROJET

DAAF

##### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DAAF

DEAL

##### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La protection sanitaire des productions agricoles contre les organismes nuisibles susceptibles d'être introduits et la protection de la biodiversité sont au cœur des priorités et de l'action quotidienne de l'État dans une région aux enjeux forts tant en matière de biodiversité qu'en matière de protection sanitaire.

La Réunion, espace fragile, est aujourd'hui forte d'une agriculture locale qu'il faut préserver et d'un espace naturel incomparable qu'il faut protéger de toute introduction de nature à en perturber l'équilibre, dans un contexte d'échanges commerciaux qu'humains de plus en plus nombreux.

Aujourd'hui, les services de l'État exercent au quotidien aux frontières de nombreux contrôles pour contribuer à la préservation sur les flux du fret (mouvements commerciaux). Les contrôles sur les flux humains sont également quotidiennement à tous les points d'entrée de La Réunion, mais sans être systématiques car matériellement impossible de mettre en œuvre à ce niveau d'exhaustivité. L'ampleur croissante des circulations de passagers à nos frontières est un élément majeur à prendre en compte.

La protection de notre territoire, outre l'action de l'État, est également l'affaire de tous. C'est en ce sens, qu'indépendamment des contrôles qui sont réalisés, des campagnes permanentes de communication, jusque dans les aéroports et ports y compris de plaisance ou de croisière, doivent être menées pour sensibiliser la population réunionnaise et les voyageurs touristiques aux risques et conséquences d'introductions de produits, espèces ou autres objets prohibés.

##### DESCRIPTIF DU PROJET

Un renforcement des contrôles aux frontières est nécessaire à l'échelle de la Réunion. Au regard des enjeux de biodiversité de l'île de La Réunion, du constat aggravé des nouvelles attaques sanitaires et du développement de nouvelles espèces exotiques envahissantes, les moyens déployés dans les services de contrôle sont à adapter (évolution réglementation, dotation en ETP). Toute opération de contrôle devra être optimisée par la prévention en amont. Cette prévention contient un axe majeur qui est la communication faite par la Région à destination des voyageurs (en entrée commerciale).

---

sortie) ; La communication doit pouvoir expliquer les enjeux de la protection de la nature à nos frontières et prévenir les infractions en annonçant les amendes prévues dans le cas d'introduction.

Les axes du projet sont les suivants :

- 1) réalisation d'un plan de communication (prestataire) sur 4 ans : 50 000 euros ( année 1)
- 2) réalisation des supports de communication :
  - spot à diffusion avion ( 15-30 secondes) : 2 thématiques à faire par an (une organisme nuisible et l'autre biodiversité) : 4000 euros / 2 spots : 8000 euros par an )
  - autre support : sur papier/ audio : 20 000 euros par an
- 3) diffusion des supports de communication :
  - AVION : 5000 euros par compagnie par trimestre : 5 compagnies / 4 trim : 100 000 euros par an ( alternance en avion / 2 spots à chaque trimestre)
  - Autres supports ( encart presse/ spot télé/ spot radio/ documentaire/ flyer/ agences de voyages) : 100 000 euros par an

#### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

- Protéger le territoire en mettant fin aux introductions illicites d'animaux ou de végétaux prohibés, et potentiellement vecteurs de maladies

- Faire passer un message clair et préventif en amont d'actions de répression (contrôles physiques aux frontières, application de contraventions)

Efficacité mesurée : évolution ( baisse) des interceptions aux frontières par voie passagères permettant d'évaluer l'impact du plan de communication.

#### **COUT DU PROJET (HT, en €)**

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 962 000 M€

Evaluation du plan quadriennal fin 2022 pour adaptation financière.

Origine des crédits :BOP 123



		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000
	Fonctionnement					
Coût partenaire	Investissement	212 000	190 000	190 000	190 000	782 000
	Fonctionnement					
Total	Investissement					962 000
	Fonctionnement					

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

X Non

**Service instructeur :**

DAAF

Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022										
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14
Projet	X	X	X	X										

---

## 3.5.2. Préservation des ressources

### 3.5.2.1. Croissance bleue

#### **A. Finalités et enjeux :**

La stratégie «Croissance bleue» est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs maritimes dans leur ensemble (littoral et espaces marins). Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie qui offrent aujourd'hui un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance.

En outre, cette stratégie se compose des trois volets suivants : des mesures spécifiques de politique maritime intégrée (connaissance du milieu marin, aménagement des espaces et surveillance) ; des stratégies par bassin maritime et des approches ciblées d'activités spécifiques (pêche-aquaculture, tourisme, biotechnologie, énergie marine, exploration des fonds marins...).

Plusieurs démarches générales sont actuellement menées dans le bassin maritime océan indien, comme le projet régional Océan Métiss par exemple. Le conseil maritime ultramarin sud océan indien, constitué depuis quelques années, a vocation à être l'instance de coordination de l'ensemble des initiatives qui pourraient être soutenues au titre de la croissance bleue.

#### **B. Présentation technique :**

Le fonctionnement du comité maritime ultramarin du bassin sud océan indien est en cohérence avec les actions qui entrent dans cette mesure. Les crédits affectés au titre de cette mesure serviront à assurer le fonctionnement du comité ultra marin, notamment pour le travail de mise en forme des actions, de leur évaluation, et des opérations de consultation du public.

Il s'agit également d'accompagner les porteurs de projets, qui sont à l'initiative d'actions, de sensibilisation, de formation et de prise de connaissance des potentiels de développement, tous secteurs confondus liés à la croissance bleue.

La subvention accordée à un porteur de projet sera calculée en fonction de la capacité financière de celui-ci. Elle ne pourra pas dépasser 80% des dépenses HT engagées et justifiées par le maître d'ouvrage et calculées à partir du montant engagé et justifié. Pour les projets collectifs d'investissements portés par des structures publiques le taux de subvention pourrait être portée à 100 % en conformité avec le décret 514/2018.

Cette mesure soutient 2 types d'actions éligibles :

- **Soutien aux études et à l'évaluation :**
- **Soutien aux démarches de concertation, de sensibilisation et de formation avec la population et les acteurs locaux :**

Les types de dépenses subventionnables sont : les outils de communication, le recours à des prestations d'études ou de conseil dans le domaine de la communication, de la formation et de l'information, les frais de personnel et d'investissements nécessaires à la réalisation de ces actions.

**Partenaires financiers :** Collectivités territoriales

---

**Maîtres d'ouvrages :** Etat, établissements publics, collectivités territoriales, associations, entreprises privées, organisation de pêcheurs

L'Etat pourra être maître d'ouvrage d'opérations destinées à une meilleure connaissance et appropriation par les acteurs locaux de la thématique de la croissance bleue – sud océan indien.

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRES	EU	TOTAL FINANCE
Hors fonds européens	0.800		1.500		2.300

**Origine des crédits :**

- **Etat : BOP 123**

La Région n'a pas identifié d'enveloppe spécifique pour cette action mais pourra intervenir dans le cadre de ces dispositifs.

**Calendrier de réalisation:** La mobilisation financière sera régulière au cours de la période 2019-2022, soit un engagement annuel des crédits Etat de 0,200 M€

**Critères de sélection des opérations:** contribution à la réalisation des objectifs définis par le conseil maritime ultramarin

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

**D. Evaluation :**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations soutenues
- Indicateurs de résultats : Nombre de participants.

**E. Services référents :**

Etat : **SGAR / DMSOI** conseil régional :

---

### 3.5.3. Lutte contre l'errance animale

#### 3.5.3.1. Plan de lutte contre l'errance animale phase 2

IDENTIFICATION	
Type de projet	
<input checked="" type="checkbox"/>	Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
<input type="checkbox"/>	Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
<input type="checkbox"/>	Proposition de modification législative ou réglementaire
Thème	
<input type="checkbox"/>	Agriculture/pêche
<input type="checkbox"/>	Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
<input type="checkbox"/>	Culture
<input type="checkbox"/>	Développement économique/emploi/formation
<input type="checkbox"/>	Tourisme
<input type="checkbox"/>	Eau/assainissement/déchets
<input type="checkbox"/>	Education/enseignement supérieur/recherche
<input type="checkbox"/>	Energie
<input checked="" type="checkbox"/>	Environnement/biodiversité
<input type="checkbox"/>	Jeunesse/sports/vie associative
<input type="checkbox"/>	Logement/foncier
<input type="checkbox"/>	Numérique
<input checked="" type="checkbox"/>	Santé/protection sociale
<input checked="" type="checkbox"/>	Sécurité
<input type="checkbox"/>	Transports/infrastructures
<input type="checkbox"/>	Egalité femmes-hommes
<input type="checkbox"/>	Autre (à préciser) : Priorité pour le territoire

Priorité pour le territoire :Haute

---

## DETAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

Préfecture de La Réunion : SGAR  
DAAF

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

EPCI, EPL ST-PAUL

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion compte un nombre de chiens errants difficile à maîtriser.

Les chiffres du ramassage par les fourrières est en constante augmentation.

Il y a eu en 2017, 7286 chiens euthanasies, 2300 chats et 6552 animaux morts sur les routes.

Outre les problèmes liés à la protection animale, il y a eu de nombreuses attaques de troupeaux et des attaques de personnes.

Le préfet de La Réunion a mis en place un plan de lutte contre les carnivores domestiques pour la période triennale 2016 à 2018. Les résultats positifs de ce plan sont encourageants, mais afin de continuer l'action qui se définit sur du moyen-long terme pour une efficacité accrue, il est nécessaire de poursuivre ce plan de lutte sur une nouvelle période quadriennale 2019-2022.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à continuer le plan mis en place de 2016 à 2018, de lutte contre l'errance animale des carnivores domestiques.

Le nouveau plan, objet de cette fiche projet, couvre la période **2019 à 2022** selon 5 axes :

- 1 Equiper en 2019 les partenaires de fusils et sarbacanes, pour lancer des fléchettes hypodermiques destinées à endormir les animaux afin de pouvoir les capturer. Ces outils sont prioritairement destinés à atteindre les animaux qui sont difficiles à capturer ainsi que les animaux dangereux : 3000 € par territoire intercommunal soit 15 000 € au total
- 2 Le renforcement des stérilisations réalisées tous les ans par les intercommunalités : 200 000 € /an. Cette aide de l'État ne doit pas se substituer au budget des EPCI consacré à ce sujet, ni se substituer à la responsabilité des EPCI en la matière
- 3 La réalisation d'une communication récurrente 220 000 € (55 000 € par an de 2019 à 2022). L'aide de l'État sur la communication des EPCI ne doit pas se substituer au budget que les EPCI doivent consacrer à ce sujet.
- 4 La réalisation d'une nouvelle évaluation du nombre d'animaux errants pour voir l'efficacité du plan de lutte afin de l'adapter : 60 000 € en 2022
- 5 Participer financièrement aux études et à la constructions, l'agrandissements ou la réhabilitations de bâtiments gérés par les EPCI dans le cadre de la lutte contre l'errance animale, qu'il s'agisse de fourrières ou de refuges animaliers. L'Etat investira 900 000€ dans cet objectif, en crédits d'aide à l'investissement, études

incluses ( soit environ 225 000€ par an).

Les crédits des EPCI sur ces projets feront l'objet de fiches et de plans de financements distincts.

Cette aide de l'État sera assortie d'indicateurs de moyens et de résultats de la part des EPCI. Les EPCI devront s'engager à augmenter le nombre d'animaux stérilisés sur leur territoire en regard du budget que l'État leur consentit en soutien à leur politique de lutte contre l'errance animale.

### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

L'objectif est de diminuer le nombre d'animaux errants, et d'attaques de troupeaux ou de personnes.

Les indicateurs sont :

- le nombre de carnivores domestiques stérilisés supplémentaires par rapport au nombre d'animaux stérilisés par les intercommunalités sans les crédits d'État
- l'évaluation du nombre de chiens errants annuelle
- la mise en place d'une communication par les EPCI ( les EPCI doivent contribuer financièrement à la campagne de communication) : nombre de spots diffusés, période de diffusion ( 2 mois ), média utilisés ( radio et journaux notamment), propositions innovantes des EPCI.
- le nombre de nouvelles places créé dans les refuges ou les fourrières gérés par les EPCI ou pour leur compte.

### COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 4.2 M€ dont 1.995 M€ pour l'Etat

Origine des crédits : BOP 123

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Etat</b>	Investissement	495 000 <i>(15 000 + 200 000+ 55 000+ 225 000)</i>	480 000 <i>(200 000 + 55 000+ 225 000)</i>	480 000 <i>(200 000 + 55 000+ 225 000)</i>	540 000 <i>(200 000+ 55 000+ 60 000 225 000)</i>	<b>1 995 000</b>
	Fonctionnement					
<b>Coût partenaire</b>	Investissement	550 000	550 000	550 000	555 000	<b>2 205 000</b>
	Fonctionnement					
<b>Total</b>	Investissement	620 000	805 000	805 000	870 000	<b>4 200 000</b>
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Oui, en totalité

---

X Oui, à hauteur de 200 000 € en 2019  
**Services instructeurs**  
DAAF/SGAR

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022	
	T1	T2	T3	T4	T5
Projet	495 000	480 000	480 000	540 000	

---

## Volet 4. TERRITOIRES D'INNOVATION ET DE RAYONNEMENT



---

## Volet 4. Territoires d'innovation et de rayonnement

---

### 4.1. Enseignement supérieur

Le plan gouvernemental de février 2018, qui succède au « plan 40 000 » lancé en mai 2013 vise à créer 60 000 nouveaux logements sociaux étudiants supplémentaires dont la moitié en Île-de-France, conformément à l'engagement pris par le président de la République dès 2012.

Suivant le constat fait en avril 2017 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'hébergement constitue le premier poste dans le budget des étudiants (48 % au niveau national). L'accès à un logement de qualité à un loyer modéré est une condition essentielle pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser la réussite des étudiants.

Localement, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des conditions de vie et de travail des étudiants, le C.R.O.U.S. dispose à La Réunion de 1 061 logements répartis au sein de huit résidences. L'ensemble de ces résidences permet de loger seulement 6 % environ des étudiants.

Afin d'améliorer l'offre locative du C.R.O.U.S., le schéma pluriannuel de stratégie immobilières du CROUS de La Réunion, acté en 2012, prévoit la construction de 500 nouveaux logements gérés par le CROUS afin de rattraper le déficit constaté localement : 200 à Saint-Pierre, 100 au Tampon et 200 à Saint-Denis.

Ces nouveaux logements viendront certes renforcer le nombre de logements étudiants, mais également qualifier l'offre disponible. En effet, de type studio, les futurs logements répondent à une demande de montée en gamme.

Les résidences de Saint-Pierre et du Tampon sont en cours de réalisation. Celle de Saint-Denis a dû être différée au regard de la redéfinition du foncier. Ce dernier est en effet, impacté par implantation d'une station du futur transport par câble du Moufia.

Après étude de faisabilité prévue en 2019, il est envisagé de construire la résidence de Saint-Denis par l'intermédiaire d'un marché de partenariat avec un opérateur privé, complété par une subvention de l'État.

---

#### 4.1.1.1. Enseignement supérieur et vie étudiante ex 113

##### **A. Finalités et enjeux :**

En matière d'immobilier pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante, il s'agit d'offrir à la communauté universitaire des campus attractifs et fonctionnels et de soutenir une politique de site dynamique et cohérente en accompagnant notamment le développement des filières à fort enjeu pour La Réunion. Les opérations de restructuration et de réhabilitation visant notamment à améliorer la performance énergétique des bâtiments sont également privilégiées ainsi que les opérations de construction de nouveaux logements pour les étudiants.

##### **Infrastructures universitaires**

L'Université de La Réunion est une jeune université pluridisciplinaire (créée en 1982) implantée sur six sites répartis sur trois communes (St Denis, Saint-Pierre et Le Tampon). Ses effectifs qui ont été en fort développement jusqu'en 2006, sont de 13 048 étudiants (hors IUT et ESPE) à la rentrée 2017-2018 (+ 11 % depuis 2006) avec une perspective de croissance modérée conduisant à environ 13 300 étudiants à l'horizon 2020.

Les derniers contrats conclus entre l'Etat et la Région ont permis d'augmenter notablement les surfaces d'accueil et de développer les infrastructures avec l'appui des fonds européens et le partenariat important des collectivités. Si l'Université dispose aujourd'hui d'un patrimoine relativement récent puisque 86 % des surfaces existantes datent de moins de 20 ans, des besoins sont encore patents afin notamment d'optimiser la ressource immobilière tout en maintenant en état le patrimoine bâti (action hors PO FEDER).

##### **Vie étudiante**

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de La Réunion (CROUS) dispose de 1 023 logements (300 logements supplémentaires seront livrés en septembre 2019 sur les sites universitaires du Sud de l'île) pour un nombre de demandes de logement de 7 200 en 2017. Il loge moins de 5 % des étudiants réunionnais dont 79.75 % sont boursiers; ces chiffres sont à comparer à ceux de l'ensemble des CROUS métropolitains qui hébergent en moyenne 10 % des étudiants. Un rattrapage quantitatif mais aussi qualitatif est nécessaire – dans l'esprit des actions préconisées par le rapport Anciaux de 2008 et du plan 40 000 logements initié en 2013 - afin de permettre aux nombreux étudiants boursiers de La Réunion de suivre des études supérieures et de disposer de conditions optimales adaptées aux offres de formation sur les différents campus de La Réunion. Cette action s'inscrit en cohérence avec les objectifs de l'Etat d'offrir des campus attractifs et fonctionnels, et les perspectives d'aménagement et de développement présentées par l'Université.

##### **B. Présentation technique :**

Seules les opérations immobilières portées par les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du MESRI sont éligibles au programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire », action 14 « immobilier », à l'exclusion des opérations concernant le patrimoine des organismes de recherche. De même, en matière d'équipement, seules les demandes de 1<sup>er</sup> équipement lié à une opération immobilière sont éligibles à l'exclusion des demandes d'équipement pédagogique ou scientifique.

Si les collectivités ont fait connaître leur réticence à financer des travaux de réhabilitation du patrimoine de l'Etat - même quand l'aspect exemplaire ou démonstrateur de

---

certaines opérations, notamment en termes énergétiques, aura pu être mis en avant - une logique de «décroisement» des financements où chaque partenaire finance complètement certaines opérations pourra être mise en place.

### **Infrastructures universitaires :**

Les opérations présentées viseront notamment à :

- soutenir une politique de site en favorisant les projets et les équipements destinés à des usages mutualisés au sein des différents sites et soutenables économiquement sur le long terme.
- mener des opérations de requalification fonctionnelle et de réhabilitation des bâtiments afin de maintenir à niveau l'ensemble du patrimoine et en recherchant la performance énergétique.

La mise en œuvre se fera par opérations spécifiques en cohérence avec les documents de stratégie immobilière dont dispose aujourd'hui l'Université (Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement – horizon 2020) ; ces derniers seront mis à jour notamment au regard des actions nouvelles proposées, dans la logique de son prochain SPSI.

### **Vie étudiante**

Il s'agit prioritairement de développer l'offre existante en matière de logements en construisant sur Saint-Denis 200 nouvelles unités de logements mais aussi une antenne satellite de restauration au cœur des résidences sur le campus du Moufia.

La construction de nouveaux logements doit nécessairement s'accompagner d'un programme de réhabilitation et/ou démolition de certains bâtiments, les plus anciens notamment. Le CROUS de La Réunion gère en effet un parc hétérogène, les premiers bâtiments datant du début des années 1970 (résidence et restaurant H.-Foucque au Moufia), les derniers ayant été livrés en 2011 (résidence Houat de 100 logements et services centraux au Moufia, restaurant universitaire du Tampon). Si la priorité demeure la construction de 200 logements, cette opération devra intégrer également des espaces de restauration collective afin de permettre la démolition de l'ancienne structure (restaurant H. Foucque) trop contraignante à réhabiliter. Cette démolition permettra la libération d'une partie du foncier nécessaire à la construction de nouveaux ouvrages.

Des programmes de travaux sont régulièrement mis en œuvre par le CROUS mais ne permettent pas d'assurer l'indispensable rattrapage qualitatif visant à offrir des installations aux normes et aux standards étudiants. Les travaux à réaliser ou en cours portent principalement sur les structures, le clos et le couvert, les mises aux normes en matière de sécurité, d'accessibilité et d'énergie, mais aussi sur l'amélioration des fonctionnalités comme l'ajout de sanitaires et douches dans les chambres. Sur ce dernier point une opération de modernisation de 200 logements, doit être livrée en août 2020 sur le campus du Moufia.

### **Partenaires financiers potentiels :** Etat, collectivités locales, Europe

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% UE et de 30% pour la contre partie nationale ; un financement spécifique UE est également attendu sur les opérations de construction de nouveaux logements étudiants selon une clé à définir. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages potentiels :** Etat, collectivités locales, Université, CROUS, bailleurs sociaux (pour le logement étudiant)

---

### C. Présentation financière en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION*	AUTRE PUBLIC	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens bop 231	1.428 553	0.617 031		13.885	15.930 584
Hors fonds européens bop 150	3.3				
Total	4.728 553				

\* *l'enveloppe hors PO FEDER est destinée à financer la construction de logements étudiants (financement à parité Etat et Région)*

#### Origine des crédits :

- Etat : BOP 231 (1.428 553 M€), BOP 150 (3,300 M€)
- Europe : PO FEDER

Le montant FEDER est inscrit à la fiche action « Construction et extension des établissements d'enseignement supérieur » de l'OT 10 du PO FEDER 2014-2020.

**Calendrier de réalisation** : Les projets de construction de nouvelles résidences du campus du Moufia sont pilotés par le CROUS et prévus pour être conduits en deuxième période du CCT. En effet les terrains pressentis n'ayant pu être libérés, les surfaces seront disponibles après la restructuration d'une partie du campus.

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes se réaliseront dès 2019, sur l'ensemble de la période.

**Critères de sélection des opérations** : les projets cofinancés par l'Etat seront examinés au regard de la cohérence avec la politique immobilière de l'Etat, la soutenabilité de l'opération pour le budget de l'établissement dans une approche en coût global (coût d'investissement, coût de financement, coût de fonctionnement, impact sur les effectifs...), la cohérence avec le projet stratégique de l'établissement.

S'agissant des opérations cofinancées par le FEDER, elles devront répondre aux critères de sélection de la Fiche action 7-08.

Au titre des éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens, les projets seront conçus en intégrant dans les cahiers des charges, les préoccupations environnementales suivantes :

- le confort thermique et acoustique des locaux
- la consommation énergétique optimisée des bâtiments
- l'application de charte chantier éco-responsable avec suivi environnemental

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques, Desserte Transport en Commun existante ou programmée, Encouragement du développement des mobilités douces

**Critère régional de classification** : adoption complète ou partielle des démarches HQE total ou partiel ou label PERENE

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : Part des projets financés prévoyant une démarche de qualité environnementale et une coordination environnementale de chantier

---

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets réalisés, évolution des surfaces bâties ;  
Indicateurs de résultats : Evolution du nombre d'étudiants accueillis, évolution du ratio m2 / étudiant, évolution du nombre d'étudiants logés par le CROUS.

#### **E. Services référents :**

Etat : **RECTORAT**

conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

## Fiche projet N°4.1.1.2

### Enseignement supérieur – recherche / construction de la 2ème phase de l'UFR santé – campus universitaire de Saint Pierre

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Education/enseignement supérieur/recherche

## DETAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Rectorat de la Réunion (délégué académique aux infrastructures scolaires et universitaires - DAISU)

Conseil Régional – financeur potentiel (FEDER et Région)

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et du Programme Opérationnel européen 2014-2020 (FEDER), le dossier de construction des locaux de l'UFR santé sur le site de Saint Pierre a été approuvé favorablement par le Préfet le 11 octobre 2016. Ce dossier porté par l'Université de La Réunion à qui l'État a confié la maîtrise d'ouvrage,

---

s'insère dans une démarche de projet hospitalo-universitaire pour La Réunion construit autour de l'UFR santé créée en 2010 puis du CHU en 2012. Il s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université porté par l'établissement. Il repose sur les principes de polarisation et de mutualisation des sites et vise :

- à regrouper sur un seul site (première phase) les locaux de formation de l'UFR santé (hors la première année commune aux études de santé – 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle), les locaux de recherche et les services supports : administration, une première tranche de bibliothèque – learning center et locaux de vie étudiante.
- À permettre à moyen terme (deuxième phase) l'extension des locaux de recherche, le regroupement de la maïeutique et l'extension de locaux support avec la deuxième tranche de la bibliothèque / learning center.

en cohérence avec un projet à plus long terme (troisième phase) visant ultérieurement à accueillir sur le site les étudiants de 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle et du 2<sup>ème</sup> cycle de l'UFR santé.

Le rôle social et économique d'une UFR santé dans sa région et son territoire sont importants à la fois sur le volet enseignement (formation médicale et paramédicale) mais également sur le volet de la recherche. Le projet contribue donc à fédérer la formation en santé mais aussi la recherche française en santé dans le sud-ouest de l'océan indien notamment sur le thème de la biosécurité en milieu tropical.

La construction des locaux de la phase 2 de l'UFR santé s'inscrit en totale cohérence avec la phase 1 en permettant de fédérer l'accueil des équipes de recherche (accueil du Centre d'études périnatales de l'Océan Indien (CEPOI) ainsi que le Centre de recherche en soins primaires (CRSP) en complément de l'accueil de l'UMR DETROI prévu en phase 1) ainsi que l'élargissement de la formation initiale avec l'accueil de la maïeutique. La phase 2 structure le pôle d'excellence technique-santé porté par l'Université et le CHU, et favorise les synergies de tous les acteurs notamment en offrant des services support essentiels comme la bibliothèque / learning-center optimisée pour l'échelle du campus universitaire qui intègre les besoins de l'IUT et de l'ESIROI (école d'ingénieurs) ; cet équipement se définit comme un guichet unique de service à l'information et à la documentation de l'ensemble des usager du campus de St Pierre et répond aux objectifs de mutualisation prônée par le ministère de l'enseignement supérieur. La construction de la seule phase 1 ne permet pas d'atteindre cet objectif.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Les travaux de la phase 1, placés sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de La Réunion, prévoient la construction de 4 716 m<sup>2</sup> de surface utile se décomposant comme suit :

- accueil : 117 m<sup>2</sup>
- enseignement : 1 040 m<sup>2</sup>
- administration : 547 m<sup>2</sup>
- vie étudiante : 188 m<sup>2</sup>
- recherche (y compris learning center de 737 m<sup>2</sup>) : 2 392 m<sup>2</sup>
- logistique et technique : 418 m<sup>2</sup>
- jardins 14 m<sup>2</sup>

Les travaux de la phase 2 prévoient la construction de 1 900 m<sup>2</sup> de surface utile supplémentaires se décomposant de la façon suivante :

- extension locaux enseignement (accueil maïeutique): 270 m<sup>2</sup>
- extension locaux de recherche (CRSP - CEPOI): 340 m<sup>2</sup>
- extension de l'administration (administration maïeutique): 72 m<sup>2</sup>
- extension des locaux support : 51 m<sup>2</sup>

- extension du learning center (plateau bibliothèque, amphi, salles de réunion pour jury, living-lab...): 988 m<sup>2</sup>
- extension des locaux vie étudiante (SUAPS, associations, SUAC...): 179 m<sup>2</sup>

L'opération est réalisée sur un foncier cédé par la CIVIS à l'État (15 241 m<sup>2</sup>) au cœur de la ZAC Océan Indien dans le périmètre de la vallée blanche à Saint Pierre et à proximité immédiate des installations universitaires existantes (IUT, école d'ingénieur (ESIROI) en cours de construction, Crous...). Le projet s'inscrit dans une démarche « PREBAT-Réunion » portée par l'ADEME Réunion.

L'équipe de maîtrise d'œuvre (TT architecture) retenue par l'Université a réalisé les études de conception pour les phases 1 et 2. Ces dernières ont été réalisées en 2016-2017 pour la phase 1 et en anticipation pour la 2 jusqu'au stade « dossier de consultation des entreprises - DCE » Les marchés de travaux sont en cours de notifications pour la phase 1 dont le financement est à ce jour acté au titre du CPER 2015-2020 et du PO FEDER 2014-2020 (22,21 M€ TTC financée par l'État, la Région et le FEDER).

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

	Phase 1	Phase 1 + Phase 2
Étudiants – formation initiale	1020	1020
Étudiants – formation continue	200	200
Étudiants maïeutique		132
Enseignants chercheurs et assimilés	67	69
BIATSS	37	38
Chercheurs hébergés	15	45

## COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet de construction de la phase 2 sont les suivants :

6 451 612 € HT (7 M€ TTC).

Cette enveloppe comprend le volet étude (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, conduite d'opération, révisions de prix), les travaux et le premier équipement.

Le plan de financement reste à définir mais pourrait faire appel - comme pour la phase 1 - aux crédits de l'État (au titre des actions 1-1-3 et 4-2-1), de la Région et du FEDER dans le cadre de la révision à mi-parcours annoncée (OT 1 au titre des infrastructures de recherche et/ou OT 10 au titre des infrastructures d'enseignement supérieur) considérant une livraison possible des installations avant la fin 2020.



---

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

X Non

Durée totale de l'action : 3 ans

L'appel d'offres travaux de la phase 1 inclut également ceux de la phase 2 (sous formes de tranches conditionnelles). Sous réserve de la mise en place des financements, les travaux de la phase 2 peuvent être notifiés et mis en œuvre en même temps que ceux de la phase 1, prévus pour un démarrage avant la fin de l'année 2018 et une livraison avant la fin 2020.

**Montant attribué CCT 1 304 780€**

**Origine des crédits : BOP 150**

	2019	2020	2021	...	Coût total
					1 304 780
Coût Etat					
Investissement					
Fonctionnement					1 304 781
Coût partenaires					
Conseil Régional					
Fonctionnement					
...					
					4 390 439
Coût UE					
Investissement à confirmer					
FEDER (UE)					
Fonctionnement					

**Durée totale de l'action : 3 ans**

---

**Service instructeur : Rectorat**

---

---

4.1.1.3. Etude pour la construction d'un gymnase bioclimatique sur le campus universitaire du Tampon- Nouveau projet

## IDENTIFICATION

### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

### Thème

- Education/enseignement supérieur/recherche**
- Jeunesse/sports/vie associative

Priorité pour le territoire :

## DETAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

Président de l'Université de La Réunion

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Rectorat de la Réunion (délégué académique aux infrastructures scolaires et universitaires - DAISU)  
Conseil Régional –Europe

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Mettre à disposition de l'UFR STAPS, des étudiants et des personnels un équipement adapté pour l'enseignement du sport et les pratiques sportives, en complément des installations existantes, afin de répondre à l'augmentation des effectifs et des besoins d'installations sportives associées.

- Disposer d'un nouveau gymnase avec une capacité de 400 spectateurs
- Disposer de salle multi-activités ou de salles dédiées (musculature, dojo, danse)

### DESCRIPTIF DU PROJET

Les travaux prévoient la construction d'un gymnase avec 3 salles d'activité, vestiaires et sanitaires. L'aménagement des abords extérieurs entrent aussi dans le cadre de l'opération.

---

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Investir pour des infrastructures performantes
- Stimuler les comportements et les initiatives exemplaires en matière de développement durable.

## COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet de construction du gymnase sont les suivants : 7 M€. Cette enveloppe comprend le volet étude (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, conduite d'opération, révisions de prix), les travaux.

Le plan de financement pour la phase « Etudes » est le suivant :

### Origine des crédits : BOP 150

Etat :	300 000 €	CCT
Autres financeurs :	200 000€	A trouver
Université :	200 000 €	Participation demandée

### Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

**Service instructeur :**  
Rectorat

**Durée totale de l'action : 5 à 7 ans**

---

## 4.2. Recherche et innovation

Depuis vingt ans, la force du territoire réunionnais a été de transformer les contraintes liées à l'insularité en un formidable levier pour faire de l'île un laboratoire de solutions exportables dans les domaines de la bioéconomie, de l'économie digitale, de la santé et du défi du vieillissement, de l'énergie et du bâti tropical, de l'environnement et du vivre ensemble.

L'écosystème Recherche Développement et Innovation (RDI) totalise 66 structures dédiées à la recherche ou à l'accompagnement de l'innovation.

Nos organismes de recherche d'audience nationale ( IRD, CIRAD, CNRS, INSERM, BRGM, IFREMER, IPGP ) ont développé une stratégie de recherche territorialisée pour répondre aux défis spécifiques de l'Océan Indien.

En effet, 13 UMR ont contractualisé avec les organismes cités et l'Université de la Réunion, ce qui traduit pour un écosystème aussi jeune, un rapprochement plus rapide entre l'UR et nos organismes.

Dans cette trajectoire de la structuration, les acteurs de la RDI de La Réunion s'appuient également sur 4 plateformes collaboratives d'excellence :

- Observatoire des Sciences de l'Univers Réunion (Fédération UR/CNRS- INSU)
- CYROI biotechnologies/Cyclotron pépinière d'entreprises avec 10 Start-Up (GIP UR/CHU)
- Station de réception d'images satellitaires SEAS-Océan Indien (Convention UR/IRD)
- Pôle de Protection des Plantes, 3P (GIS-Ilsa, CIRAD)

Chacune des quatre plateformes héberge au moins une UMR, lieux de collaborations sur des thématiques transversales.

L'ensemble de ces éléments montre qu'une plateforme de bassin permettrait la mise en cohérence et la capitalisation des compétences des 4 plateformes en favorisant leur compétitivité. Les questions de la masse critique ou du financement des projets visant les TRL>5 sont à intégrer dans les orientations qui seront retenues dans le CCT.

Considérant que notre Ecosystème RDI présente des atouts compétitifs, la priorité sera mise sur le volet maturation et sur la création d'une chaîne de valeur. Les programmes d'actions de nos CRT (CRITT Agro-Alimentaire, « HYDROREUNION », CCSTI SCIENCES REUNION, CIRBAT, Incubateur public de la recherche et le GIP CYROI) sont construits en mobilisant les dispositifs du MESRI (CIFRE, CIR 50 % OM) et en inscrivant ces structures dans la logique des consortiums (PIA3) sur les ODD. Le plan de convergence et de transformation pourra augmenter les opportunités des CRT répondant aux défis de développement économique durable (ODD). Les plateformes d'excellence devraient davantage s'inscrire sur les programmes UE et nationaux tout en capitalisant sur les leviers insuffisamment exploités de la coopération régionale.

La création des emplois de demain passera par un renforcement du continuum entre recherche publique et entreprises. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'innovation de l'amont (laboratoires de recherche) à l'aval (PME/PMI) en passant par les lieux de rencontre entre ces deux mondes (incubateur, pôles de compétitivité, clusters, plateforme d'excellence) doit être renforcée.

Une forte incrémentation de l'accès au marché d'entreprises innovantes sera aussi une des clefs de succès de ce développement économique. La maturation et l'accélération sont des jalons indispensables et trop peu développés au sein de l'écosystème de l'innovation réunionnais. Une expérimentation de dispositifs d'accélération à partir des plateformes apparaît alors indispensable.

---

## 4.2.1. Projets de recherche

### 4.2.1.1. Soutien aux programmes de recherche ex 422

#### A. Finalités et enjeux :

Disposant d'atouts remarquables, La Réunion souhaite s'affirmer comme le centre d'excellence de la recherche européenne dans la zone Océan Indien. Dans le cadre du contrat de convergence et de transformation, le soutien aux programmes de recherche et aux investissements en équipements scientifiques visera notamment les thématiques prioritaires (bio économie, observation des milieux/risques naturels, connaissance et valorisation de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) marine et terrestre, énergétique, santé des populations et analyse des interactions entre communautés humaines, animales et végétales).

Dans ce cadre général, le soutien aux programmes de recherche vise à :

- Augmenter les capacités RDI afin de développer l'excellence de la recherche publique sur le territoire réunionnais améliorant ainsi sa compétitivité et sa capacité de réponse à des appels à projet nationaux et internationaux ;
- Soutenir l'observation et une meilleure connaissance de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) et des milieux permettant leur préservation et leur valorisation économique durable pour le développement de niches d'activités innovantes ;
- Renforcer la fécondation croisée entre la recherche publique et le monde économique en soutenant les initiatives des acteurs locaux dans le champ du transfert et de la valorisation économique des résultats de la recherche.

#### B. Présentation technique :

Il s'agit de soutenir les laboratoires de recherche de l'université de La Réunion, les organismes de recherche et toute structure développant une activité de RDI (CHU, fondations, associations ...), notamment à l'occasion d'appels à projets portant sur les thématiques prioritaires de la S3, par le financement de programmes de recherche et d'équipements scientifiques. Plus spécifiquement, cela reviendra à :

- Soutenir tout programme d'actions, dispositif et programme de recherche en observation et en valorisation de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) terrestre et marine, en observation des paysages, des milieux et des risques naturels visant des gains de connaissance et permettant à terme une valorisation économique directe (ingénierie environnementale...) ou indirecte (tourisme...);
- Soutenir toute initiative visant à renforcer la RDI dans les champs de la santé des populations et de l'analyse des interactions entre communautés humaines, animales et végétales.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional – Etat - Etablissements publics de recherche.

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contrepartie nationale.

**Plafond** : Salaires bruts chargés plafonnés à 80 000 € par an et par salarié. Coûts d'étude (externalisée) plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

Lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, il est

---

convenu que les taux et plafonds des subventions des fiches du CCT soient identiques à ceux des fiches actions du POE 2014-2020 validés par le Comité National de Suivi

**Maîtres d'ouvrages** : Etablissement public d'enseignement supérieurs, GIP, GIS, organismes de recherche publics et privés, associations

**C. Présentation financière en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES PUBLICS</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	1.350	2.436		20.98	24.766
Hors fonds européens	0.653				
Total	2.003				

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123 (1 350 000 €) et BOP 172 (653 960 euros)

Il convient de souligner que les crédits Bop 172 « équipement scientifique » ou soutien à l'innovation joueront un effet levier pour accompagner les porteurs de projets.

- Europe : PO FEDER

Dans un souci de cohérence, la CPN Etat sera mobilisée prioritairement dans les secteurs de la santé, de la biodiversité, des risques naturels, et la CPN Région dans les autres secteurs.

**Calendrier de réalisation** : les projets sont portés par les établissements de recherche et sont inclus dans des programmes de recherche en cours ou à venir.

**Critères de sélection des opérations :**

- Projet contribuant au développement d'un réseau partenarial de recherche aux niveaux local, régional et international
- Projets contribuant au développement de nouveaux services pour conquérir de nouveaux marchés et/ou améliorer les performances des entreprises.

Les projets soumis aux appels à projets cofinancés par le P 172 devront être soumis à expertise et validation de la DGRI avant tout engagement financier.

**Critères de sélection des fiches actions FEDER suivantes :**

- *Soutien à l'observation et à la connaissance de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) et des milieux :*

- Projets de recherche en observation de la biodiversité (de l'organisme aux gènes), des paysages et des milieux réunionnais qui visent des gains de connaissance et permettent à terme une valorisation économique
- Projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par la collectivité régionale
- Les résultats de la recherche devront présenter un impact pour le territoire réunionnais
- Les projets ayant pour objectif l'obtention de brevets seront encouragés
- Les projets collaboratifs (associant organismes de recherche, associations,

---

entreprises...) seront encouragés

- Cohérence avec la stratégie réunionnaise pour la biodiversité (de l'organisme aux gènes) 2012-2020
- Projets non éligibles aux mesures « Soutien des activités de recherche agronomique » ou « Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer »

*- Valorisation économique de la biodiversité tropicale (de l'organisme aux gènes)*

- Projets de recherche visant à valoriser et à transférer des produits ou molécules issus de la biodiversité (de l'organisme aux gènes) terrestre ou marine tropicale, présentant notamment un intérêt pharmaceutique, cosmétologiques ou d'alimentation
- Projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par la collectivité régionale
- Projets permettant de générer des projets économiques innovants à La Réunion
- Les projets collaboratifs entre organismes de recherche et entreprises seront encouragés
- Projets non éligibles aux mesures « Soutien des activités de recherche agronomique » ou « Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer »

*- Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance*

- Projets de recherche d'intérêt régional ou intéressant les secteurs stratégiques de la spécialisation intelligente du territoire (S3) répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à projets lancés par la collectivité régionale
- Les projets ayant pour objectif l'obtention de brevets seront encouragés
- Les projets collaboratifs (associant organismes de recherche, associations, entreprises...) seront encouragés
- Projets ayant un impact fort pour le territoire réunionnais
- Projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à manifestation d'intérêt lancés par la collectivité régionale

*- Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologie*

- \_\_\_\_\_ A  
accompagner la montée en puissance du champ de la recherche en santé et biotechnologies, dans la poursuite de la création du CHU et de nouvelles Unités Mixtes de Recherche ;
- \_\_\_\_\_ D  
développer le Hub de la recherche en santé et biotechnologie du sud-ouest de l'océan Indien et renforcer ainsi l'état sanitaire des populations ;
- \_\_\_\_\_ A  
directement, et indirectement, augmenter le nombre de start-up en santé et renforcer les start-ups existantes, s'appuyant sur les résultats de la recherche.
- \_\_\_\_\_ P  
projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à manifestation d'intérêt lancés par la collectivité régionale

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

---

---

**Critère régional de classification** : recours au numérique, visioconférences pour les réunions préparatoires de l'action pour limiter les déplacements ; dématérialisation pour limiter la consommation de papier et autres

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des réunions/échanges ne nécessitant pas de déplacements ou de contacts physiques et qui ont été réalisés en visioconférence ou par voie dématérialisée.

**D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : nombre de projets de recherche engagés ;
- Indicateurs de résultats : nombre de brevets déposés, de signatures de contrats de partenariat avec une entreprise.

**E. Services référents :**

Etat : **DRRT**

conseil régional : **Guichet unique fonds européens**



---

## 4.2.2. Projets innovation-transfert

### 4.2.2.1. *Projet d'innovation et de transfert - Soutien aux pôles régionaux d'innovation ex 431*

#### **A. Finalités et enjeux :**

Dans le contexte de mise en œuvre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente et dans la continuité de la Stratégie Régionale d'Innovation, La Réunion poursuit une démarche de développement économique fondé sur l'innovation à l'échelle régionale.

Cette stratégie volontariste qui passe par l'accompagnement des pôles d'innovation doit permettre aux entreprises de renforcer leur compétitivité et d'atteindre une masse critique accroissant leur visibilité pour accéder aux marchés internationaux.

Pour ce faire, la mesure vise à soutenir les programmes d'actions des pôles d'innovation, de transfert technologique ou de clusters afin de renforcer la détection, la promotion et le développement de projets innovants sur le territoire. De plus, il importe que les entreprises innovent davantage et développent des projets collaboratifs avec des laboratoires de recherche, dans les priorités de la S3.

S'agissant du pôle de compétitivité Qualitropic spécialisé dans la valorisation des ressources naturelles tropicales (et unique pôle de compétitivité de l'outre-mer français), orientations stratégiques et objectifs font l'objet d'un contrat de performance 2015-2018 signé avec les partenaires financiers Etat, Région et Département. Cette contractualisation spécifique appelle un engagement financier particulier au titre du CCT qui est précisé en 4.2.1bis.

#### **B. Présentation technique:**

Cette action consiste à accompagner les programmes d'actions et les investissements des pôles d'innovation, des pôles de transfert technologique des clusters participant au Comité Régional d'Innovation en vue de coordonner leurs actions. Pour ce qui concerne la participation financière de l'Etat, une priorité sera donnée aux structures bénéficiant d'un label ou d'un agrément national de type « CRT » (Centre de Ressources Technologiques) et en particulier l'incubateur de la recherche publique (ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et l'innovation, MENSRI). La mesure vise les activités d'autres CRT notamment le CIRBAT avec une fiche projet qui sera traduite en programme d'action pluriannuel sur des questions spécifiques du bâti tropical. Les leviers d'innovation portant sur les matériaux (construction ou rénovation) visant la maîtrise des énergies des bâtiments sont soutenus par la mesure. (fiche projet annexe).

Cette action encouragera les entreprises à développer des produits et services innovants, à forte valeur ajoutée, susceptibles de conquérir de nouveaux marchés dans les domaines de la S3.

Cette mesure ne concerne pas le pôle de compétitivité « Qualitropic » qui fait l'objet d'une mesure dédiée au titre de son contrat de performance.

#### **Descriptif des activités :**

- Animation du pôle en vue de favoriser la collaboration, le partage d'informations et la prestation ou la mise à disposition de services de soutien aux entreprises.
- Structuration et l'animation des dispositifs de transfert ayant une vocation de transfert ou d'innovation par bassin géographique sur une filière ou thématique transversale (Plateforme)

- **Incubation des projets issus de la recherche publique en renforçant le rapprochement public/privé « projets liés »**
- **Renforcer et professionnaliser l'accompagnement interne ou le coaching personnalisé**
- Formation, ateliers et conférences pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau entre entreprises
- Animation d'espaces de co-working, living lab, fab lab...
- Soutien aux projets d'innovation et de R & D portés par des entreprises privées.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional – Etat - Collectivités Locales – financements privés

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contrepartie nationale.

**Taux** : pour les activités « économiques » (investissement et fonctionnement) : Intensité d'aide du Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI); pour les activités « non économiques » : 100 %

**Plafond des subventions publiques** : 200.000 € par opération pour les investissements

- Salaires bruts chargés plafonnés à 80 000 € par an et par salarié
- Coûts d'étude (externalisée) plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

Lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, il est convenu que les taux et plafonds des subventions des fiches du CCT soient identiques à ceux des fiches actions du POE 2014-2020 validés par le Comité National de Suivi

**Maîtres d'ouvrages** : Associations, pôles d'innovation, incubateur de la recherche publique, clusters, entreprises privées...

### ***C. Présentation financière en million d'euros:***

Pour les pôles d'innovation régionaux :

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES PUBLICS</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
fonds européens	1.050	2.045		14.980	18.025
Hors fonds européens BOP 172	0.227 200				
Total	1.277 200				

### ***D. Origine des crédits :***

- Etat : BOP 123, BOP 172
- Europe : PO FEDER

**N.B Projets d'innovation et de transfert - pôles d'innovation CCT/CPER 1 M€ (les montants seront confirmés lors de la négociation).**

---

Pour les aides aux entreprises :

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES PUBLICS</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
fonds européens	0	2.995		11.980	14.975
Total					

**Calendrier de réalisation:** Le financement des programmes d'action de ces structures s'effectue selon un calendrier annuel. La mobilisation financière de la part Etat sera régulière au cours de la période 2019-2022, soit une prévision d'environ 0,325M€ par an. La mobilisation financière de l'état (172 & 123) sur la période 2019-2022 se fera sur les programmes d'action validés. La mobilisation des crédits du bop 172 (MESRI/DGRI) fera sur la base de l'effet levier à partir de la grille d'évaluation validée par la tutelle.

**Critères de sélection des opérations:** Projets contribuant au développement de nouveaux services pour conquérir de nouveaux marchés et/ou améliorer les performances des entreprises

**Critères de sélection de la fiche action FEDER "Soutien aux pôles d'innovation"**

**Programmes d'actions des pôles d'innovation** permettant :

- la détection, la promotion et le développement de projets innovants sur le territoire, dans les secteurs de la S3
- le développement de projets collaboratifs (laboratoire de recherche/ entreprises), afin de favoriser ainsi la conquête de nouveaux marchés.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** recours au numérique, visioconférences pour les réunions préparatoires de l'action pour limiter les déplacements ; dématérialisation pour limiter la consommation de papier et autres.

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des réunions/échanges ne nécessitant pas de déplacements ou de contacts physiques et qui ont été réalisés en visioconférence ou par voie dématérialisée.

### ***E. Evaluation :***

*Lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, il est convenu que les indicateurs d'évaluation de suivi du CCT soient identiques à ceux des POE transmis à la Commission Européenne.*

- Indicateurs de réalisation: nombre de structures soutenues
- Indicateurs de résultats: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur le marché.

### ***F. Services référents :***

Etat : DRRT

conseil régional :

**Guichet unique fonds  
européens**



---

#### 4.2.2.2. *Projet d'innovation et de transfert dans le domaine agricole*

##### *ex 4.3.2*

### **A. Finalités et enjeux :**

L'émergence de projets de R&D collaborative et leur accompagnement est essentielle pour permettre une agriculture performante environnementalement à La Réunion.

Les projets d'innovation dans le domaine agricole ont vocation à être accompagnés par les pôles de compétitivité.

Les pôles de compétitivité renforcent également leur rôle en faveur du développement d'un environnement d'innovation et de croissance propice à l'ensemble des membres de leur communauté et, en particulier, aux entreprises les plus jeunes et/ou les PME et ETI en complémentarité avec les actions proposées par d'autres acteurs territoriaux. Ces activités se focalisent sur 4 domaines principaux que sont l'accès au financement privé, l'internationalisation des entreprises, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

Seul pôle de compétitivité des départements et territoires d'outre-mer, le pôle de compétitivité Qualitropic représente un enjeu important pour la France dans l'hémisphère Sud et plus particulièrement dans la zone Océan Indien.

### **B. Présentation technique:**

Cette action consiste à accompagner les projets d'innovation et de transfert dans le domaine agricole, notamment les projets accompagnés par « Qualitropic » pôle de compétitivité labellisé par l'Etat dans le cadre de son contrat de performance signé pour les années 2019 à 2021. Cette action soutient également directement le pôle.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional – Etat - Collectivités Locales – financements privés

**Maîtres d'ouvrages :** pôle de compétitivité « Qualitropic », entreprises agricoles de R et D.

### **C. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEMENT</b>	<b>Total</b>
Hors fonds européens	0.400	0.265 682	0.309 933	0.975 615

### **Projets identifiés à ce stade**

- Aide à l'animation du pôle Qualitropic
- Production de nouveaux auxiliaires de Lutte Biologique à la Réunion (maitre d'ouvrage SARL La Coccinelle)

### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PO FEDER

---

**Critères de sélection des opérations** : Projets contribuant au développement de nouveaux services pour conquérir de nouveaux marchés et/ou améliorer les performances des entreprises.

***D. Services référents :***

Etat : **DAAF**

conseil régional : **Guichet unique fonds européens**

4.2.2.3. Laboratoire amiante Centre D'innovation et de Recherche du Bâti Tropical – CIRBAT – Nouveau projet

**FICHE PROJET n°4.2.2.3**

**CIRBAT – Centre D'innovation et de Recherche du Bâti Tropical**

**Les éléments présentés dans cette fiche correspondent au programme d'actions CIRBAT (fiche FEDER 1.14)**

**IDENTIFICATION**

**Type de projet**

Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »

Proposition de modification législative ou réglementaire

**Thème**

- Education/enseignement supérieur/recherche
- Energie
- Environnement/biodiversité
- Jeunesse/sports/vie associative
- Logement/foncier

**DETAIL DU PROJET  
RESPONSABLE DU PROJET**

Jérôme VUILLEMIN – RESPONSABLE CIRBAT et ORLAT

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

**Partenaires financiers** : Conseil Régional – Europe (FEDER Mesure 1.14)

**Partenaires techniques** : cf. tableau ci-dessous

**COLLABORATIONS REGIONALES**

<b>Administrations</b>	<b>Conseil Régional Agence pour l'innovation NEXA Conseil Général</b>	Participation aux travaux sur la définition des axes stratégiques régionaux sur l'innovation (stratégie S3) - Pilotage du groupe de travail sur la filière BTP
		Développement de filières (Isolants, matériaux locaux, ingénierie de formations)
	<b>DEAL</b>	Participation aux travaux sur l'adaptation de la réglementation (RTAA Dom, Loi Termites, Accessibilité ...)
	<b>CGSS – Service prévention</b>	Adaptation des logements aux personnes handicapées et âgées

		Formation des artisans en milieu amianté
<b>Centres techniques</b>	<b>Université de La Réunion (Laboratoire PIMENT – Ecole d’ingénieurs ESIROI – CODE)</b>	Travaux de recherche et développement – Etudes d’intérêt général – Diffusion des solutions techniques
	<b>ADEME</b>	CLUB solaire : organisation d’ateliers débats sur la mise en œuvre et l’entretien des chauffe-eau solaires  Ingénierie de formation RGE
	<b>CIRAD Réunion</b>	Travaux de recherche et développement – Etudes d’intérêt général
	<b>Technopôle – Incubateur Témergie – CRITT Réunion – Qualitropic - Bureaux d’étude et de contrôle</b>	Accompagnement des projets innovants des entreprises
	<b>Office National des Forêts – Sciages de Bourbon</b>	Développement de filières – Etudes techniques
<b>Organisations professionnelles</b>	<b>CCIR – FrBTP – CAPEB – SABR – Syndicat des Professionnels de l’Isolation de La Réunion – Association pour le développement Industriel de la Réunion – Ordre des Architectes</b>	Développement de filières, formation et accompagnement des entreprises, certifications

<b>COLLABORATIONS NATIONALES</b>		
<b>Administrations et instances de normalisation</b>	<b>DHUP</b>	Etudes d’intérêt général
	<b>AFNOR – Association Française de Normalisation</b>	Représentation des DOM en commissions de normalisation
<b>Centres techniques</b>	<b>CNIDEP</b>	Diffusion des bonnes pratiques dans le secteur de l’Environnement
	<b>COPROTEC</b>	Diffusion des bonnes pratiques dans le secteur des Energies
	<b>IRIS - ST</b>	Santé et sécurité des artisans
	<b>Institut technologique FCBA – Forêt Cellulose, Bois, Ameublement, construction</b>	Travaux de recherche et développement – Etudes d’intérêt général Certification des entreprises et des matériaux
	<b>Université de Paris 13 – Institut de Recherche pour</b>	Travaux de recherche et développement – Etudes d’intérêt général



	<b>le Développement</b>	
	<b>CIRAD Montpellier</b>	
	<b>Centre Scientifique et Technique du Bâtiment</b>	Travaux de recherche et développement – Etudes d'intérêt général  Dossiers d'avis technique des entreprises accompagnées
	<b>CESI Certifications</b>	Certification des Opérateurs en Diagnostics Immobiliers
	<b>Agence Qualité Construction</b>	Etudes d'intérêt général Diffusion des bonnes pratiques
	<b>Maison de la Forêt et des Bois de Guyane</b>	Etudes d'intérêt général Diffusion des bonnes pratiques
<b>Organisations professionnelles</b>	<b>APCMA – Réseau des chambres de Métiers</b>	Développement de filières, formation et accompagnement des entreprises Adaptation des normes

<b>COLLABORATIONS INTERNATIONALES</b>	
<b>Commission Européenne</b> <b>European Builder Confédération</b> <b>CEN : Comité Européen de Normalisation</b> <b>SBS : Small Business Standards</b>	Représentation des petites entreprises Européennes en commissions de normalisation Européennes
<b>MAA – Mauritius Association of Architects</b>	Diffusion des solutions techniques
<b>Jardin Botanique de Pamplemousse</b>	Etude de la diversité des termites de Maurice

## DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le CIRBAT est le **seul pôle d'innovation labellisé** par le ministère de l'économie (DGE) à la Réunion et plus globalement dans les DOM. IL apporte un soutien unique aux entreprises et à la filière bâtiment.

En effet, ses trois laboratoires proposent des essais en vue de qualifier et certifier les matériaux et produits du BTP face aux conditions tropicales afin d'apporter au marché la preuve de leur efficacité. Ces laboratoires sont uniques en France puisqu'ils traitent de spécificités tropicales tels que les Termites et autres agents de dégradation du bois, les Cyclones ou encore l'humidité relative importante dans ces secteurs géographiques. Il n'existe pas de structure similaire en France, y compris territoires ultramarins.

De plus, le CIRBAT réalise des études techniques sur les matériaux et leur mise en œuvre puis diffuse les résultats aux entreprises cibles par l'organisation de réunions d'information, guides techniques, colloques... Les solutions techniques sont également diffusées aux professionnels mais aussi aux étudiants, notamment dans les URMA – Universités Régionales des Métiers de l'Artisanat - dans les formations initiales et continues.

Le CIRBAT participe également activement aux travaux de normalisation français et européens afin de veiller à la bonne prise en compte des DOM et plus généralement des intérêts des petites entreprises dans les documents normatifs nouveaux et révisés.

Ainsi, les actions citées ci-avant permettent au CIRBAT de réaliser un accompagnement technique des projets innovants des entreprises et porteurs de projets dans le secteur du

---

bâtiment et du bois. Aussi, le CIRBAT collabore avec les autres structures accompagnant l'innovation, telle que la technopole, le CRITT de la Réunion (CCIR) ou encore l'incubateur. Sur ce dernier point, le CIRBAT a participé à la manifestation célébrant les 20 ans de i-lab en 2018 et a été approché par 2 porteurs de projets dans le secteur du bâtiment. Le CIRBAT accompagnera ces deux porteurs de projets dans l'intégration de l'incubateur public en 2019.

De plus, le CIRBAT est accompagné par la DRRT Réunion dans l'obtention du label CRT en 2019.

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical est un service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région – Île de La Réunion. Celui-ci a été créé en 2008 par le regroupement de deux laboratoires : le Laboratoire d'Essais de Menuiseries (LEM - créé en 1996) et l'Observatoire Régional de Lutte Anti-Termite (ORLAT – créé en 1998) et labellisé PIAR en 2009. Il s'est ensuite développé en fonction des besoins des PME/TPE avec, en 2012, la création d'un troisième laboratoire, le LVM (Laboratoire de vieillissement des matériaux) et d'une mission d'accompagnement des entreprises, la MATRICE (Mission d'Appui Technique, Recherche, Innovation, Certification et Environnement).

Les actions développées par le CIRBAT consistent à adapter les matériaux de construction et leur mise en œuvre, ainsi que les normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales afin de permettre aux entreprises artisanales de disposer localement de ressources matérielles et humaines nécessaires à l'innovation de leurs techniques et de leurs produits dans une démarche intégrée de développement durable.

Aussi, le CIRBAT a pour objectif de mettre à disposition des acteurs de la construction une offre cohérente et pertinente en termes d'études techniques, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'innovation. En effet, en complément de l'accompagnement direct des projets d'innovation des entreprises, les actions mises en place par le CIRBAT ont pour objet de favoriser la production locale de matériaux.

### **Présentation des structures constitutives du CIRBAT :**

#### **Laboratoire d'Essais de Menuiseries : LEM**

Ce laboratoire a été créé en 1996. Ses activités portent sur :

- La réalisation d'Essais de caractérisation Air/Eau/Vent des menuiseries sur banc d'essai normalisé dont les résultats permettent le marquage CE
- L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de Recherche-Développement (Mise au point de solutions techniques - amélioration de la performance des produits)

#### **Observatoire Régional de Lutte Anti-Termite : ORLAT**

Créé en 1998, ses activités se développent selon trois axes :

- La Recherche – Développement :

- Travaux de recherche fondamentale sur la biologie des termites tropicaux afin d'adapter les produits et techniques de lutte anti-termites au contexte tropical
- Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de Recherche-Développement (Développement de produits et de techniques)
- Réalisation d'essais de caractérisation des Produits de lutte anti-termites et de durabilité des matériaux de la construction avec pour objectif la certification (Certifications CTBP+ et CTBB+) ou leur autorisation de mise sur le marché (européenne et nationale)
- L'Expertise et l'Assistance technique :
  - Diagnostics des infestations de termites et des pathologies du bois
  - Mise en place de plans de traitement et suivis
  - Conseils techniques aux entreprises, experts, gestionnaires immobiliers, etc....
- La Diffusion des connaissances :
  - Veille technique et réglementaire
  - Conseils aux entreprises de traitement, experts, particuliers...
  - Conférences
  - Encadrement de stagiaires de master de biologie
  - Rédaction de référentiels techniques, CD-Rom...
  - Formations – Certification des Opérateurs en Diagnostics Immobiliers

#### **Laboratoire de Vieillissement des Matériaux : LVM**

Créé en 2012, ce laboratoire est constitué d'une enceinte climatique permettant de créer artificiellement les conditions climatiques des DOM en faisant varier la température, l'humidité relative et la salinité, et d'une enceinte QUV, permettant de soumettre les matériaux du BTP aux UV.

Ainsi, les matériaux et produits du BTP seront donc soumis aux conditions relevées dans les DOM dans un but d'étudier de manière accélérée leur durabilité.

#### **MATRICE : Mission d'Appui Technique, Recherche, Innovation, Certification et Environnement**

Outre ces laboratoires, le CIRBAT propose une Mission d'Appui Technique, Recherche, Innovation, Certification et Environnement (MATRICE) qui concerne l'appui technique des entreprises dans leurs démarches d'innovation, de certification de services et produits et dans leurs démarches de Développement Durable. Cette cellule réalise également des études et travaux de recherche à destination de la filière.

### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Sur le plan technique : disposer de produits, matériaux et techniques adaptés au contexte tropical ;
- Sur le plan économique et financier : permettre le développement des entreprises du secteur BTP, créer des emplois durables, accompagner les TPE/PME à l'innovation ; favoriser le développement de filières nouvelles

- Sur le plan sociétal (RSE) : sensibiliser les entreprises au développement durable, intégrer les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans les activités des TPE/PME
- Sur le plan territorial : disposer localement de plateformes d'essais, intégrer les particularités des DOM dans les travaux de recherches, la réglementation et les normes
- Sur le plan international : participer à l'excellence française, inciter les TPE/PME à exporter leurs produits et leur savoir-faire.

**Indicateurs d'évaluation :**

<b>ACTION</b>	<b>Nature de l'indicateur</b>	<b>Nb par an</b>
A1- Accompagnement technique des projets des entreprises - CAP'INNOVATION Contrat d'Accompagnement des Projet d'Innovation	Nombre de porteurs de projet rencontrés	5
	Nombre de CAP' Innovation signés et/ou suivis	3
A2- Réalisation d'essais normalisés - ORLAT	Nombre d'essais réalisés	15
	Nombre de produits certifiés /ayant obtenu une AMM	2
A3- Réalisation de diagnostics d'infestation et d'identifications de termites	Nombre de dossiers traités	3
A4- Réalisation d'essais normalisés LABORATOIRE D'ESSAIS de MENUISERIES	Nombre d'essais réalisés	25
	Nombre de produits marqués CE	10
A5- Réalisation d'essais normalisés LABORATOIRE DE VIEILLISSEMENT DES MATERIAUX	Nombre d'essais réalisés	15
A6- Normalisation et Certification	Nombre de candidats aux examens Opérateur en Diagnostic Immobilier	10

## COUT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 200 00€ BOP 123

Financement BOP 172 crédits valorisés pour le fonctionnement (21 700€)

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement*	50000	50000	50000	50000	200 000
	Fonctionnement	4900	5200	5500	6100	21 700
Coût Feder	Investissement					
	Fonctionnement	39200	41200	43300	45500	169200
Coût Région	Investissement					
	Fonctionnement	4900	5200	5500	6100	21 700
Fonds Propres (prestations)	Investissement					
	Fonctionnement	50000	52500	55000	57500	215 000
<b>Coût total</b>	Investissement					
	Fonctionnement	149000	154100	159300	165200	627600

**\*les investissements mentionnés ici sont en lien avec les missions du label CRT**

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**     Oui, en totalité     Oui, à hauteur de .....     Non

**Durée totale de l'action :** Il s'agit d'un programme d'action annuel.

Déclinaison du projet	2019				2020				2021				2022			
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	AE															

---

### 4.2.3. Infrastructures de recherche

#### 4.2.3.1. Infrastructures et soutien aux programmes de recherche

##### A. Finalités et enjeux :

Sur la période 2015-2018, les financements ont permis la réalisation d'infrastructures structurantes au profit de la recherche. Ces efforts se poursuivront par le développement des capacités de recherche et d'innovation du territoire en renforçant les plates-formes existantes et en développant de nouvelles plateformes afin d'atteindre la masse critique nécessaire pour participer pleinement à la construction de l'Espace Européen de Recherche et augmenter significativement les capacités en RDI dans les secteurs prioritaires de la S3 d'ici 2022.

##### B. Présentation technique:

Accompagnement financier des investissements destinés à développer les infrastructures et les équipements dédiés à la recherche, au développement technologique et à l'innovation afin :

- d'accroître les connaissances et les savoir-faire au des équipes de recherche locales,
- de renforcer les UMR dans une logique de développement des centres d'excellence,
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international,
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durable.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional – Etat - Collectivités locales – Etablissements publics de recherche.

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

Lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, il est convenu que les taux et plafonds des subventions des fiches du contrat de convergence et de transformation soient identiques à ceux des fiches actions du POE 2014-2020 validés par le Comité National de Suivi

**Maîtres d'ouvrages** : Etablissements publics d'enseignement supérieur, GIP, GIS, organismes de recherche publics, collectivités territoriales.

##### C. Présentation financière en million d'euros:

	CCT ETAT	CCT REGION*	AUTRES PUBLICS	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens	0.220	1.3		43.294	44.81

##### Origine des crédits :

- Etat : BOP 123

- 
- Europe : PO FEDER

**Critères de sélection des opérations:** Projet d'infrastructures de recherche publiques et équipement des laboratoires identifiés priorités de l'Etat et le Conseil Régional au titre du CPER 2015-2020 et du contrat de convergence et de transformation..

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ; desserte en transport en commun existante ou programmée ; encouragement du développement des modalités douces

**Critère régional de classification :** adoption des démarches de qualité environnementale type HQE total ou partiel et label PERENE

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des projets prévoyant une démarche de qualité environnementale et une coordination environnementale de chantier

***D. Evaluation :***

*Lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens, il est convenu que les indicateurs d'évaluation de suivi du contrat de convergence et de transformation soient identiques à ceux des POE transmis à la Commission Européenne.*

- Indicateurs de réalisation : évolution des surfaces bâties dédiées à la recherche,
- Indicateurs de résultats : augmentation du nombre de chercheurs travaillant sur la structure.

***E. Services référents :***

Etat : **RECTORAT/DRRT**      conseil régional : **Guichet unique fonds européens**

---

### 4.3. Accompagnement des entreprises et ouverture internationale

La double appartenance de La Réunion à l'espace national et au milieu tropical ouvre des perspectives de développement pour les entreprises réunionnaises mais également des possibilités d'accueillir des investisseurs régionaux désireux d'adapter des produits aux normes européennes, de bénéficier d'un accès privilégié au marché européen, et de développer localement des solutions répondant aux besoins des pays insulaires ou tropicaux.

La création d'entreprises crédibles à l'international doit être favorisée, notamment dans les domaines de spécialisation intelligente. Les facteurs de compétitivité des entreprises doivent également être renforcés. La poursuite de la structuration des filières doit améliorer les niveaux de compétences, les capacités d'absorption des commandes et le développement des exportations. La sécurisation des dispositifs de financement et le développement d'une stratégie de différenciation doivent par ailleurs être recherchés, pour offrir de nouvelles perspectives de développement aux entreprises en misant pleinement sur des démarches de certification.

Au-delà des secteurs concernés, les entreprises doivent bénéficier d'un accompagnement global de leur développement international, en particulier par des actions de mise en réseau avec des partenaires des pays de la région.

#### 4.3.1. L'accompagnement des entreprises

##### 4.3.1.1. Démarche d'intelligence territoriale

#### A. Finalité et enjeux :

Le tissu économique réunionnais est majoritairement constitué de TPE. Aussi, la structuration et la sécurisation de leur développement est un enjeu majeur pour le maintien et la création des emplois. Pour ce faire, il convient de mettre en place les actions d'accompagnement afin de créer un environnement favorable

La mesure vise à :

- structurer le tissu économique local en proposant un appui technique aux filières via par exemple, des essais en laboratoire de leurs produits, démarche qualité, les missions de conseils,...
- mettre en œuvre une démarche d'intelligence économique territoriale basée sur
- des méthodes et des outils propres au monde des entreprises et adaptée au développement économique d'un territoire
- permettre aux entreprises de bénéficier de compétences mutualisées au sein des structures d'accompagnement,
- promouvoir le savoir-faire des entreprises locales.

Ainsi, cette action permet aux structures de proximité de mettre en place des outils adaptés et pertinents en direction des entreprises afin que ces dernières puissent mieux se structurer et in fine augmenter leurs parts de marchés. Il s'agit donc d'un accompagnement orienté vers le développement économique et technologique.



---

## **B. Présentation technique :**

L'intervention vise à soutenir les opérateurs économiques (structures regroupant les différents partenaires institutionnels publics et les représentants du tissu économique) par la prise en charge de leur programme d'actions annuel. Ces programmes d'actions annuels doivent avoir un caractère général et ne conférer aucun avantage économique ou commercial susceptible de fausser la concurrence. En aucun cas, il ne peut s'agir de programmes d'actions menés par une structure regroupant des entreprises à leur seul profit. Il peut s'agir notamment de programmes d'actions visant à informer le grand public, encourager l'ouverture sur l'extérieur via des actions de promotion et de sensibilisation aux initiatives à l'export.

Partenaires financiers : Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

Maîtres d'ouvrages : Associations, SEM, chambres consulaires, groupements professionnels

## **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	Autres COLLECT	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens		0.215		0.860	1.075

### **Origine des crédits :**

Etat : pas d'intervention de l'Etat

Europe : PO FEDER

Cette action concerne une des thématiques de la fiche action « Structuration de filières » du PO FEDER 2014-2020.

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection :** pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Structuration de filières » de l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020.

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié.

## **D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

---

- 
- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus
  - Indicateurs de résultats : Nombre d'entreprises soutenues.

***E. Services référents :***

**Conseil régional :** Guichet unique fonds européens

---

### 4.3.1.2. Actions collectives

#### **A. Finalité et enjeux :**

Le tissu économique réunionnais est essentiellement constitué de T.P.E, qui sont par ailleurs très diversifiées, et pour la plupart fragiles. La taille de ces entreprises n'est donc pas suffisante pour mener seules des actions. Aussi, la structuration et la sécurisation de leur croissance et développement est un enjeu majeur pour le maintien et développement de leurs activités, et donc de l'emploi. La consolidation et l'augmentation des parts de marchés, notamment par le biais d'actions collectives ciblées, ont pour objectifs de répondre à cet enjeu. L'action collective peut-être sollicitée par un établissement public, un groupement d'entreprises ou une entreprise mandatée, qui vise la mise en réseau des entreprises, le partage d'expérience, afin d'améliorer la compétitivité de celles-ci.

#### **B. Présentation technique :**

Limitées dans le temps, elles consistent à accompagner un porteur de projet qui s'engage à conduire une ou des actions structurantes, au bénéfice de plusieurs entreprises identifiées autour d'une même problématique.

Parmi les différents types d'actions selon la finalité attendue du programme :

- les actions de sensibilisation (déclinaison d'une stratégie nationale, il peut s'agir par exemple d'action thématique visant à promouvoir auprès des entreprises une discipline porteuse de progrès économique ou technique : qualité, intelligence économique, développement durable...);
- les actions d'expérimentation (par exemple un programme innovant comportant une prise de risque, que ce soit dans son objectif ou ses moyens d'intervention) ;
- les actions de diffusion (transfert de compétences notamment technologiques avec mutualisation des coûts de formation...);
- les actions d'animation (programme visant à mettre les acteurs économiques en synergie, à dynamiser ou revitaliser une zone d'emploi, un pôle d'activité ou une filière ; ce type de programme peut avoir un objectif de coordination et être couplé à une action de structuration) ;
- les actions de structuration de l'environnement économique (programmes transversaux en faveur par exemple de la création transmission reprise d'entreprises, du financement des entreprises, de la R&D, des liens entre recherche et industrie).

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Collectivités locales et leurs groupements publics ou privés ; Établissements publics ; Associations, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires, groupements professionnels, entreprises mandatées pour le compte d'autres.

---

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	Autres COLLECT	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens		0.241		0.964	1.205

**Origine des crédits :**

- Etat : pas d'intervention de l'Etat
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection :** pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Mutualisation des ressources » de l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

**D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre d'entreprises soutenues.

**E. Services référents :**

**Conseil régional :** Guichet unique fonds européens

---

### 4.3.1.3. Etudes d'intérêt général

#### **A. Finalité et enjeux :**

Les études d'intérêt général améliorent la connaissance du tissu économique et permettent, selon les secteurs où elles sont menées, de répondre à des problématiques qui se posent concrètement aux entreprises réunionnaises. À ce titre, elles revêtent un caractère important, dans la mesure où elles permettent d'identifier des axes de réflexion qui sont suivis par la mise en place d'actions précises en direction des entreprises réunionnaises concourant ainsi à améliorer leur compétitivité.

Les informations apportées par ces études aux collectivités et aux établissements publics, et aux décideurs en général, permettent d'orienter l'action publique à destination des entreprises, créant ainsi les conditions favorables au développement de nouvelles stratégies face aux contraintes des secteurs et à l'augmentation de leurs parts de marché.

Les thèmes considérés comme majeurs pour l'économie locale et pour son développement pourront être étudiés (par exemple il peut s'agir d'opérations d'information - sensibilisation aux outils mis en place, d'études sectorielles, d'études préalables à la création d'infrastructures de services technologiques à destination des industries et des services associés à l'industrie...).

#### **B. Présentation technique :**

Prise en charge des coûts afférents :

- aux études d'opérations d'information - sensibilisation aux outils mis en place,
- aux études sectorielles,
- aux études préalables à la création d'infrastructures de services technologiques à destination des industries et des services associés à l'industrie...).

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Collectivités locales et leurs groupements publics ou privés ; État ; Établissements publics ; Associations, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires, groupements professionnels, entreprises mandatées pour le compte d'autres.

#### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	Autres COLLECT	EU PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens		0.200		0.788	0.988

#### **Origine des crédits :**

- Etat : pas d'intervention de l'Etat
- Europe : PO FEDER

---

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection :** pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Veille stratégique » de l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

#### ***D. Evaluation :***

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre d'entreprises sensibilisées.

#### ***E. Services référents :***

**Conseil régional :** Guichet unique fonds européens

---

## 4.3.2. Ouverture internationale du territoire

### 4.3.2.1. L'accompagnement à l'ouverture internationale du territoire

ex 634

#### **A. Finalité et enjeux :**

##### **Volet économique :**

L'économie réunionnaise est confrontée à un certain nombre d'handicaps structurels à cause de son insularité, et de l'éloignement du marché européen. Compte tenu de cette situation, l'étroitesse du marché et le surdimensionnement des capacités de production entraînent une absence d'économie d'échelle. Les entreprises locales doivent rechercher des débouchés à l'international mais se heurtent aux coûts des démarches liées à l'ouverture de leur activité et aux coûts de transport de leurs produits sur les marchés étrangers.

L'ouverture à l'international du territoire constitue un enjeu de taille qui peut être décliné en un certain nombre d'actions fortes :

1. D'une part, les actions d'accompagnement des entreprises dans le développement de leur activité à l'international en privilégiant la zone de l'océan indien, tel que défini dans le programme opérationnel de coopération régionale (volet transnational et transfrontalier). Cet accompagnement peut se traduire par l'organisation de leur activité à l'international, le soutien des secteurs clés de gain de part de marché à l'international, le développement des échanges et de partenariat afin d'être plus compétitif à l'international, la promotion des produits locaux à l'international ;
2. D'autre part, les actions concourant au rayonnement du territoire au-delà de ses frontières notamment les événements sportifs et culturels ancrés dans le paysage socioculturel de l'île, qui pourraient avoir une portée internationale. Ou encore les actions emblématiques susceptibles de renforcer sa notoriété, affirmer son identité, et de développer son attractivité.

#### **B. Présentation technique :**

##### **Volet économique :**

L'aide visera à fédérer les entreprises et renforcer leur coopération par la mise en place d'actions (déplacements de prospection, salons professionnels...) en faveur de la recherche de débouchés à l'extérieur et de mutualiser ainsi les ressources humaines et les coûts liés à ces projets.

Il s'agit d'accompagner une série de mesures inscrites en faveur des entreprises dans l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020 :

##### **Volet culturel et sportif :**

L'aide visera à accompagner les opérations de prospection et de promotion des événements culturels et sportifs à résonance internationale, fédérer les organisateurs d'un même projet autour d'une démarche d'ouverture durable sur l'international, et renforcer leur coopération. Elle visera à soutenir les opérations de promotion du territoire, et de développement de son attractivité.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Régional - Etat

Le taux de co-financement des mesures du PO FEDER sur le volet économique est de 80% EU et de 20% pour la contrepartie nationale.

---

Pour la part de budget Etat non contrepartie nationale des fonds européens, l'Etat pourra être maître d'ouvrage d'actions mises en œuvre

**Maîtres d'ouvrages :** Collectivités locales et leurs groupements publics ou privés ; Établissements publics ; Associations, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires, groupements professionnels, entreprises mandatées pour le compte d'autres, entreprises.

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES COLLECTIVITES</b>	<b>EU PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.375	0.330		3	3.705
Hors Fonds européens	0.625				
<b>TOTAL</b>	1				

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PO FEDER

Le montant FEDER indiqué correspond aux montants ciblés sur les fiches actions « actions collectives sur les marchés extérieurs » et recours aux compétences immatériels – compétitivité des entreprises ».

La participation de la Région sera apportée sur le volet économique.

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier annuel de structures dédiées. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,250 M€

**Critères de sélection :** pour être retenue dans le cadre du PO FEDER une opération devra prioritairement répondre aux critères d'éligibilité des Fiches actions de l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020 :

- Actions collectives sur les marchés extérieurs,
- Recours aux compétences immatériels – compétitivité des entreprises (en partie sur le volet international),
- Structuration de filières (en partie sur le volet international),
- Veille stratégique (en partie sur le volet international).

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** pour la partie coopération régionale : Recours au numérique

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des réunions réalisées en visio conférence



---

**D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions mise en œuvre ;
- Indicateurs de résultats : Nombre d'entreprises concernées.

**E. Services référents :**

Etat : **SGAR**

conseil régional :

**Guichet  
européens**

**unique**

**fonds**

---

### 4.3.3. Foncier économique

#### 4.3.3.1. Création d'immobilier d'entreprise

##### **A. Finalité et enjeux**

Fiche inscrite dans la démarche ITI.

**Définition ITI** : Le programme Feder Réunion 2014-2020 adopté par la Commission Européenne le 11 décembre 2014 intègre la mobilisation de l'investissement territorial intégré (ITI) nouvel instrument d'intégration prévu à l'art 36 du règlement UE n° 1303/2013 portant dispositions communes et à l'Accord de Partenariat France. L'ITI poursuit les objectifs du programme Feder Réunion 2014-2020. Les actions des ITI doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

Le foncier économique constitue un facteur de production limité à La Réunion. Les 70 zones d'activités économiques de l'île couvraient en 2011, 974 hectares (soit une progression de 76 hectares depuis 2004). En effet, la surface utile de l'île de 1000 km<sup>2</sup>, implique une forte pression en matière foncière et immobilière pour les entreprises qui doivent faire face par ailleurs aux surcoûts de construction générés.

Aussi, face aux besoins de son économie, estimés à 900 ha supplémentaires à l'horizon 2030, La Réunion s'est engagée dans le cadre du SAR, dans une stratégie à long terme de structuration de pôles économiques. Cette structuration doit se décliner au sein de stratégies de développement urbaines durables, en prenant appui sur les différents SCOT.

Il s'agit donc de poursuivre cette stratégie visant à mettre en place des infrastructures d'accueil et d'améliorer les services aux entreprises à destination des entreprises tant locales, qu'à des investisseurs extérieurs potentiels, à un coût compétitif et privilégiant la location longue durée.

Favoriser l'aménagement de zones d'activités contribue ainsi au développement et à la compétitivité des entreprises en leur offrant un environnement adapté, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France métropolitaine.

##### **B. Présentation technique :**

Deux formes d'intervention à deux niveaux sont retenues :

- Une subvention directe aux opérateurs immobiliers (aménageurs) pour financer la construction d'immobiliers d'entreprise (foncier viabilisé et bâtiments) dans le cadre de zones d'activités économiques classiques, de technopoles, de pépinières.

- les technopoles sont des sites aménagés pour accueillir des entreprises de haute technologie ;
- les pépinières sont des structures temporaires d'hébergement et d'accueil, proposant des locaux, des bureaux équipés, des aides et des services adaptés à des entreprises nouvellement créées ;
- les ateliers sont des ateliers modulables en fonction des besoins exprimés.

---

La subvention finance le déficit de l'opération d'aménagement, résultant des loyers réduits et des coûts de construction plafonnés, imposés aux opérateurs durant 25 ans.

Le calcul de la subvention se résume comme suit :

Subvention = Dépenses éligibles - [recettes locatives x occupation de 80 % x 10,7\*]  
\*10,7 : Coefficient multiplicateur de recettes locatives annuelles qui équivaut à un emprunt à 4,5 % sur 15 ans dont les annuités seraient égales aux recettes locatives perçues.

- Une aide indirecte sous forme de loyers réduits aux entreprises locataires.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : Les opérateurs immobiliers (aménageurs) qui réalisent un projet d'aménagement de zones d'activités: Collectivités locales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats mixtes, Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, sociétés d'économie mixte d'aménagement, Chambres Consulaires, promoteurs immobiliers privés.

### ***C. Présentation financière présentée en million d'euros :***

	CCT ETAT	CCT REGION	Autres COLLECTIVITES	EU FEDER	PO	TOTAL FINANCE
Fonds européens		4.615	0.815	21.720		27.15

#### **Origine des crédits :**

- Etat : pas d'intervention de l'Etat
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection** : pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Création de zones d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises » de l'axe surcoût du PO FEDER 2014-2020.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité** : recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ; desserte de transports en commun existante ou programmée ; encouragement du développement des mobilités douces

**Critère régional de classification** : adoption des démarches HQE total ou partiel etlabel PERENE et CERBAT.

---

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des projets prévoyant une démarche qualité environnementale et une coordination environnementale de chantier

***D. Evaluation :***

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre de m<sup>2</sup> réalisés.

***E. Services référents :***

**Conseil régional** : Guichet unique fonds européens

---

### 4.3.3.2. Modernisation des ZAE existantes

#### **A. Finalité et enjeux**

Fiche inscrite dans la démarche ITI.

**Définition ITI** : Le programme Feder Réunion 2014-2020 adopté par la Commission Européenne le 11 décembre 2014 intègre la mobilisation de l'investissement territorial intégré (ITI) nouvel instrument d'intégration prévu à l'art 36 du règlement UE n° 1303/2013 portant dispositions communes et à l'Accord de Partenariat France.

L'ITI poursuit les objectifs du programme Feder Réunion 2014-2020. Les actions des ITI doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

Le foncier économique constitue un facteur de production limité à La Réunion. Les 70 zones d'activité économiques de l'île couvrent, en 2011, 974 hectares (soit une progression de 76 hectares depuis 2004).

Pour faire face aux besoins de son économie, estimés à 900 ha supplémentaires à l'horizon 2030, La Réunion s'est engagée dans une stratégie à long terme de structuration des pôles économiques.

Parmi ces zones existantes, certaines sont vieillissantes et ne sont plus adaptées aux besoins des entreprises tant au niveau des nouvelles technologies qu'au niveau des économies d'énergie et de l'environnement. La dynamisation de ces zones est donc un moyen de fidéliser les entreprises installées et ainsi d'assurer un développement durable du territoire, y compris de l'espace urbain.

Ainsi, et parallèlement à la création de nouvelles zones d'activités, il s'agit au travers de la modernisation de zones d'activités de conforter une offre en immobilier d'entreprises appropriée sur les plans économique, environnemental et technologique afin que les entreprises puissent améliorer leur compétitivité.

Ces efforts de modernisation devront également contribuer à la structuration des espaces urbains.

#### **B. Présentation technique :**

L'aide prend la forme d'une subvention à l'investissement au bénéfice d'opérateurs immobiliers pour financer la modernisation de zones d'activités économiques existantes, et plus précisément les espaces collectifs relevant du domaine public.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** :

---

**Les aménageurs :**

- opérateurs immobiliers publics : collectivités locales, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats mixtes, Sociétés Publiques Locales d'Aménagement,
- opérateurs immobiliers privés : sociétés d'économie mixte d'aménagement, Chambres Consulaires, promoteurs immobiliers privés habilités par une MO publique.

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	Autres COLLECTIVITES	EU FEDER	PO	TOTAL FINANCE
Fonds européens		0.960	0.785	6.782		8.727

**Origine des crédits :**

- Etat : pas d'intervention de l'Etat
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** En cohérence avec le PO FEDER 2014-2020

**Critères de sélection :** pour être retenu une opération devra répondre aux critères d'éligibilité de la Fiche action « Modernisation de zones d'activités économiques » de l'OT 3 du PO FEDER 2014-2020

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère national d'éligibilité :** recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ; desserte de transports en commun existante ou programmée ; encouragement du développement des mobilités douces

**Critère régional de classification :** adoption des démarches HQE total ou partiel et label PERENE et CERBAT

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des projets prévoyant une démarche qualité environnementale et une coordination environnementale de chantier

**D. Evaluation :**

**Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT**

- Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre de m<sup>2</sup> réalisés.

**E. Services référents :**

**Conseil régional :** Guichet unique fonds européens

---

## 4.4. Soutien aux filières de production

L'alimentation est un poste de dépenses important des Réunionnais mais manque de produits frais, d'où la prévalence des maladies liées à une mauvaise nutrition.

L'ambition concernant la bio-économie est de sécuriser les débouchés et de conquérir de nouveaux marchés, pour satisfaire les besoins de la population et augmenter les exportations. Cette ambition doit permettre, entre autres, d'assurer l'amélioration de l'indicateur du développement durable « taux de couverture du marché alimentaire par la production locale ». Cet objectif d'autonomie alimentaire pourrait inciter à terme à l'émergence de filières de diversification et à la création d'une filière sucrière complète allant jusqu'au raffinage.

Le soutien à l'industrie agro-alimentaire est également stratégique, compte tenu du poids de l'industrie agro-alimentaire au sens large, et sucrière en particulier, dans l'économie réunionnaise.

La réduction de l'utilisation des pesticides est indispensable en parallèle, en vue de faire converger l'indicateur de la « part de la surface agricole en production biologique » vers le niveau national. Elle suppose un accompagnement de la R&D réunionnaise en faveur de solutions agroécologiques et de lutte biologique contre les plantes adventices, maladies et organismes nuisibles, employables en bio mais aussi en agriculture conventionnelle.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement doit faire l'objet d'un accompagnement de la structuration des filières, en particulier en vue de la valorisation des circuits courts. Ainsi, hors alimentation, la Réunion est fortement dépendante des importations sur les productions horticoles à haute valeur ajoutée (plantes ornementales d'intérieur et de parcs et jardins, plantes vertes d'intérieur, orchidées, fleurs coupées...). Dans l'objectif retenu par le Livre Bleu de montée en gamme des productions, mais aussi de développement des circuits courts et de création d'emplois, un soutien à la structuration et au développement de la filière horticole pourrait être assuré, garantissant la mise sur le marché de végétaux sains et non invasifs.

La contribution de l'agriculture aux objectifs environnementaux passe également par une valorisation en circuits courts des matières résiduelles organiques (notamment par compostage), par une meilleure valorisation, sous forme par exemple d'engrais azotés, des déchets protéiques des ateliers agroalimentaires, et par la production de protéines pour l'alimentation animale permettant d'éviter le recours aux stocks naturels de poissons.

La conjonction des savoir-faire agricoles réunionnais et des besoins énergétiques de l'île (cf. objectif 4 énergies renouvelables) pourrait se traduire par :

- la valorisation énergétique de la biomasse forestière (produits d'élagages et éclaircies) et des déchets végétaux collectés par les collectivités ;
- un soutien de la création d'unités collectives de méthanisation avec cogénération électrique ;
- la création d'une filière canne-fibre énergétique, sous réserve des conclusions d'une étude prospective (à programmer) entre une telle filière et la filière canne-sucre-énergie actuelle.

Sur le plan sanitaire, l'assainissement de l'élevage vis-à-vis de la leucose bovine doit permettre de renforcer les filières d'élevage bovin (viande et lait) au bénéfice des consommateurs réunionnais.

Enfin le rôle de l'agriculture dans le domaine du développement rural sera conforté également par la poursuite des actions de lutte contre l'errance des carnivores domestiques, source d'attaques de cheptels, d'insécurité et de nuisances.

Dans le domaine animal, le Plan Global de Maîtrise Sanitaire Bovin (PGMSB) contient un volet de lutte et d'éradication de la leucose, avec des objectifs concrets à moyen et long

---

---

terme. Comme sur tout le territoire national, l'impact de l'ensemble des maladies bovines sur les filières lait et viande est tel que sans mise en place du plan de gestion, le développement de ces productions serait compromis. Si l'incidence en terme de communication sur les produits locaux est bien connue, si l'attente d'assainissement des cheptels de la part des professionnels est totalement justifiée, s'attaquer à la leucose doit être compris comme un moyen prioritaire de lutte contre les autres maladies qui sont ont une incidence sur le plan économique (la lutte contre les insectes vecteurs permettra de réduire la prévalence de toutes les maladies).

Le plan de lutte contre l'errance des animaux domestiques de compagnie contribuera également à une gestion durable des espèces domestiques et de la faune sauvage. Que se soit des attaques de personnes, de troupeaux qui sont décimés ou encore les problèmes sanitaires ou de danger sur la voie publique, la gestion de la population des animaux errants passe par une action de fond dont les effets seront perceptibles que dans la durée et par la persévérance. Le plan de lutte contre l'errance animale doit continuer à contribuer à la gestion de la population des chiens et chats errants. Un renforcement des stérilisations a pu être mis en place : pour que ses effets se fassent durablement sentir, l'effort porté par l'État et les collectivités doit être maintenu.

#### **4.4.1. Bioéconomie**

##### *4.4.1.1. Accompagnement technique et diffusion des savoirs ex 6.1.1*

#### **A. Finalité et enjeux :**

L'objectif est l'accompagnement technique tant collectif qu'individuel tel que défini dans le programme de développement rural de La Réunion 2014-2020. Cette mesure vise à la réalisation des objectifs de structuration des filières agricoles et une meilleure prise en compte de pratiques d'exploitation agricole plus respectueuses de l'environnement.

Ainsi les besoins identifiés sont les suivants :

- adapter la formation aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture et du développement rural,
- renforcer les dispositifs d'accompagnement technique des agriculteurs et des acteurs des zones rurales,
- mieux informer les différents acteurs du monde agricole pour une meilleure gestion de la sole agricole.

#### **B. Présentation technique :**

Cette mesure est mise en place sous la forme d'un accompagnement aux structures techniques agricoles et cela en contrepartie du FEADER. Se référer à la fiche action 121 inscrite au PDRR 2014-2020

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Général - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Structures techniques agricoles (Chambre d'agriculture ; CTICS...)

#### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**



---

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEME NT</b>	<b>EU PDRR</b>
fonds européens	1.8		9.566 402	11.366 402

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PDRR (FEADER)

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier annuel à une structure dédiée. Une répartition régulière par an est retenue et cela à partir de 2016, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,450 M€

**Critère de sélection :** pour être retenu l'opération devra avoir été rendue éligible aux fonds du FEADER

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

***D. Evaluation :***

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions mises en œuvre
- Indicateurs de résultats : Nombre d'agriculteurs accompagnés.

***E. Services référents :***

Etat : DAAF

Conseil départemental

---

4.4.1.2. *Programme d'action du CIRAD, y compris volet Interreg V (ex 6.1.2)*

**A. Finalité et enjeux :**

Le CIRAD est l'Institut Français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-Mer français. Il intervient dans l'ensemble des régions tropicales et subtropicales en privilégiant la recherche en partenariat.

Ses missions sont de contribuer au développement durable de ces régions par des recherches, des expérimentations, des formations et la diffusion de l'information scientifique et technique. Ses compétences relèvent des sciences du vivant, des sciences humaines et des sciences de l'ingénieur, appliquées à l'agriculture, à l'alimentation, et à la gestion des ressources naturelles.

**B. Présentation technique :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Cirad a organisé ses activités de recherche à la Réunion sous forme de 4 Dispositifs en Partenariat (DP) dans la continuité des douze programmes existants sur 2007-2013. Cette nouvelle organisation préfigure l'organisation en plateforme régionale de recherche agronomique pour le développement, PReRAD, qui sera effective pour la période 2015 – 2020.

Elle se décline de la façon suivante :

- DP « Santé animale et santé humaine dans la zone Océan Indien » (One Health) : Sauvegarder la santé animale et humaine dans les écosystèmes naturels de l'Océan Indien et sécuriser le développement d'une agriculture durable et adaptée aux contraintes insulaires.
- DP « Biodiversité et santé végétale » (BSV) : Conserver et valoriser la biodiversité des écosystèmes terrestres insulaires en développant une agriculture durable adaptée aux changements globaux.
- DP « Co-conception de système agro-alimentaire de qualité » (COSAQ) : Comment concevoir des systèmes agroalimentaires plus durables dans lesquels les qualités des produits et des modes de production constituent leur valeur ajoutée ?
- DP « Service et impacts des activités agricoles en milieu tropical » (SIAAM) : Evaluer les impacts positifs et négatifs et les services écosystémiques, tels que la production agricole et les services environnementaux, des activités agricoles à l'échelle du territoire, et raisonner les adaptations des agro-systèmes aux changements globaux

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Général – Conseil Régional - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** CIRAD.

---

### C. Présentation financière présentée en million d'euros :

	CCT ETAT	CCT REGION	AUTRES PUBLICS	EU PDRR & interregV
fonds européens	0.716	4.033		4.739
Volet Interreg CIRAD		0.548 379		
Total	0.716	4.581 379		5.297 379

#### Origine des crédits :

- **Etat :** BOP 123
- **Europe :** PDRR (FEADER) & interreg V

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier annuel à une structure dédiée. Une répartition régulière par an est retenue soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de 180K€.

Les nouveaux projets identifiés à ce stade sont :

- Mise au point d'un plan de bio contrôle renforcé à la Réunion
- RetD sur la mise en place d'une filière biomasse Réunion Energie

**Critère de sélection :** réalisation de la convention tripartite CIRAD

#### Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :

**Critère régional de classification :** pour la partie coopération régionale : Recours au numérique

**Indicateur de suivi :** part des réunions réalisées en visio conférence

#### D. Evaluation :

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions de recherche agronomique soutenues
- Indicateurs de résultats : Nombre potentiel d'agriculteurs bénéficiant d'

#### E. Services référents :

Etat : DAAF

Conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

#### 4.4.1.3. Expérimentation – RITA ex 6.1.3

##### **A. Finalité et enjeux :**

Mettre en œuvre des expérimentations afin de contribuer à promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique.

##### **B. Présentation technique :**

En matière d'expérimentation, les actions financées contribueront à enrichir les connaissances techniques en réalisant des expérimentations en laboratoire ou sur le terrain dont les résultats aboutiront à la production de rapports ou de fiches conseil, de référentiels techniques à destination des techniciens et des agriculteurs afin d'encourager des pratiques qui combinent productivité, agroécologie et gestion durable des ressources mais aussi d'outils d'aide à la décision voir de matériel destinés à l'optimisation des itinéraires de production pour les professionnels concernés.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Départemental - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** Organismes d'expérimentation

##### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES PUBLICS</b>	<b>EU PDRR</b>
Hors fonds européens	2			
Crédits valorisés Bop 149	3.669 200			
Total	5.669 200			

##### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PDRR (FEADER)

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier annuel à une structure dédiée.

**Critère de sélection :** devront être conformes aux critères définis pour le TO « recherche appliquée et expérimentation agronomique » du PO FEADER

##### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

##### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- 
- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions soutenues
  - Indicateurs de résultats : Nombre d'opérations soutenues ayant donné lieu à un transfert de connaissance (élaboration de fiches techniques).

***E. Services référents :***

Etat : DAAF

---

#### 4.4.1.4. Valorisation locale et circuits courts ex 6.1.4

##### **A. Finalité et enjeux :**

Encourager les circuits courts de distribution en favorisant la mise en marché des productions locales et favoriser l'organisation des consommateurs en introduisant la notion d'actions de groupe demeure une nécessité qui vise à la fois la qualité des produits, la santé publique et la valorisation économique du territoire.

Cette action sera activée notamment dans le cadre de projets Alimentaires Territoriaux prévus par le Livre Bleu.

##### **B. Présentation technique :**

L'Etat pourra être maître d'ouvrage ou bien accompagner des initiatives publiques destinée à promouvoir, soit les organisations déjà en place à La Réunion et qui œuvrent pour la promotion de la production locale, soit à faire connaître d'autres démarches lancées dans d'autres régions et qui ont fait la preuve de leur efficacité.

**Partenaires financiers :** Collectivités locales – Etat

**Maîtres d'ouvrages :** Etat, organisations professionnelles, collectivités locales, établissements publics, associations.

L'Etat pourra être maître d'ouvrage d'opérations destinées à une meilleure connaissance et appropriation par les acteurs locaux de la valorisation des produits locaux et des circuits courts.

##### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEMENT</b>	<b>total</b>
Hors PO	0.305 050		0.500	0.805 050

##### **Origine des crédits :**

- **Etat :** BOP 123

**Critère de sélection :** Opérations présentant dans ses objectifs la prise en compte de la santé publique les circuits courts de distribution en favorisant la mise en marché des productions locales

Le nouveaux projets identifiés à ce stade sont :

Création d'une plateforme numérique de recensement de l'offre alimentaire réunionnaise : RUN alim

##### **D. Services référents :**

Etat : DAAF/SGAR

---

#### 4.4.1.5. Modernisation de l'outil agro-industriel ex 6.1.5

##### **A. Finalité et enjeux :**

Cette mesure vise à encourager, **l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles locaux** (produits de l'annexe I du traité), en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires, afin :

- de préserver et encourager la création d'emplois et d'accroître le niveau global de leurs résultats tant en matière d'efficacité technique, de compétitivité commerciale et de valeur ajoutée,
- de stimuler l'innovation par la mise en œuvre de nouveaux débouchés commerciaux aux profits de la qualité des produits.
- de promouvoir la maîtrise des ressources et le recours aux énergies renouvelables,
- de soutenir des process et itinéraires techniques qui devront respecter les normes communautaires en matière de prévention des pollutions **industrielles, d'environnement et d'hygiène (et de bien être des animaux)**

**Pour l'industrie sucrière :** L'objectif est de maintenir la compétitivité de la filière canne par le soutien financier à la modernisation de l'industrie agroalimentaire. Le développement de techniques de production innovantes et notamment dans le secteur des produits à haute valeur ajoutée participe à la création d'emplois dans ce secteur stratégique pour l'avenir.

##### **B. Présentation technique :**

**Pour l'industrie sucrière :** L'objectif est de maintenir la compétitivité de la filière canne par le soutien financier à la modernisation de l'industrie agroalimentaire. Le développement de techniques de production innovantes et notamment dans le secteur des produits à haute valeur ajoutée participe à la création d'emplois dans ce secteur stratégique pour l'avenir.

**Pour les autres secteurs de production,** l'objectif est également de maintenir la compétitivité du secteur agroalimentaire et de soutenir les projets en fonction des critères suivants :

- Protection de l'environnement
- la contribution significative à l'emploi
- l'innovation
- positionnement de l'entreprise à l'international

Il s'agit d'accompagner une série de mesures inscrites en faveur des entreprises dans le PDRR 2014-2020 :

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Général – Conseil Régional - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** entreprises privées.

---

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTE MENT</b>	<b>EU PDRR</b>	<b>Total</b>
fonds européens	2.371 229	4.850	2	30.330	39.551 229
Crédits valorisés Bop 149	0.730				
Total	3.101 229				

#### **Origine des crédits :**

- **Etat :** BOP 123
- **Europe :** FEADER

La Région apportera la CPN pour cofinancer les projets hors industrie sucrière.

#### **Calendrier de réalisation:**

**Volet industrie sucrière :** Cette mesure est un soutien financier à des investissements qui seront réparti sur la totalité du programme.

**Critères de sélection :** pour être retenu l'opération devra avoir été rendue éligible aux fonds du FEADER

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** Encourager la réutilisation des sources d'énergie produites : eau, chaleur, froid

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** Nombre de projets valorisant les sources d'énergie produites

#### **D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'investissements soutenus
- Indicateurs de résultats : A COMPLETER

#### **E. Services référents :**

**Etat :** DAAF



---

4.4.1.6. *Renouvellement du potentiel de production de canne à sucre*  
ex 6.1.6

**A. Finalité et enjeux :**

La plantation de la canne à sucre à partir de nouvelles boutures et à rythme régulier est un des facteurs déterminants pour accroître le tonnage et améliorer la richesse.

L'objectif est de stimuler un cycle économique régulier de replantation et d'inciter la mise en valeur par la culture de la canne à sucre de terres en friche ou de parcelles manifestement sous exploitées.

**B. Présentation technique :**

Cette mesure prend la forme d'un régime d'aide. En fonction de la taille des exploitations bénéficiaires, elle peut être conditionnée à la mise en place d'un projet global d'exploitation.

Il s'agit d'accompagner une série de mesures inscrites en faveur des exploitations agricoles dans le PDRR 2014-2020.

**Partenaires financiers :** Europe - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** entreprises privées

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRES PUBLICS</b>	<b>EU PDRR</b>	<b>Total</b>
fonds européens	4.5			13.750	18.25

**Origine des crédits :**

- **Etat :** BOP 123
- **Europe :** FEADER

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier à des investissements qui seront réparti sur la totalité du programme. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 1.125 M€

**Critères de sélection :** pour être retenu l'opération devra avoir été rendue éligible aux fonds du FEADER

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** sauf dans les zones sensibles pour la qualité de l'eau, la plantation de canne à sucre sera accompagnée d'un amendement organique pour améliorer la qualité des sols et piéger du carbone.

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** Nombre d'hectares de canne à sucre amendés lors de la plantation

---

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'investissements soutenus
- Indicateurs de résultats : Nombre hectares de cannes renouvelés.

#### **E. Services référents :**

Etat : DAAF

---

*4.4.1.7. Mise en place d'outils de valorisation des sous-produits et des déchets (MRO) ex 6.1.7*

**A. Finalité et enjeux :**

L'objectif est la mise en place de solution de traitement, de gestion et de valorisation des déchets issus de l'agriculture (MRO).

Cette mesure vise notamment à soutenir les projets destinés à la mise en place d'une filière de valorisation sous la forme d'engrais organiques ou d'aliments pour le bétail. Cet objectif répond aux orientations du territoire de recherche de solutions en import-substitution.

**B. Présentation technique :**

Cette mesure vise à l'accompagnement des investissements réalisés par les entreprises privées ou les collectivités territoriales. Elle n'a pas vocation à couvrir la modernisation de l'industrie sucrière, dont les investissements sont soutenus par ailleurs.

Il s'agit d'accompagner une série de mesures inscrites en faveur des entreprises et des collectivités dans le PDRR 2014-2020.

**Partenaires financiers :** Europe – Conseil Général - Etat

Le taux de co-financement de cette mesure du PDRR est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages :** entreprises privées, collectivités territoriales

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>CCT DEPARTEMENT</b>	<b>EU PDRR</b>	<b>Total</b>
fonds européens	1.2		0.703	3.909	5.812

**Origine des crédits :**

- **Etat :** BOP 123
- **Europe :** FEADER

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier à des investissements qui seront réparti sur les quatre premières années du programme. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'Etat d'un montant de : 0,120 M€

**Critères de sélection :** pour être retenue l'opération devra avoir été rendue éligible aux fonds du FEADER

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critères régional de classification :** Mise sur le marché réunionnais de matières amendantes et fertilisantes issues des déchets organiques, accompagnée des formations.

**Indicateur d'éco-conditionnalité:** Nombre de formations réalisées

---

**D. Evaluation :**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'investissements soutenus
- Indicateurs de résultats : Volume des déchets traités.

**E. Services référents :**

Etat : DAAF

---

#### 4.4.2. Economie bleue

En lien avec la bio-économie, l'économie bleue est identifiée comme secteur prioritaire par la stratégie de spécialisation intelligente, qu'elle relève des secteurs littoraux ou de l'espace marin. Elle se compose d'une politique maritime intégrée de connaissance et de surveillance du milieu marin, de stratégies déclinées par bassins maritimes, ainsi que d'approches ciblées sur la pêche, le tourisme, les énergies marines, les biotechnologies et l'exploration des fonds marins. Le document stratégique de bassin sud océan indien affiche les enjeux prioritaires et les objectifs stratégiques à atteindre à l'horizon 2030 à l'échelle du bassin sud océan indien. La pêche réunionnaise présente un potentiel de développement réel compte tenu de la part importante des importations (60%) et des projections démographiques. Les ressources halieutiques, sauf les zones côtières de l'ouest de l'île, permettent par ailleurs d'envisager des perspectives de croissance des activités.

Afin de développer l'activité, le renouvellement de la flotte de pêche désormais autorisé grâce à l'évolution favorable des règles européennes sera accompagné par un plan global d'avenir dont les objectifs principaux sont :

- le renouvellement de la flotte de pêche et l'adaptation des normes de navigation aux pratiques locales
- le renforcement de l'attractivité du métier et de la formation des marins-pêcheurs,
- la valorisation économique de la filière pêche et aquaculture et de la gestion durable de la ressource halieutique.

##### *4.4.2.1. Aménager et favoriser les activités liées à la pêche sur le littoral ex 622*

#### **A. Finalité et enjeux :**

L'objectif est de poursuivre l'équipement du littoral en points de débarquement pour la pêche côtière avec des investissements permettant d'améliorer la prise en charge des produits afin d'en améliorer la qualité, d'en assurer la traçabilité, d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement et de favoriser l'attractivité des métiers en améliorant les conditions de travail et de sécurité.

L'intervention du Contrat de convergence et de transformation dans le cadre de cette mesure repose sur une stratégie concertée au niveau régional à travers un plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche.

#### **B. Présentation technique :**

Cette mesure vise à l'accompagnement des investissements réalisés par les entreprises privées ou les collectivités territoriales avec les objectifs principaux suivants :

- assurer la prise en charge des produits afin d'en améliorer la qualité, la traçabilité et l'enregistrement
- créer de meilleures conditions de travail et de sécurité dans les ports de pêche

Il s'agit d'accompagner une série de mesures inscrites en faveur des entreprises et des collectivités dans le volet régional du PON FEAMP 2014-2020. Les actions s'inscrivent

---

dans le cadre du Plan régional d'Équipement et d'Organisation des Ports de Pêche ( PROEPP) validé en juillet 2018.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional

Le taux de co-financement de cette mesure du PON FEAMP est de 75% EU et de 25% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages** : - les collectivités territoriales, le Grand Port Maritime, les concessionnaires et concédants des ports de pêche,

- les entreprises privées, les organisations de pêcheurs qui portent et financent un projet pour un usage collectif

**C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION (* )	AUTRES COLLEC	EU PON FEAMP	TOTAL FINANCE
Fonds européens	1.100			3.3	4.4

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : FEAMP

**Calendrier de réalisation:** à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 suivant les orientations et calendriers de réalisation des projets soutenus par le PROEPP.

**Critères de sélection** : pour être retenu l'opération devront prioritairement avoir été rendue éligible aux fonds du FEAMP – volet régional

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification** : Pour les travaux : prise en compte de l'intégration paysagère des aménagements

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : part des marchés de travaux ayant recours à une coordination environnementale

**D. Evaluation :**

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'investissements soutenus ;
- Indicateurs de résultats : Variation de la production de pêche débarqués (en tonnes).

**E. Services référents :**

Etat : **DMS-OI**



#### 4.4.2.2. Plan d'avenir pour la pêche professionnelle – Nouveau projet

IDENTIFICATION	
Type de projet	
<input checked="" type="checkbox"/>	Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
<input type="checkbox"/>	Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
<input type="checkbox"/>	Proposition de modification législative ou réglementaire
Thème	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Agriculture/pêche</b>

DETAIL DU PROJET	
RESPONSABLE DU PROJET	
Direction de la Mer Sud Océan Indien	
AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES	
Région Réunion, partenariat financier	
autres partenaires non financiers : CRPMEM, ARIPA, EAMR, IFREMER	
DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX	
<p>La pêche réunionnaise présente un potentiel de développement réel compte tenu de la faible consommation de poisson (18 kg par an contre 25 en moyenne nationale), de la part importante des importations (60%) et des projections démographiques.</p> <p>Les ressources halieutiques, sauf les zones côtières de l'ouest de l'île, permettent par ailleurs d'envisager des perspectives de croissance des activités. En outre, la composition de la flottille présente des faiblesses en termes de sécurité à titre principal, de formation professionnelle dans une moindre mesure.</p> <p>Enfin, les perspectives d'évolution des lignes directrices pour l'examen des aides d'État dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (communication de la Commission n° 2015/C 217/01) permettent d'envisager des possibilités d'accompagnement public du renouvellement de la flotte qui n'existaient plus depuis longtemps. Le rapport IGAM/CGAAER constitue donc une excellente base de travail pour l'élaboration d'un plan ambitieux de développement de la pêche artisanale.</p>	
DESCRIPTIF DU PROJET	
Le renouvellement de la flotte de pêche a pour objet d'adapter la flotte aux conditions nouvelles d'activité et, partant, de rétablir la rentabilité des exploitations, d'optimiser les	



---

conditions de sécurité, et de rétablir l'attractivité du métier de pêcheur auprès des jeunes.

En ce sens les besoins sont présents sur tous les segments de la pêche à la Réunion. Concernant la pêche artisanale côtière, il s'agit de renouveler les navires aujourd'hui restreints à une navigation très côtière (moins de 5 milles), à l'écart des DCP ancrés, par des vedettes de pêche polyvalentes armées en 3<sup>ème</sup> catégorie permettant un rayon d'action plus important. Pour le segment des palangriers côtiers il s'agit de renouveler ces navires par des navires mieux équipés en matière de sécurité pour leur permettre d'élargir leur zone d'exploitation à 40 milles autour de la Réunion.

Enfin pour les navires palangriers hauturiers, le renouvellement des navires actuels (de longueur 13 m) par des navires plus longs et mieux équipés (navires de 18 m) permettra à la flotille de se déployer dans l'ensemble du bassin maritime de l'océan indien, en s'adaptant aux évolutions normatives et aux marchés tout en optimisant les coûts d'exploitation, en diminuant l'impact environnemental et en améliorant les conditions de travail et de sécurité pour les marins.

Toute cette démarche devra trouver une pleine cohérence avec les documents d'orientation en préparation, notamment le document stratégique de façade, le projet de plan stratégique du grand port maritime du Port et le plan d'avenir de la pêche réunionnaise.

#### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

Si la bonne gestion de la ressource halieutique constitue une condition de soutenabilité de cette politique, une condition d'efficacité du plan est l'augmentation de la part du poisson local dans les habitudes de consommation des Réunionnais. Cela implique une étude de marché et des actions de sensibilisation des consommateurs, que l'interprofession a déjà engagées.

Un travail sur les indicateurs de suivi de plan devra également être engagé assez tôt, concernant les marchés mais aussi des retombées en termes économique et social pour l'ensemble de la filière.

L'intervention publique doit s'inscrire dans un partenariat gagnant / gagnant avec les professionnels qui englobe les thématiques suivantes :

- lutte contre le travail dissimulé: généralisation du régime de licence professionnelle, marquage des poissons issus de la pêche récréative, interdiction de la pêche de plaisance autour des dispositifs de concentration de poissons.

- formation : le projet de création d'un campus des métiers de la mer constitue une opportunité à mettre en lien avec ce plan afin que l'offre de formation maritime soit en adéquation avec les besoins de la filière qui croissent actuellement de manière importante.

- sécurité maritime : le problème principal concerne le respect des distances de navigation et des durées de marée par les palangriers. Sur ces points, une réflexion pourrait être engagée sur une adaptation locale des règles nationales.

- conditions de travail et de vie à bord des navires : le respect des normes d'armement et des conditions d'hygiène et d'habitabilité à bord de ces navires doit être

omniprésente dans cette démarche.

Les engagements des opérateurs économiques, qui constituent la contrepartie de l'investissement des collectivités publiques et de l'Etat, feront l'objet d'un dispositif de contrôle adapté, intégré au plan régional de contrôle des pêches.

### COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet estimés s'élèvent à environ 25 M€ et concernent un besoin identifié de 40 vedettes polyvalentes de 7 m, 5 palangriers côtiers, 10 palangriers hauturiers de 18 m. Le total d'aides publiques estimé est d'environ 13,2 M€.

Ces besoins couvrent une période plus large que la période concernée par le contrat de convergence et de transformation (2019-2022). L'enveloppe disponible sur l'exercice en cours permettra de financer les besoins les plus urgents.

Outre l'aide à la construction des navires, cette mesure a pour ambition de soutenir tous projets, études ou services de conseil nécessaires à la finalisation du diagnostic et des plans d'action de tous les volets prévus dans le plan d'avenir de la pêche réunionnaise.

#### Plan de financement: BOP 123

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement	0.200	0.200	0.200	0.200	0.800
	Fonctionnement					
Coût Région	Investissement	0.200	0.200	0.200	0.200	0.800
	Fonctionnement					
Total	Investissement	0.400	0.400	0.400	0.400	1.600
	Fonctionnement					

#### Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

X Non

#### Service instructeur :

DMSOI

#### Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022		
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Projet/crédit Etat	200	200	200	200		

---

## 4.5. Développement de projets touristiques

Les atouts de la Réunion sont reconnus: la richesse du patrimoine, la qualité des artisans, le dynamisme culturel.

Les grands domaines d'action du gouvernement portent sur 6 axes :

- mieux connaître l'activité touristique,
- mieux promouvoir les produits,
- renforcer l'accessibilité des territoires,
- accompagner la modernisation et le développement de l'hôtellerie,
- prendre le virage du numérique,
- la formation.

Pour intégrer et harmoniser le développement des projets touristiques il s'agit d'être ambitieux sur la qualité de l'offre, de faire preuve de flexibilité et d'anticipation. Ces projets ne se limitent pas à l'hôtellerie-restauration. Ils portent sur la valorisation du patrimoine, l'architecture, la biodiversité, l'innovation.

Le dynamisme de la scène artistique réunionnaise contribue également à l'identité et au rayonnement touristique de La Réunion.

### 4.5.1. Projets touristiques

#### 4.5.1.1. Création d'un sentier du tour de l'île (ex 121)

##### **A. Finalités et enjeux :**

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion, réactualisé en 2018, réaffirme le Tourisme comme une priorité régionale de 1er rang, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre.

##### **Les trois objectifs fixés :**

1. Redéfinir le positionnement de la destination sur les marchés touristiques
2. Redéfinir une stratégie cohérente et partagée de développement et d'organisation du tourisme dans un cadre transversal sur 10 ans
3. Elaborer un plan d'actions opérationnel multi-sectoriel pour 5 ans

##### **La stratégie est déclinée en 4 axes :**

1. Consolider les acquis et agir sur les fondamentaux
2. Ré-enchanter et mettre en scène la destination
3. Faire exister La Réunion sur la carte touristique mondiale
4. Fédérer et qualifier les acteurs autour d'une ambition partagée

Les filières prioritaires affichées dans le schéma de développement et d'aménagement touristique sont au nombre de trois : le balnéaire, la découverte et les randonnées.

La randonnée constitue, en effet, une activité phare pour La Réunion avec 1 000 Kms de sentiers. Cette activité constitue un facteur majeur d'attractivité touristique pour l'île.

Dans le cadre du comité d'orientation stratégique du tourisme (COST), l'Etat, le conseil régional et le conseil départemental de La Réunion ont réaffirmé l'importance qu'il y a à faire progresser un projet de sentier littoral faisant le tour de l'île de La Réunion, la mise en

---

œuvre de ce sentier apparaissant comme un élément de promotion intéressant de la destination La Réunion sur le plan touristique.

Lors d'une première étape, les acteurs du COST ont choisi le Conservatoire du Littoral en tant qu'opérateur pour assurer l'animation de la démarche, la coordination des différents maître d'ouvrage, l'identification, l'assistance ou le portage des différentes études restant à mener pour la mise en œuvre d'un sentier littoral faisant le tour de l'île de La Réunion.

Cette prestation a été réalisée sous le contrôle d'un comité de pilotage rassemblant les acteurs institutionnels compétents sur le sentier littoral. L'étude a permis de dégager un certain nombre d'alternatives portant sur les itinéraires mobilisables et leur faisabilité.

Aujourd'hui, une chefferie de projet pour lancer les étapes opérationnelles peut être envisagé.

L'enjeu n'étant plus uniquement d'identifier les chaînons manquants, les points de blocage foncier, mais de valoriser les points remarquables, d'optimiser les atouts économiques.

D'autre part un nouvel élan sera donné à ce projet en le considérant comme un projet structurant de découverte au travers d'étapes culturelles et/ou sportives.

Ainsi, les projets qui permettront de faire découvrir les produits artisanaux ou gastronomiques réunionnais seront soutenus. L'objectif étant de mettre à disposition des artisans travaillant dans les Hauts, un espace dédié sur le littoral.

Il s'agira également de développer un nouveau moyen de découvrir la destination au sur la base de différentes offres de mobilité (pédestre, vélo, équestre, modes de transports doux..)

### ***B. Présentation technique:***

Ce projet dans son ensemble sera constitué de plusieurs briques qui ont vocation à être portées par les collectivités locales, soit en maîtrise d'ouvrage simple, soit en co-maîtrise d'ouvrage, ou bien encore en équipe projet lorsque la situation est plus complexe.

Enfin, il est ressorti des différents travaux, qu'à ce stade un accompagnement en ingénierie est indispensable. Compte tenu de ces réflexions, cette mesure visera à soutenir l'ingénierie de projet, les études, et les projets d'aménagements et d'équipements structurants réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, s'inscrivant principalement dans le cadre :

- de la mission « sentier littoral : tour de l'île » ;
- des filières touristiques et de loisirs identifiés au SDATR ;
- de la déclinaison des SIVE et de leurs plans opérationnels ;
- de la Charte du Parc National de La Réunion.

Les filières prioritaires soutenues regroupent le balnéaire, la découverte, la randonnée, les deux filières différenciantes qui sont les autres loisirs de pleine nature, la culture et le patrimoine, et la filière de la croisière en forte croissance.

**Partenaires financiers** : Europe – Etat – Conseil Régional - Conseil Départemental – collectivités locales

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% UE et de 30% pour la contrepartie nationale. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages** : collectivités locales, associations, établissements publics,

---

---

propriétaires privés

**C. Présentation financière en million d'euros:**

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT (*) REGION*</b>	<b>CCT DEPARTEMENT</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>UE (*) PO FEDER</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.900	1.000 927	0.360	4.858	19.970	27.088927

**(\*) Les montants FEDER et Région indiqués correspondent à la totalité de la mesure prévue au PO FEDER 2014-2020.**

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** La majeure partie des éléments constituant ce projet d'ensemble nécessitera une ingénierie préalable à la réalisation de travaux. Des investissements plus importants seront réalisés dans la deuxième période du contrat de convergence.

**Critères de sélection :** une priorité sera accordée aux projets prenant en compte les modes de déplacement doux

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** coordination environnementale de chantier

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des marchés de travail prévoyant une coordination environnementale de chantier

**D. Evaluation:**

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, sont les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.***

- Indicateurs de réalisation : nombre de projets réalisés contribuant à la continuité du tour de l'île ;
- Indicateurs de résultats : nombre de kilomètres supplémentaires de sentier littoral rendus accessibles.

**E. Services référents :**

Etat : **SGAR**                      conseil régional :                      **Guichet unique des fonds européens**

---

#### 4.5.1.2. Reconstruction des gîtes publics de montagne ex 122

##### **A. Finalités et enjeux :**

L'analyse régulière des comportements touristiques montre que près de la moitié des touristes extérieurs ont choisi de visiter La Réunion pour la montagne et la nature. On constate également une évolution des tendances vers l'écotourisme.

L'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial, couplée à la présence du Parc national de la Réunion, vient renforcer la reconnaissance du caractère exceptionnel des reliefs, des paysages et de la biodiversité qu'abrite l'île, et induit une affluence locale et internationale progressive au fil des années.

Toutefois, les activités générées sont souvent pratiquées sur une journée et les retombées économiques pour les territoires des hauts demeurent assez faibles.

Parmi les gîtes existants, onze structures publiques situées sur du foncier départemento-domanial restent très attractives grâce à des tarifs accessibles à tous, mais sont devenues vétustes et inadaptées aux pratiques des clientèles et par conséquent peu compétitifs.

Cet état de fait finit par nuire à l'image des territoires dans lesquels ils s'insèrent, et au delà, à celle de la filière randonnée sur laquelle la destination est fortement positionnée et reconnue.

Situés en «cœur» du Parc national, et ainsi rattachés au bien inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, les gîtes du piton des neiges et du volcan doivent engager une démarche de rénovation orientée vers un tourisme durable exemplaire, chère à une clientèle de plus en plus en recherche de pratiques touristiques « responsables », mais également d'un minimum de confort.

##### **B. Présentation technique :**

L'objectif est la réalisation d'une nouvelle infrastructure d'hébergement présentant un caractère fortement écotouristique, de type éco-gîtes, offrant à la fois du confort, une grande qualité environnementale, architecturale et paysagère. Un « effet vitrine », le caractère exceptionnel de son environnement, et la nécessité de comportements éco-responsables sont autant de caractéristiques qui seront recherchées tant de la part de leurs gestionnaires que des visiteurs accueillis. La reconstruction de ce gîte est en outre prévue dans la charte du Parc national.

Ce volet de CCT 2019-2022 est l'une des fiches action inscrite dans le cadre du comité d'orientations stratégiques du tourisme (COST) qui prévoit le financement de trois gîtes (dont un retenu au titre du CPER pour la part Etat).

Il s'agira d'accompagner financièrement des projets sélectionnés à partir d'appel à projet pour les travaux de construction de nouveaux bâtis et les aménagements paysagers associés, dans le but:

- d'améliorer le confort des gîtes en diminuant la part des dortoirs, sans modifier la capacité d'accueil;
- d'améliorer le confort des occupants et de l'exploitation;
- d'aménager les sites aux alentours des gîtes;
- d'adopter des pratiques éco-responsables, notamment en matière de gestion de l'eau ;
- de valoriser les énergies renouvelables, notamment s'agissant du chauffage, des chauffes eaux solaires...

- de mettre en place une assistance technique en faveur des exploitants ;
- de favoriser des bâtiments hors normes HQE, à l'architecture bioclimatique (amélioration des isolations, système de chauffage selon les normes en vigueur).

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional – Conseil Général – collectivités locales.

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FEDER est de 70% UE et de 30% pour la contrepartie nationale. L'Etat et les collectivités locales apportent la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens. La fiche action concernée est la 3-20.

**Maîtres d'ouvrages** : collectivités territoriales, notamment conseil départemental, Société Publique Locale, SEM d'aménagement, établissements publics.

### **C. Présentation financière en million d'euros:**

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	UE (*) PO FEDER	TOTAL FINANCE
Fonds européens	1.138 519		11.662 091	9.6	22.400 610

**(\*) Le montant FEDER correspondant à la totalité de la mesure du PO FEDER.**

#### **Origine des crédits :**

- Etat : BOP 112
- Europe : PO FEDER

**Calendrier de réalisation:** Les investissements seront réalisés à compter de 2019.

**Critères de sélection:** opération à caractère hautement durable et inscrite dans une démarche de valorisation et de préservation des sites emblématiques ainsi que de la promotion de l'éco-responsabilité des visiteurs accueillis dans ces sites emblématiques.

### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Critère régional de classification :** coordination environnementale de chantier

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** part des projets prévoyant une démarche de qualité environnementale et une coordination environnementale de chantier

### **D. Evaluation :**

**Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.**

- Indicateurs de réalisation : Nombre de structures rénovées; Nombre d'emplois créés ;
- Indicateurs de résultats : Création d'une offre d'hébergement public exemplaire de montagne sur les sites emblématiques de l'île.

### **E. Services référents :**

Etat : **SGH/SGAR** conseil régional : **Guichet unique des fonds européens**

---

## Volet 5. COHESION SOCIALE ET EMPLOYABILITE



---

## Volet 5. Cohésion sociale et employabilité

---

### 5.1. Egalité femme homme

Parce que nulle politique n'est neutre au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, la politique publique en faveur des droits des femmes et de l'égalité implique des relations étroites entre le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et l'ensemble des autres départements ministériels et organismes publics. Elle induit également un renforcement du dialogue social, un partenariat étroit avec les entreprises et le secteur associatif et une sensibilisation des élus, au niveau national comme au niveau local, en s'appuyant en particulier sur les DRDFE placées sous l'autorité des Préfets.

Érigée au rang de Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national qui doit trouver sa pleine application en outre-mer au travers de contrats qui visent tout à la fois une convergence sur des objectifs partagés et une transformation vers une société plus inclusive et égalitaire, notamment au regard des indicateurs socio-économiques et démographiques de ces territoires.

À cet effet, les crédits du P. 137 doivent jouer un rôle d'effet de levier sur les crédits de droit commun des autres services de l'État en région et mobiliser les crédits des collectivités locales, a minima à parité, pour le co-financement de la politique mise en œuvre localement.

Le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes inscrit son action dans une approche intégrée qui vise la transversalité de l'égalité dans toutes les politiques publiques mais aussi la mise en place des mesures spécifiques en faveur des femmes autour des trois champs d'intervention prioritaires suivants :

- prévention et lutte contre toutes les formes d'agissements et de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail, en mobilisant les dispositifs nationaux (accueils de jour, centres d'information des femmes et des familles- CIDFF, lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences-LEAO, parcours de sortie de la prostitution, établissements d'information, de consultation et de conseil familial-EICCF) ;
- promotion de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et mise en œuvre de l'égalité salariale, au plus tard à l'horizon 2022, en mobilisant les dispositifs nationaux (plan interministériel d'égalité professionnelle 2016-2020, plans mixité, plans d'action régionaux, bureaux d'accompagnement individualisés vers l'emploi-BAIE...)
- promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, diffusion de la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes et exemplarité de l'État.

En outre, les dispositions du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 pris en application de l'article 61 de la loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, fixent aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants l'obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Cette disposition doit faire l'objet d'un suivi étroit entre le représentant de l'État et les élus locaux afin de mesurer les avancées en la matière.

---

*5.1.1.1. Promouvoir l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et lutter contre les stéréotypes sexistes – Nouveau projet*

Bien que la situation des femmes s'améliore à La Réunion, des inégalités majeures entre les femmes et les hommes persistent. Celles-ci transparaissent dans les sphères publiques (agressions, harcèlements de rue, etc.), professionnelles (orientation scolaire, emploi, etc.), comme privées (violences conjugales, stéréotypes de genre, etc.) et appellent la poursuite d'efforts dans tous les domaines.

Face à ce constat, il convient de renforcer l'action publique. En ce sens, le contrat de convergence participe d'une approche incitative et corrective, autour de l'égalité professionnelle, de la culture de l'égalité et de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes – que ce soit au travail, à l'école ou dans l'espace public.

Ces objectifs nécessitent l'implication de l'Etat et des institutions territoriales dans une démarche engageante en faveur d'une culture partagée de l'égalité au moyen de conventions multi-partenariales et de missions d'intervention spécifiques.

Le projet consiste à réduire les inégalités des chances et à lutter contre les discriminations sexistes en incitant les acteurs publics et privés locaux à intégrer, dans leurs actions, les enjeux de l'égalité professionnelle. Il s'agit de conduire un programme d'actions ciblées pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes, la mixité de l'emploi, ainsi que la lutte contre les stéréotypes sexistes, notamment.

#### IDENTIFICATION

##### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

##### Thème

- Égalité femmes-hommes

**DETAIL DU PROJET**  
**RESPONSABLE DU PROJET**

Nadine CAROUPANIN, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

La mise en œuvre territoriale des orientations stratégiques, définies dans le cadre du Plan Interministériel pour l'Égalité Professionnelle 2016-2020 et des orientations du Comité Interministériel de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes du 8 mars 2018, s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux, publics et privés :

<b>Les autorités déconcentrées de l'Etat :</b>	- L'ARS-OI ; - La DJSCS ; - LA DIECCTE ; - La DRDFE ; - Le Rectorat.
<b>Les établissements et agences publics :</b>	- Les Chambres consulaires (contributeurs cibles de l'égalité professionnelle) ; - L'Université de La réunion.
<b>Les collectivités territoriales :</b>	- Le Conseil départemental (prix à l'entrepreneuriat) ; - Le Conseil régional (entrepreneuriat des femmes, mixité des métiers, formation professionnelle et initiale).
<b>Les partenaires financiers :</b>	- Le réseau bancaire (Banque des territoires, BNP Paribas, La Caisse d'Épargne, etc.) ; - Le Conseil Régional ; - Le SHLMR ; - Pôle Emploi ; - Les organisations syndicales et patronales ; - Des entreprises privées ; - La CAF ; - L'Europe intervient, pour sa part, au titre des mesures de l'axe 3 du Programme opérationnel consacré à la promotion de l'égalité des chances et à la lutte contre toute forme de discrimination dont le périmètre est précisé aux mesures 3.10 et 3.11 du Fonds Social Européen.

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

La Réunion est l'un des territoires de France les plus impactés par les inégalités. Les femmes réunionnaises sont davantage touchées que les hommes par le chômage, écartées des postes à responsabilité et souvent reléguées à des fonctions intermédiaires, elles perçoivent des salaires inférieurs. De plus, elles travaillent davantage à mi-temps que leurs homologues masculins. Elles rencontrent également plus de difficultés que les hommes à accéder au monde de l'entrepreneuriat et à obtenir des financements.

- En 2017, sur 343 000 actifs dont 47% des femmes, **seules 56 % des réunionnaises en âge de travailler occupent un emploi**, contre 68% en métropole.
- Le taux d'activité des femmes reste faible : **seules 4 femmes en âge de travailler sur 10 occupent effectivement un emploi (43 %), contre 53 % des hommes (soit un homme sur deux)**.

Il faut préciser que la monoparentalité féminine, la parentalité précoce et l'inégal partage des tâches domestiques ont une influence forte sur le taux d'activité des femmes qui reste bas.

Par ailleurs, le milieu éducatif reflète très tôt des inégalités entre filles et garçons que ce soit dans l'orientation ou dans le choix de formation. A l'issue de la classe de seconde, les parcours

---

divergent selon une **orientation « genrée »** : les filles se dirigent plutôt vers des filières littéraires et vers le secteur des services, tandis que les garçons choisissent plutôt les filières scientifiques et sont largement représentés dans le secteur de la production (54,3% des élèves inscrits en filière scientifiques sont des garçons, contre 82,1% de filles en série littéraire).

Ainsi, dans les **séries générales et technologiques**, en 2016, sur 7 756 candidats au diplôme du baccalauréat, **les filles représentaient 56% des participants** (4 377 filles pour 3 379 garçons).

Face à ce constat, il convient de renforcer l'action publique. En ce sens, le champ d'intervention de la DRDFE s'articule par une approche incitative et corrective, autour de l'égalité professionnelle, de la culture de l'égalité et de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes – que ce soit au travail, à l'école ou dans l'espace public.

Ces axes s'expriment à travers une politique intégrée qui se manifeste par le fait d'impliquer les institutions territoriales dans une démarche engageante en faveur d'une culture partagée de l'égalité au moyen de conventions multi-partenariales et de missions d'intervention spécifiques.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à réduire les inégalités des chances et à lutter contre les discriminations sexistes en incitant les acteurs publics et privés locaux à intégrer, dans leurs actions, les enjeux de l'égalité professionnelle. **Il s'agit de conduire un programme d'actions ciblées pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes, la mixité de l'emploi, la lutte contre les stéréotypes sexistes, etc.**

Cette démarche s'inscrit dans la politique intégrée de la DRDFE qui se traduit notamment par l'existence de la signature de plusieurs conventions qu'il convient de renforcer dans le cadre du plan de convergence :

**1-Le Plan d'Actions Régional pour la période 2018-2020** s'articule ainsi autour de quatre axes de travail conformément à l'accord-cadre national :

- **Axe 1** : La création et la reprise d'entreprises par les femmes, et la sensibilisation à l'accompagnement post-crétion ;
- **Axe 2** : Le développement d'outils financiers et d'actions d'accompagnement à la médiation financière ;
- **Axe 3** : Le développement des actions dans les territoires fragiles (territoires ruraux, QPV) et auprès des publics jeunes ;
- **Axe 4** : La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et la communication.

L'objectif est de favoriser l'autonomie économique des femmes éloignées du marché du travail du fait des difficultés liées à leur employabilité ou de parcours entravés par des freins périphériques à l'emploi. Les actions préconisées doivent favoriser l'inclusion économique et sociale, par l'accompagnement dédié des femmes fragilisées, notamment par l'accès des femmes à l'emploi, par la promotion de la mixité des métiers et des formations.

**2-La Convention Pôle Emploi « Emploi et mixité »** se concentre ainsi sur deux axes :

- **Axe 1** : Favoriser la mixité dans les emplois sur le territoire réunionnais ;
- **Axe 2** : Faciliter le retour à l'emploi des femmes et contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois des femmes.

Enfin, la recherche d'évolutions pérennes en matière d'égalité femmes-hommes implique un travail spécifique au sein des systèmes éducatif et universitaire, qui participent – souvent involontairement – à la production et la reproduction des stéréotypes de genre et des inégalités

---

femmes-hommes. Or ces stéréotypes déterminent les choix d'orientation scolaire ou professionnelle d'un individu et plus globalement dans les représentations des rapports femmes-hommes dans la société. Sensibiliser, former à la thématique de l'égalité femmes-hommes est nécessaire pour modifier les représentations et les habitudes ancrées et pour déconstruire les idées préconçues, présentes dans toutes les sphères ; personnelle, professionnelle et politique.

**3-La Convention Education « Respect et égalité entre les filles et les garçons : de l'Ecole à l'Université »** doit permettre d'encourager la mixité et l'égalité, dès le plus jeune âge – notamment par le biais d'actions de prévention. Cette convention se décline en trois axes :

- **Axe 1** : Acquérir et transmettre une culture d'égalité entre les sexes ;
- **Axe 2** : Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ;
- **Axe 3** : S'engager pour une plus grande mixité dans les filières de formation et à tous les niveaux d'études.

Dans la continuité de l'expérimentation du Territoire d'excellence, en matière d'égalité professionnelle, il convient de renforcer l'action partenariale engagée entre la DIECCTE, les organisations syndicales et patronales et les entreprises, pour accompagner ces dernières au respect du cadre réglementaire en matière d'égalité professionnelle et plus particulièrement salariale.

**Le projet vise également l'engagement des collectivités territoriales concernées par le contrat de plan de convergence : (Eléments à confirmer et à compléter par les services du Conseil Régional)**

La Région, organe stratégique des choix économiques locaux, s'est vue attribuer de nombreuses compétences parmi lesquelles figurent la formation professionnelle, la santé, l'action culturelle, l'insertion et l'égalité professionnelle, l'enseignement, le sport.

La Région Réunion a intégré l'égalité entre les femmes et les hommes dans cinq fiches-actions du SRDEII avec une attention particulière portée sur la lutte contre les discriminations d'orientation et pour le « développement des synergies ».

Le Département, exerçant ses missions principalement en matière de solidarité et de cohésion sociale, constitue un organe de solidarité très actif de la culture de l'égalité, de la politique du logement et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

#### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

L'objectif vise à réduire l'écart des droits entre les femmes et les hommes dans le milieu économique, politique, social et familial. Les moyens utilisés s'appuient sur une politique intégrée par le biais d'une contractualisation avec les acteurs du développement économique de l'île afin d'augmenter :

- Le nombre de femmes créatrices d'entreprise ;
- Le nombre de femme accédant à des postes à responsabilité dans la fonction et vie publique ;
- Le nombre de femmes dites « vulnérables » accédant à un parcours d'autonomie économique et ou social ;
- Le nombre de rapports égalité entre les femmes et les hommes élaborés au sein des collectivités locales.

#### **COÛT DU PROJET (HT, en €)**

**Le coût est évalué à 1 178 300 € dont 318 300 € de l'Etat.**

**Origine des crédits : BOP 137**

			Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Coût total
Coût Etat	Investissement						
	Fonctionnement		76 600	85 000	78 300	78 300	318 200
Coût Région	Fonctionnement	Région PAR	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
Coût partenaire	Fonctionnement	Banques/ Assurances	30000	30000	30000	30000	120 000
Coût UE	Fonctionnement	Europe (FSE)	160 000	160 000	160 000	160 000	640 000
Total	Investissement						
	Fonctionnement		<b>291 600</b>	<b>300 000</b>	<b>293 350</b>	<b>268 350</b>	<b>1 153 300</b>

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

**Oui, en totalité**

**Service instructeur :**

DRDFE

**Durée totale de l'action : 4 ans**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022		
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Projet	[AE]					

---

### 5.1.1.2. Programme d'actions régional de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes- Nouveau projet

Les violences faites aux femmes représentent un véritable problème de société à La Réunion, en raison de leur ampleur et de leur fréquence. Elles font l'objet d'une actualité permanente, souvent dramatique. Elles constituent une priorité d'action des services de l'État. La politique de prévention et de lutte contre ce phénomène mobilise un nombre conséquent d'acteurs, publics et privés, travaillant en synergie.

#### IDENTIFICATION

##### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

##### Thème

- Egalité femmes-hommes

#### DETAIL DU PROJET

##### RESPONSABLE DU PROJET

Nadine CAROUPANIN, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

La mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les VFF s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux, publics et privés : Conseil régional, conseil départemental, Agence de santé Océan indien (ARS-OI), Caisse d'allocations familiales (CAF), Justice, Gendarmerie nationale, Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), DJSCS, Éducation nationale, Université, association des maires du département de La Réunion (AMDR), communes, associations d'aide aux victimes, bailleurs sociaux, acteurs économiques, l'Europe (FSE). Certaines actions du programme sont financées par le fonds social européen (FSE), notamment la veille du phénomène des violences et l'animation des réseaux portées par l'observatoire réunionnais des violences faites aux femmes (ORVIFF).

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Bien que les femmes deviennent de plus en plus autonomes, les rapports violents entre les femmes et les hommes à La Réunion perdurent. Dénoncées par de nombreux acteurs locaux, publics et privés, les violences envers les femmes constituent un des phénomènes de société les plus inquiétants à La Réunion.

- Indice de violence conjugale : 1,5 fois plus élevé à La Réunion qu'au niveau national (enquête ENVEFF 2002).
- Une soixantaine de femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint ces 12 dernières années.
- La presse locale relate chaque jour un fait nouveau de violences faites aux femmes.

- 
- La grande majorité des victimes ne portent pas plainte.

Les premiers résultats de l'enquête *Virage*, conduite dans 3 DROM par l'Ined avec le soutien du SDFE, de la DGOM et du CGET et publiés à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars 2019, révèlent une prégnance de ces faits à La Réunion. Les espaces publics s'avèrent plus sexistes qu'en métropole d'après les déclarations des femmes interrogées et le même constat se répète au travail (une femme sur quatre subit des faits de violences au travail contre une femme sur cinq en métropole). De la même façon, un quart des femmes réunionnaises disent vivre une situation conflictuelle au sein de leur couple en 2018 et celles s'étant séparées dans l'année sont davantage sujettes à des faits de violence grave.

Face à ces constats, l'État conduit depuis plusieurs années une politique locale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, soutenue par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'ARS OI, les associations, les communes, et les partenaires privés.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été érigée grande cause du quinquennat, le premier pilier en 2018 a été consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La récente loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes améliore sensiblement la prévention des violences et l'accompagnement des victimes, renforce durement les sanctions pénales contre les agresseurs sexuels, protège les mineurs.

Elle s'inscrit dans un dispositif global dont les mesures ont été déployées dès 2018, telles que la mise en place de contrats locaux de lutte contre les violences, d'une plateforme de signalement en ligne pour faciliter les dépôts de plainte.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Les actions conduites localement pour prévenir et lutter efficacement contre les violences faites aux femmes doivent être renforcées :

- des actions de sensibilisation et de prévention sur le respect filles/garçons et sur les agissements sexistes
- des campagnes de sensibilisation grand public et des actions d'information/sensibilisation des professionnels
- le soutien aux lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences
- le développement des structures de mise à l'abri d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violences
- le développement des outils de protection des victimes (téléphone grave danger...)
- la lutte contre la récidive par la prise en charge des auteurs de violences
- l'amélioration de la veille et de la connaissance du phénomène par l'ORVIFF.

Un plan d'actions issu des États généraux des violences faites aux femmes (EGVFF) de 2016 a été mis en place pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes, optimiser les capacités de mise à l'abri d'urgence et de logement durable, développer les outils juridiques de protection, élaborer un parcours de soin dans la prise en charge des victimes, renforcer la sensibilisation des jeunes et du grand public.

Les conventions partenariales signées à l'issue des EGVFF visent à décliner localement une politique partagée de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (charte d'intention entre l'État, la CAF, la Région Réunion, le Département de La Réunion, l'AMDR, et l'Agence de santé Océan indien), fluidifier le parcours de mise à l'abri et d'hébergement des femmes victimes, proposer des solutions de mise à l'abri d'urgence des auteurs, mobiliser les acteurs privés pour la sensibilisation du grand public et des scolaires.

Outre ces actions inscrites dans le paysage local et mises en œuvre grâce à des financements de l'État, de la CAF et du Conseil départemental, de nouvelles pistes sont à explorer :



- La traduction de la charte d'intention ci-dessus dans un protocole local de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes à co-construire par les signataires.
- La mise en place des contrats locaux de lutte contre les violences, conformément aux nouvelles orientations du plan national de prévention de la délinquance, pour un meilleur repérage des victimes par un travail en réseau de proximité des professionnels de santé, de la justice, des forces de l'ordre et du tissu associatif.

### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de dépôts de plainte
- Nombre de femmes victimes accueillies par les associations
- Nombre de femmes victimes de violences hébergées dans les structures d'urgence

### COÛT DU PROJET (HT, en €)

Au-delà de la contractualisation Etat BOP 137 et Conseil départemental, la participation de l'Etat est valorisée au titre des BOP 177 à hauteur de 2 000 000 € par an.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Coût total
Coût État	BOP 137	136 800 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	481 800 €
	BOP 177 (crédits valorisés)	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	8 000 000 €
Conseil départemental						
Hébergement des FVV		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Taxiteurs		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €
Associations		800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	3 200 000 €
Coût total		850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	3 400 000 €

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours

Non

**Service instructeur :**

DRDFE

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022					
Projet	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	[AE]								

---

### 5.1.1.3. L'accueil de proximité en commissariat et gendarmerie :

#### Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) - Nouveau projet

Les situations de violences sexistes et sexuelles exigent une approche systémique et pluridisciplinaire imbriquant l'approche juridique sociale de protection et de prévention. L'action des forces de l'ordre dans la protection des victimes présente des limites aujourd'hui contournées par le déploiement d'un binôme assistante sociale /force de l'ordre dans le traitement spécifique des situations de violences intrafamiliales.

En 7 ans d'existence ce dispositif a démontré sa pertinence et est voué à s'amplifier pour couvrir plus efficacement l'ensemble du territoire et proposer un égal accès à leurs droits à toutes les victimes.

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Egalité femmes-hommes

#### RESPONSABLE DU PROJET

Préfecture : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Les brigades de gendarmerie et les commissariats de police, les procureurs de la république, les associations d'aides aux victimes, le SIAO, les partenaires de l'hébergement et de la mise à l'abri, les associations d'aides aux victimes.

Le dispositif est financé à parité entre l'Etat et le Conseil départemental.

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Parmi les problèmes sociaux qui préoccupent les habitants de La Réunion, figure ce qui est perçu comme un véritable fait de société, les violences interpersonnelles, notamment les violences sexistes et sexuelles dont les violences conjugales.

2 anciens indicateurs nous renseignent sur la prévalence des violences faites aux femmes :

- L'indice de violence conjugale est 1,5 fois plus élevé à La Réunion qu'au niveau national => 15 % des réunionnaises sont victimes de violences conjugales contre 9 % en métropole (enquête ENVEFF, 2002).

- 
- Une soixantaine de femmes ont succombé sous les coups de leur conjoint ces douze dernières années.

Les derniers chiffres confortent l'idée de la présence d'un phénomène de société bien ancré :

- Selon l'étude de la Délégation aux victimes (DAV) sur les morts violentes au sein du couple en 2016, La Réunion est classée à la troisième place des régions les plus touchées par les violences conjugales après la Guyane et la Corse (avec un taux de 0,47/100 000 habitants).
- Entre janvier 2016 et septembre 2018, 14 femmes ont été assassinées, très souvent dans des conditions atroces et barbares (5 en 2016, 5 en 2017 et 3 en 2018).
- Chaque jour un fait nouveau de violence est relaté par la presse locale.
- Les violences sexuelles ont augmenté de 14,31 % de l'année glissante (mai-avril 2016 -2017)

La situation reste préoccupante puisque malgré une mobilisation importante des partenaires et une amélioration des dispositifs de sensibilisation, d'information et d'accueils des victimes, seuls 9 % des victimes des violences donnent lieu à un dépôt de plaintes (enquête INSEE –Cadre de vie et sécurité 2011).

### **DESCRIPTIF DU PROJET**

A ce jour, tout le territoire réunionnais est couvert. Les ISCG, affectées par arrondissement, interviennent auprès des victimes de violences intrafamiliales. Indépendamment de leur lieu de rattachement administratif, elles apportent leur concours aussi bien dans les brigades de police que dans les unités de gendarmerie.

Elles assurent un accueil actif et une orientation des victimes et des personnes en souffrance nécessitant un accompagnement juridique, médico-psychologique ou social révélé par l'action des services de police et de gendarmerie, vers les acteurs de prise en charge des victimes et ce dans l'idée de pouvoir intégrer un parcours d'insertion. Les intervenants en commissariat et en gendarmerie constituent un maillon essentiel dans le repérage des situations nécessitant un accompagnement vers la réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Le nombre de victimes accueillies et suivies par les intervenantes sociales auprès des forces de l'ordre est en augmentation constante. La pertinence et la plus-value du dispositif ont été saluées à plusieurs reprises par les institutions et associations. Plébiscité lors des États Généraux des Violences Faites aux Femmes de novembre 2016, il a été proposé de porter dans un 1<sup>er</sup> temps le nombre d'ISCG de 4 à 6 dans un second temps de 6 à 8.

Les orientations du livre bleu issues des assises des Outre-mer mentionnent « La lutte contre les VFF fera l'objet de prévention déclinée dans tous les territoires d'Outre-mer et bénéficiera de financements accrus dans le cadre du fonds de prévention de la délinquance outre-mer (+38 % en 2018) ».

L'activité, le bilan 2017 : Les 4 ISCG sont intervenues ou ont assuré un suivi auprès de 2003 bénéficiaires (victimes, mis en cause et hors infraction pénale/autre).

Les activités externes :

- Pour une prise en charge des victimes, les ISCG sont amenées à collaborer avec d'autres acteurs du territoire
- Elles participent à des formations collectives ou individuelles

La coordination :

- Instance de coordination mise en place depuis 2014 pour harmoniser les pratiques

- professionnelles – espace d'échanges
- Réunions bimestrielles
- Projet de supervision par un psychologue en cours

#### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Développer le dispositif des interventions sociales en police et en gendarmerie.

Nombre de victimes sexuelles et sexistes accompagnées par les ISCG

Nombre de victimes déposant plainte

#### COÛT DU PROJET (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

Sont concernés la rémunération du personnel affecté à la réalisation de l'action soutenue financièrement ainsi que les dépenses rattachables à l'opération, le défraiement permettant le déplacement des agents dans l'accompagnement des familles.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants:

Sur la base des financements connus et nécessaires pour ce type de dispositif de repérage et d'accompagnement, le coût total affiché de l'action ISCG est de 66 000 € par poste . La volonté du Conseil Départemental et de l'État est de créer 2 postes supplémentaires positionnés en articulation forte avec les démarches déjà mises en place.

Le coût estimatif est le suivant : 66 000 € x 2, soit 132 000 € par an et 528 000 € pour 4 ans. L'Etat et le département sont partenaires à hauteur de 50% chacun.

Le montant Etat sur le BOP 123 est de 264 000€ sur 4 ans.

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût État	Investissement					
	Fonctionnement	66 000	66 000	66 000	66 000	264 000
Coût département	Investissement					
	Fonctionnement	66 000	66 000	66 000	66 000	264 000
Coût total	Investissement					
	Fonctionnement	132 000	132 000	132 000	132 000	528 000

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

Non

#### Service instructeur :

SPCSJ

Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	[AE]															

---

## 5.2. Solidarité intergénérationnelle

### 5.2.1. Engagement pour la jeunesse

La cohésion sociale fait l'objet d'un objectif thématique spécifique du programme FSE 2014-2020. Les actions innovantes en faveur de la jeunesse constituent un axe majeur de ce programme, mais celles-ci ont connu des difficultés à se développer lors de la première période du CPER, entre 2015 et 2018. Ainsi, un soutien particulier sera à nouveau apporté aux mesures permettant de soutenir une structuration des politiques publiques, notamment concernant le décrochage en formation initiale ou encore l'illettrisme. Ces mesures pourront se faire en complément ou pas des financements apportés dans le cadre du PO FSE 2014-2020.

Compte-tenu des enjeux liés à l'insertion régionale de la jeunesse, mais aussi de la population au sens large, les actions visant à une meilleure appréhension de la langue anglaise et de la culture des pays anglophones de la zone océan indien seront soutenues en complément des financements apportés par le PO FSE 2014-2020.

#### 5.2.1.1. Actions innovantes en faveur de la jeunesse

##### **A. Finalité et enjeux :**

Depuis l'année 2014, plusieurs évènements entre les partenaires locaux, les acteurs de terrains et les jeunes ont été initiés à partir des propositions faites par la jeunesse réunionnaise. Plusieurs principes généraux fondent la démarche autour des politiques de jeunesse, à savoir :

- structurer le réseau et la parole des jeunes par un soutien aux organisations dirigées par des jeunes et permettant à ces derniers d'exprimer leur avis sur les politiques publiques mises en place.
- Cette parole doit pouvoir être entendue dans le cadre d'une gouvernance partagée en matière de politique jeunesse et notamment au travers du Pole Réunionnais Organisation Développement Jeunesse (PRODIJ), ayant pour finalité de soutenir les parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes réunionnais passe par l'appréhension des déterminants de la réussite dans différents domaines : persévérance scolaire, maîtrise de la lecture, culture de l'initiative ou encore la santé.
- La rencontre, l'immersion et/ou l'élaboration de projets communs avec les populations des pays de la zone océan indien favorise la compréhension de l'environnement proche de l'île. Cette démarche permet la participation à différents évènements et la construction de parcours de compétences formelles et informelles.
- Accompagner des actions innovantes pour une remobilisation des jeunes par les jeunes.

##### **B. Présentation technique :**

Les actions soutenues devront présenter une approche innovante que cela soit en matière organisationnelle, ou de processus et outils utilisés.

A titre d'exemple, à La Réunion, le soutien à des organisations de jeunes dirigées par les jeunes eux-mêmes apparaît complémentaire et nécessaire aux actions menées par les organisations de jeunesse ou encore à des fondations œuvrant dans le champ de la

---

cohésion sociale ou encore de l'insertion sociale et professionnelle.

La lutte contre le décrochage en formation initiale, la culture de l'initiative ou encore la lutte contre l'illettrisme et/ou l'illectronisme constituent des points essentiels et déterminant au bon impact des politiques jeunesse.

Enfin, dans le domaine de la santé, La Réunion fait face à des problématiques importantes d'addictions, et ce alors qu'il important de rester connecté à son environnement géographique. Les flux de populations entre les différentes îles et les expériences menées sur les territoires ayant des contextes sociologiques, juridiques et de santé publique divers, nécessitent de permettre des échanges autour des pratiques, que cela soit en matière de connaissance, de prévention et de lutte contre les addictions.

La nature des dépenses retenues pour les actions menées dans le cadre du FSE est en cohérence avec la définition retenue pour la fiche action du PO FSE 3.01A.

Qu'elles soient ou non en lien avec le volet 2 et 3 de la fiche FSE 3. 01 A : sont concernés la rémunération du personnel affecté à la réalisation de l'action soutenue financièrement ainsi que les dépenses rattachables à l'opération.

Le fonctionnement de PRODIJ et des autres porteurs de projets est en cohérence avec les actions qui entrent dans cette mesure. Il pourra, à ce titre, être soutenu.

**Partenaires financiers** : Europe – Conseil Régional – Conseil Départemental

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FSE est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale. L'Etat et Le Conseil départemental participent à la contrepartie nationale attendue face aux crédits européens.

**Maîtres d'ouvrages** : Associations, fondations, établissements publiques, collectivités territoriales,

L'Etat pourra être maître d'ouvrage d'opérations destinées à une meilleure connaissance et appropriation par les acteurs locaux des enjeux de la jeunesse à La Réunion.

### **C. Présentation financière présentée en million d'euros :**

	CCT ETAT	CCT REGION	CCT DEPARTEMENT	EU PO FSE	TOTAL FINANCE
Fonds européens	0.200		0.800*	2.419**	3.419
Hors fonds européens	0.500		0.150		0.580
Total financé	0.700		0.950	2.419	4.069

\*\*Montant maquette POFSE modifiée en 2018

---

**Origine des crédits :**

- Etat : BOP 123
- Europe : PO FSE

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier à des organismes dédiés. Une répartition régulière par an est retenue, soit un besoin annuel de crédits d'État d'un montant de : 0,175 M€/ an sur 4 ans

**Critères de sélection :** la capacité du bénéficiaire à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion et le suivi de l'action soutenu financièrement

**Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité :** En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

***D. Evaluation :***

Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions innovantes mise en œuvre
- Indicateurs de résultats : Nombre de jeunes participants.

***E. Services référents :***

Etat : DIECCTE /SPCSJ

---

### 5.3. Investissement dans les compétences

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des CCT constitue un levier pour l'Etat afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'Etat et des Régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversale et sectorielle.

L'Etat soutiendra ainsi des actions visant à assurer :

- le déploiement des réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui passe notamment par la consolidation de l'action de structures (Carif-Oref) afin d'améliorer la connaissance des territoires, des filières et des branches, de favoriser l'information des personnes sur la formation professionnelle et l'apprentissage, d'assurer l'analyse de l'appariement des emplois et des compétences dans le contexte de transformation du rôle des acteurs ainsi que de soutenir la mise en réseau des acteurs de l'orientation professionnelle ;
- la mise en œuvre des pactes ultra-marins d'investissement dans les compétences sur la période 2019/2022 dont la valorisation permettra de traduire, dans les territoires, l'ambition du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et la prise en compte des besoins de compétences liés aux projets et aux caractéristiques économiques des territoires en s'appuyant notamment sur les Carif-Oref ;
- le soutien aux initiatives et actions territoriales ou innovantes permettant d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de GPEC territoriale (GPECT) ainsi qu'en accompagnant le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux mais aussi le soutien aux structures (Aract) concourant à des projets soutenant l'attractivité des emplois et des territoires ainsi que la performance des entreprises tout en favorisant le dialogue social dans les entreprises.

Ces actions devront intégrer celles en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En complément de ces actions et avec l'appui du plan d'investissement dans les compétences, l'Etat soutiendra également des actions spécifiques à destination des jeunes sans emploi et sans formation, pour lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la maîtrise du français et des langues étrangères .



---

### 5.3.1. Adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences

#### 5.3.1.1. Mission d'analyse et d'adaptation de l'offre de formation aux besoins en compétences

##### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

##### Thème

- Développement économique/emploi/formation

#### RESPONSABLE DU PROJET

DIECCTE

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Conseil Régional

Europe

Pôle Emploi / Missions Locales / Cap Emploi

ARACT

CARIF-OREF (Réunion Prospective et Compétences)

Partenaires sociaux

OPCO

FONGECIF et Association Transition Pro (future Commission paritaire interprofessionnelle régionale)

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion affiche un taux de chômage de 23 %, qui touche les jeunes dans des proportions très supérieures au niveau national (47 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage en 2017 selon l'INSEE). Le chômage des seniors augmente fortement et s'ancre de façon durable.

Dans le même temps, certains secteurs d'activité peinent à pourvoir les emplois disponibles, la main d'œuvre locale ne répondant pas aux attentes et exigences des entreprises. Le recours aux actifs de métropole est alors souvent privilégié. Socialement et économiquement, la gestion anticipée des emplois et des compétences est une priorité du territoire.

Cette mesure est en partie destinée à soutenir les actions d'observation et de diagnostic sectoriel ou territorial en termes d'emplois et de compétences. Elle vise à structurer au niveau

---

régional une démarche prospective et l'animation de projets de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, dans un cadre partenarial et de dialogue social sectoriel ou territorial.

Cette vision partagée des besoins et des ressources locales, en termes d'emploi et compétences, doit permettre d'éclairer les décideurs et institutions sur les moyens et outils à mobiliser pour rapprocher l'offre et la demande de compétences pour permettre aux entreprises de se développer ou a minima de rester compétitive.

Il s'agit également d'accompagner le secteur de la formation dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), son adaptation aux besoins en compétences ainsi que l'accompagnement vers la certification qualité.

Dans son ingénierie, d'assurer une veille tant juridique que pédagogique, de permettre l'innovation et l'expérimentation, mais aussi d'évaluer l'impact des actions.

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

Dans le cadre de l'objectif gouvernemental de transformer la France en une société de compétences, l'Etat et la Région La Réunion soutiennent la structuration des démarches permettant d'identifier les besoins en compétences des entreprises du territoire, par branche professionnelle ou filière ou par une approche territoriale transverse, et les actions visant à rapprocher l'offre de formation de ces besoins en compétences.

Ces démarches doivent permettre de qualifier les services rendus par le service public régional de l'orientation et par le système de formation, en adaptant son offre au contexte local et aux besoins en compétences des entreprises et filières du territoire, et de permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi des actifs les plus fragilisés sur le marché du travail au regard des besoins en compétences des entreprises de La Réunion.

Cette mesure vise à :

- Améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui de l'OREF et de l'ARACT;
- Identifier les besoins en compétences des entreprises du territoire
- accompagner le service public de l'orientation professionnelle, notamment par la mise en réseau des acteurs et leur professionnalisation (CARIF) ;
- Accompagner l'évolution de l'offre de formation, dans le cadre de la réforme (loi du 5 sept. 2018), pour l'adapter aux besoins des entreprises réunionnaises, notamment dans les 15 secteurs économiques identifiés dans le Contrat de Plan Etat -Région de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) approuvé le 22 juin 2018 et des orientations retenues dans le PACTE signé le 18 avril 2018
- accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux (GPEC, EDEC).

Elle s'appuiera en partie sur les expertises développées par l'ARACT et le CARIF OREF (Réunion Prospective et Compétences).

---

### Appui de l'ARACT :

Compte-tenu des compétences reconnues de l'ANACT et de son réseau régional, l'ARACT Réunion sera mobilisée en appui d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, sur le développement du dialogue social territorial, de branche ou au sein des entreprises sur le champ emploi-formation et sur la démarche qualité de vie au travail (qui inclut le questionnement fidélisation des salariés et attractivité des emplois).

Il est attendu de l'ARACT Réunion :

- qu'elle apporte un appui méthodologique aux acteurs institutionnels, économiques et sociaux du territoire, à la structuration et au développement cohérent de filières d'activité en vue de donner des perspectives aux actifs et aux entreprises de La Réunion
- qu'elle contribue à l'animation d'accords-cadres emploi formation de branches, dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ancrée sur les ressources du territoire de la Réunion
- qu'elle contribue, le cas échéant, à la mise en place d'une démarche territoriale de gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur La Réunion, s'attachant en 1<sup>er</sup> lieu aux besoins en compétences transférables quel que soit le secteur d'activité, afin de faciliter la mobilité professionnelles des actifs
- qu'elle contribue au développement du dialogue social quadripartite, associant les pouvoirs publics, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles, et favorisant l'innovation sociale dans un territoire composé très largement de TPE et de PME
- qu'elle vienne en appui de la DIECCTE pour l'animation de l'offre de service « conseil RH » aux TPME de La Réunion
- qu'elle contribue à la mise en place d'une démarche / méthodologie de sensibilisation à la GPEC des TPE, en lien avec le(s) OPCO intervenant sur La Réunion, afin de permettre la sécurisation des parcours professionnels individuels et la compétitivité des entreprises
- qu'elle outille et accompagne les acteurs d'entreprises, petites et moyennes, à développer un dialogue social intégrant les enjeux de compétitivité des entreprises, de l'emploi et de la qualité de vie au travail de leurs salariés.

### Appui du CARIF/OREF (Réunion Prospective Compétences)

- 1- Mission d'observation de l'évolution de l'emploi et des qualifications, appui aux travaux de diagnostic territorial ou sectoriel

Cet axe permettra de :

- Réaliser des études et publications périodiques ou ponctuelles sur la situation des entreprises, de l'emploi et de la formation, à la demande de la DIECCTE ou de la Région,
- Contribuer ou réaliser des diagnostics partagés et analyses prospectives des besoins en compétences et en emplois de secteurs économiques (branches professionnelles, filières, ...) ou de territoire, pouvant contribuer à enrichir de données locales les observatoires de branches existants (en lien étroit avec les OPCO)

- 
- Contribuer à des enquêtes et travaux d'évaluation de dispositifs emploi et formation.

A titre d'illustration les travaux à développer pourront concerner :

- La structure des emplois dans les entreprises de La Réunion et son évolution,
- L'évolution des métiers et des compétences ;
- Les mobilités professionnelles et géographiques des actifs;
- L'anticipation des ajustements des compétences
- des analyses sectorielles, de filières et de branches dans une démarche prospective.

## 2- Observation et animation du champ de la formation continue

Des actions de veille juridique et pédagogique, de diffusion de l'information, d'animation de travaux relatifs à la formation, d'accompagnement à l'adaptation de l'offre de formation de La Réunion aux besoins en compétences, de promotion et d'accompagnement de démarches qualité, d'animation du réseau d'organismes de formation, et d'innovation pourront inscrire dans cette fiche action.

Organisation d'évènements / ateliers / réunions à la demande de l'Etat et de la Région, en fonction des actualités et priorités respectives

## 3- Contribuer, en appui de l'Etat et de la Région, à l'organisation et l'animation des réunions et commissions du CREFOP

Organisation matérielle du secrétariat du CREFOP et appui à l'animation de ses différentes instances : préparation des réunions, du calendrier des travaux, rédaction et diffusion des invitations et des comptes rendus, diffusion et bilans.

## **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

Cette mesure est destinée à apporter un appui technique et un éclairage aux décideurs (l'Etat, La Région, les partenaires sociaux, les entreprises et les prestataires de développement de compétences) en matière de gestion prévisionnelle d'emploi et de compétences.

Il s'agit d'accompagner les secteurs d'activité ou branches professionnelles dans l'identification :

- des emplois, de l'évolution des métiers et des besoins en compétences
- des besoins en formation,
- de l'offre de formation locale et les adaptations éventuelles nécessaires pour répondre aux besoins

par la production, par le CARIF-OREF, de diagnostics de territoire ou de branche professionnelle, d'études prospectives, par la mise à disposition de données et d'analyses, par une expertise en matière de formation et l'animation des prestataires de développement de compétences

Il s'agit également d'accompagner le dialogue social sur le champ de l'emploi et des compétences dans le cadre :

- 
- du CREFOP (appui du CARIF-OREF)
  - de l'élaboration et l'animation d'EDEC, d'accords- cadres ou de contrats d'objectifs relatifs à l'emploi et aux compétences, visant d'une part à sécuriser les trajectoires professionnelles des actifs Réunionnais et d'autre part de contribuer à la compétitivité des entreprises par l'adaptation des compétences,
  - des entreprises, en diffusant des bonnes pratiques en matière de conseil en ressources humaines, de qualité de vie au travail, de développement des compétences

en s'appuyant, notamment, sur l'expertise de l'ARACT.

Cette mesure vise à favoriser l'anticipation et l'accompagnement des mutations, des évolutions en matière d'emploi et de compétences, en s'inscrivant dans la concertation et le dialogue social au niveau pertinent (branche, entreprise, territoire).

L'objectif de cette mesure est de parvenir à anticiper par branche, secteur professionnel ou territoire les risques d'exclusion, de rupture, de difficultés de recrutement d'une main d'œuvre compétente risquant de compromettre la compétitivité des entreprises, de faciliter l'adaptation des salariés aux nouvelles techniques ou organisations de travail et d'encourager les entreprises à se doter d'outil de gestion des ressources humaines et à investir sur le capital humain.

#### Evaluation :

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du Contrat de convergence.*

- Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions d'information réalisés et d'ateliers de travail animés sur le champ de la formation
- Nombre d'ateliers de travail animés sur l'observation / diagnostic
- Nombre de réunion du CREFOP organisées et/ou animées
- Nombre de secteurs professionnels ou branches accompagnés dans le cadre d'un EDEC d'une convention d'objectifs ou d'un accord cadre (conclu ou en négociation)
- Nombre d'entreprises sensibilisées à la GPEC

- Indicateurs de résultats :

- Nombre d'études / diagnostics réalisés
- Nombre de démarches GPEC mises en place,
- Nombre d'accords-cadres conclus ou suivis

**COÛT DU PROJET (HT, en €)**

**Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :**

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat (BOP 103 hors PIC)	Investissement					
	Fonctionnement	0.425	0.425	0.425	0.425	1.741 668
Coût Région	Investissement					
	Fonctionnement					1.240 000
Coût Union européenne	Investissement					
	Fonctionnement					18.761 000
Total	Investissement					
	Fonctionnement					2.981 668 (hors UE)

**Origine des crédits :** BOP 103 hors PIC

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

**Oui, en totalité**

**Service instructeur :**  
DIECCTE

**Durée totale de l'action : 4 ans**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
<b>Projet</b>																

---

## 5.3.2. Développement de l'apprentissage

### 5.3.2.1. Développement de l'offre de formation par l'apprentissage et promotion de l'apprentissage

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Développement économique/emploi/formation

#### RESPONSABLE DU PROJET

DIECCTE

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : Conseil régional, OPCO, Pôle emploi, collectivités territoriales

Porteurs de projets : Organismes de formation, OPCO, Missions locales, Universités, CARIF-OREF, ...

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La loi du 4 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel réforme en profondeur le système de formation par l'apprentissage, donnant dorénavant compétence aux branches professionnelles, via leurs OPCO, pour le financement des formations par l'apprentissage.

Un des objectifs de cette réforme est de rendre le système plus souple et plus fluide afin de permettre à davantage d'employeurs de recruter et de former plus de jeunes par l'apprentissage, voie d'excellence qui permet de s'approprier les compétences métier dans le cadre d'une approche concrète du monde de l'entreprise.

Les jeunes rencontrent des difficultés importantes d'accès à l'emploi à La Réunion et globalement le niveau de formation et de qualification y est moins élevé qu'en métropole.

Cette réforme doit permettre d'apporter des réponses souples, locales et adaptées aux besoins des employeurs et permettre aux jeunes d'accéder à un diplôme ou titre en ayant un emploi.

---

## DESCRIPTIF DU PROJET

Cette mesure vise, par l'information et l'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage (loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel) à mettre en place des actions :

- d'information et de promotion de l'apprentissage (partenaires sociaux, entreprises, organismes de formation, jeunes),
- d'accompagnement de la libération et du développement de l'offre de formation par l'apprentissage et des centres de formation d'apprentis, notamment pour les formations à visée professionnelle de niveaux 3 et 4 (CAP et BAC) sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Contribuer à l'information des partenaires sociaux et des entreprises sur la réforme de l'apprentissage et sur la nouvelle offre de formation
- Promouvoir l'apprentissage, notamment pour les formations préparant à une certification à visée professionnelle de niveau CAP ou BAC (nouvelle classification : niveau 3 et 4)
- Développer l'offre de formation par l'apprentissage et le nombre d'apprentis, avec un focus sur les jeunes issus des QPV (*cf.* mesure 24 du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui vise à doubler le nombre d'apprentis issus des QPV).

#### Evaluation :

***Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du Contrat de convergence et de transformation.***

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions d'information et de promotion de l'apprentissage organisées, Nombre d'organismes de formation informés des nouvelles conditions de création d'un centre de formation d'apprentis, nombre d'OPCO associés.
- Indicateurs de résultats : Nombre d'acteurs informés (entreprises, organismes de formation, partenaires sociaux, jeunes); nombre de nouvelles formations par l'apprentissage ouvertes, dont pour les niveaux 3 et 4 ; Nombre de contrats d'apprentissage signés, dont pour les niveaux 3 et 4 enregistrés par les chambres consulaires et la DIECCTE (apprentissage public) ou déposés auprès des OPCO.



---

**COÛT DU PROJET (HT, en €)**

**Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :**

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat	Investissement					
BOP 103 hors PIC	Fonctionnement	0.100	0.100	0.100	0.100	0.400

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

- Oui, en totalité
- Oui, à hauteur de ..... €
- Non

**Service instructeur :**

DIECCTE

**Durée totale de l'action :**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022					
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Projet	0.100	0.100	0.100	0.100					

---

### 5.3.3. Formation professionnelle adaptée au territoire

#### 5.3.3.1. Plan anglais

##### **A. Finalité et enjeux :**

L'amélioration de la pratique de l'anglais dans la société réunionnaise participe à l'ouverture de l'île au monde (insertion économique régionale, mobilité des étudiants, accueil de touristes étrangers, globalisation des compétences, etc.).

Le plan anglais a vocation à s'intéresser à la population scolaire, étudiante, active ou en recherche d'emploi. La diffusion de la culture anglophone et de la compréhension de la langue dans la société réunionnaise est également un élément important.

Le plan anglais finance la diffusion et l'accompagnement d'actions permettant une meilleure appropriation de l'anglais auprès de la population réunionnaise, notamment dans les milieux scolaires et universitaires.

Le plan anglais, dans le cadre du financement par le FSE, a pour objectif d'augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité. Pour encourager la maîtrise de l'anglais au sein des entreprises, les entreprises, la recherche de nouveaux relais de croissance économique à l'international se fera d'autant plus facilement que la pratique de l'anglais sera parfaitement intégrée par les milieux économiques réunionnais. Dans le domaine du tourisme qui intéresse plus particulièrement l'économie territoriale de l'île, son développement ne peut pas faire l'impasse d'une pratique généralisée de l'anglais chez les professionnels du secteur.

##### **B. Présentation technique :**

- Pour les crédits hors fonds européens, le plan anglais s'intéresse aux deux secteurs suivants :

- le renforcement de l'apprentissage de l'anglais par les plus jeunes à partir des premières années de scolarisation jusqu'aux études supérieures,

- la diffusion de la culture anglophone et de la compréhension de la langue dans la société réunionnaise pour la diffusion et l'accompagnement d'actions permettant une meilleure appropriation de l'anglais auprès de la population réunionnaise.

- Concernant les crédits en contrepartie du FSE il s'agit d'accompagner la mesure « 1.11 plan anglais » financée dans le cadre du PO FSE 2014-2020 :

Le plan anglais a été conçu dans le but d'accompagner l'intensification de la pratique de l'anglais par la population réunionnaise active ou éloignée de l'emploi. Cet objectif s'inscrit dans le double objectif d'ouverture de l'île dans un contexte géographique où la majeure partie des pays de la zone océan indien s'exprime en langue anglaise et d'accueil d'étrangers dans le cadre de la mise en tourisme de La Réunion.

Ainsi le plan anglais s'intéresse au développement économique par le biais de la formation professionnelle en entreprises. Il est destiné à accompagner les salariés ou les employeurs tant pour leur développement à l'export que pour un accueil ciblé vis à vis des partenaires et clients étrangers, et notamment dans le secteur touristique.

La politique d'ouverture de La Réunion au rayonnement international, notamment à travers le secteur économique est une préoccupation partagée, qui implique de nombreux acteurs publics : Etat, Conseil Régional, intercommunalités, communes, chambres consulaires, entreprises, etc.

---

Chaque acteur met en place des dispositifs qui contribuent à améliorer l'appréhension du rayonnement international par les acteurs économiques locaux. Dans ce sens, une intensification de l'accompagnement de formations destinées à améliorer la maîtrise de la langue anglaise est importante.

Le développement de formations pour l'acquisition de la langue anglaise est un enjeu majeur pour les actifs comme pour les demandeurs d'emploi, ainsi que pour les entreprises.

Les porteurs de projets attendus sont des organismes relais mandatés : OPCA, OPACIF, Pôle Emploi, Cap Emploi, APEC, chambres consulaires, missions locales.

**Partenaires financiers** : Europe – Région – Département- EPCI- Autre public

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FSE est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

**Maîtres d'ouvrages sur la mesure 1.11 PO FSE** : Entreprises, associations, coopératives, établissements publics, collectivités territoriales, chambres consulaires

### ***C. Présentation financière présentée en million d'euros :***

	<b>CCT ETAT</b>	<b>CCT REGION</b>	<b>AUTRE PUBLIC</b>	<b>EU PO FSE</b>	<b>TOTAL FINANCE</b>
Fonds européens	0.500	1.000		14.000	15.5
Hors Fonds européens	1				
Total	1.500	1.000			

#### **Origine des crédits :**

- BOP 123
- Europe : PO FSE 2014-2020

**Calendrier de réalisation:** Cette mesure est un soutien financier à des organismes dédiés.

**Critères de sélection** : la capacité du bénéficiaire à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion et le suivi de l'action soutenue financièrement.

#### **Prise en compte du référentiel éco-conditionnalité - version 12/11/2014 :**

**Indicateur d'éco-conditionnalité** : En référence à l'évaluation stratégique environnementale, pas d'impact environnemental négatif identifié

---

#### **D. Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions mise en œuvre
- Indicateurs de résultats : Nombre de participants

#### **E. Services référents :**

Etat : **SGAR**

Conseil régional : **Guichet unique fonds européen**

---

#### 5.3.4. PIC – Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences

La formation, une priorité forte du livre bleu.

Le livre bleu outre-mer a inscrit en priorité 8 la formation professionnelle au service de l'insertion des jeunes et l'a déclinée en quatre ambitions :

- Investir dans les compétences pour accompagner et former les jeunes peu ou pas qualifiés tout en répondant mieux aux besoins des entreprises par une transformation du système de formation
- Placer les missions locales au cœur de la politique d'insertion des jeunes. Au sein du service public de l'emploi piloté par l'Etat, les missions locales, en coordination avec les autres acteurs, sont appelées à relever le défi de l'insertion des jeunes. Des outils financiers spécifiques sont mis en place comme le fonds d'innovation et d'expérimentation
- Garantir un accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes et en particuliers des plus vulnérables, notamment par le développement de l'apprentissage
- Adapter la formation professionnelle aux territoires en accompagnant la mise en œuvre des profondes transformations induites par la loi liberté de choisir son avenir professionnel.

La démarche globale du plan d'investissement dans les compétences vise à construire une société des compétences au bénéfice premier des plus éloignés de l'emploi, tout en veillant à une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises.

Les enjeux du livre bleu outre-mer vis-à-vis de la jeunesse se retrouvent dans les axes du PIC, notamment l'axe 1.

Le PIC s'appuie sur

- une contractualisation avec la Région pour notamment développer les entrées en formation
- des appels à projets nationaux pour permettre aux acteurs locaux de développer des initiatives innovantes
- les réformes engagées par la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » qui permet une plus grande souplesse dans l'accès aux formations notamment pour les salariés
- le Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers adopté par le conseil des ministres le 18/07/18 qui prévoit un ciblage sur les habitants des QPV parmi les bénéficiaires du PIC (s'agissant en particulier de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme).

La contractualisation prend la forme d'un pacte ultramarin d'investissement dans les compétences totalement intégré temporellement dans le contrat de convergence et de transformation. Celui-ci a été signé le 18 avril 2019 entre l'Etat et le Conseil régional de La Réunion.

Il s'agit de densifier l'offre de formation à destination des publics les plus fragiles afin de les protéger contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences dans un contexte de bouleversement du Monde du Travail (numérisation, écologie...).

Les enjeux majeurs pour La Réunion sont :

- Accompagner, former les Réunionnais maintenant pour les emplois d'aujourd'hui,
- Former les Réunionnais maintenant aux métiers de demain.

Dans ce contexte, l'adoption des compétences des Réunionnais via la Formation Professionnelle s'impose comme sujet crucial.

---

Quatre axes d'intervention pour le pacte :

- Axe 1 garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés  
Cet axe concerne particulièrement les jeunes NEET et décrocheurs. L'accent sera mis sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Axe 2 proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective. Il s'agira d'assurer un lien renouvelé et plus étroit entre les besoins des entreprises, le développement des filières stratégiques du territoire et les parcours d'accès à la qualification.
- Axe3 innover dans les territoires
- Axe 4 transverse - s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

---

## 5.4. Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise

### 5.4.1. EDEC, GPEC, outils RH filières sur le territoire

#### 5.4.1.1. Appui aux filières et branches sur le territoire, EDEC, GPEC

ex 5.1.3

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
  - Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
  - Proposition de modification législative ou réglementaire
- Thème**
- Développement économique/emploi/formation

#### RESPONSABLE DU PROJET

DIECCTE

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : Europe – Conseil Régional – OPCO - EPCI

Le taux de co-financement de cette mesure du PO FSE est de 70% EU et de 30% pour la contre partie nationale.

Porteurs de projet : OPCO, Prestataires, Organisme de formation, ...

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La situation économique et sociale de La Réunion se caractérise par une économie de consommation importante, une industrie relativement peu développée, notamment du fait de la géographie du territoire, un secteur tertiaire non marchand plutôt important, qui reste fortement dépendant de moyens publics, donc relativement fragile, et d'un secteur tertiaire marchand dynamique, notamment le commerce. L'agriculture est quant à elle régulièrement impactée par les conditions climatiques auxquels se sont ajoutés les effets du mouvement social des gilets jaunes fin 2018.

La situation sociale est quant à elle toujours préoccupante, avec près d'un quart des actifs non occupés, les jeunes et les seniors étant particulièrement impactés (et durablement pour les plus âgés).

La situation de l'économie ayant un impact direct sur l'emploi, il est essentiel d'accompagner les entreprises dans leur dynamisme et le maintien ou le développement de leur compétitivité.

---

Au-delà des investissements matériels, l'investissement dans le capital humain est essentiel pour pouvoir répondre aux évolutions technologiques et de niveau de services attendus des clients, donneurs d'ordre ou usagers. A cet égard, une approche prospective des évolutions des marchés, des adaptations internes des modèles économiques et de production ou service ainsi que des besoins en compétences de demain est nécessaire pour rester dans la course.

Cette mesure vise à accompagner les territoires, branches ou entreprises qui s'engagent de façon volontariste dans cette démarche.

Il s'agira, à partir de diagnostics, d'accompagner les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, s'inscrivant dans le cadre de projet stratégique d'adaptation et ou développement de la compétitivité économique. La sécurisation des parcours professionnels des salariés (ou des actifs) en est une composante incontournable.

## DESCRIPTIF DU PROJET

### Volet GPEC

- La réalisation d'études prospectives en amont, d'aide à la structuration, sur un secteur d'activité, une branche ou une filière donnée :

Ces études auront pour vocation d'identifier et de qualifier les sociétés concernées ainsi que les regroupements professionnels ou syndicaux, le cas échéant, qui les encadrent ou animent leurs actions.

Elles comporteront un portrait sectoriel par une description du volet emploi-formation avec une dimension nouvelle car elles intégreront une analyse des niveaux et potentiels « recherche », « innovation », « intelligence économique », « export « tourisme ».

Cette action, qui a pour objet l'accompagnement au profit de l'emploi, fera l'objet d'une communication ciblée pour présenter l'intérêt de démarches transversales (GPEC, structuration de filières, international) et devra se décliner de manière opérationnelle afin de favoriser l'émergence ou la confirmation de structuration de branches professionnelles ou filières pour répondre collectivement aux enjeux des mutations à venir (validation des comités stratégiques de filières).

- L'identification des points forts / faiblesses en matière de RH des entreprises réunionnaises, afin de jouer sur les leviers du développement économique (management, innovation et internationalisation) en leur proposant un diagnostic RH personnalisé adapté à leur stratégie et à leurs besoins (gestion des âges, transmission des savoirs faire, conditions de travail, évaluation des potentialités du personnel, besoins en ressources RH supplémentaires, identification des besoins en stages ou en appui temporaire, démarche qualité (norme ISO, démarche RSE ou toute action visant à acquérir des qualifications exigées pour les marchés publics etc.)

Pour un nombre restreint d'entreprises pour lesquelles un potentiel en matière d'innovation et/ou export/politique commerciale aura été identifié, il pourra être proposé un accompagnement spécifique (présentation des outils publics d'aide à l'innovation / recherche et à l'export, élaboration d'un plan d'actions adapté), et un accompagnement dans sa mise en œuvre.

L'objectif final est naturellement d'aider les PME/PMI et TPE réunionnaises à identifier leurs potentiels de croissance pour s'adapter aux évolutions de développement à venir et donc stabiliser ou accroître l'emploi.

- L'accompagnement en matière de GPEC d'éventuels futurs grands chantiers ou projets structurants de territoire, cet accompagnement se déclinera par la mise en œuvre d'un



---

Plan pour l'emploi local dans le cadre de ces projets (à titre d'exemple : extension du Port, de l'Aéroport, projet territoires d'industrie, CTE, etc.).

Il s'agira d'effectuer notamment l'analyse et l'anticipation des besoins en termes d'emplois et de formation qu'ils vont générer afin de disposer des compétences adaptées à leur réalisation et anticiper leur fin pour le redéploiement des emplois qui en découlent.

#### Volet EDEC

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ont pour objet d'anticiper les mutations économiques en réalisant des actions concertées dans les territoires afin de permettre :

- aux actifs occupés – en particulier des TPE et PME – de faire face aux changements à venir ;
- une « formation tout au long de la vie » par la reconnaissance des compétences et la validation des acquis de l'expérience, à l'initiative de l'employeur, dans une démarche collective et avec l'accord du salarié, et plus particulièrement :
  - le soutien aux démarches d'anticipation sur l'emploi et les compétences en permettant l'accès à une qualification connue et transférable ;
  - la correction des inégalités d'accès à la formation qui pénalise les catégories de salariés les moins favorisés (principalement au sein des PME), à savoir : les non cadres ; les salariés soumis à précarité d'emploi du fait de leur bas niveaux de qualification ou de leur âge ; les femmes...

Les actions visées dans les accords-cadres peuvent consister en :

- Des actions d'ingénierie liées à l'amont des autres actions du projet : construction de référentiels emploi ou formation, construction d'outils pédagogiques, de dispositifs d'évaluation des compétences, de certification des qualifications ;
- Des bilans de compétences, des démarches de validation des acquis de l'expérience, des actions tutorales, de certification, d'acquisition des compétences nécessaires à la transmission et reprise de petites entreprises, dans une démarche collective et non comme l'exercice d'un droit individuel.

### **OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION**

Identifier les potentiels de développement économique des entreprises, branches ou territoires (innovation, investissement, exportation, ...) et anticiper les attentes en matière de compétences professionnelles, celles qui sont disponibles et celles à développer.

Identifier les compétences disponibles dans l'entreprise ou localement et celles qui font défaut, afin de mettre en place les remédiations nécessaires.

Identifier l'offre de formation répondant aux besoins et contraintes, et faire évoluer cette offre en tant que de besoin pour l'adapter aux attentes des entreprises, développer en parallèle les

---

possibilités des validation des acquis de l'expérience des actifs

Les moyens GPEC et EDEC du ministère du travail (DIECCTE) seront mobilisés en complément des moyens mobilisés par les acteurs du territoire ou des entreprises et OPCO.

Adapter améliorer les compétences des salariés par la formation en utilisant les mesures de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences comme les Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) .

Evaluation :

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, soient les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

• Indicateurs de réalisation :

GPEC Branches/filières ou territoires ou grand chantier : Nombre d'études réalisées

GPEC - RH : Nombre de réunion d'informations auprès des entreprises (nombre de participants)

EDEC : Nombre d'actions d'ingénierie de formation, nombre d'actions de formations collectives, dont actions de VAE

• Indicateurs de résultats :

- Entreprises - RH : Nombre d'entreprises impliquées dans le dispositif de diagnostic ou une démarche GPEC
- Branches/Filières ou Territoires :
  - nombre de filières structurées et accompagnées sur le volet emplois et compétences
  - nombre de territoires accompagnés dans une démarche prospective de GPEC
- Grand chantier :
  - nombre de formations mises en œuvre
  - de salariés formés,
  - nombre de recrutement réalisés, dont apprentis
  - nombre de demandeurs d'emploi formés

---

## COUT DU PROJET (HT, en €)

**Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :**

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat 103 hors PIC	Investissement					
	Fonctionnement	0.355	0.390	0.390	0.390	1. 525
Coût partenaire	Investissement					
	Fonctionnement					
Total	Investissement					
	Fonctionnement					

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

- Oui, en totalité
- Oui, à hauteur de
- Non

**Service instructeur :**

DIECCTE

**Durée totale de l'action : 4 ans**

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022					
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Projet	355.000	390.000	390.000	390.000					

---

## 5.4.2. Accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire

### 5.4.2.1. Soutien et développement de l'économie sociale et solidaire

#### Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

#### Thème

- Développement économique/emploi/formation

#### RESPONSABLE DU PROJET

**DIECCTE**

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Partenaires financiers : Europe – Conseil Régional - Etat

Le taux de co-financement de ces deux mesures du PO FSE est de 80% EU et de 20% pour la contre partie nationale.

Porteur de projets : La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de La Réunion

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte de fragilité économique, l'économie sociale et solidaire (ESS) offre des solutions de développement dépassant le modèle économique classique.

Ce sont des formules qui illustrent des aspirations modernes et globales à une plus grande maîtrise de l'activité économique pour satisfaire des préoccupations de long terme : cohésion sociale, ancrage territorial des emplois, développement local durable ....

L'ESS est transversale, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs d'activités professionnelles. A ce jour, ce champ de « l'entreprendre ensemble autrement » se compose des coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises solidaires.

L'économie sociale et solidaire, fondée sur une capacité à entreprendre collectivement, associe des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement, etc.) à des principes de solidarité entre membres.

---

## DESCRIPTIF DU PROJET

Accompagner l'entrepreneuriat et la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire :

- Soutien au développement des coopératives à La Réunion : permettre de conforter l'accompagnement des projets coopératifs, pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois coopératifs mais aussi d'appuyer la consolidation et/ou la reprise et la transmission des entreprises

- Appui à l'émergence de projets entrepreneuriaux socialement innovants, à la recherche de nouveaux modèles économiques, viables et pérennes : l'objectif est de contribuer à la dynamisation, à l'attractivité et à la cohésion des territoires. Cette action doit permettre de soutenir des réponses adéquates à cette problématique d'exploration en développant des outils comme la « Fabrique à initiatives », ou des incubateurs comme l'incubateur de groupement d'employeurs. Cette action comprend l'accompagnement et les mises en relations des acteurs du territoire, des appuis techniques et méthodologiques mais aussi des temps d'animation et de mise en réseau pour le suivi des projets.

- Accompagnement des territoires à l'émergence de formes structurées de coopération et de mutualisations économiques comme le pôle territorial de coopération économique (PTCE) : Si dans un premier temps, l'action cible l'accompagnement à l'émergence des PTCE avec la professionnalisation de personnes sur cette thématique, il est attendu ensuite une animation en articulant les dispositifs existants avec les sources de financements, les différents acteurs, en organisant des groupes de travail pour l'accompagnement et le suivi des projets.

Connaître et faire connaître l'ESS :

- Animation de l'observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire : Cette action doit permettre en complémentarité avec ce qui existe, l'achat et le traitement de données supplémentaires pour décliner un travail plus ciblé par an (à titre d'exemples quelques documents attendus : panorama infra régional, focus sur les coopératives, la qualité des emplois) et la réalisation de fiches portant sur la valorisation d'initiatives de l'ESS particulièrement innovantes et exemplaires (portraits d'acteurs, de projets...).

- Organisation du mois de l'économie sociale et solidaire : Le mois de novembre déclaré au niveau national, mois de l'ESS, met en avant dans chaque région un « concentré de manifestations » pour valoriser l'ESS sur le territoire et en favoriser la reconnaissance et ce pour l'ensemble des acteurs (institutionnels, réseaux, financeurs, entreprises ...). Il est attendu au fil des années de renforcer le nombre d'évènements (au minimum 100), sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

L'objectif est de soutenir des projets à vocation régionale visant l'appui et la consolidation des acteurs ainsi que le développement d'une stratégie partenariale portée par une structure fédératrice de l'ensemble de l'ESS.

---

**Evaluation :**

*Il est convenu, lorsque les actions ou mesures sont cofinancées par des crédits européens que les indicateurs utilisés pour rendre compte auprès de la commission, ce soit les indicateurs utilisés pour le suivi et la réalisation du CCT.*

- **Indicateurs de réalisation** : Nombre d'actions de promotion mise en œuvre
- **Indicateurs de résultats** : Nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

**COÛT DU PROJET (HT, en €)**

**Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :**

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat (BOP 123)	Investissement					
	Fonctionnement	0.200	0.200	0.200	0.200	0.800
Coût Région	Investissement					
	Fonctionnement					0.350
Coût Département						0.92 813
Total	Investissement					
	Fonctionnement					1 .242 813

**Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?**

- Oui, en totalité**  
 **Oui, à hauteur de ..... €**  
 **Non**

**Service instructeur :**  
DIECCTE

**Durée totale de l'action : 4 ans**

Déclin aison du projet	2019	2020	2021	2022					
	T1	T2	T3	T4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9
<b>Projet</b>	200.000	200.000	200.000	200.000					

---

# Mise en œuvre et suivi du contrat

Au titre de l'évaluation du contrat, il sera mesuré la contribution des projets financés dans ce cadre à l'atteinte des objectifs de réduction des écarts de développement avec l'Hexagone, en référence aux indicateurs adaptés aux différents projets tels que fixés dans le plan de convergence et de transformation. De façon transversale, cette évaluation devra prendre en compte les 17 objectifs de développement durable, et plus particulièrement les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes (actions transversales et spécifiques) qui constituent également des principes horizontaux de mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement.

Les signataires conviennent que des avenants au contrat de convergence et de transformation pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs, de façon en particulier à ajuster si nécessaire la programmation des contrats sur les années 2021-2022, compte tenu des évolutions des PO post 2020. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

## **La gouvernance de suivi du contrat de convergence et de transformation**

Un comité de pilotage (COFIL) présidé par le préfet est créé. Il réunit une fois par an les présidents du Conseil régional, Conseil départemental, et des intercommunalités. Le bilan annuel du plan de convergence et du contrat de convergence et de transformation associé lui est soumis. A ce titre, en fonction des résultats constatés, il dresse les grandes orientations des futurs plans d'actions opérationnels et prend les mesures correctives nécessaires à la tenue des objectifs du plan inscrits dans les indicateurs de suivi.

Le comité technique (COTECH) réunit les DGS et les référents techniques désignés par les collectivités a minima une fois par an, le dernier COTECH de l'année précédant le comité de pilotage annuel (COFIL). Il est présidé par le SGAR. Il analyse la performance du contrat et du plan en cours et anticipe les actions et projets des futurs contrats de convergence. Il prépare en outre l'ordre du jour et les supports du COFIL annuel.

Un bilan annuel d'exécution des crédits contractualisés sera produit sur l'ensemble des programmes et des opérateurs. Ce bilan financier pourra être examiné en COFIL et/ou en COTECH en support à l'analyse de la performance d'exécution du contrat en cours.

Des groupes de travail par thème de référence pourront se réunir en tant que de besoin sur initiative du chargé de mission SGAR de référence ou sur saisine d'une des collectivités. Ils ont pour objectif de faire remonter les difficultés éventuelles rencontrées, de mettre en place des actions visant à améliorer l'efficacité d'une action et/ou de proposer des mesures correctives en cours d'exercice.

La CTAP pourra être saisie par un ou plusieurs de ses membres au sujet d'actions inscrites dans le contrat et/ou dans le plan de convergence.

---

# Annexe



Maquette financière